



Casten Rönnow, premier médecin et confident du Roi Stanislas : son histoire à partir de ses lettres

Virginie Leroux

► To cite this version:

Virginie Leroux. Casten Rönnow, premier médecin et confident du Roi Stanislas : son histoire à partir de ses lettres. Sciences du Vivant [q-bio]. 2017. hal-01932454

HAL Id: hal-01932454

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01932454>

Submitted on 23 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-thesesexercice-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR EN MÉDECINE

présentée et soutenue publiquement
dans le cadre du troisième cycle de Médecine Générale

par

Virginie LEROUX

Le 29 septembre 2017

Casten RÖNNOW, premier médecin et confident du Roi Stanislas :
son histoire à partir de ses lettres

Membres du jury :

Président :

M. le Professeur Schmutz

Juges :

M. le Professeur De Korwin

M. le Professeur Eschwege

Mme le Docteur Kearney-Schwartz

Invité :

M. Floquet, Professeur Honoraire

la Faculté de Médecine
Professeur Marc BRAUN**Vice-doyens**

Pr Karine ANGIOI-DUPREZ, Vice-Doyen

Pr Marc DEBOUVERIE, Vice-Doyen

Assesseurs :

Premier cycle : Pr Guillaume GAUCHOTTE
Deuxième cycle : Pr Marie-Reine LOSSER
Troisième cycle : Pr Marc DEBOUVERIE

Innovations pédagogiques : Pr Bruno CHENUUEL*Formation à la recherche :* Dr Nelly AGRINIER*Affaires juridiques et Relations extérieures :* Dr Frédérique CLAUDOT*Vie Facultaire et SIDES :* Pr Laure JOLY*Relations Grande Région :* Pr Thomas FUCHS-BUDER**Chargés de mission***Bureau de docimologie :* Dr Guillaume VOGIN*Commission de prospective facultaire :* Pr Pierre-Edouard BOLLAERT*Orthophonie :* Pr Cécile PARIETTI-WINKLER*PACES :* Dr Mathias POUSSEL*Plan Campus :* Pr Bruno LEHEUP*International :* Pr Jacques HUBERT

=====

DOYENS HONORAIRES

Professeur Jean-Bernard DUREUX - Professeur Jacques ROLAND - Professeur Patrick NETTER - Professeur Henry COUDANE

=====

PROFESSEURS HONORAIRES

Etienne ALIOT - Jean-Marie ANDRE - Alain AUBREGE - Gérard BARROCHE - Alain BERTRAND - Pierre BEY
Marc-André BIGARD - Patrick BOISSEL - Pierre BORDIGONI - Jacques BORRELLY - Michel BOULANGE
Jean-Louis BOUTROY - Serge BRIANÇON - Jean-Claude BURDIN - Claude BURLET - Daniel BURNEL - Claude CHARDOT
Jean-François CHASSAGNE - François CHERRIER - Jean-Pierre CRANCE - Gérard DEBRY - Emile de LAVERGNE
Jean-Pierre DESCHAMPS - Jean DUHEILLE - Jean-Bernard DUREUX - Gilbert FAURE - Gérard FIEVE - Bernard FOLIGUET
Jean FLOQUET - Robert FRISCH - Alain GAUCHER - Pierre GAUCHER - Professeur Jean-Luc GEORGE - Alain GERARD
Hubert GERARD - Jean-Marie GILGENKRANTZ - Simone GILGENKRANTZ - Gilles GROSDIDIER - Oliéro GUERCI
Philippe HARTEMANN - Gérard HUBERT - Claude HURIET - Christian JANOT - Michèle KESSLER - François KOHLER
Jacques LACOSTE - Henri LAMBERT - Pierre LANDES - Marie-Claire LAXENAIRE - Michel LAXENAIRE - Alain LE FAOU
Jacques LECLERE - Pierre LEDERLIN - Bernard LEGRAS - Jean-Pierre MALLIÉ - Philippe MANGIN - Jean-Claude MARCHAL
- Yves MARTINET - Pierre MATHIEU - Michel MERLE - Pierre MONIN - Pierre NABET - Patrick NETTER - Jean-Pierre NICOLAS -
Pierre PAYSANT - Francis PENIN - Gilbert PERCEBOIS - Claude PERRIN - Luc PICARD - François PLENAT - Jean-Marie POLU
Jacques POUREL - Jean PREVOT - Francis RAPHAEL - Antoine RASPILLER - Denis REGENT - Michel RENARD
Jacques ROLAND - Daniel SCHMITT - Michel SCHMITT - Michel SCHWEITZER - Daniel SIBERTIN-BLANC - Claude SIMON
Danièle SOMMELET - Jean-François STOLTZ - Michel STRICKER - Gilbert THIBAUT - Gérard VAILLANT - Paul VERT
Hervé VESPIGNANI - Colette VIDAILHET - Michel VIDAILHET - Jean-Pierre VILLEMOT - Michel WEBER

=====

PROFESSEURS ÉMÉRITES

Professeur Etienne ALIOT - Professeur Gérard BARROCHE - Professeur Serge BRIANÇON - Professeur Jean-Pierre CRANCE - Professeur Gilbert FAURE - Professeur Bernard FOLIGUET – Professeur Alain GERARD - Professeur Gilles GROSDIDIER

Professeur Philippe HARTEMANN - Professeur François KOHLER - Professeur Alain LE FAOU - Professeur Jacques LECLERE

Professeur Yves MARTINET – Professeur Patrick NETTER - Professeur Jean-Pierre NICOLAS – Professeur Luc PICARD - Professeur François PLENAT - Professeur Jean-François STOLTZ

=====

PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS - PRATICIENS HOSPITALIERS

(Disciplines du Conseil National des Universités)

42^{ème} Section : MORPHOLOGIE ET MORPHOGENÈSE

1^{ère} sous-section : (*Anatomie*)

Professeur Marc BRAUN – Professeure Manuela PEREZ

2^{ème} sous-section : (*Histologie, embryologie et cytogénétique*)

Professeur Christo CHRISTOV

3^{ème} sous-section : (*Anatomie et cytologie pathologiques*)

Professeur Jean-Michel VIGNAUD – Professeur Guillaume GAUCHOTTE

43^{ème} Section : BIOPHYSIQUE ET IMAGERIE MÉDICALE

1^{ère} sous-section : (*Biophysique et médecine nucléaire*)

Professeur Gilles KARCHER – Professeur Pierre-Yves MARIE – Professeur Pierre OLIVIER

2^{ème} sous-section : (*Radiologie et imagerie médicale*)

Professeur René ANXIONNAT - Professeur Alain BLUM - Professeur Serge BRACARD - Professeur Michel CLAUDON

Professeure Valérie CROISÉ-LAURENT - Professeur Jacques FELBLINGER - Professeur Pedro GONDIM TEIXEIRA

44^{ème} Section : BIOCHIMIE, BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE, PHYSIOLOGIE ET NUTRITION

1^{ère} sous-section : (*Biochimie et biologie moléculaire*)

Professeur Jean-Louis GUEANT - Professeur Bernard NAMOUR - Professeur Jean-Luc OLIVIER

2^{ème} sous-section : (*Physiologie*)

Professeur Christian BEYAERT - Professeur Bruno CHENUÉL - Professeur François MARCHAL

4^{ème} sous-section : (*Nutrition*)

Professeur Didier QUILLIOT - Professeure Rosa-Maria RODRIGUEZ-GUEANT - Professeur Olivier ZIEGLER

45^{ème} Section : MICROBIOLOGIE, MALADIES TRANSMISSIBLES ET HYGIÈNE

1^{ère} sous-section : (*Bactériologie – virologie ; hygiène hospitalière*)

Professeur Alain LOZNIEWSKI – Professeure Evelyne SCHVOERER

2^{ème} sous-section : (*Parasitologie et Mycologie*)

Professeure Marie MACHOUART

3^{ème} sous-section : (*Maladies infectieuses ; maladies tropicales*)

Professeur Thierry MAY - Professeure Céline PULCINI - Professeur Christian RABAUD

46^{ème} Section : SANTÉ PUBLIQUE, ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

1^{ère} sous-section : (*Épidémiologie, économie de la santé et prévention*)

Professeur Francis GUILLEMIN - Professeur Denis ZMIROU-NAVIER

3^{ème} sous-section : (*Médecine légale et droit de la santé*)

Professeur Henry COUDANE

4^{ème} sous-section : (*Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication*)

Professeure Eliane ALBUSSON - Professeur Nicolas JAY

47^{ème} Section : CANCÉROLOGIE, GÉNÉTIQUE, HÉMATOLOGIE, IMMUNOLOGIE

1^{ère} sous-section : (*Hématologie ; transfusion*)

Professeur Pierre FEUGIER

2^{ème} sous-section : (*Cancérologie ; radiothérapie*)

Professeur Thierry CONROY - Professeur François GUILLEMIN - Professeur Didier PEIFFERT - Professeur Frédéric MARCHAL

3^{ème} sous-section : (*Immunologie*)

Professeur Marcelo DE CARVALHO-BITTENCOURT - Professeure Marie-Thérèse RUBIO

4^{ème} sous-section : (*Génétique*)

Professeur Philippe JONVEAUX - Professeur Bruno LEHEUP

48^{ème} Section : ANESTHÉSIOLOGIE, RÉANIMATION, MÉDECINE D'URGENCE, PHARMACOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE

1^{ère} sous-section : (*Anesthésiologie-réanimation*)

Professeur Gérard AUDIBERT - Professeur Hervé BOUAZIZ - Professeur Thomas FUCHS-BUDER
Professeure Marie-Reine LOSSER - Professeur Claude MEISTELMAN

2^{ème} sous-section : (*Réanimation*)

Professeur Pierre-Édouard BOLLAERT - Professeur Sébastien GIBOT - Professeur Bruno LÉVY

3^{ème} sous-section : (*Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie*)

Professeur Pierre GILLET - Professeur Jean-Yves JOUZEAU

4^{ème} sous-section : (*Thérapeutique ; addictologie*)

Professeur François PAILLE - Professeur Patrick ROSSIGNOL – Professeur Faiez ZANNAD

49^{ème} Section : PATHOLOGIE NERVEUSE ET MUSCULAIRE, PATHOLOGIE MENTALE, HANDICAP ET RÉÉDUCATION

1^{ère} sous-section : (*Neurologie*)

Professeur Marc DEBOUVERIE - Professeur Louis MAILLARD - Professeur Luc TAILLANDIER - Professeure Louise TYVAERT

2^{ème} sous-section : (*Neurochirurgie*)

Professeur Jean AUQUE - Professeur Thierry CIVIT - Professeure Sophie COLNAT-COULBOIS - Professeur Olivier KLEIN

3^{ème} sous-section : (*Psychiatrie d'adultes ; addictologie*)

Professeur Jean-Pierre KAHN - Professeur Raymund SCHWAN

4^{ème} sous-section : (*Pédopsychiatrie ; addictologie*)

Professeur Bernard KABUTH

5^{ème} sous-section : (*Médecine physique et de réadaptation*)

Professeur Jean PAYSANT

50^{ème} Section : PATHOLOGIE OSTÉO-ARTICULAIRE, DERMATOLOGIE ET CHIRURGIE PLASTIQUE

1^{ère} sous-section : (*Rhumatologie*)

Professeure Isabelle CHARY-VALCKENAERE - Professeur Damien LOEUILLE

2^{ème} sous-section : (*Chirurgie orthopédique et traumatologique*)

Professeur Laurent GALOIS - Professeur Didier MAINARD - Professeur Daniel MOLE - Professeur François SIRVEAUX

3^{ème} sous-section : (*Dermato-vénéréologie*)

Professeur Jean-Luc SCHMUTZ

4^{ème} sous-section : (*Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlologie*)

Professeur François DAP - Professeur Gilles DAUTEL - Professeur Etienne SIMON

51^{ème} Section : PATHOLOGIE CARDIO-RESPIRATOIRE ET VASCULAIRE

1^{ère} sous-section : (*Pneumologie ; addictologie*)

Professeur Jean-François CHABOT - Professeur Ari CHAOUAT

2^{ème} sous-section : (*Cardiologie*)

Professeur Edoardo CAMENZIND - Professeur Christian de CHILLOU DE CHURET - Professeur Yves JUILLIERE

Professeur Nicolas SADOUL

3^{ème} sous-section : (*Chirurgie thoracique et cardiovasculaire*)

Professeur Thierry FOLLIGUET - Professeur Juan-Pablo MAUREIRA

4^{ème} sous-section : (*Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire*)

Professeur Sergueï MALIKOV - Professeur Denis WAHL – Professeur Stéphane ZUILY

52^{ème} Section : MALADIES DES APPAREILS DIGESTIF ET URINAIRE

1^{ère} sous-section : (*Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie*)

Professeur Jean-Pierre BRONOWICKI - Professeur Laurent PEYRIN-BIROULET

3^{ème} sous-section : (*Néphrologie*)

Professeur Luc FRIMAT - Professeure Dominique HESTIN

4^{ème} sous-section : (*Urologie*)

Professeur Pascal ESCHWEGE - Professeur Jacques HUBERT

53^{ème} Section : MÉDECINE INTERNE, GÉRIATRIE, CHIRURGIE GÉNÉRALE ET MÉDECINE GÉNÉRALE

1^{ère} sous-section : (*Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; addictologie*)

Professeur Athanase BENETOS - Professeur Jean-Dominique DE KORWIN - Professeure Gisèle KANNY

Professeure Christine PERRET-GUILLAUME – Professeur Roland JAUSSAUD – Professeure Laure JOLY

2^{ème} sous-section : (*Chirurgie générale*)

Professeur Ahmet AYAV - Professeur Laurent BRESLER - Professeur Laurent BRUNAUD

3^{ème} sous-section : (*Médecine générale*)

Professeur Jean-Marc BOIVIN – Professeur Paolo DI PATRIZIO

54^{ème} Section : DÉVELOPPEMENT ET PATHOLOGIE DE L'ENFANT, GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE, ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION

1^{ère} sous-section : (Pédiatrie)

Professeur Pascal CHASTAGNER - Professeur François FEILLET - Professeur Jean-Michel HASCOET

Professeur Emmanuel RAFFO - Professeur Cyril SCHWEITZER

2^{ème} sous-section : (Chirurgie infantile)

Professeur Pierre JOURNEAU - Professeur Jean-Louis LEMELLE

3^{ème} sous-section : (Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale)

Professeur Philippe JUDLIN - Professeur Olivier MOREL

4^{ème} sous-section : (Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale)

Professeur Bruno GUERCI - Professeur Marc KLEIN - Professeur Georges WERYHA

55^{ème} Section : PATHOLOGIE DE LA TÊTE ET DU COU

1^{ère} sous-section : (Oto-rhino-laryngologie)

Professeur Roger JANKOWSKI - Professeure Cécile PARIETTI-WINKLER

2^{ème} sous-section : (Ophtalmologie)

Professeure Karine ANGIOI - Professeur Jean-Paul BERROD

3^{ème} sous-section : (Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie)

Professeure Muriel BRIX

=====

PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS

61^{ème} Section : GÉNIE INFORMATIQUE, AUTOMATIQUE ET TRAITEMENT DU SIGNAL

Professeur Walter BLONDEL

64^{ème} Section : BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

Professeure Sandrine BOSCHI-MULLER - Professeur Pascal REBOUL

65^{ème} Section : BIOLOGIE CELLULAIRE

Professeure Céline HUSELSTEIN

=====

PROFESSEUR ASSOCIÉ DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Professeur associé Sophie SIEGRIST

=====

MAÎTRES DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS - PRATICIENS HOSPITALIERS

42^{ème} Section : MORPHOLOGIE ET MORPHOGENÈSE

1^{ère} sous-section : (Anatomie)

Docteur Bruno GRIGNON

2^{ème} sous-section : (Histologie, embryologie et cytogénétique)

Docteure Chantal KOHLER

43^{ème} Section : BIOPHYSIQUE ET IMAGERIE MÉDICALE

1^{ère} sous-section : (Biophysique et médecine nucléaire)

Docteur Antoine VERGER (stagiaire)

2^{ème} sous-section : (Radiologie et imagerie médicale)

Docteur Damien MANDRY

44^{ème} Section : BIOCHIMIE, BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE, PHYSIOLOGIE ET NUTRITION

1^{ère} sous-section : (Biochimie et biologie moléculaire)

Docteure Shyue-Fang BATTAGLIA - Docteure Sophie FREMONT - Docteure Isabelle AIMONE-GASTIN

Docteure Catherine MALAPLATE-ARMAND - Docteur Marc MERTEN - Docteur Abderrahim OUSSALAH

2^{ème} sous-section : (Physiologie)

Docteure Silvia DEMOULIN-ALEXIKOVA - Docteur Mathias POUSSEL – Docteur Jacques JONAS (stagiaire)

3^{ème} sous-section : (Biologie Cellulaire)

Docteure Véronique DECOT-MAILLERET

45^{ème} Section : MICROBIOLOGIE, MALADIES TRANSMISSIBLES ET HYGIÈNE

1^{ère} sous-section : (Bactériologie – Virologie ; hygiène hospitalière)

Docteure Corentine ALAUZET - Docteure Hélène JEULIN - Docteure Véronique VENARD

2^{ème} sous-section : (Parasitologie et mycologie)

Docteure Anne DEBOURGOGNE

46^{ème} Section : SANTÉ PUBLIQUE, ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

1^{ère} sous-section : (Epidémiologie, économie de la santé et prévention)

Docteure Nelly AGRINIER - Docteur Cédric BAUMANN - Docteure Frédérique CLAUDOT - Docteur Alexis HAUTEMANIÈRE

2^{ème} sous-section (Médecine et Santé au Travail)

Docteure Isabelle THAON

3^{ème} sous-section (Médecine légale et droit de la santé)

Docteur Laurent MARTRILLE

47^{ème} Section : CANCÉROLOGIE, GÉNÉTIQUE, HÉMATOLOGIE, IMMUNOLOGIE

1^{ère} sous-section : (Hématologie ; transfusion)

Docteure Aurore PERROT – Docteur Julien BROSEUS

2^{ème} sous-section : (Cancérologie ; radiothérapie)

Docteure Lina BOLOTINE – Docteur Guillaume VOGIN

4^{ème} sous-section : (Génétique)

Docteure Céline BONNET

48^{ème} Section : ANESTHÉSIOLOGIE, RÉANIMATION, MÉDECINE D'URGENCE, PHARMACOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE

2^{ème} sous-section : (Réanimation ; Médecine d'urgence)

Docteur Antoine KIMMOUN

3^{ème} sous-section : (Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie)

Docteur Nicolas GAMBIER - Docteure Françoise LAPICQUE - Docteur Julien SCALA-BERTOLA

4^{ème} sous-section : (Thérapeutique ; Médecine d'urgence ; addictologie)

Docteur Nicolas GIRERD

50^{ème} Section : PATHOLOGIE OSTÉO-ARTICULAIRE, DERMATOLOGIE ET CHIRURGIE PLASTIQUE

1^{ère} sous-section : (Rhumatologie)

Docteure Anne-Christine RAT

3^{ème} sous-section : (Dermato-vénéréologie)

Docteure Anne-Claire BURSZTEJN

4^{ème} sous-section : (Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlologie)

Docteure Laetitia GOFFINET-PLEUTRET

51^{ème} Section : PATHOLOGIE CARDIO-RESPIRATOIRE ET VASCULAIRE

3^{ème} sous-section : (Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire)

Docteur Fabrice VANHUYSE

52^{ème} Section : MALADIES DES APPAREILS DIGESTIF ET URINAIRE

1^{ère} sous-section : (Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie)

Docteur Jean-Baptiste CHEVAUX – Docteur Anthony LOPEZ (stagiaire)

53^{ème} Section : MÉDECINE INTERNE, GÉRIATRIE, CHIRURGIE GÉNÉRALE ET MÉDECINE GÉNÉRALE

2^{ème} sous-section : (Chirurgie générale)

Docteur Cyril PERRENOT (stagiaire)

3^{ème} sous-section : (Médecine générale)

Docteure Elisabeth STEYER

54^{ème} Section : DEVELOPPEMENT ET PATHOLOGIE DE L'ENFANT, GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE, ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION

5^{ème} sous-section : (Biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale)

Docteure Isabelle KOSCINSKI

55^{ème} Section : PATHOLOGIE DE LA TÊTE ET DU COU

1^{ère} sous-section : (Oto-Rhino-Laryngologie)

Docteur Patrice GALLET

=====

MAÎTRES DE CONFÉRENCES

5^{ème} Section : SCIENCES ÉCONOMIQUES

Monsieur Vincent LHUILLIER

7^{ème} Section : SCIENCES DU LANGAGE : LINGUISTIQUE ET PHONETIQUE GENERALES

Madame Christine DA SILVA-GENEST

19^{ème} Section : SOCIOLOGIE, DÉMOGRAPHIE

Madame Joëlle KIVITS

64^{ème} Section : BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

Madame Marie-Claire LANHERS - Monsieur Nick RAMALANJAONA

65^{ème} Section : BIOLOGIE CELLULAIRE

Madame Nathalie AUCHET - Madame Natalia DE ISLA-MARTINEZ - Monsieur Jean-Louis GELLY - Madame Ketsia HESS Monsieur Hervé MEMBRE - Monsieur Christophe NEMOS

66^{ème} Section : PHYSIOLOGIE

Monsieur Nguyen TRAN

=====

MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Docteur Pascal BOUCHE – Docteur Olivier BOUCHY - Docteur Arnaud MASSON – Docteur Cédric BERBE
Docteur Jean-Michel MARTY

=====

DOCTEURS HONORIS CAUSA

Professeur Charles A. BERRY (1982)
Centre de Médecine Préventive, Houston (U.S.A)
Professeur Pierre-Marie GALETTI (1982)
Brown University, Providence (U.S.A)
Professeure Mildred T. STAHLMAN (1982)
Vanderbilt University, Nashville (U.S.A)
Professeur Théodore H. SCHIEBLER (1989)
Institut d'Anatomie de Würzburg (R.F.A)
Université de Pennsylvanie (U.S.A)
Professeur Mashaki KASHIWARA (1996)
Research Institute for Mathematical Sciences de Kyoto (JAPON)

Professeure Maria DELIVORIA-PAPADOPOULOS (1996)
Professeur Ralph GRÄSBECK (1996)
Université d'Helsinki (FINLANDE)
Professeur Duong Quang TRUNG (1997)
Université d'Hô Chi Minh-Ville (VIÊTNAM)
Professeur Daniel G. BICHET (2001)
Université de Montréal (Canada)
Professeur Marc LEVENSTON (2005)
Institute of Technology, Atlanta (USA)

Professeur Brian BURCHELL (2007)
Université de Dundee (Royaume-Uni)
Professeur Yunfeng ZHOU (2009)
Université de Wuhan (CHINE)
Professeur David ALPERS (2011)
Université de Washington (U.S.A)
Professeur Martin EXNER (2012)
Université de Bonn (ALLEMAGNE)

À notre Maître et Président de thèse,
Monsieur le Professeur Jean-Luc SCHMUTZ,
Professeur de dermatologie-vénérologie,
Président de l'association des amis du musée de la faculté de médecine de Nancy.

Nous avons été sensible à l'honneur que vous nous avez témoigné en acceptant la présidence de cette thèse.

Votre regard sur notre travail nous est précieux.

Nous vous remercions pour votre enseignement, pour votre bienveillance dans le jugement de nos travaux produits lors de notre externat dans votre service.

Veillez trouver ici le témoignage de notre profond respect et de notre haute considération.

À nos Maîtres et Juges

Monsieur le Professeur Jean-Dominique DE KORWIN,
Professeur de médecine interne.

Nous vous remercions de l'honneur que vous nous faites d'accepter de faire partie de notre jury de thèse.

Veillez trouver dans cette thèse l'expression de notre profond respect, et de notre haute considération.

Monsieur le Professeur Pascal ESCHWEGE,
Professeur d'urologie.

Vous nous faites l'honneur de votre présence et d'accepter de juger ce travail.

Nous vous remercions pour votre disponibilité et votre enseignement lors de notre stage en urologie.

Soyez assuré de notre reconnaissance et de notre profond respect.

Madame le Docteur Anna KEARNEY-SCHWARTZ,
Praticien Hospitalier en gériatrie.

Nous avons l'honneur de vous compter parmi nos juges.

Veillez trouver ici l'expression de notre plus profonde gratitude

À notre Maître et Juge

Monsieur le Docteur Jean FLOQUET,
Professeur Honoraire d'anatomopathologie,
Conservateur du musée de la faculté de médecine.

Vous nous avez fait l'honneur de nous confier ce sujet de thèse, de diriger et d'encadrer ce travail.

Vous nous avez fait redécouvrir l'histoire de la médecine.

Nous vous remercions pour votre aide précieuse, vos judicieux conseils et votre soutien durant la réalisation de cette thèse.

Nous espérons avoir été à la hauteur de vos attentes.

À ma famille.

À mes parents, merci pour votre soutien inconditionnel.
Ce que je suis devenue, je vous le dois.

À ma sœur, en toute circonstance, je sais que je peux compter sur toi. Ta maîtrise du latin et ton goût pour les lettres m'ont aidée à sublimer mon travail. Je te remercie infiniment.

À ma nièce, mes neveux, mon beau-frère qui m'accueillent toujours à bras ouverts dans leur foyer.

À Laurent, merci pour ta patience et ton amour.
À ta famille, qui un jour sera mienne.

À mes amis.

À mes collègues médecins avec qui nous partageons de mémorables moments. Merci particulièrement aux relecteurs, aux traductrices.

À mon binôme qui est de tous les voyages, qui m'a éclairée de son avis d'experte.

À mes amis partageant ma passion pour les danses latines, à ceux que je retrouve autour d'un jeu de cartes, à mes cobayes et à tous ceux où chaque occasion de se voir est toujours une joie. Votre amitié m'est précieuse.

À mes médecins traitants : Florence qui m'a initiée à l'art de la médecine ; Bertrand, mon cher directeur de mémoire. Travailler avec vous est un réel plaisir.

À tous les médecins qui ont contribué à ma formation, à tous mes collègues, à tous les soignants et secrétaires qui ont croisé mon chemin.

Aux patients.

Aux nombreux archivistes français et suédois qui m'ont aidée dans mes recherches.

Au professeur de pharmacologie M. Brodin, qui a eu la gentillesse de me donner des informations sur l'herbier de Rönnow qu'il a étudié minutieusement.

À tous ces fêrus d'histoire, avec qui j'ai correspondu, sans jamais les rencontrer, qui m'ont aiguillée dans mon enquête et ont répondu humblement à mes interrogations.

À tous ceux que j'aurais oublié de citer.

À l'histoire de la médecine, aux médecins qui nous ont précédés, à Rönnow.

Une lettre peut changer une vie...

SERMENT

« Au moment d'être admise à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité. Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux. Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité. J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences. Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admise dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me sont confiés. Reçue à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs. Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.

Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.

J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.

Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonorée et méprisée si j'y manque ».

Sommaire

Introduction.....	17
1.Rönnow avant Stanislas	18
1.1.Ses origines, son enfance.....	18
1.2.Sa formation.....	19
2.Les débuts de la vie de Rönnow sous Stanislas.....	22
2.1.De Königsberg à Lunéville	22
2.2.Rönnow à Lunéville.....	24
2.3.Rönnow et Stanislas.....	26
2.4.Rönnow et son pays d'origine.....	29
3.Rönnow au temps du Collège Royal.....	30
3.1.Le désir et la nécessité d'un Collège Royal.....	30
3.2.Les débuts du Collège Royal.....	33
3.3.Rönnow et le Collège royal.....	38
3.4.Rönnow et les dossiers épineux du Collège royal.....	54
4.La mort du roi Stanislas.....	82
4.1.L' Accident, les derniers jours de Stanislas.....	82
4.2 Le rapport d'autopsie.....	87
5.La vie de Rönnow après Stanislas.....	89
5.1.En Lorraine	89
5.2.De retour en suède.....	90
6.Rönnow : qui est-il ?.....	93
6.1.Rönnow, homme de sciences.....	93
6.2.Rönnow médecin : à propos de quelques cas.....	97
6.3.Rönnow, illustre homme reconnu par ses contemporains.....	103
6.4.Rönnow, Artiste	109
6.5.Rönnow, sa maîtrise des langues et son style littéraire.....	115
6.6.Rönnow, un homme.....	116
Conclusion.....	119
Bibliographie.....	120
Annexes.....	126
Annexe 1 : La journée type du Roi Stanislas.....	127
Annexe 2 : L'ordre royal de l'Étoile Polaire.....	128
Annexe 3 : Plan du Jardin Botanique.....	129
Annexe 4 : Illustrations de Rönnow.....	130
Annexe 5 : Lettres de Rönnow.....	132
Tables des matières.....	135

Avant-propos

Nous informons que les citations en italique ont une orthographe identique à celle trouvée dans les ouvrages et manuscrits.

Les références bibliographiques sont symbolisées par des nombres entre parenthèses. Nous avons numéroté les lettres du musée de la faculté de médecine sur lesquelles notre travail repose. Elles sont rappelées par des nombres entre crochets en indice. Les chiffres, seuls, en indice sont des notes de bas de page.

Les personnes évoquées sont nommées par leur(s) prénom(s) suivi(s) de leur nom. Lorsqu'elles sont dénommées par un seul mot, il s'agit du nom de famille (Nicolas, François, Gérard, Pierre, etc.) excepté pour les rois (Stanislas, roi de Pologne, Louis XV, etc.).

Quelques abréviations sont utilisées dans les lettres de Rönnow ou dans les textes cités :

SAR : Son Altesse Royale

SAS : Son Altesse Sérénissime

SM : Sa Majesté

SMP : Sa Majesté Polonaise

VM : « Votre Majesté »

« La Médecine, un art si salutaire au genre humain et d'institution divine, comme on le voit par les livres sacrés, ou il est dit , honora medicum...etenim illum creavit altissimus, &tc. »
Casten Rönnow (1700-1787), le 18 novembre 1752.



Tableau 1: Casten Rönnow (1700-1787)

Le tableau de 79x61 cm, entouré d'un cadre doré et finement sculpté de 97x70 cm, montre Rönnow en buste pratiquement de profil, la tête étant de trois quarts regardant l'observateur. Il est coiffé d'une perruque blanche bouclée, vêtu d'un costume foncé avec une chemise à jabot en dentelle blanche, une écharpe. Homme de sciences, sa main droite repose sur un livre. Une draperie constitue l'arrière-plan. On devine une grande colonne qui peut évoquer le bâtiment qui a hébergé le Collège royal sur la place. Dans l'angle supérieur droit de la toile, on voit ses armoiries enrichies de la croix de l'ordre royal de l'Étoile du Nord, dont il a été fait chevalier en 1766 par le roi de Suède Adolph-Frédéric, décoration que Rönnow porte sur son costume.

Introduction

Si bien des historiens se sont intéressés à l'histoire de Stanislas, la vie de son médecin Casten Rönnow (1700-1787) quant à elle, ne nous est que partiellement connue. D'autres auteurs avant nous se sont intéressés à cet illustre homme, résumant sommairement sa vie. Cependant, il persiste des zones d'ombre que nous avons essayé d'explorer. Nous proposons ici un travail entier consacré à Rönnow, avec une approche différente, centrée sur ses écrits pour définir sa personnalité, son rapport à l'autre, ses passions et son œuvre accomplie. Nous inclurons des notions d'histoire de la Lorraine, des descriptions de la médecine de l'époque et du contexte religieux, nécessaires pour comprendre la vie de Rönnow, ce médecin d'origine suédoise et luthérien au service du Duc de Lorraine.

Le but de ce travail est également de valoriser la collection des lettres de Rönnow, cédées récemment par le musée de la faculté de Nancy aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle. C'est une collection importante de trente-six lettres couvrant la période 1752-1766, c'est à dire de la création du Collège Royal jusqu'à la mort du Roi Stanislas. Source d'informations considérables, c'est par le regard de Rönnow que nous allons retracer l'histoire du Collège royal. Nous pourrions ainsi évoquer les missions et ambitions du Collège royal, soutenues par Rönnow puisqu'elles visent à sublimer la médecine en Lorraine, médecine évoluant considérablement dans ce siècle des Lumières. L'implication de Rönnow dans tous les démêlés de l'institution avec les autres structures médicales (la faculté de Pont-à-Mousson, la communauté des chirurgiens, la communauté des apothicaires) est constante. Il assure son soutien à Bagard, président du Collège et au secrétaire perpétuel Gormand. Usant de son intelligence, de sa proximité avec le souverain due à sa fonction, mais également à sa personnalité attachante, Rönnow est un allié de choix.

En suivant le parcours de Rönnow, nos recherches nous ont amené à porter au jour des lettres de Rönnow endormies dans d'autres lieux d'archives, nous apportant des éléments nouveaux sur ses actions en Lorraine, mais également sur sa vie après la mort de Stanislas, alors qu'il avait rejoint son pays natal.

L'ensemble des documents récoltés au cours de nos recherches nous a permis de nous intéresser à différents cas médicaux rapportés par Rönnow, à ses comptes-rendus d'autopsie, mais également à ses productions scientifiques pour donner un aperçu de ce qu'était la médecine de Rönnow au siècle des Lumières.

Nous rendons hommage par ce travail à Rönnow, médecin et artiste reconnu, homme entier et passionné.

1. Rönnow avant Stanislas (1–6)

1.1. Ses origines, son enfance

Casten Rönnow est né à Karlshamn, dans le comté de Blekinge, dans le sud de la Suède, le 15 février 1700. Il est issu d'une illustre famille luthérienne, dont plusieurs membres étaient des médecins reconnus.

Son père, Otto Rönnow, épouse en 1690 Vandela Reuterman, fille d'un quartier maître de régiment. Ses parents meurent de la peste laissant Casten et son jeune frère Carl orphelins. Les différentes sources ne s'accordent pas sur l'année de la mort de son père. Selon plusieurs, Rönnow était âgé de deux ans (en 1702), pour d'autres la mort de son père survient en 1710.

Le jeune Casten est recueilli par son oncle Johann Rönnow, chirurgien ou médecin militaire à Göteborg, là encore les sources se contredisent.

Pour obtenir plus de renseignements sur la famille de Rönnow, nous avons étudié le blason de Casten Rönnow : il est parti d'or et de gueules, sans aucun meuble ni aucune pièce (illustration 1). Or, plus le blason est simple, plus il est ancien. Nos recherches nous apprennent qu'il représente la famille Rönnow depuis 1400 et que cette famille est d'origine écossaise. Pour preuve, l'arrière-grand-père de Casten Rönnow, Magnus Dublar est né en 1600 à Dundee, en Écosse. Il vient vivre en Suède et y meurt en 1663.

Autre anecdote à la gloire de cette famille, son grand-oncle, vicaire d'Ahnus, aurait sauvé la vie de Charles XI, roi de Suède de 1660 à 1697.

Le fait que cette famille possède un blason et que la filiation soit connue jusque dans les années 1400 nous indique que Rönnow appartient à une famille noble. Il n'est donc pas à douter que Rönnow a eu l'éducation qui convient à un gentilhomme ce qui favorise, sans doute, sa connivence avec les gens du monde.



Illustration 1: Blason de la famille Rönnow

L'écriture de son nom se retrouve sous diverses formes : Rönnow, Rennow, Renaud ; et pour le prénom : Casten, Kasten, Chrétien.

1.2.Sa formation

Casten Rönnow reçoit une formation de chirurgien militaire. À l'âge de 16 ans, il participe à la guerre opposant la Suède de Charles XII à la Norvège. C'est pendant cette campagne qu'il se fait remarquer de ses supérieurs par ses qualités : on lui propose de poursuivre sa carrière dans l'armée. Rönnow refuse, il a d'autres projets : poursuivre son apprentissage médico-chirurgical.

Il s'intéresse à la botanique et réalise un herbier daté de 1719, nommé *plantes autour de Gothenbourg*.

En 1720, sous la direction du professeur Ribe à Stockholm, Rönnow étudie la chirurgie, puis se rend à Uppsala pour apprendre la médecine auprès de l'archiatre Rudbeck¹ et du professeur Roberg². Le travail de Rönnow est suffisamment reconnu pour qu'il obtienne une double bourse royale sur recommandation de Rudbeck, accordée par l'académie d'Uppsala. Ainsi poursuit-il ses études en passant par le Danemark, la Hollande, l'Allemagne. Puis il s'établit en France. Son voyage à travers les pays d'Europe lui permet de se confronter à divers types d'enseignements, à différentes pratiques médicales. Ainsi a-t-il probablement l'occasion de rencontrer de nombreuses personnalités médicales influentes qui ne sont sans doute pas étrangères à son « arrivée » dans les sphères des pouvoirs médico-politico-sociaux.

Durant sept années, basé en France, Rönnow fréquente les hôpitaux et l'amphithéâtre d'anatomie. Son talent de dessinateur et de peintre est alors remarqué par ses maîtres, les chirurgiens les plus populaires de l'époque, notamment Le Dran.

Henri François Le Dran (1685-1770) est chirurgien en chef à la Charité à Paris, prévôt de la Communauté des chirurgiens de Paris, membre de l'Académie de chirurgie et chirurgien du roi. Il enseigne à l'Académie royale de médecine de Paris aux côtés de Jean-Louis Petit. Membre de la Royal Society en 1745, Le Dran est surtout connu pour avoir mis en évidence l'extension des cancers par les voies lymphatiques.

Le Dran demande à Rönnow d'illustrer son ouvrage intitulé : *Parallèle des différentes manières de tirer la pierre hors de la vessie*(7). Les planches d'illustration réalisées par Rönnow sont d'une finesse et d'un détail remarquables. Sa connaissance parfaite de l'anatomie et des techniques chirurgicales de la taille, associée à ce don des proportions lui permettent, -outre d'avoir le privilège d'être à juste titre recruté par son professeur- de réaliser des planches anatomiques du bassin représenté dans les positions imposées par les techniques opératoires. D'autres planches reproduisent les instruments utilisés pour la lithotomie, dite chirurgie de la taille. Ce livre eut un grand succès et fut traduit en anglais en 1728 et en allemand en 1737. Un exemplaire de l'ouvrage imprimé de Le Dran est consultable à la bibliothèque de la faculté de médecine de Nancy, dans le fonds ancien, permettant d'admirer des copies des illustrations de Rönnow. Ne vous attendez pas à trouver le nom de Rönnow sur les planches, seul le nom du sculpteur est inscrit. Cependant, nous avons la certitude que les dessins originaux sont de Rönnow : ils sont conservés à la bibliothèque du Collège royal de médecine de Stockholm.(Illustration 2)

1 **Olof Rudbeck** (1630-1740) obtient son titre de docteur à Utrecht (Pays-Bas). Il voyage en Laponie en 1695, au sein d'une expédition royale pour y étudier la Nature (principalement la botanique et l'ornithologie). Il succède à son père au poste de professeur de médecine à l'université d'Uppsala. Il prend pour tuteur de ses enfants le jeune Carl von Linné (1707-1778) qui plus tard crée la classification des espèces du règne végétal et fonde les bases du système moderne de la nomenclature binominale.

2 **Lars Roberg** (1664-1742), étudie à Uppsala puis en Allemagne, France et Grande-Bretagne. Il obtient le grade de docteur en médecine à l'université de Leyde. Il enseigne l'anatomie à Stockholm puis obtient une chaire d'anatomie à Uppsala en 1697. Roberg a laissé de nombreux écrits scientifiques, notamment *Lijkrevnings tavlor* (le premier manuel d'anatomie suédois). Lars Roberg était célèbre pour sa connaissance du latin et ses talents d'illustrateur. Il a aussi été l'un des professeurs de Carl von Linné (1707-1778).



Illustration 2: Planches anatomiques dans l'ouvrage de Le Dran

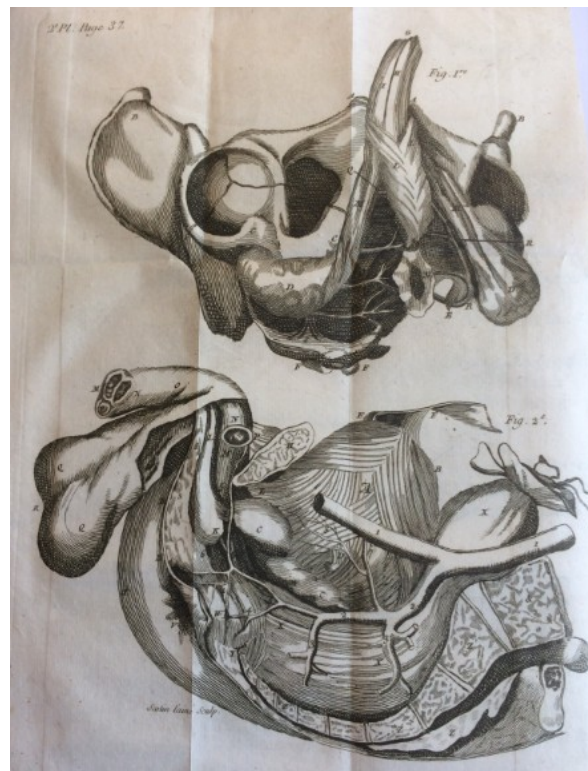


Illustration 2 : Planches anatomiques dans l'ouvrage de Le Dran.

Rönnow passe sa thèse de médecine à Reims le 10 octobre 1730. Le sujet et le texte de sa thèse ne nous sont pas parvenus, ni la raison pour laquelle il l'a passée à Reims plutôt qu'à Paris, ville où il suit pourtant sa formation. Ce pourrait être pour des raisons financières : le coût engendré pour obtenir le grade de docteur étant moindre à l'université de Reims.

Comme nous venons de la voir, Rönnow est reconnu pour ses talents de médecin, de chirurgien et d'illustrateur. Par ailleurs, il a aussi une expérience de chirurgien militaire. Ainsi, Rönnow va être sollicité de toutes parts du fait de sa polyvalence et de ses savoirs multiples. Des travaux d'illustrateur, un engagement dans l'armée ou encore un poste d'archiatre vont lui être proposés.

Rönnow ne souhaite pas reprendre une vie militaire. Il refuse l'offre faite par le duc de Mercy³, commandant de l'armée autrichienne, qui l'invitait à rejoindre ses rangs pour la campagne prévue contre l'Italie. Concernant les autres propositions d'embauche, il semblerait -d'après l'article du doyen Beau sur le docteur Casten Rönnow- que celui-ci reçoit la demande de la Reine de Pologne avant celles des médecins Douglas et Winslow.

Winslow, professeur d'anatomie de Paris, lui octroie 300 livres pour exécuter les dessins du livre d'anatomie qu'il est en train de composer : *Exposition anatomique de la structure du corps humain*, Paris : G. Desprez.1732. **Jacques-Bénigne Winslow**, (Jacob Benignus Winslōw né à Odense au Danemark, mort en 1760 à Paris) étudie la théologie puis s'intéresse à l'anatomie. Il parcourt différents pays et devient docteur en médecine de l'Université de Leyde en 1697. Arrivé à Paris en 1698, il se convertit au catholicisme. En 1730, il est démonstrateur d'anatomie et de chirurgie au Jardin du Roi, membre de l'Académie Royale des sciences. Sa carrière fut brillante :

3 **Florimond-Claude de Mercy**, né en 1666 en Lorraine, offrit ses services au duc Léopold en 1682 et fut volontaire pour la défense de Vienne assiégée par les Turcs. En 1719, il fut nommé commandant général de la Sicile.(8)

docteur régent de la faculté de médecine de Paris, interprète de la langue teutonique à la Bibliothèque du Roi, ancien professeur d'anatomie et de chirurgie au Jardin royal, membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris et de l'Académie Royales des Sciences et belles lettres de Berlin. En consultant sa bibliographie, nous constatons que son ouvrage d'anatomie est paru en 1732 ; il ne publia rien d'autre avant 1742. La proposition d'emploi a dû être faite avant ou au début de l'année 1732.

Douglas, médecin anglais, lui suggère un poste à Londres pour l'aider dans sa pratique et collaborer à l'édition de son œuvre anatomique. Il s'agit probablement de **James Douglas** (1675-1742), médecin et anatomiste britannique, membre de la Royal Society et médecin de la Reine. Son frère et lui s'intéressaient à la chirurgie de la taille ; James Douglas avait par ailleurs publié sur ce sujet en 1719. Son projet de livre d'anatomie ne fut jamais édité. Un confrère, Guillaume Chefelden (chirurgien de la Reine, lithotomiste reconnu cité dans l'ouvrage de Le Dran) qui caressait le même projet, imprima avant lui, en 1733, un *Traité d'ostéologie*. John Douglas, frère de James, lui aussi médecin, critiqua vivement cette œuvre dans son livre publié en 1735 : *Remarks on a late pompous work*.⁽⁹⁾

Ainsi, Rönnow accepte la proposition de la Reine de Pologne et il s'engage à devenir l'archiatre de Stanislas, « *une tête couronnée[...] qui m'a si souvent été recommandée par sa Majesté la Reine verbalement et par écrit.* »⁴ La Reine en question est la Reine de France, Marie Leszczyńska, fille de Stanislas. Rönnow nous apprend dans cette lettre à l'intendant des finances du royaume de France datée de 1766, qu'il avait eu l'occasion de la voir à plusieurs reprises.

Il est difficile de savoir avec certitude quand et comment Rönnow a été contacté pour se mettre au service de Stanislas. Certainement à partir de 1732, car les ouvrages d'anatomie auxquels il aurait pu contribuer ont, pour l'un, été publié en 1732, pour l'autre contrecarré par un projet similaire d'un confrère édité en 1733. Nul doute cependant que le nom de Rönnow devait circuler dans la cour de Versailles et au sein des nobles et bourgeois de l'époque.

Cette interrogation demande quelques explications sur l'histoire de Stanislas : Stanislas, beau-père de Sa Majesté Très Chrétienne, est logé au château de Chambord de 1725 à août 1733. À cette date, il se rend en Pologne pour être candidat à l'élection d'un nouveau Roi. Le 11 septembre 1733, il est pour la seconde fois élu Roi de Pologne à Varsovie. Roi controversé par une partie de la noblesse polonaise qui lui préfère le fils du roi défunt Auguste II. Il se réfugie à Dantzig avec son personnel, sa cour, sa couronne, son trésor royal ; tandis qu'Auguste III, est proclamé Roi de Pologne à Varsovie, soutenu par les Russes et les Hongrois. Ces derniers vont assiéger Dantzig au début du mois de février 1734. Stanislas, déguisé, fuit Dantzig et se met à l'abri chez Frédéric-Guillaume, roi de Prusse à compter de juillet 1734. Désormais dans une situation moins dangereuse, Rönnow peut alors envisager de rejoindre le Roi Stanislas.

Comment et par qui Rönnow a-t-il reçu la proposition de travailler pour Stanislas ? Nous savons qu'il a été amené à rencontrer la Reine de France, qu'elle lui écrivait également pour lui recommander de se mettre au service de son père. Rönnow est un médecin apprécié de son supérieur Le Dran, chirurgien du Roi. Il est possible qu'ensemble ils se soient rendus au chevet du Roi. Ou bien, la Reine de France a eu connaissance de la réputation de Rönnow et a cherché à le rencontrer. Autre hypothèse, la reine Catherine Opalinska séjourne tantôt au château de Chambord, tantôt à Saint-Cyr, pour être plus proche de sa fille, accompagnée de son médecin de famille le docteur Kast. Il y avait probablement peu de docteurs luthériens en France compte tenu du contexte politique. Est-ce par l'intermédiaire de Kast que Rönnow et la Reine de Pologne se sont connus ?

Quoi qu'il en soit, au début du mois de décembre 1734, Rönnow part de Paris et rejoint Stanislas alors à Königsberg le 1^{er} janvier 1735. À compter de ce jour, Rönnow sert fidèlement son maître, l'accompagnant jusqu'à la fin de sa vie.

4 Issu de la lettre de Rönnow, premier médecin de sa Majesté Polonaise à M. Beaumont (archives nationales, anciennement cotée K.1189) in Le docteur Casten Rönnow premier médecin du roi Stanislas.

2. Les débuts de la vie de Rönnow sous Stanislas

2.1. De Königsberg à Lunéville (10,11)

« Je fus envoyé l'année 1734 par feu la Reine de Pologne, de Paris, vers ce prince de Königsberg, où j'ai resté pendant quinze mois ; de là j'eus l'honneur de le suivre jusqu'à Meudon et ensuite ici en Lorraine. », lettre de Rönnow à M. de Beaumont⁵, le 19 avril 1766.

Stanislas, après cet éprouvant siège à Dantzig, réussit à rejoindre la Poméranie prussienne le 1^{er} juillet 1734. Il devient l'hôte du Roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, qui l'installe au château de Königsberg. Stanislas reconstitue sa Cour.

Bien que de confession catholique, le roi polonais, tolérant, philanthrope, cosmopolite et citoyen du monde avant l'heure, accueille ce médecin suédois protestant avec joie ! Par le passé, Stanislas a été soutenu par de grands hommes suédois : principalement le Roi Charles XII, qu'il rencontra à l'âge de 21 ans. Le roi de Suède vit en lui un fort potentiel et l'installa sur le trône de Pologne pour la première fois. Il engagea son armée au côté de Stanislas envers et contre tout. Infiniment reconnaissant de l'aide que lui avait portée Charles XII, Stanislas, en souvenir de ce grand homme, avait dans sa chambre à Lunéville un portrait de Charles XII. Plus tard, un autre Suédois, le major général Steinlich aida Stanislas à fuir Dantzig. Le roi Stanislas semblait alors entretenir un rapport particulier avec cette patrie qui l'avait épaulé et sorti de situations difficiles.

Ainsi remettre sa santé entre les mains d'un médecin suédois est de bon augure.

Rönnow arrive donc le 1^{er} janvier 1735 à Königsberg. Stanislas lui donne alors le titre d'archiatre le 8 janvier 1735. Ensemble, ils restent à Königsberg attendant le dénouement de la guerre de succession de Pologne. Stanislas est contraint de signer son abdication. Le 5 mai 1736, Stanislas et sa suite (comprenant notamment Rönnow et le chevalier de Solignac⁶) quittent Königsberg pour arriver le 4 juin au château de Meudon, résidence mise à disposition du Roi Stanislas par son gendre Louis XV, en attendant qu'il prenne possession de la Lorraine. Le 30 septembre 1736, Stanislas, sous la pression de Louis XV et le cardinal Fleury, signe la fameuse "déclaration de Meudon". Cette déclaration lui concède le droit de conserver son titre honorifique de Roi de Pologne et les privilèges qui lui sont associés (dont celui de posséder une Cour et une Maison : un conseil d'État, un conseil des finances, un chancelier, un chambellan, un conseil aulique, etc.) et la promesse d'être dans un avenir proche Duc de Lorraine, à titre nominal.

La Lorraine est pour la France un enjeu de taille. Pays limitrophe de la France, régulièrement occupée par les troupes françaises les siècles passés lors des guerres tourmentant l'Europe, elle reste dirigée par des ducs issus d'une longue lignée, apparentée aux régents d'Autriche. En 1729 meurt Léopold le duc de Lorraine. Son fils, résidant à Vienne, devient le nouveau duc de Lorraine : François III. Bien vite, il retourne en Autriche auprès de sa future épouse Marie-Thérèse, fille de l'empereur d'Autriche, laissant la régence de la Lorraine à sa mère, la

⁵ **Jean-Louis Moreau de Beaumont** (1715-1785) fut successivement intendant du Poitou, de la Franche-Comté et de la Flandre. En 1766, il est intendant des finances du Royaume de France.

⁶ **Pierre-Joseph de la Pimpie, chevalier de Solignac** (1687-1778), secrétaire de l'ambassade de France à Varsovie, est envoyé au service de Stanislas par le marquis Monti à Danzig. Il reste à Danzig lorsque Stanislas fuit cette ville. Cependant, dès que Stanislas est installé à Königsberg en Prusse, il se constitue une nouvelle cour. Solignac le rejoint à Königsberg et continue d'assurer sa fonction de secrétaire. En 1738, il est fait chevalier de l'ordre du Christ par Louis XV à la demande de Stanislas. En Lorraine, il est reconduit dans sa fonction de secrétaire particulier (intendant de la bibliothèque et secrétaire perpétuel de l'académie royale des sciences et de belles lettres de Nancy, actuelle académie Stanislas.).

Toutes les lettres de Stanislas sont écrites et corrigées par son secrétaire Solignac, excepté la correspondance intime et secrète.

duchesse-douairière Élisabeth-Charlotte. Le mariage pressenti entre François III et l'héritière de l'empire autrichien fait craindre à Louis XV que la Lorraine ne devienne une possession autrichienne. Après bien des manœuvres politiques des pays d'Europe et d'échanges de territoire (principalement sur la terre actuelle d'Italie), les régents d'Europe signent la pragmatique sanction, autorisant la fille de Charles VI à hériter du trône de son père. Louis XV obtient en contrepartie la Lorraine pour son beau-père. Le roi de France, par ce stratagème, installe Stanislas comme duc de Lorraine, lui ôtant tout pouvoir décisif, pouvoir confié au chancelier de Lorraine qui a les mêmes fonctions qu'un intendant d'une province française. La Lorraine reste officiellement indépendante, sous forte influence française. Durant le « règne » de Stanislas sur les duchés de Lorraine et de Bar, la mission du chancelier de la Galaizière est de conformer peu à peu l'administration lorraine à celle de la France, pour permettre une transition plus facile d'états indépendants à une province française. Au décès du duc de Lorraine Stanislas, la Lorraine devient française. En compensation de la perte de la Lorraine, François III, recevra dès le décès du duc de Toscane son duché.

Ainsi, Stanislas Leszcynski remet les sceaux au nouveau chancelier de Lorraine qui prête serment entre ses mains, le 18 janvier 1737. La cérémonie a lieu dans le grand vestibule du Château Vieux de Meudon, au rez-de-chaussée du pavillon central.⁷ Cet agent administratif détenant le pouvoir législatif et exécutif en Lorraine, gérant les affaires de la Lorraine comme s'il s'agissait d'une province française, sbire de Louis XV, un membre choisi par le gouvernement français n'est autre qu'Antoine Chaumont marquis de la Galaizière, intendant de la Lorraine, nommé chancelier par le nouveau duc de Lorraine, Stanislas, roi de Pologne.

Le 1er avril 1737, Stanislas quitte Meudon pour gagner la Lorraine le 3 avril. À Lunéville, il loge chez le prince de Craon, le temps de faire quelques aménagements au château et il se constitue une Maison digne de son rang. Ainsi, le 2 avril 1737, pour le remercier de son dévouement, Rönnow obtient de Stanislas le titre de conseiller intime du roi. En outre, Stanislas le charge d'exercer la surveillance de la santé du duc-roi et celle de l'administration de toute l'activité médicale des deux duchés de Lorraine et de Bar.

Rönnow suit fidèlement Stanislas dans tous ses déplacements depuis Koenigsberg. C'est la seule information que nous détenons sur sa vie de Koenigsberg à Lunéville.



Illustration 3: Le château de Lunéville

⁷ Le tableau de François-André Vincent, intitulé *La Galaizière est créé chancelier par Stanislas*, représente cette scène (huile sur toile, 1778, conservé au musée Lorrain de Nancy).

2.2.Rönnow à Lunéville

Stanislas va faire de sa cour de Lunéville une des plus brillantes d'Europe. Cette cour si vivante dans le siècle des Lumières attire des philosophes, des scientifiques, des médecins et des artistes de tout genre, des princes et autres gens de pouvoir. Stanislas est un homme des lumières, philosophe, homme de lettres, s'intéressant à toutes les sciences. Cette curiosité le rapproche de Rönnow.

2.2.1. Les occupations de Rönnow

Lors de son arrivée en Lorraine, le duc Stanislas ne se rend pas tout de suite à Nancy, la capitale de ses duchés. Les Lorrains encore très attachés à la lignée de ducs régnant en Lorraine depuis plusieurs siècles, ne voient pas l'arrivée de cet inconnu Stanislas d'un bon œil. La première apparition de Stanislas à Nancy a lieu seulement le 9 août 1737.

Nous pouvons imaginer que les anciens médecins du duc François III se sont présentés à Lunéville au Duc-Roi. C'est ainsi que Rönnow aurait fait la connaissance des autres médecins de Lunéville et de Nancy, et probablement des chirurgiens.

Ayant la charge de l'administration des activités médicales dans le duché, Rönnow devait être fort occupé. Souvent, Rönnow accompagne le roi dans ses déplacements au travers de la Lorraine. Plusieurs lettres en témoignent ^[5,17,18,34]. Citons cette lettre adressée à Gormand qui précise les raisons du déplacement à la Malgrange : la fête de la Purification. « *Je compte d'arriver la veille de la purification à la Malgrange* »^[34]. Ce n'est pas toujours le cas.^[7,19]

La Malgrange est un lieu de prédilection du Roi Stanislas, qui aimait se recueillir dans la chapelle Notre-Dame de Bon Secours. Non loin de Nancy, Rönnow et Stanislas y rencontraient des représentants du Collège royal.

À plusieurs reprises, dans le cadre de ses fonctions, Rönnow est envoyé par Stanislas à Nancy, « *comme emissaire du Roy* »^[5] pour élire le président du Collège royal, mais aussi à Waldsbrunn pour étudier les eaux minérales de cette contrée (commune dépendant du bailliage de Bitche).(12)

Lorsque Rönnow n'est pas en compagnie de Stanislas, il exerce l'art de la médecine et se rend au chevet de malades, souvent des personnes de Lunéville au service du Roi ou des hôtes de la Cour. Stanislas, en effet, propose volontiers les services de son premier médecin à ses invités et à ses proches sujets. Nous détaillerons plus en avant quelques consultations.

Dans des échanges épistolaires, Rönnow évoque la maladie de certains patients à ses confrères, prenant conseil auprès d'eux dans des cas cliniques difficiles.(13) « *Je vous prie monsieur en me faisant réponse, de la faire ostensive, car on demandera de la voir. Si vous avés quelque chose à me dire en particulier, mettez cela sur un billet à part.* »⁸ Rönnow rend compte de l'évolution : « *Madame Conigliano m'a fait part de votre lettre, par laquelle vous demandés que je vous fasse part de l'état de son mari.* »

Rönnow lit des observations et mémoires médicaux, échange à ce propos avec ses confrères.
^[18,24,26]

Rönnow réalise l'autopsie, ou tout du moins signe seul plusieurs comptes-rendus d'autopsie, de personnages importants dans l'entourage du Roi : Mme de la Galaizière, Bébé, Dr Kast.

Représentant du Roi dans le domaine médical, il prend le temps de discuter avec différentes

⁸ Lettre manuscrite de Rönnow du 17 janvier 1760, destinataire inconnu, conservée à la bibliothèque municipale de Nancy.(13)

personnalités pour avancer des projets médicaux qui lui tiennent à cœur (souvent dans l'intérêt du Collège royal, mais aussi dans l'intérêt particulier de ses correspondants, membres du Collège à savoir le président et le secrétaire perpétuel), partageant le repas avec certains d'entre eux⁹ : « *C'est ce que Mr Ferriet m'a déjà dit hier, en dinant avec lui et Mrs Perrin et Charve* »^[22].

Il fait des miniatures et des pastels, retouche peut-être les portraits réalisés par son maître.

2.2.2. Le logement de Rönnow

En général, les domestiques les plus proches dorment dans la même chambre ou dans l'antichambre du roi. Une anecdote nous est contée par François-Louis Jamet, secrétaire de monsieur de la Galaizière fils, intendant de Lorraine : « *Stanislas amena avec lui en cabriolet à Lunéville deux capucins de Meudon, ses confesseurs ; il les faisait coucher dans sa garde-robe. Lorsqu'il se couchait, il les mettait aux prises, en sa présence, avec le docteur Rönnow, son médecin suédois et zélé luthérien. La controverse roulait presque toujours sur la présence réelle et le pape. Cette parodie amusait et endormait Stanislas. Alors les champions bien repus allaient aussi ronfler.* » Dans ce livre, l'auteur affirme que Rönnow dort dans la chambre du Roi, sans plus de preuve que cette anecdote.(14)

Les lettres adressées à mademoiselle Doridant¹⁰ nous permettent d'émettre des hypothèses quant à la demeure de Rönnow. En janvier 1766, date de la première lettre, Rönnow est à Lunéville au service de Stanislas. Lors de la rédaction de la seconde en septembre 1766, il est toujours à Lunéville. Or, par ordre de Louis XV, des scellés sont mis en place par le chancelier de la Galaizière sur toutes les demeures de Stanislas dès le lendemain de son décès survenu le 23 février 1766. Ainsi, soit Rönnow habite au château, en est chassé à la mort de Stanislas : il est hébergé temporairement chez un ami lunévillois avant de s'établir dans une nouvelle demeure. Soit il a déjà son propre logement dans lequel il réside encore un peu plus d'un an dans une Lorraine désormais française. La seconde hypothèse semble la plus probable : du temps des ducs héréditaires de René II à Charles IV, les premiers médecins des ducs ne logent pas au palais, ils ont une résidence en ville à leurs frais. (15)

Qu'en est-il de Rönnow ? Dans ses lettres, il parle de son chez lui, proposant même le couvert à un de ses confrères : « *Vous pouvés, si vous êtes pressé, dîner ici, et vous retourner après midi à Nancy.* »¹¹

Cette lettre de février 1766, où Rönnow explique à Bagard la raison de son absence de son domicile, confirme l'hypothèse que Rönnow a un toit bien à lui. Rönnow dîne chez Alliot¹² : « *partant de la et revenant chés moi ; mon Domestique me dit que vous ne faisiés que de sortir de chés moi pour partir.* »^[40]

Rönnow a chez lui un domestique à sa charge. Tous deux étaient nourris, logés, blanchis, éclairés aux frais du Roi, « *pendant tout le temps qu'il a été attaché au feu Roy de Pologne* », selon

9 « *J'en avois parlé avec Mr Heré* »^[17] ; « *J'ai parlé à Mgr le Chancelier touchant l'embarras ou est le College...* »^[32] ; « *Alliot[...] m'a seulement dit en dinant avec lui* »^[24] ; « *après quoi je fus dîner chez Mr Alliot.* »^[40]

10 Deux lettres de Rönnow conservées à la bibliothèque et aux archives du musée Condé de Chantilly. Elles feront l'objet d'un autre chapitre.

11 Citation issue d'une lettre conservée dans le fonds ancien des bibliothèques de Nancy.(13) Voici d'autres exemples où Rönnow évoque son domicile : « *aujourd'hui Elle [SM] m'a fait rendre ladite lettre que j'avois encore chez Moy* »^[23] ; « *J'ai fait prier Mr Chenin de passer chés moy.* »^[36]

12 **François-Antoine Alliot** (1696-1779) d'abord maître des cérémonies puis lieutenant de police à Lunéville ; à dater d'avril 1742, est nommé conseiller aulique, intendant et commissaire général de la maison du roi Stanislas. François-Antoine Alliot appartient à une famille noble de Lorraine. Deux de ses parents sont médecins et ont été amenés à soigner la Reine Anne d'Autriche. L'histoire de cette famille a fait l'objet d'une thèse.(19)

le rapport de l'intendant Beaumont¹³. S'il est d'usage qu'un homme important, tel que le Roi Stanislas, ait à sa suite une cour qu'il entretient, les serviteurs -tels que les médecins, chirurgiens et barbiers- ne bénéficient pas de ce privilège. Les ducs de Lorraine ne logeaient que très rarement leur premier médecin. Certains médecins, comme Bartholomeo Castel San Nazar¹⁴, disposaient d'une chambre au palais (mais c'était dans les « galetas », c'est-à-dire au grenier). Nous pouvons ainsi conclure que Rönnow est dans les grâces de Stanislas et bénéficie d'un traitement de faveur : Rönnow se voit attribuer, en plus de ses appointements, un toit assez grand pour y vivre avec son domestique et tout ceci aux frais de son souverain ami Stanislas.

Nous n'avons pas de preuve formelle de son adresse. Aucun recensement n'a été effectué durant la vie de Rönnow à Lunéville ; aucune lettre adressée à Rönnow à Lunéville n'a été retrouvée. Quand bien même, les adresses notées sur les lettres étaient souvent succinctes : l'auteur se contentait de noter le nom du destinataire, associé à son titre (premier médecin du Roi par exemple) et la ville. Dans toutes les lettres consultées au musée de la faculté de médecine, nous ne retrouvons pas plus d'information (pas de nom de rue, pas de numéro).

Qui plus est, Rönnow invite ses interlocuteurs à adresser son courrier chez différentes personnes : *«et me l'envoyer sous l'adresse de Mr Alliot, commissaire general de la maison du Roy »*^[1] ; ou de les faire acheminer par des agents de l'ordre public : *« vous pouvés mettre un enveloppe â Mr Durival¹⁵, qui me le fera tenir »*^[17] ; *«J'ai reçu Monsieur ce matin le Recueil periodique d'observation de Medecine [...], par un de nos Messieurs les brigadiers des gardes du corps, qui m'a dit que c'est un marchand de Nancy qui les lui a remis pour moy.»*^[24]

Nous avons cherché à définir l'emplacement exact du logement de Rönnow. À Lunéville, au-dessus de chez Rönnow vit M. Boyard, comme il nous l'apprend dans sa lettre du 24 novembre 1764 : *« Si vous voulés descendre chés moy, nous en parlerons ensemble, et je vous conduirai chés le malade, qui demeure au dessus de Moy.»*(13)

De ceci, j'en déduis que Rönnow habitait la même rue que Boyard.

L'inventaire des registres de l'état civil de Lunéville(16) par le lieutenant Charles Denis nous éclaire sur ce point. Le recensement fait en 1769 est entièrement retranscrit. À cette date, Rönnow a quitté la Lorraine, M. Boyard est décédé. En revanche, sa veuve, la demoiselle Boyard¹⁶, habite au 3 rue Saint-André (actuelle rue Chanzy). Cette rue s'étend sur moins de 200m ; c'est la première rue sur la droite en sortant du château de Lunéville. Rönnow n'habitait pas loin du château pour pouvoir se rendre rapidement au chevet de son Souverain pour s'entretenir avec lui de tout sujet, mais également pour rapidement lui prodiguer des soins comme ce fut le cas en février 1766.

2.3.Rönnow et Stanislas

2.3.1. La santé de Stanislas : son souverain patient (10,11,17–19)

Ce n'est pas de la plume de Rönnow que nous apprendrons quoique ce soit sur la santé de Stanislas. Rönnow, par son titre de premier médecin du Roi, a pour illustre patient Stanislas. À

13 In Le docteur Casten Rönnow, premier médecin du roi Stanislas, lettre conservée aux archives nationales.

14 Médecin d'Antoine de Lorraine, dit le Bon, duc de Lorraine et de Bar de 1508 à 1544.

15 Nicolas Luton Durival (1713-1795) homme de confiance du duc Stanislas, il commence sa carrière comme secrétaire du chancelier de la Galaizière en 1737. En 1751, il devient greffier en chef du Conseil d'État des finances du roi. Il cumule à cette fonction d'autres charges (économiste séquestre des bénéfices de Lorraine et Barrois, subdélégué du chancelier. En 1760, il quitte toutes ses charges pour devenir lieutenant général de police de la ville de Nancy. Homme de lettres, il est reçu à l'Académie de Stanislas en 1760. il rédige plusieurs ouvrages sur l'histoire de la Lorraine. Dès 1737, il constitue un journal relatant les événements urbains et politiques du début du règne de Stanislas jusqu'à sa propre mort en 1795. Source d'informations inestimables, nous le citerons son œuvre à plusieurs reprises dans cette thèse.

16 Les veuves sont dénommées demoiselles dans l'inventaire. Son mari M. Boyard est décédé en 1764.

aucun moment dans toute sa correspondance mise à notre connaissance, il n'évoque la santé de son Souverain patient. Excepté dans sa dernière lettre détenue par le musée adressée au docteur Bagard où il exprime le regret de n'avoir pu s'entretenir de vive voix avec Bagard au sujet de la santé du roi sans en dire plus^[40] : « *J'aurais voulu vous parler de l'accident du Roy et de son état* » et dans son rapport du 26 février 1766 sur l'accident la maladie et la mort de S.M. adressé à Versailles à Moreau de Beaumont, intendant des finances du royaume de France : « *depuis trente-deux ans, le Roy n'a jamais eu aucune maladie, ni au foye, ni aux poumons, ayant toujours eu une expectoration fort libre, et une voix perçante.* »

La santé du roi finalement est plutôt bonne, ayant peu recours aux soins de son médecin ce qui laissait tout le loisir à Rönnow pour vaquer à ses occupations. Stanislas est un homme fort occupé. Nous avons résumé le programme de ses journées en annexe 1.

En revanche, c'est à travers la correspondance intime entre le duc-Roi et la reine de France, sa fille, que nous trouvons des nouvelles sur la santé de Stanislas.

Sa fille, en effet, lui expédie régulièrement des melons provenant des serres de Versailles, qui lui provoquaient parfois des indigestions. Or, Stanislas aimait manger, si bien que prenant du poids il devient de plus en plus sédentaire, et finit par utiliser un fauteuil à trois roues pour se déplacer.

Concernant son rhumatisme, Stanislas déclare à sa fille en décembre 1758 « *qu'il commence à se passer, moyennant votre eau dont je me suis servi avec succès.* »

Édenté en fin de vie, il ne jouait plus de la flûte et sa vue s'affaiblissait progressivement jusqu'à quasi-cécité malgré les soins prodigués par son oculiste Saint-Yves. Peu à peu, son écriture devient illisible, les mots s'enchevêtrent¹⁷.

Malgré la dégradation progressive de l'état général de Stanislas, mis sur le compte de la vieillesse, ce sont essentiellement des problèmes d'insuffisance veineuse (volumineuses varices et surtout crises hémorroïdaires) que Rönnow doit traiter.

Le plus récurrent des maux de Stanislas est sa maladie hémorroïdaire, « *notre petite maladie* » écrit Stanislas à sa fille, qui en souffre elle aussi. « *Notre petite maladie m'est arrivée fort à propos et sans douleur, ce qui enchante mon Rönnow,* » lui confie-t-il le 8 octobre 1763. Il se plie avec confiance au traitement rituel de Rönnow, le seul disponible à l'époque pour pareil tourment : la purgation. À plusieurs reprises dans ses lettres à Marie Leszczyńska, Stanislas parle de « *ma médecine* », ce remède qui soulage ses crises hémorroïdaires. Sa fille, inquiète, lui conseille régulièrement de faire ses purges. Mais Stanislas s'exécute seulement sur ordres de son médecin : « *je vous conjure de vous tranquilliser sur ma médecine que je prendrai sitôt que Rönnow le voudra.* » « *Cependant je m'en vais tenir conseil avec Rönnow et vous en manderai le résultat* » ; « *pour ce qui est de la médecine, je la prendrai quand Rönnow me la fera avaler.* »¹⁸

2.3.2. La relation Rönnow-Stanislas

Rönnow est le premier médecin du roi Stanislas. À ce titre, le Roi consulte régulièrement Rönnow pour ses différents maux. Rönnow dans cette relation médecin-patient est très autoritaire. La relation de pouvoir est inversée dans ce contexte. Stanislas s'exécute de bonne grâce comme nous l'avons vu pour le traitement des crises hémorroïdaires, montrant à quel point il a confiance en

17 Toute la correspondance personnelle de Stanislas ne passait pas entre les mains de Solignac, son secrétaire. Ainsi, des écrits de la plume de Stanislas tout au long de sa vie, adressés à sa fille et à la famille royale, sont conservés dans les archives nationales.

18 Toutes les citations de ce paragraphe sont issues de la correspondance intime entre Marie Leszczyńska et son père Stanislas, conservée aux archives nationales, reproduite dans *Lettres inédites du roi Stanislas à Marie Leszczyńska* de Pierre Boye. (17)

son médecin. Citons également cette interdiction de Rönnow que conte Stanislas à sa fille dans sa lettre du 7 décembre 1765 : « *Mon Rönnow a déployé toute son autorité pour m'empêcher à faire mon pèlerinage ; je m'y suis soumis* ».

Premier Médecin du roi, Rönnow est envoyé par ce dernier pour soigner les hôtes de la cour et les gens de conséquence dans l'entourage du roi, comme nous l'avons évoqué.

Confident du Roi, Rönnow est informé des projets littéraires, picturaux, architecturaux du Roi Stanislas. Rönnow, tout comme le roi, s'intéresse à tous ces domaines. Stanislas, en discutant avec Rönnow, peut ainsi avoir l'avis d'un homme instruit sur ses projets.

Rönnow est chargé de l'administration de la médecine dans les états de son Souverain : il est mandaté comme émissaire lors de la réunion d'élection du président Bagard. Il reçoit les confidences du roi sur les sujets touchant la médecine. Il l'assiste aussi à certaines réunions avec les médecins ou chirurgiens, mais aussi dans les colloques singuliers où il a sa place en tant que confident. Il se fait l'intermédiaire entre le Duc-Roi et le Collège royal -géré de main de maître par le président Bagard, secondé par son secrétaire perpétuel Gormand- dans toutes les démarches administratives : « *c'est S.M. même qui m'envoya pour vous dire* ». ^[5]

Rönnow, qui connaît si bien son souverain parfois coléreux et impulsif, sait quand et comment s'adresser à son maître pour obtenir ses faveurs, ses grâces, son soutien. Fort investi dans sa mission de gérance de la médecine dans les duchés, Rönnow favorise l'institution créée à l'initiative de son ami Bagard : ce Collège Royal qui réorganise la médecine dans les duchés dont le but suprême est l'abolition de l'ignorance. Pour ce faire, il conseille en tout temps Bagard sur les façons d'aborder et de se conduire avec le monarque.

Une amitié réelle existe entre le roi de Pologne et Rönnow, soumise aux lois protocolaires où le respect et la distance sont de mise. « *Mon Rönnow* », comme Stanislas aime à le nommer, est certes à son service, mais l'association du pronom personnel « *mon* » avec le nom de Rönnow montre son attachement personnel pour son médecin. Stanislas le nomme confident intime dès son arrivée en Lorraine, en guise de reconnaissance pour l'avoir suivi durant toutes les péripéties l'ayant conduit en Lorraine. Qui plus est, Rönnow est logé, nourri, blanchi, éclairé ainsi que le domestique mis à son service . Ce traitement de faveur n'est-il pas une preuve de l'amitié de Stanislas ?

Rönnow et son souverain ont une passion commune : ils s'adonnent à l'art de la peinture ensemble, dont tous les frais de matériel sont pris en charge par le Roi. Ainsi, il y a fort à parier que Stanislas appréciait non seulement le médecin, mais encore l'homme cultivé et talentueux qu'était Rönnow. Par conséquent lorsque Rönnow est mis en cause par certaines personnes, notamment par son confrère Marquet, Stanislas lui prouve son amitié. Il confie à Rönnow ce qu'il sait de cette affaire : « *Sa Majesté eut la bonté de m'en parler à son retour en riant* ». Rönnow, blessé dans son amour propre, est rassuré par son Souverain : « *Il me demanda de même en riant, si je ne voyois pas que c'etoit un fou.* » ^[14]

Quant au testament de Stanislas, il est lui aussi un témoignage de ce fort lien qu'entretiennent ces deux grands hommes. Le souverain, par les gratifications et les pensions qu'il octroie à ses servants, montre à quel point il estime ses gens. Rönnow, pour sa fidélité sans faille et son dévouement, obtient ainsi un legs de 10 000 livres et une pension de 4000 livres (somme équivalente à ses appointements au service de Stanislas) ; tandis qu'une pension de seulement 3 000 livres est attribuée au secrétaire particulier du Roi, une de 1000 livres à son confrère le Dr Maillard, médecin ordinaire du roi ou à Perret, premier chirurgien du Roi. Ces montants bien plus élevés que ceux attribués à ses confrères sont certes liés à sa fonction de premier médecin et confident, mais c'est aussi une mise en exergue de la haute estime et de l'infinie reconnaissance que Stanislas porte à Rönnow.

2.4. Rönnow et son pays d'origine

Rönnow, bien qu'établi en Lorraine auprès de Stanislas, n'en oublie pas sa patrie où y vit son frère. La réputation de Rönnow dépasse les frontières de la Lorraine. C'est pourquoi Rönnow reçoit de Suède des titres d'honneur : il est nommé membre étranger de l'Académie royale des sciences de Stockholm le 2 août 1744. Quelques années plus tard, le 24 novembre 1759, le roi Adolphe-Frédéric l'anoblit. Puis en 1766, ce même Roi le fait chevalier de l'Ordre royal de l'Étoile du Nord, distinction accordée généralement aux étrangers. (Annexe 2)

Rönnow reste attaché à son pays d'origine. Dans une missive à Marquet, il exprime les valeurs d'un médecin suédois : « *tout medecin suédois doit être un homme respectable à tout égard, vis à vis de vous tant pour le savoir que pour la conduite.* »^[12]. Il est fier de ses origines, il les revendique.

Il prend soin de son frère, Carl Rönnow, resté en Suède. Nous avons retrouvé, dans les archives de l'Université d'Uppsala, une lettre de Rönnow envoyée de Lunéville, le 25 mars 1744, rédigée en français adressée à un « *ambassadeur* ». Cette lettre laisse supposer une relation épistolaire établie. En cette période de guerre de succession de l'Autriche¹⁹, Rönnow divulgue à son correspondant des informations militaires qu'a reçues Stanislas : « *Voicy une relation du combat naval près de Toulon, qu'on a envoyé au Roy de Pologne vous l'avés peut être déjà, mais dans l'incertitude ou je suis, je prends la liberté de vous l'envoyer.* » Cela n'est pourtant pas le motif premier de la lettre. Rönnow cherche avant tout à recommander son frère : « *c'est un garçon sage et rangé qui possède bien le calcul, & qui surement se rendra digne des bontés que votre Excellence puisse avoir pour lui, en lui prenant sous sa protection. Je n'ai que ce frère pour tout parent, qui est garçon, qui s'est toujours bien conduit, encore faut-il qu'il me soit à charge, tant il est vrai, que l'homme doit toujours avoir sa peine [...]. Je le recommande à votre Excellence, à qui j'en aurai un souvenir éternel.* »

Dans cette même lettre, Rönnow exprime le manque de tolérance religieuse qui règne en France et en Lorraine, terre sous domination française. En France, depuis la révocation de l'Édit de Nantes en 1658, la seule religion reconnue est le catholicisme. Rönnow, ne préfère pas recommander son frère, lui aussi luthérien, dans des États sous domination française, à cause de sa religion : « *je voudrais lui voir un pain honnête dans ce pays ci, si ce n'étoit à cause de la religion.* » (20)

Nous venons d'esquisser ce que fut la vie de Rönnow sous Stanislas. L'apport considérable d'informations sur Rönnow, issues des archives du Collège royal, va nous permettre de décrire la personnalité de ce gentilhomme tout en retraçant l'Histoire du Collège royal.

19 La mort de l'empereur Charles VI en 1740 et l'avènement de sa fille Marie-Thérèse déclenche la guerre de succession de l'Autriche agitant l'Europe entière jusqu'en 1748. Père de deux filles, il avait fait approuver par les souverains d'Europe la Pragmatique Sanction, autorisant sa fille aînée, Marie-Thérèse à prendre sa succession au pouvoir. François III, duc de Lorraine, épouse la fille de l'Empereur le 12 février 1736.

3. Rönnow au temps du Collège Royal

« Depuis, en 1752, S.M.P. toujours animée du même amour pour le progrès des arts et des sciences, et en particulier de celle qui a pour fin la conservation des hommes, après avoir pourvu au soulagement des pauvres, en fondant des maisons de charité où ils sont secourus gratuitement dans leurs maladies, a aussi établi dans ladite ville de Nancy un collège de médecine par lettres patentes » (21)

Comme le souligne cette citation du chancelier, en ce siècle des Lumières, Stanislas encourage les projets médicaux, tels que la fondation du Collège royal. Après une brève description du contexte médical en Lorraine, nous évoquerons les raisons qui ont motivé la fondation du Collège royal. Nous énumérerons les objectifs de cette Académie médicale et relaterons les débuts de cette institution. Nous montrerons que Rönnow est impliqué dans cette structure avant même qu'elle ne soit érigée.

3.1. Le désir et la nécessité d'un Collège Royal

3.1.1. Une institution médicale en Lorraine : la faculté de médecine de Pont-à-Mousson (22-25)

En Lorraine, la seule institution médicale est la faculté de médecine de Pont-à-Mousson. Elle est créée en 1572 à la demande du duc de Lorraine Charles III et du cardinal de Lorraine (frère du duc de Guise). Ils sollicitent le pape Grégoire XIII pour établir dans leurs États une université gérée par des religieux. Le Pape accède à leur requête en promulguant, le 3 mars 1573, une bulle pontificale autorisant la fondation d'une telle institution dans une ville au centre des trois évêchés. Elle comprend quatre facultés : deux sous la direction de la compagnie de Jésus (une de théologie et une de philosophie et des arts), les deux autres gérées par des doyens (celle de médecine et celle de droit). Cette Université a pour but d'offrir une formation universitaire dans leur pays aux Lorrains pour limiter leur exode vers les universités à l'étranger (bien souvent celles de Paris, Montpellier et Padoue), mais également un but religieux, pour limiter la propagation de la doctrine luthérienne.

Les facultés de théologie et des arts sont inaugurées le 8 novembre 1574. Le droit est enseigné seulement en 1596. Quant à la médecine, les premiers cours sont donnés chez Toussaint Fournier, médecin lorrain, dans sa maison, sur la rive gauche de la Moselle à Pont-à-Mousson en octobre 1592. En 1598, à la demande du souverain, Charles Le Pois²⁰, médecin ordinaire du Duc de Lorraine Charles III, organise la faculté de médecine. Elle connaît ses heures de gloire sous le décanat de Charles Le Pois, premier doyen de 1598 jusqu'à son décès, en 1636, à Nancy, sa ville natale dans laquelle il s'était rendu pour soigner ses compatriotes lors d'une épidémie de peste.

Durant le XVII^e siècle, les guerres et les épidémies de peste ont affaibli cette institution, dépourvue de professeurs et de cours pendant plusieurs années jusqu'en 1646.

À l'arrivée de Stanislas, et donc de Rönnow, en Lorraine, l'université de Pont-à-Mousson végète. La réputation de la faculté de médecine est médiocre : il y a peu d'étudiants et le diplôme de docteur en médecine s'obtient avec une facilité déconcertante, ce qui la discrédite complètement aux

20 Issu d'une famille d'illustres médecins lorrains, dont son père Nicolas Le Pois, médecin du duc de Lorraine Charles III, s'est rendu célèbre par la publication d'un livre : "*De Cognoscendis et curandis, præcipue internis humani corporis morbis*". Charles Le Pois fait ses études de médecine à Paris. En 1596, il est nommé médecin de Charles III, en 1598 professeur et doyen de la faculté de médecine. Il écrit un livre qui fut la référence pendant de nombreuses années "*selectiorum observationum*". (26)

yeux des facultés de médecine du royaume de France.

À plusieurs reprises, les ducs ont tenté de transférer la faculté de médecine à Nancy, dans la capitale de leurs duchés, mais les professeurs et jésuites installés à Pont-à-Mousson eurent toujours le dernier mot. Retirer une faculté de leur ville, c'était risquer de diminuer l'attractivité des deux facultés qu'ils dirigeaient et donc appauvrir leur emprise sur la population Lorraine.

Dans l'histoire de l'université lorraine, nous notons une seule autorisation de translation d'une faculté hors de Pont-à-Mousson : le pape Sixte V donna son accord par décret du premier novembre 1586 pour transférer la faculté de droit à Saint-Mihiel. Mais au bout d'un an, la faculté de droit demanda à être ré-établie à Pont-à-Mousson.⁽²⁵⁾ Le duc Charles passa outre l'opposition des jésuites et accepta le rapatriement de la faculté de droit à l'université de Pont-à-Mousson. À cette occasion, il rédige de nouveaux règlements pour instaurer une bonne entente entre les facultés. Le marquis de la Galaizière évoque ce transfert dans une lettre du 10 juin 1755²¹.

Nous savons que Stanislas est un homme très tolérant sur tous les points de vue, notamment la religion. Pour preuve, il s'entoure de médecins luthériens (Kast et Rönnow), protège de manière générale les jésuites.⁽¹⁷⁾ D'ailleurs son confesseur le père Menou est jésuite. Bien que Sa Majesté de Pologne ait un profond respect pour la compagnie de Jésus, ne désirait-il pas le transfert de la faculté de médecine à Nancy, dans cette capitale où il concentre tous ses efforts pour la rendre grandiose ? Plusieurs manuscrits nous en donnent la certitude, par exemple, cette lettre du chancelier de la Galaizière à M. Séchelles du 6 octobre 1756 « *il y a longtemps que le Roy de Pologne pense que l'Université de Pont-à-mousson serait placée plus avantageusement pour les sujets dans la ville de Nancy* » et que « *S.M.P. essaya il y a environ dix ans de faire faire la translation, disposée à se charger de la dépense nécessaire en batimens ou autres, pour remplir cet objet important, mais les jésuites, qui ont la principale autorité par les deux facultés de théologie et des arts commises à leurs soins, dans un collège d'une étendue immense et des mieux rentés firent envisager qu'au moins ces deux parties, qui semblent mériter le plus d'attention souffriraient du changement projeté, ce qui arrêta l'exécution du projet.* »⁽²¹⁾

Il semblerait d'après cette même lettre qu'en 1755, Stanislas veut à nouveau obtenir l'autorisation pour le transfert de la faculté de médecine de Pont-à-Mousson à Nancy. « *Et S.M. étant à portée de juger par Elle-même des fruits que produit déjà l'établissement de ce collège, auquel par arrêt de Son Conseil du 4 mai 1753 Elle a associé la faculté de médecine de ladite université, Elle se persuade que l'exercice dans la ville de Nancy des fonctions de ces deux corps ainsi réunis y serait beaucoup plus profitable que s'ils restaient séparés. Et dans cet esprit, Elle a fait dresser le projet de lettres patentes ci-joint²², par lequel, en transférant à Nancy ladite faculté déjà incorporée au collège, Elle ne déroge en rien à la fondation primitive de ladite université, dont le corps conservera ses droits sur cette partie comme auparavant.* »

En 1764, Durival évoque un nouveau projet de transfert de la faculté de médecine à Nancy à l'étude par le Roi.⁽²⁷⁾

Ainsi, pour que prospèrent les deux facultés tenues par les Jésuites, tout le temps que la Compagnie de Jésus est à la direction de ces entités, la faculté de médecine n'est pas transférée à Nancy.

Par un édit de novembre 1764, Louis XV abolit l'ordre des Jésuites dans ses États. Les jésuites chassés de France peuvent vivre en Lorraine sans crainte d'être expulsés sous le règne de Stanislas. Quand la Lorraine devient française, ils bénéficient de la protection de la reine Marie qui entretenait l'héritage spirituel de son père en Lorraine. Lorsque la reine décède le 24 juin 1768,

21 « *La faculté de droit de la même université a fourni un exemple de pareil arrangement en transférant en l'an 1574 ses exercices dans la ville de S. Mihiel, sans que le corps ait réclamé ni qu'il en soit résulté aucun inconvénient, jusqu'à ce qu'elle ait demandé elle-même sa réunion, par des motifs qu'il serait superflu de rapporter ici.* »

22 Ces lettres n'ont pas été retrouvées.

Louis XV s'empresse dès juillet de cette même année de chasser les jésuites de Lorraine et d'apposer des scellés sur leurs biens; les jésuites étant partis, la principale opposition au transfert n'est plus.

L'Université va s'établir à Nancy, comme l'ordonne par les lettres patentes du 3 août 1768 de Louis XV. Dès le 1^{er} octobre, l'Université est à Nancy et y reprend ses cours. Les facultés de théologie et de philosophie sont placées dans la maison du noviciat des jésuites ; la faculté de droit dans le Collège des jésuites, celle de médecine dans le Collège des médecins et dans la serre du Jardin botanique.

3.1.2. L'organisation de la médecine et de la chirurgie

L'évolution de la médecine a souvent été contrariée par des interdits de l'Église. Au Moyen Âge, l'art médical est pratiqué par les gens de savoir, souvent des ecclésiastiques. Le Concile de Tours en 1163 considère la chirurgie comme de la barbarie. À compter de ce jour, les clercs délaissent les actes de chirurgie, qui sont alors pratiqués par des ignorants, charlatans, barbiers. En Lorraine, les ducs vont tenter de réglementer la pratique de la chirurgie en imposant un apprentissage auprès d'un maître chirurgien pour ainsi limiter la pratique des charlatans.

Jusqu'à la fin du XIV^e siècle, l'interdiction des autopsies et des dissections est respectée. Ce n'est qu'à ce moment que les connaissances en anatomie se développent.

La Renaissance permet de faire évoluer progressivement l'art de la médecine. La chirurgie, grâce aux dissections, progresse. Les médecins sont souvent des citadins, soignant les populations riches. Les barbiers, chirurgiens et charlatans sont le premier recours aux soins primaires des pauvres et des régions rurales.

Les médecins du XVIII^e siècle continuent d'examiner de loin les patients et de laisser les saignées, les pansements et les opérations aux barbiers et aux chirurgiens.

Jusqu'en 1752, il n'existe en Lorraine aucun corps regroupant les médecins de Nancy ou de Lorraine, alors que le royaume de France est pourvu de plusieurs Collèges royaux de médecine. Les chirurgiens sont eux déjà regroupés dans une corporation : la Communauté des maîtres chirurgiens.

Pour pouvoir exercer la médecine en Lorraine, selon les édits, règlements et ordonnances en vigueur, le postulant doit présenter ses grades aux magistrats de la ville. Ensuite, il s'enregistre à la faculté de médecine de Pont-à-Mousson et peut exercer sa profession dans la ville choisie.

Les chirurgiens réalisent les « grandes opérations » telles que la trépanation, la chirurgie de la taille, l'exérèse de tumeurs, l'opération de la cataracte ; et ils délaissent, au profit des barbiers, les actes de « petite chirurgie » comme les saignées, l'exérèse d'abcès, les pansements.

Les diplômes de chirurgiens et de barbiers ne sont pas toujours donnés en suivant les édits, ordonnances et règlements. Pendant de nombreuses années, il n'y eut pas de cours d'anatomie professés à la faculté de Pont-à-Mousson aux chirurgiens. Les grades de Maîtres chirurgiens étaient facilement délivrés, même à des charlatans. C'est d'ailleurs ce qui a été reproché à Desfarges, premier chirurgien du roi Stanislas. En plus d'octroyer aisément des grades, il n'avait pas été reçu maître chirurgien, mais s'était seulement fait inscrire sur les registres de la Communauté des chirurgiens.(28)

Ainsi, d'incompétents diplômés et des charlatans peuplent les villes et campagnes des duchés. Ajoutez à cela la délivrance de produits thérapeutiques sans aucune autorisation, la pratique de la médecine et de la chirurgie par des individus qui se proclament aptes à exercer même si cela n'est pas dans le cadre de leur compétence. La santé des Lorrains est mise en péril par ce système de santé complètement désorganisé, favorisant la prolifération des charlatans.

Ces travers de l'organisation médicale, avec ces personnes se proclamant médecins ou ayant reçu des grades sans en avoir les compétences requises, sont dénoncés par des artistes. Au siècle précédent, Molière faisait une violente caricature des médecins et de la médecine. Souvenons-nous

de ces scènes burlesques où le pseudo-médecin ne prodigue que lavements et saignées pour soigner un mal d'amour.

Notons également une particularité en Lorraine, les médecins et chirurgiens stipendiés. La stipende est la pension octroyée par une ville à un professionnel de santé. Ces soignants, médecins ou chirurgiens sont alors appelés stipendiés. Ils sont salariés de la ville, nommés par les officiers de l'hôtel de ville. Leur mission est de soigner gratuitement les pauvres de leur circonscription appelée également stipende.

La première fois qu'un médecin est engagé pour soigner les indigents de la ville en Lorraine remonte à l'année 1714 : Louis Harmant, médecin ordinaire du duc Léopold, obtient de Son Altesse un brevet de « médecin des pauvres honteux », rémunérant ainsi son action bénévole de soins auprès des pauvres de la ville.

Au XVIII^e siècle, des stipendes existent également dans les grandes villes du royaume de France (Paris, Lyon, Montpellier).

3.2.Les débuts du Collège Royal

À cette époque, la capitale de la Lorraine, Nancy, prend un essor considérable. Stanislas, homme éclairé, philosophe des lumières, artiste à ses heures se pose en protecteur des sciences et des arts.

La fondation du Collège royal rentre dans la dynamique créative du roi Stanislas : en 1750, il crée la bibliothèque de Nancy, accessible à tous, puis en 1751 la société des sciences et belles lettres, aidé de son secrétaire Solignac (réalisateur et animateur). En mars 1752, la première pierre d'un pavillon de la place royale est posée. La place Royale, œuvre de l'architecte Héré, est inaugurée le 25 novembre 1755. La rapidité de sa construction témoigne du souci de Stanislas de pérenniser les arts et les sciences dans son duché.

Quant aux conditions d'exercice médical et paramédical, elles nécessitent une profonde restructuration. C'est une des missions du Collège royal , présidé par Charles Bagard, célèbre médecin nancéen. Dans un contexte favorable à la création d'institutions, le Collège royal voit le jour le 15 mai 1752 et contribue à modifier le paysage médical dans les duchés de Lorraine et de Bar. Quelques années plus tard, cette académie s'installe dans un des somptueux pavillons de la place Royale.

3.2.1. L'œuvre d'un homme : Charles Bagard

Né à Nancy le 2 janvier 1696, il appartient à une famille de médecins lorrains de grande notoriété. Son oncle, Charles-Joseph Bagard (1676-1723) est médecin stipendié, mais aussi médecin de l'hôpital Saint-Julien à Nancy. Son père, Antoine Bagard (1666-1742), médecin ordinaire puis premier médecin du Duc Léopold (dont il avait reçu des lettres de noblesse), est aussi membre du Conseil d'État. Il emmène très tôt son fils avec lui en visite lui apprenant ainsi le métier de médecin. Sous l'influence d'Antoine Bagard, Charles est nommé médecin de l'Hôtel de Son Altesse Royale, le Duc Léopold, à l'âge de 15 ans. Puis son père l'envoie dans l'une des facultés de médecine les plus réputées du Royaume de France : Montpellier. Après deux années d'études, Charles Bagard obtient son grade de Docteur en médecine en 1715. Sa thèse sur la « passion iliaque » (communément connue sous le terme de colique du miserere à l'époque, correspondant à une appendicite aiguë ou à une péritonite) est reconnue comme un des meilleurs ouvrages médicaux de l'époque et est jugée digne d'être insérée dans le Recueil des meilleures observations anatomiques de Haller.

De retour en Lorraine, il est nommé médecin de l'hôpital Saint-Charles puis également de l'hôpital Saint-Julien au décès de son oncle en 1723. Il compose un traité sur la pratique médicale dans lequel il décrit les maladies et les remèdes associés. En 1719, il épouse Jeanne-Marie Parisot,

filles d'un riche orfèvre.

Sa réputation est grande : il succède à son père en 1721 en devenant le premier médecin de SAR le duc Léopold, puis de son fils François III, ainsi que médecin de la Duchesse-douairière, souveraine de Commercy à partir de 1734 jusqu'à sa mort. Lorsque Stanislas s'installe en Lorraine en 1737, accompagné de son premier médecin Rönnow et du médecin de son épouse le docteur Kast, c'est tout naturellement que Bagard est reconduit dans ses fonctions de conseiller et premier médecin ordinaire du nouveau Duc, Sa Majesté le roi de Pologne.

En 1724, il préside le jury du recrutement d'un professeur pour la faculté de médecine de Pont-à-Mousson dont il ne fait pourtant pas partie.

En 1734, lors de l'occupation française, il est appelé par le premier médecin du roi français, un de ses anciens professeurs de Montpellier, à prendre la tête de l'hôpital militaire de Nancy.

Voltaire, auprès duquel il s'est rendu comme consultant avec les célèbres médecins de l'époque Boerhaave et Mead, écrit de lui « *Les médecins font les philosophes les plus utiles.* ». Cette pensée témoigne bien évidemment de la reconnaissance de Voltaire, un des plus illustres philosophes des Lumières envers un semblable.

Charles Bagard compose de nombreux mémoires, publications médicales, mais sa plus belle et peut-être plus utile création fut la fondation du Collège royal et de son jardin botanique. Bagard est élu président du Collège Royal de Médecine de Nancy dès sa création et devient le directeur du Jardin botanique du Collège Royal construit en 1758 jusqu'à sa mort le 7 décembre 1772.

Il a été fait chevalier de l'ordre Saint-Michel et nommé membre de plusieurs Collèges royaux à l'étranger ainsi que de Sociétés savantes.

Nous pouvons alors nous demander quand ces deux grands hommes, Charles Bagard et Rönnow se sont rencontrés. Se connaissaient-ils avant l'arrivée de Stanislas en Lorraine en 1737 ? Nous n'avons pas d'information à ce sujet. En revanche, ce dont nous sommes sûrs, c'est que ces deux médecins ont entretenu un fort lien d'amitié, Rönnow soutenant en tout temps son « *chérissime Président* » et œuvrant dans l'ombre auprès du Roi Stanislas pour le faire infléchir dans l'intérêt des médecins et du Collège royal.

3.2.2. Les ambitions du Collège Royal

Bagard n'arrive pas à obtenir de son souverain le transfert de la faculté de médecine de Pont-à-Mousson à Nancy. De là lui vient l'idée de créer un Collège de médecine à Nancy, comme il en existe d'autres dans le Royaume de France dans les villes de Rouen, Marseille, Bordeaux, Montpellier, Lyon et Orléans.

Ce Corps regroupe les médecins de la ville de Nancy, qui s'entretiennent autour de questions et observations médicales pour partager leurs connaissances. C'est une Académie composée des médecins agrégés de la ville de Nancy, mais également d'agrégés correspondants, incitant la création et la diffusion de mémoires et observations médicales au sein de ses membres. C'est un Établissement régissant la médecine et les arts qui lui sont associés dans les duchés en contrôlant les examens des aspirants de médecine, chirurgie et apothicaires, en réprimant les abus et l'exercice illégal de la médecine, de la chirurgie et la diffusion de produits à visée pharmacologique. Cette institution Royale nomme également les médecins stipendiés après concours et a un rôle d'enseignement.

Tout ceci dans le seul objectif d'amener la Médecine à son plus haut point et de rendre le meilleur service médical à toute la population lorraine.

Pour reprendre les mots inscrits dans le registre des assemblés du Collège Royal : « *l'honneur et les progrès de la médecine, le maintien d'une bonne police dans cette profession et celles qui en dépendent sont les motifs qui ont excité les médecins de Nancy à former un Collège.* »

Pour mener son projet à bien, Bagard doit obtenir l'accord du Duc de Lorraine. Casten Rönnow et Georges Christophe Kast sont des appuis indéfectibles de Bagard dans cette entreprise.

Depuis 1737, tous trois forment l'équivalent d'un ministère de la médecine en Lorraine : ils ont leur avis à donner dans les décisions prises dans le domaine médical, comme pour autoriser la diffusion de nouveaux produits à usage thérapeutique pour lesquels leur approbation est requise. (29) Ayant la confiance du Roi, ces trois médecins persuadent le roi de l'utilité de la création de ce Collège.

Stanislas mandate alors officiellement Rönnow pour organiser à Nancy une assemblée des médecins de la ville de Nancy. Le 10 septembre 1751, ils élisent parmi eux un président, Charles Bagard et quatre conseillers (Salmon, Platel, Sirejean et Cupers). Les élus forment une commission chargée de rédiger un projet de mémoire comprenant les statuts et règlement du futur Collège.²³

Joseph-Nicolas Gormand est, quant à lui, élu secrétaire perpétuel du Collège Royal. Né à Épinal vers 1690, il obtient son grade de docteur en médecine à l'université de Reims puis exerce la médecine à Nancy. En 1763, il est nommé médecin stipendié de la paroisse Notre-Dame jusqu'à sa mort en 1765.

En très peu de temps, la commission rédige un mémoire contenant statuts et règlements de l'Établissement Royal. Approuvé et jugé présentable au Roi par l'ensemble des médecins réunis chez Bagard le 23 octobre 1751, il ne manquait alors, pour obtenir l'édit de création, que l'agrément du roi.

Ainsi le conseil se rend à Lunéville pour présenter le projet au Roi. Stanislas le reçoit et bien entendu le remet à son chancelier de la Galaizière. Représentant de Louis XV en Lorraine, il est le véritable détenteur du pouvoir dans les duchés : il ne valide pas la totalité du contenu du mémoire.

Pourquoi cette opposition ? On peut supposer que le désaccord des professeurs de l'université a influencé la décision du chancelier. La faculté de médecine de Pont-à-Mousson, alors seule institution médicale de poids dans la région se refuse à ce qu'il y ait établissement d'un organisme à qui elle devrait rendre des comptes.

Gormand, qui exerce la tâche de secrétaire perpétuel du Collège Royal, est chargé par Bagard d'écrire aux différents Collèges du Royaume de France pour annoncer le projet de création d'un Collège de médecine en Lorraine et leur demander leurs avis concernant ce projet de statuts et leur exposer les difficultés qu'ils rencontrent pour en obtenir l'agrément ainsi que la farouche opposition des professeurs de la faculté de médecine qui craignent de voir leur pouvoir et suprématie médicale sur la Lorraine mise à mal.

Les réponses parviennent des quatre coins du royaume de France : les auteurs des lettres condamnent l'attitude de cette faculté de Pont-à-Mousson (qui a si mauvaise réputation et qu'ils ne reconnaissent pas) de faire des difficultés à la fondation du Collège.

Arrêtons-nous particulièrement sur la correspondance de mars 1752 avec de Nihell, conseiller médecin du Roi Très Chrétien, médecin consultant du Roi d'Angleterre, docteur agrégé au

23« M. Rönnow convoqua les médecins de Nancy et leur exposa les intentions gracieuses de Sa Majesté. En conséquence et apres avoir délibéré, l'acte suivant fût dressé d'un consentement unanime de tous les médecins présents.

Cejourdhui dix septembre mil sept cent cinquante et un, M. Rönnow premier médecin du Roy, aiant assemblé les médecins de cette ville, par ordre de Sa Majesté pour elire entre eux un chef et des conseillers pour travailler a composer un mémoire qui contint des statuts et des reglements en forme d'un College de medecine. Apres avoir recueillis les voix, lesdits sousignés médecins ont élus a la pluralité des voix M. Bagard pour président et M.M. Salmon, Platel, Sirejean et Cupers pour conseilles lesquels travaillent incessamment a dresser des statuts et reglements pour etre communiqués a l'assemblée et présentés a la majorité les jours et an avant dits. Signés Rönnow, Bagard, Salmon, Gerard, Sirejean, Desvillers, Felix, Cupers, Chailly, François, Harmand, Landeutte, Gormand , Thomas, Maury, Platel. » (30)

Collège de Rouen, associé correspondant des Académies de Londres et de Berlin, qui fait honneur au Collège et à Rönnow. À la vue de tous ses titres, nous sommes assurés que c'est un homme important, respecté et influent : il conseille la simplicité et l'intelligibilité des statuts. D'ailleurs, il exprime le désir à l'égard du Collège lorrain « *d'y être agrégé pour le présent et à perpétuité* ». Gormand, porte-parole du Collège, accède à sa requête et demande de même l'agrégation de son Président Bagard au Collège de Rouen. En ce qui concerne la discorde avec la faculté, de Nihell ajoute : « *Pont-à-Mousson pour vous ne doit pas être un obstacle plus insurmontable que la faculté de CAEN, mère nourricière de tant d'habiles médecins, ne l'a été pour notre Collège. D'ailleurs, les Collèges sont nés censeurs des Facultés : tel sujet parvient dans une université aux honneurs du doctorat qui dans un Collège ne sera point admis à ceux de l'agrégation* ». Mais l'élément le plus intéressant à nos yeux, est que ce prestigieux médecin préconise l'élection de Rönnow comme président du Collège²⁴, c'est dire la réputation de Rönnow au-delà des frontières lorraines ! Lui qui a quitté Paris depuis déjà dix-huit ans pour se mettre au service du Roi de Pologne.

Bagard et Gormand multiplient leurs démarches à Lunéville, discutent de vive voix ou par courrier avec l'intendant de la Galaizière. Ils communiquent à ce dernier les lettres des différents Collèges qui « *produisirent l'effet que l'on en attendoit* ». Après des modifications des règlements et statuts et grâce au plaidoyer de Rönnow, Stanislas promulgue les lettres patentes d'érection du Collège Royal de médecine de Nancy, le 15 mai 1752, enregistrées à la Cour souveraine le 29 mai. Aussitôt une délégation des médecins (Bagard, Salmon, Platel et Gormand) se rend à Lunéville pour remercier le roi du « *glorieux établissement qu'il venoit de faire pour la medecine* » ce à quoi il leur répond prendre « *specialement le college sous sa protection* ».

C'est une victoire pour Bagard d'avoir réussi à édifier une si prometteuse institution, qui demande beaucoup de travail, d'investissement personnel et qui est source de convoitise.

3.2.3. Les premiers temps du Collège royal

Bagard est un homme dynamique. Avec ses confrères, ils ont lutté pour pouvoir enfin établir ce Collège Royal, preuve de leur motivation et de leur détermination à accomplir de grandes choses dans le domaine de la santé. Ce n'est pas étonnant de voir que rapidement les premières « réformes » sont délibérées dans les assemblées du Collège Royal des médecins de Nancy.

La première assemblée a lieu le jeudi 25 mai dans le bâtiment mis à leur disposition par les frères de la Charité au premier étage d'un immeuble rue Sainte-Catherine. Cette assemblée commence par le discours du président Bagard, suivi de la lecture des lettres patentes portant établissement d'un Collège Royal de médecine à Nancy du 15 mai 1752 et des statuts du Collège Royal.

Lors de la seconde assemblée du samedi 3 juin 1752, les agrégés délibèrent qu'ils prennent rang et séance suivant la date de leur établissement dans la ville de Nancy. Les premières décisions sont prises pour réformer le paysage médical. Premièrement sont nommés messieurs Platel et Sirejean commissaires pour travailler conjointement avec le président au catalogue de la taxe du prix des drogues que doivent tenir les apothicaires. Deuxièmement sont choisis par l'ensemble des agrégés, conformément à l'article 36 des statuts du Collège, cinq médecins pour réaliser les

²⁴« M. Rönnow premier medecin de Sa Majesté, a qui vous m'assuré que vous avez communiqué ma precedente lettre, est plus que personne par son [titre] d'achiatier et par son merite personnel, designé pour etre le president de votre college, si cela n'est pas déterminé. Mes faibles lumieres m'engagent a vous resoudre de concert avec messieurs mes confreres à faire cette election. C'est un canal de grace que vous ouvrirez au college et a ses differents membres. »

consultations des pauvres.²⁵

L'assemblée suivante du vendredi 7 juillet 1752, est en partie consacrée à la prestation de serment : Bagard jure le premier et après lui, il reçoit le serment²⁶ des dix-sept autres médecins de Nancy²⁷ : serment de suivre et d'exécuter fidèlement les statuts, règlements et délibérations du Collège et de garder le secret sur les affaires du Collège. L'acte signé de tous les agrégés est dans le registre des délibérations.

M. Joseph Lemaire (docteur en médecine de la faculté de Valence, ancien médecin ordinaire du duc Léopold, membre de l'Académie Impériale des curieux de la nature et médecin de l'hôtel de S.A.R. madame la Princesse Abbessse de Remiremont) est le premier médecin reçu correspondant, d'une voix unanime. Ses ouvrages imprimés sur les eaux minérales de Plombières et de Bussang, envoyés par ce dernier, ont été jugés dignes et lui ont permis, selon l'article 31 des statuts et règlements²⁸, de mériter le titre de membre agrégé correspondant du Collège Royal des médecins de Nancy.

M. Pierre, docteur en médecine et résident à Lunéville, a envoyé un mémoire contenant l'observation d'une hydropisie rare et singulière, dans le dessein d'être reçu lui aussi agrégé correspondant du Collège. Gormand, le secrétaire perpétuel, présente ce projet à ses confrères qui nomment messieurs Sirejean et François pour examiner le manuscrit et en faire leur rapport lors de la prochaine assemblée.

Bagard a présenté, quant à lui, un ouvrage de sa composition sur la matière médicale soumis à l'étude des messieurs Salmon et Platel, conseillers, pour ensuite être présenté à leurs confrères.

Le vendredi 14 juillet 1752 sont fixées les dates et heures des assemblées ordinaires le premier lundi de chaque mois, avec obligations de présence de tous les médecins agrégés ; le conseil se tient la veille des assemblées ordinaires.

En application de l'article 39 des statuts du Collège²⁹, messieurs Bagard président, Sirejean et François, docteurs agrégés, sont nommés pour effectuer la visite du mois dans les hôpitaux et faire leur rapport au Collège des maladies qui y règnent et de la méthode qui y est observée dans leur traitement.

Le 15 juillet 1752, les consultations du Collège pour les pauvres ont commencé dans une

25 Article 36 : « Outre les médecins des pauvres, le Collège nommera de trois ans en trois ans cinq agrégés, Officiers ou non, pour consulter gratuitement les maladies des pauvres ; ils s'assembleront à cet effet une fois toutes les semaines, à tel jour, heure et lieu qui seront réglés, pour répondre aux pauvres malades qui viendront les consulter, ou aux mémoires qui leur seront envoyés de part de toute la Province, en justifiant néanmoins de leur pauvreté par un certificat du curé du lieu. »

Sont nommés : MM. Salmon, Platel, Sirejean, Cupers et Felix.

26 « Je jure et promets sur la religion et mon honneur d'observer ponctuellement les statuts du collège, ainsi qu'ils ont été donnés par Sa Majesté et qu'ils sont contenus dans les patentes enregistrées en la cour souveraine, et dans l'archive du college, de meme que tous les deliberations et nouveaux reglements qui pourront etre faits, conformément aux articles quatorze et dix-sept : promets en outre et jure de travailler autant qu'il sera en moy, au bien etre, et a l'utilité du meme college, et de procurer autant qu'il sera possible l'union entre les membres qui le composent, je jure enfin de garder sous le sceau du secret naturel toutes les deliberations qui pourront etre faites dans les assemblées tant particulieres que generales. »

27 Salmon, Platel, Gerard, Sirejean, Devillers, Cuppers, Chailly, François, Felix, Landeutte, Maury, Gormand, Barry, Thomas, Marquet, Harmant et Chanot

28 Article 31 : Le Collège aura dans les différentes villes de la Province, des correspondants, pour s'instruire respectivement des maladies qui y règnent et des moyens qu'on peut employer pour les guérir. Les correspondants enverront aussi au Collège les observations qu'ils auront faites, tant sur la Médecine que sur l'Histoire naturelle et ils ne pourront être que des médecins habiles qui se seront fait connaître par quelques mémoires et ouvrages qui auront été reçus du Collège.

29 Article 39 : Le collège députera deux agrégés pour aller une fois le mois dans les hôpitaux de la ville de Nancy et plus souvent dans les cas de maladies épidémiques, dont les médecins des hôpitaux seront tenus de donner connaissance au Conseil du Collège et les médecins consultants députeront un d'entre-eux pour aller conjointement avec les médecins des pauvres, consulter chez les pauvres malades, dans les cas graves.

salle de l'hôpital des frères de la Charité en attendant que le bâtiment destiné au Collège royal soit achevé. Elles ont lieu toutes les semaines, le samedi à 10h, assurées par des médecins agrégés du Collège (en conformité des articles 35 et 36 des lettres patentes).

Quelques mois après la proclamation de l'établissement du Collège royal, le dynamisme, l'engouement, la ténacité de ses membres ont permis de mettre en route rapidement plusieurs chantiers de réformes : le contrôle des officines, les visites des hôpitaux, les observations et le suivi des épidémies en Lorraine (avec la nomination de plusieurs correspondants et la visite des hôpitaux de ville par des agrégés), la mise en place de consultations des pauvres par le Collège Royal.

Le rayonnement de cette institution attire des candidatures : de mai à août 1752 sont nommés agrégés honoraires Astruc, Helvetius, Chomel, Christophe Liabé³⁰.

Sont nommés correspondants : Lemaire, Pierre de Lunéville ; Joseph Hélian, docteur en médecine de la faculté de Reims, premier médecin de l'hôpital militaire de Metz³¹ ; Claude Joseph Olivier Docteur en médecine de la faculté de Valences, professeur agrégé au Collège des médecins de Lyon, membre de la société royale de la même ville : et noble Charles Joseph Olivier fils, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, professeur agrégé au Collège des médecins de Lyon³². Rönnow se réjouit de ces nominations : « *Je suis charmé d'apprendre que Mr Astruc et Mr Chomel seront associés, de même que ces messieurs de Lion, cela fera honneur au College.* »^[1]

Rönnow et Kast sont bien sûr agrégés honoraires dès la fondation du Collège royal, ainsi que Jean De Nihell, docteur agrégé du Collège royal de Rouen qui en avait fait la demande comme nous l'avons vu précédemment.

3.3. Rönnow et le Collège royal

Rönnow, comme nous l'avons déjà souligné, est un fervent défenseur de cette institution et de la médecine en général. La principale source d'information, preuve de son implication dans cette Académie, est dans ses écrits. Les lettres adressées au président et au secrétaire perpétuel du Collège royal couvrent une période de quinze années. La première lettre de Rönnow date du 18 août 1752, soit environ trois mois après la fondation du Collège ; la dernière est rédigée le 13 février 1766, peu de temps avant la mort de Stanislas. Les lettres de Rönnow, comme tous les documents adressés au Collège royal, ont été conservées dans les archives du Collège Royal, entre les mains du secrétaire perpétuel. Même si Rönnow réclame de brûler ses lettres dans trois de ces courriers à

30 **Jean Astruc** (1684-1766) est professeur de médecine à la faculté de Paris et membre de l'Académie de médecine en 1743.

Jean-Claude Adrien Helvetius (1685-1755) est docteur régent de la faculté de médecine de Paris, conseiller d'État, premier médecin de la reine de France et membre de l'Académie Royale des Sciences.

Jean-Baptiste-Louis Chomel est né à Paris, docteur en 1738, conseiller et médecin ordinaire du Roi de France, doyen de la faculté de médecine en 1754, mort à Paris le 11 avril 1765

Christophe Liabé, docteur en médecine de la faculté de Reims, est reçu au nombre des agrégés honoraires du Collège en considération de la charge de conseiller premier médecin de SAR madame Duchesse Douairière de Lorraine princesse souveraine de Commercy.

31 **Jean-Baptiste Pierre**, docteur en médecine de la faculté de Pont-à-Mousson, médecin stipendié de la ville et de l'hôpital militaire et bourgeois de Lunéville, est reçu correspondant après validation de son mémoire contenant l'observation d'une hydropisie rare et singulière.

Joseph Hélian, docteur en médecine de la faculté de Reims, premier médecin de l'hôpital militaire de Metz, est reçu correspondant après analyse de son mémoire : *Reflexions sur les moyens de perfectionner la médecine curative.*

32 « *Le college ayant consideré que les agregés de Lyon font des epreuves suffisantes et convenables pour etre leurs membres dans leur college, et en egard aux instructions que M. Olivier a donné aux medecins de Nancy lors de l'etablissement du college, a delibere d'une voix unanime que M. noble claud Joseph Olivier [...]et noble charles Joseph Olivier fils [...], seront recus et mis au nombre des associés correspondant du college.* »

Bagard, non seulement Bagard ne le fait pas, mais en plus, elles se retrouvent dans les archives du Collège gérées par Gormand. Nous retrouvons par ailleurs, dans les écrits de Rönnow, sa demande que ses lettres concernant le différend qui l'oppose à Marquet soient conservées aux archives. « *Mes lettres doivent rester au College pour servir de contre poison à la sienne qui y est également.* »^[12] Nous reparlerons de la discorde entre ces deux hommes.

En outre, en lisant l'intégralité des registres du Collège royal conservée aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle, nous retrouvons des passages des lettres de Rönnow dont le contenu peut quelquefois différer par rapport à celui des manuscrits de Rönnow.

Ces citations du texte de Rönnow mettent en exergue l'influence de Rönnow dans les affaires du Collège : elles sont utilisées pour justifier la véracité de l'histoire du Collège royal ou comme pièces importantes, argument d'un dossier à l'étude débouchant sur une délibération.

En voici un exemple tiré des registres : en 1763, Stanislas délivre, « *sur le rapport qui lui a été fait par son premier medecin* », à Jean-Pierre Alexandre, bourgeois de Nancy, un brevet de permission d'employer son baume simple pour traiter les « *humeurs froides* ». Le Collège statue favorablement pour l'usage de ce baume lors de l'assemblée du 3 novembre 1763 confirmant l'avis de Rönnow. Un autre exemple concerne la décision d'accorder la stipende d'Épinal à monsieur Pierrot au vu de différentes pièces, dont la lettre du premier médecin du Roi du 3 janvier 1760.^[35] Nous reparlerons de cette affaire dans le chapitre sur les médecins stipendiés.

Lorsqu'il y a des délibérations de prises lors des assemblées du Collège royal, tous les membres agrégés présents signent le registre en dessous de chaque délibération. La présence de Rönnow aux assemblées débouchant sur des délibérations s'élève à quatre. Rönnow, nous en avons la certitude, est présent à d'autres assemblées du Collège : la première assemblée de médecins qui a lieu en 1751 organisée par Rönnow pour procéder à l'élection du président, mais aussi le concours pour la chaire de professeur de médecine de l'université de Pont-à-Mousson où le roi est l'invité d'honneur.

Rönnow, même s'il assiste finalement à peu de délibérations du Collège, donne son avis par courrier au secrétaire et au président du Collège royal ou bien de vive voix lorsqu'il voit les médecins de passage à Lunéville ou à la Malgrange. Il a donc un rôle prépondérant dans les orientations et décisions de celui-ci.

Rönnow est un intermédiaire. Médecin du Roi gérant la médecine dans les duchés, il fait autorité dans le domaine médical, et par sa position de confident du roi, il est amené à voir bon nombre de personnes influentes telles que le chancelier du roi -le marquis de la Galaizière-, Alliot, l'intendant aulique du château de Lunéville ainsi que toutes les personnes gravitant autour du souverain, que ce soient des artistes, des artisans, des agents administratifs ou des forces de l'ordre et des militaires. Mais également, un certain nombre de médecins qu'il a connus par le passé ou récemment dans le cadre de sa fonction d'archiatre ou de membre agrégé honoraire du Collège.

Dans les lettres du musée adressées au président ou au secrétaire perpétuel du Collège, il est ravi d'avoir des nouvelles du Collège Royal, institution qui lui est chère : « *Je suis très sensible à toutes vos attentions et aux nouvelles que vous voulés bien me donner touchant le College* », surtout quand de prestigieux médecins s'y associent^[1].

Rönnow assure de son soutien à l'établissement dans une missive au président, ainsi que de celui de Kast « *nous ne négligeront rien pour soutenir l'honneur de la profession, et l'interet du public.* »^[2]

Il se fait l'intermédiaire entre le Collège royal et le souverain, en passant par de la Galaizière, le chancelier du roi, ou bien Alliot l'intendant aulique du château de Lunéville et également son confrère Kast : « *Je n'ai pas trouvé occasion aujourd'hui d'en parler à S.M., mais j'ai communiqué votre lettre à Mr Alliot et à Mr Kast. Le premier m'a dit qu'il vous en écrira en*

conséquence aujourd'hui. »³³

Cette proximité avec le monde du pouvoir lui permet d'obtenir des informations concernant le Collège royal. Citons, pour illustrer notre propos, son entretien avec le rapporteur de la requête, monsieur Ferriet, qui lui a lu des documents regardant le procès avec les chirurgiens : « *voilà Mr en gros tout le contenu de la requête autant que j'ai pu en retenir par la lecture.* »

Lorsque Rönnow se déplace avec le roi, principalement à la Malgrange, non loin de Nancy, il prévient ses deux confrères, pour leur donner l'occasion de s'entretenir avec lui-même ou avec son souverain.³⁴

Ce rôle d'intermédiaire, il doit l'exercer avec discrétion pour ne pas se compromettre et pour continuer d'aider le Collège royal à s'élever avec la protection du souverain qu'il influence. « *Mais je vous prie de ne pas en parler, ni de me nommer nulle part dans cette affaire, afin de ne pas être compris dans l'affaire comme parti, cela rendrait mes sollicitations faibles, s'il falloit venir devant le Roy* »^[22]. C'est pourquoi dans plusieurs de ses lettres non signées, il recommande de brûler ses lettres.^[3,4,5]

Certaines phrases font supposer que Rönnow se sent persécuté. Certes, le Collège eut des démêlés avec les chirurgiens et Rönnow fut impliqué dans cette affaire dont nous reparlerons. C'est peut-être pour cela qu'il prend d'innombrables précautions pour ne pas donner de grain à moudre aux chirurgiens : le secret, la discrétion et la destruction des preuves de son implication par le moyen du feu sont des moyens de se prémunir des attaques de ses adversaires.

3.3.1. Relation avec le président du Collège

Dans ses lettres à Bagard, qu'il nomme « *monsieur, cher président, mon cher président, mon chérissime président* », Rönnow rivalise de formules de politesse diverses et variées pour exprimer son amitié, son respect, son estime et son soutien à son confrère.³⁵ Et à l'occasion de la nouvelle année qui arrive, l'expression des sentiments de Rönnow est poussée à son paroxysme : « *Agrées s'il vous plaît Monsieur le Président le compliment de la saison qui approche, le plus beau est pour vous ; imaginés le tel qu'un vrai ami pourra le faire, et soyez toujours persuadé que personne ne vous fera des vœux plus sincères, que celui...* »^[8]

Non seulement Rönnow témoigne à travers ses lettres d'une véritable amitié envers son confrère, mais encore d'un soutien indéfectible pour ses entreprises : « *soyez persuadé que l'amitié*

33 Issu de la lettre de Rönnow à Bagard du 23 novembre 1752. ^[4] En voici d'autres exemples : « *Je ne négligerai rien dans les occasions auprès de notre auguste maître pour l'engager de continuer sa protection à cet établissement* »^[1] ; « *J'aurai l'honneur de parler à Mgr le Chancelier touchant* »^[14] ; « *J'ai été cet après midi aussi voir Mr le Chancelier au nom du College, le prier de vouloir bien protéger ses droits,il me reçut fort gracieusement, et me promit qu'on ferait en sorte que nous eussions une décision.* »^[22]

34 « *Mr Bagard m'en donna avis à la Malgrange.* »^[13] ; « *mais qu'il iroit vers les Bois à la Malgrange, pour lors il vous en parleroit et verra comment arranger cela.* »^[8] ; « *Comme le Roy arrivera demain à la Malgrange ou il restera mardi. Mr Bagard fera bien de lui en parler [...] je lui en parlerai en son retour ici mercredi, pour savoir ses intentions.* »^[19]. « *Au reste le Roy m'a chargé de vous mander qu'il ira bientôt à la Malgrange* »^[23]

« *Nous comptons arriver au commencement du mois prochain à la Malgrange, et nous parlerons pour lors du reste, dont vous me faites question.* »^[18] ; « *Je compte d'arriver la veille de la purification à la Malgrange et je prendrai j'espère mieux mon temps pour causer un peu avec vous* »^[34]

35 « *Je vous suis sensiblement obligé, en mon particulier de vos intentions, et vous prie d'être persuadé que nous ne négligeront rien pour soutenir l'honneur de la profession, et l'intérêt du public. Soyez en assuré de même de l'attachement sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être de tout mon cœur* »^[2] / *avec toute l'estime possible* ^[6] / *avec toute l'amitié possible* ^[8], *avec toute la sincérité possible* ^[28] » ; « *Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur* ».^[3,5,7]

que Mr Kast et moy vous avons voué ne cessera jamais, et que nous ne serons jamais capables de recevoir aucune impression contraire à nos premiers sentimens à votre egard, vous pouvés compter la dessus. »^[1]

Rönnow intercède auprès du roi, d'Alliot ou du chancelier pour défendre les positions de son ami si elles lui semblent justes, quelquefois avec l'aide de Kast comme dans l'exemple qui suit : « *nous lui dimes [au roi] précisément le contenu de vos propositions, [...] je trouve pour ma part vos propositions fort raisonnables* »^[2]

À d'autres occasions, Rönnow cherche du soutien auprès du monarque ou de son chancelier³⁶ et marque son engagement aux côtés de Bagard que ce soit pour le Collège royal : « *vous pouvés etre persuadé que je ne négligerai rien dans les occasions auprès de notre auguste maître pour l'engager de continuer sa protection à cet établissement* »^[1] ; mais également pour le Jardin botanique : « *je mettrai tout le monde dans les interets de ce qui concerne le jardin, et que j'espere bien d'y reussir, quoique cela traine un peu* »^[37]. Rönnow ne doute pas d'arriver à ses fins, même si parfois « *il faut un peu de patience* »^[1] et ne pas perdre « *esperance pour cela* ».^[37]

Dans une lettre adressée à Gormand, Rönnow prend la défense de Bagard : « *il n'est pas croyable, que le président, qui n'est pas perpetuel, chercha à vous ôter quelque chose d'en haut.* »^[18]

Rönnow donne des conseils³⁷, « *on gagnera plus par la douceur* »^[3] ; et propose de multiplier les interlocuteurs pour obtenir un meilleur résultat, comme dans cette lettre du 28 décembre 1752^[8] où il suggère à Bagard de parler à Stanislas, mais aussi au chancelier pour « *tacher de faire adopter ce projet* ».

Il lui demande de menus services , ou recommande des gens : « *Je vous prie de remettre l'incluse à son proprietaire.* »^[4] ; « *Si vous pouvés lui rendre quelque service (salvo jure alieno³⁸) vous m'obligerez infiniment.* »^[27]

Preuve de sa confiance en Bagard et en son institution, Rönnow remet certaines décisions entre les mains du Collège comme c'est le cas pour l'affaire des Dames d'Épinal^[32,34] ou dans le différend qui l'oppose à Marquet. Il laisse le Collège juger ces affaires sans cependant pouvoir s'empêcher de donner son avis sur la conduite à tenir.^[14]

Rönnow aime s'entretenir avec Bagard pour régler des problèmes, disons administratifs du Collège : « *J'avois compté Monsieur le President de venir moy même vous rendre reponse sur votre dernière.* »^[7] ; mais aussi certainement de cas cliniques qui lui posent problème, surtout quand le patient est un illustre personnage : Stanislas.^[40]

En filigrane de ses missives apparaît une personnalité attachante et entière. Quelquefois, sur des sujets épineux, Rönnow peut s'emporter : nous le ressentons par l'absence de salutation initiale et sur le ton sec des débuts de lettre où d'entrée de jeu, Rönnow rentre dans le vif du sujet, si bien qu'il s'en excuse dans une lettre : « *Pardonnés mon cher Président mon griffonage, car je suis outré de tout cela.* »^[3]

Bagard apprécie Rönnow. Dans son discours lors du concours pour la chaire de professeur de la faculté de Pont-à-Mousson en 1756, Bagard salue dignement Rönnow. Les conseils de Rönnow lui sont d'une grande aide. Nous pourrions imaginer que le contenu d'un brouillon de lettre de Bagard retrouvé dans les archives du fonds du musée de la faculté soit adressé à Rönnow :

36 « J'ai parlé à Mgr le Chancelier touchant l'embarras »^[32] ; J'ai remis au Roy la lettre que vous m'aviés fait l'honneur, de m'écrire. »^[23]

37 *Vous n'avés qu'à vous tenir au reglemens ...*[3] ; « *vous n'aurés que de vous arreter en general de ce que vous proposés.* »[2] « *J'ai pensé qu'il faudroit* »[4] « *Total, il ne faudra pas se mêler beaucoup avec eux à cet occasion pour ne pas se compromettre... mais vous ne ferés pas mal ...* »[4] ; « *il conviendrait pour y parvenir [...] Par ce temperament le calme se retablirait, et l'on previeudroit un procès disgracieux aux deux parties.* »[6]

38 Traduction littérale : le droit d'autrui étant sauvegardé. Nous pourrions exprimer cela autrement « à votre libre choix ».

« Vous être un homme divin, un sage qui fait autant d'honneur à la médecine qu'à l'humanité. Votre lettre m'a fait connaître votre intérieur et votre belle âme. »³⁹

Voilà ce qu'on peut dire de cette riche correspondance entre Bagard et Rönnow, bien incomplète puisqu'on ne possède que les écrits de Rönnow, et seulement en partie : « *Ce soir j'aurai l'honneur de vous écrire touchant Mr Maillard, dont les obstacles sont aussi levés* »^[28] ; faisant sous-entendre une correspondance bien plus importante que ce que nous avons récolté dans le fonds des archives du musée de la faculté de Médecine. Nous supposons qu'une partie des lettres de Rönnow adressées à Bagard n'a pas été transmise au secrétaire perpétuel Gormand et donc non mise en dépôt dans les archives du Collège. Certaines ont peut-être été brûlées, une fois lues, pour ne pas compromettre leur auteur. En outre, ces lettres ont plus de deux cent cinquante ans, nous pouvons facilement imaginer que certaines liasses d'archives ou pièces isolées du Collège royal ne nous soient jamais parvenues.

3.3.2. La relation entre Rönnow et le secrétaire perpétuel

Gormand, médecin de Nancy, est nommé dès la fondation du Collège secrétaire perpétuel. C'est une fonction qu'il exerce consciencieusement. Toutes les demandes faites au Collège passent par lui. Homme méticuleux, il conserve tous les documents qui parviennent au Collège dans les archives. C'est aussi un médecin passionné qui défend aux côtés de Bagard la Médecine et son institution.

Durival, dans son journal du 11 septembre 1765, marque qu'il apprend la mort de Gormand . « *On prétend qu'il avait une collection de mémoires contre tout le monde* . » Est-ce parce qu'il gérait les archives de l'institution que de telles rumeurs se rependent ou sont-elles fondées ? Est-ce pour cette raison que les lettres compromettantes de Rönnow ont été conservées ?

Il y a au cours du temps, au cours des lettres, un peu plus d'affection dans les messages de politesse qu'envoie Rönnow à son ami Gormand, qu'il nomme de tout temps « *Monsieur* ». Voici ce que nous pouvons lire dans les différentes missives : « *J'ai l'honneur d'être -avec tout l'estime et tout l'attachement possible^[13]/de tout mon coeur^[24]/tres sincerement^[20]/avec les sentimens les plus sinceres^[21]/avec toute l'amitié possible-Monsieur, votre très humble et très obeissant Serviteur Rönnow* ».

Lorsque les sujets abordés dans les lettres sont plus graves ou lorsque Rönnow a un rôle d'intermédiaire à jouer, il assure Gormand de son soutien ou de son implication dans l'affaire dans ses formules de politesse : « *En attendant soyés sûr^[34]/Soyés sur au reste^[36,37]/ Soyés au reste persuadé^[30], -que personne est avec plus de sincerité^[29]/avec des sentimens d'amitié plus sinceres^[30]/avec les sentimens d'estime les plus sinceres^[32]/avec un sincere attachement^[35] Monsieur, votre très humble et très obeissant Serviteur. »*

La plus touchante des formulations usitées reste : « *Soyés sur au reste, que je ne manquerai jamais d'occasion à vous temoigner les sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels j'ai l'honneur d'être ...* ».^[37]

Rönnow est un ami sincère, prévoyant et bien intentionné. Il souhaite le mieux pour son ami, notamment pour la disposition des appartements de Gormand : « *comme je voudrais la faire, si c'etoit pour moy* »^[17]. Il pense à l'avenir et aux démarches à entreprendre concernant son logement.⁴⁰

Souvent, Rönnow qui reçoit du courrier de médecins de l'étranger demande à Gormand des compléments d'information sur des sujets médicaux pour pouvoir leur répondre ou bien il le charge

39 Arch 150-8830 lettre manuscrite , brouillon, Nancy, non daté, destinataire non précisé

40« Il faut donc presentement lorsqu'on vient au second etage prendre les mesures justes »^[18], « Nous verrons pourtant cela, dans la suite, quand on aura fait les ouvrages les plus pressés. »^[26]

de s'informer et de répondre lui-même à ses correspondants. Tous les services que Rönnow réclame à son ami Gormand dans le cadre de sa fonction de secrétaire perpétuel, il les ordonne poliment : « *je vous prie* », plus qu'il ne demande⁴¹ : « *Vous aurés la bonté d'ecrire.* »^[38] Cette formule usuelle témoigne du profond respect qui relie les deux hommes.

Rönnow connaît et admire le travail de son confrère. Il est ici question d'un mémoire de médecine sur un utérus bifide : « *vous auriés dû garder ce morceau vous même pour en faire la description, et je suis persuadé qu'elle vous auroit fait honneur.* »^[5]

Les idées et réflexions de Gormand sont souvent justes à ses yeux⁴², c'est pourquoi il lui demande conseil : « *Tout ce que vous m'avés dit dans votre dernière lettre est la pure verité mais que faire ?* »^[38]

D'une amitié sincère naît la confiance, Rönnow se livre à des confidences obtenues auprès de son souverain : « *Il n'est pas question de notre procès pour le present [...] le Roy m'a dit il y a quelque temps, qu'il voulait que cette affaire fut jugé.* »^[35] Rönnow reçoit également des confidences de Gormand qu'il ne divulgue à personne, comme dans l'affaire des Dames d'Épinal concernant la stipende de cette même ville-objet d'un autre chapitre- : « *Je vous assure pourtant que je n'en ai ni parlé ni ecrit à personne qu'à vous* »^[34]

Ces deux médecins s'informent l'un et l'autre sur l'évolution des intrigues touchant le Collège, mais également sur des nouveautés dans le domaine médical, par exemple cette nouvelle façon d'opérer la cataracte. « *Vous verrés le Sr Jardini oculiste operer la cataracte à la façon de Mr Daviel, mais bien plus lestement.[...] Mandés moi s'il reussira de même à Nancy.* »^[36]

Gormand abonne même son ami Rönnow à une revue médicale : « *J'ai reçu Monsieur ce matin le Recueil periodique d'observation de Medecine en douze brochures pour tous les mois de cette année, [...] selon toute apparence, c'est de vôtre part, comme je viens de l'apprendre par vôtre lettre que je reçois en vous écrivant, par laquelle je vois que vous avés souscrit pour moy.* »^[24]

Ils ont plaisir à se voir, c'est pourquoi Rönnow informe Gormand des occasions qu'ils auront de se voir et de s'entretenir sur des problématiques du Collège royal à régler (conflit avec les chirurgiens, difficulté avec certaines nominations de stipende, problème avec le bâtiment du Collège et notamment le logement de Gormand) ou alors pour échanger sur des sujets médicaux. « *Nous comptons arriver au commencement du mois prochain à la Malgrange, et nous parlerons pour lors du reste, dont vous me faites question.* »^[24] « *Je prendrai j'espere mieux mon temps pour causer un peu avec vous.* »^[34]

Rönnow, par sa fonction de confident du Roy, côtoie et connaît beaucoup de monde (l'intendant du roi, le chancelier du roi, l'architecte du roi, etc.) Il met à contribution ses connaissances pour favoriser les projets de Gormand⁴³ : « *J'ai fait , comme vous voyés, votre commission auprès Mgr le Chancelier.* »^[37]

41 « *Je vous prie de vouloir bien vous en informer et me le dire, pour pouvoir lui en faire reponse : à moins que vous voulussiez le faire vous même.* »^[26] « *Je vous prierai de m'en faire tirer deux ou trois epreuves pour me les envoyer* » ; « *je vous charge Monsieur, si vous le jugés à propos de le lui dire et à Messieurs vos confreres, qui seront d'un autre avis.* »^[32]

« *Je vous prie Monsieur de m'envoyer un imprimé de mes armes.* »^[35] « *Je viens vous prier, Monsieur, de vouloir bien mettre un enveloppe à cette lettre sans l'adresse à Mr Verdier que j'ignore.* »^[39]

42 « *Vous avés raison de dire* »^[19] (concernant l'affaire Rougemaitre)

« *Je lui ai même fait lecture de vôtre P.S. touchant les officiers municipaux. Il [Mgr le Chancelier] m'a répondu que vos reflexions etoient justes.* »^[32]

43 « *C'est Mr Heré qui m'a chargé de vous le marquer.* »^[29]

« *Je lui ai aussi parlé de la Stipende de votre ville* »^[37], en parlant du chancelier.

« *Il me prie...de vous dire qu'il a été malade, ce qui l'a empeché de vous envoyer le paquet qu'il vous avoit déjà annoncé..* »^[39] (il reprend Verdier)

« *J'ai parlé plusieurs fois à Mr Heré de vôtre demande touchant la boissure de vos appartemens* »^[26]

« *Vous n'avés qu'à vous adresser à Mr Caignon pour faire faire reparer la toiture du College* »^[29]

Quelquefois, il obtient de bons résultats⁴⁴ : « il/[le chancelier] m'a promis qu'il engagera son fils, comme Intendant, de finir cette affaire en votre faveur. »^[37] D'autres fois non : « le Roy n'en veut pas faire pour l'intendance encore moins pour d'autres » ; mais ne désespère pas pour autant : « Nous verrons pourtant cela, dans la suite, quand on aura fait les ouvrages les plus pressés. »

En conclusion, que retenir des relations de Rönnow avec le secrétaire perpétuel et le président du Collège ? Rönnow éprouve une sincère amitié pour ces deux hommes qui détiennent les fonctions les plus importantes dans le Collège royal, amitié renforcée par leur désir commun de magnifier la médecine, de la porter à son plus haut niveau. Rönnow joue à merveille son rôle d'intermédiaire et de conseiller. Ses fonctions le rapprochent des gens de pouvoir. Il use notamment de son crédit auprès du roi pour tirer les ficelles dans l'ombre et demande le secret à ses complices et amis du Collège royal. Son but est d'augmenter le prestige du Collège et par la même celui de la Médecine, en la rendant souveraine de toutes les disciplines de la santé.

3.3.3. Deux autres médecins

Deux autres médecins sont importants dans la vie de Rönnow : Kast et Marquet.

Le premier est au service de la famille de Stanislas depuis 1723. Le second est un médecin de Nancy, célèbre botaniste, doyen des médecins de Nancy lors de la fondation du Collège royal.

Le premier était un ami, le second se positionna comme un ennemi.

3.3.3.1. Docteur Kast(31–34)

Docteur George-Christophe, parfois prénommé Jean-Christophe, est né en 1686 à Strasbourg, fils d'un médecin célèbre de Strasbourg : Jean Joachim Kast. Sa famille est une noble famille, originaire de Bade-Wurtemberg, et a pour blason un lion d'or tenant trois tiges de blé sur fond d'Azur (le blason figure dans l'armorial d'Alsace établi en 1696).

En 1723, il gagne Wissembourg où Stanislas a élu domicile depuis 1719, pour être le médecin de famille de Stanislas et de ses proches courtisans qui le suivent au travers de ses péripéties.

Son témoignage sur l'état de santé de Marie Leszczynska est recueilli et permet, associé à d'autres témoignages, que le mariage de la princesse Marie avec Louis XV ait lieu en 1725. À la suite de cet événement, la belle-famille de Louis XV s'installe à Chambord accompagnée de leur suite et de leur médecin de famille.

Très apprécié pour les bons soins qu'il prodigue, Catherine Opalinska parle de Kast en ces termes suite au décès en 1727 de sa belle-mère Anna Jablonowska mieux connue sous le nom de Madame Royale « Notre médecin [...] auquel je suis obligée de rendre justice qu'il s'est comporté dans la maladie de Madame la Princesse à merveille ».(32)

Lorsque Stanislas prend possession des duchés de Lorraine et de Bar en 1737, il nomme docteur Kast, premier médecin de la Reine Catherine.

En 1746, Stanislas envoie Kast à Champeney pour examiner un petit être nommé Nicolas Ferry, âgé de cinq ans mesurant seulement 60 cm et pesant 5 kg. Intrigué par la description que lui en fait le médecin, Stanislas exige qu'on ramène Nicolas Ferry à sa cour. Il y grandit sous le nom de Bébé, jusqu'à atteindre 82cm.

En 1747, après la mort de la reine Catherine Opalinska, Kast est nommé conseiller et premier médecin du Roi, jusqu'à son décès survenant en 1754, à l'âge de 68 ans.

44 « qui est d'avis comme vous voyés aussi par son decret de sa propre main »(concerne le chancelier)^[37]
« mais il m'a paru ici fort disposé à faire tout ce qu'il convient pour que vous fussiés logé à votre aise »
(concerne Héré)^[18]

Kast est un confrère cher à Rönnow. Il s'engage souvent aux côtés de Rönnow pour les décisions administratives. Par exemple, l'approbation des trois médecins du roi Kast, Rönnow et Bagard était nécessaire avant autorisation de délivrance de certaines substances. Tous trois rassemblés formaient une sorte de ministère de la Médecine.(29)

Kast, outre la médecine, s'intéresse beaucoup à la chimie, la botanique, la minéralogie et la géologie, ce qui fait de lui un homme éclairé et un fort atout pour le Collège royal.

Minéralogiste et botaniste passionné, il sillonne les duchés, découvrant en Ile-et-Vilaine « *une espèce d'albâtre que l'on peut facilement polir* », rapportant des plantes de toute la Lorraine pour enrichir son jardin botanique de Lunéville rue d'Allemagne (aujourd'hui rue de Lorraine). Son travail remarquable dans le domaine des plantes lui vaut d'être cité à plusieurs reprises par Buchoz, le gendre de Marquet, dans ses ouvrages de botanique.

C'est à Kast qu'on doit le rétablissement des eaux de Bains (connues aujourd'hui sous le nom de Bains-les-Bains) : il obtient l'autorisation de faire des fouilles en 1750, de faire le captage de la source de Bain Casquin et de construire un bâtiment accueillant la source et un bassin. Il étudie d'autres sources comme celle de Domèvre proche de Lunéville (efficace contre la constipation, la gravelle, la mélancolie). Les eaux minérales sont un sujet qui le passionne : il publie à ce propos *le petit traité des Eaux Minérales*.

Il soigne les pauvres. Durival dans son journal évoque Kast, un « *excellent médecin* » qui « *s'empresse de donner à la classe indigente de préférence ses soins les plus tendres et les désintéressés* ».(27) Dans la revue d'Alsace de 1885, Kast est décrit comme : « *un fervent serviteur des pauvres, auxquels il prodiguait gratuitement tous ses soins* ».(34)

Rönnow et Kast avaient de nombreux points communs : tous les deux sont des étrangers, ni lorrains ni français. Ils se sont mis au service de Stanislas et l'ont suivi au gré des circonstances à travers plusieurs villes. Ils partagent la même religion : le protestantisme luthérien toléré en Lorraine par la grâce de Stanislas alors que cette religion est interdite en France depuis la révocation de l'édit de Nantes. Ils exercent avec passion le même métier, tout en s'intéressant à la botanique (qui avait une part plus belle à l'époque dans les études et l'exercice médicaux que de nos jours), à la géologie et à la restauration d'anciennes sources, certains que les eaux minérales ont des bienfaits sur bon nombre de maladies.

Leur dévouement à leur souverain inspire au duc-roi un profond respect à leur égard. Ils usent de ce crédit et de leur rôle de conseiller pour faire infléchir Stanislas aux propositions qui leur semblent les meilleures en ce qui a trait au Collège royal. Jouant parfois le rôle d'intermédiaire entre le président du Collège royal et Stanislas.

Dès la proclamation de l'établissement du Collège royal des médecins de Nancy, ils sont récompensés de leurs efforts et investissements dans cette fondation, en étant nommés membres agrégés honoraires en 1752. Animés du même souci de faire fleurir et valoriser le Collège royal de médecine de Nancy, ils ne cessèrent de combiner leurs forces dans ce but. « *soyés persuadé que l'amitié que Mr Kast et moy vous avons voué ne cessera jamais, et que nous ne serons jamais capables de recevoir aucune impression contraire à nos premiers sentiments à votre egard* »^[1]

S'il est bien informé de ce qui se passe au Collège par le président Bagard et par la suite par le secrétaire perpétuel, Rönnow, en tant que conseiller intime du Roi est également au fait de l'évolution des projets de son souverain, surtout lorsque cela regarde la médecine et le Collège. Kast est probablement invité à assister à ces confidences touchant au domaine de la santé. « *Le Roy nous fit l'honneur, Mon cher Monsieur le président, Samedi au soir à 9 heures et demi de nous lire à Mr Kast et moy sa minute faite de sa main,[...] et nous en demanda notre avis ;[...] le courrier étoit déjà parti, sans quoy nous vous aurions fait part de cette conversation et du contenu de ses propositions .[...] je trouve pour ma part vos propositions fort raisonnables, et je suis persuadé que Mr Kast les trouvera de même, car je ne puis pas le trouver dans ce moment, et je ne veux pas arreter l'expres, car nous aurons surement ce soir un entretien sur tout cela dont j'aurai l'honneur*

de vous en faire le detail, »^[2]

Rönnow dans ses lettres parle en son nom et quelquefois au nom de Kast, médecin qu'il a appris à connaître depuis 1737, avec qui il a régulièrement l'occasion de discuter et de débattre sur toutes sortes de sujets. Kast partage ce même dévouement pour la cause du Collège royal et cette profonde amitié pour Bagard.

En 1754, le 8 décembre, Kast « *tombe malade d'une fièvre chaude* ». Trois médecins de la maison du roi lui prodiguent des soins. Cependant cinq jours plus tard, son décès est constaté par le Dr Rönnow, le 13 décembre 1754 à 19h30. Il avait alors 68 ans.

Étant un protestant luthérien, son décès ne peut être enregistré à Lunéville. Dans une terre française ou à domination française, ni l'acte de décès ni l'inhumation ne peuvent être réalisés. La révocation de l'édit de Nantes impose ces contraintes en France et également en Lorraine sous le contrôle vigilant du chancelier de la Galaizière. Les corps des protestants lorrains sont alors conduits à la frontière de la Lorraine, à Sainte-Marie Aux Mines. De 1399 jusqu'en 1790, Sainte-Marie-aux-Mines était une commune divisée en deux par un ruisseau qui faisait office de frontière : une moitié était lorraine, la seconde moitié était alsacienne. Dans cette commune, côté lorrain, la population était catholique et francophone, tandis que du côté alsacien, la population germanophone se composait de plusieurs communautés protestantes (une luthérienne, une réformée française, une réformée allemande, une anabaptiste et une amish).

La dépouille du docteur Kast⁴⁵ est conduite le 14 décembre à Sainte-Maire-Aux-Mines côté Alsace par un de ses domestiques, Jean Geyler, accompagné de Jean Feltz, écuyer et maréchal des logis de la Cour du Roi Stanislas. Ils portent deux lettres : une de monsieur Alliot, maître des cérémonies, intendant et commissaire général de S.M.P adressée au prévôt de Sainte-Marie-aux-Mines, côté lorrain, pour le prier, par ordre de Stanislas, de restituer le cadavre à sa communauté pour l'enterrer ; une autre lettre, celle du docteur Rönnow expliquant la cause du décès. Le Dr Kast est enterré par dérogation à la chapelle luthérienne de Fertrupt, une annexe de la ville de Sainte-Marie-aux-Mines. L'acte de décès et de mise en sépulture de la paroisse luthérienne de Sainte-Marie-aux-Mines ne reprend pas in extenso les lettres en question, mais les résume. Nous n'avons pas retrouvé la lettre de Rönnow malgré nos recherches dans différents sites de conservation d'archives (archives départementales d'Alsace, de Meurthe-et-Moselle, archives municipales de Saint-Marie aux Mines). L'essentiel de sa substance est noté dans l'acte de sépulture du docteur Kast que nous avons résumé dans ce paragraphe.

Dans le registre des assemblées du Collège Royal, nous avons mis en évidence une notification de la mort du Dr Kast : ce dernier aurait promis de léguer à sa mort des biens précieux à l'académie dont il était membre honoraire.⁴⁶

3.3.3.2. Marquet

François Nicolas Marquet est né en 1682, fils de Humbert Marquet, passementier à Nancy,

45 Parfois prénommé Jean-Christophe, Georges-Christophe est le prénom indiqué dans le catalogue des Médecins agrégés au Collège royal des médecins de Nancy et sur l'acte de décès dans le registre de sépulture de la paroisse luthérienne de Sainte-Marie-aux-Mines.

46 Registre du Collège(30) : « *M. George Christophe Kast docteur en médecine de la faculté de Strasbourg, premier médecin de feu SM la reine de Pologne et aggregé honoraire au college est mort a luneville agé de soixante quatre ans. C'etoit un medecin d'une grande réputation par son scavoir et son experience. La cour et le public l'estimoient, les medecins l'aimoient, tous avoient recours a luy dans les cas difficiles parce qu'ils estoient sur de trouver un conseil eclairé, sincere et modeste. Sa mort précipitée la empeché d'effectuer les promesses qu'il avoit fait au college de luy leger les objets de ses delices, son laboratoire de chimie, sa collection de mineraux, son jardin de plantes etrangeres qu'il cultivoit avec soin et grands frais, et sa bibliotheque nombreuse et bien choisie* »

et de Marie Le Brel. Il compte dans sa famille un médecin : Paul François Marquet, médecin stipendié de la ville de Nancy, mort en 1743.

Après avoir fréquenté les facultés de Pont-à-Mousson et Montpellier, il obtient son doctorat à la faculté de Pont-à-Mousson. En 1714, il commence à exercer la médecine en la ville de Nancy. En 1720, il est nommé médecin ordinaire du duc Léopold. Il se marie cette même année à Marie-Anne Gousset. De cette union naît une fille, Françoise, qui épouse plus tard Joseph Buchoz médecin et botaniste reconnu.

En 1723, Marquet reçoit le poste d'inspecteur du Jardin botanique de la faculté de médecine de Pont-à-Mousson. En 1729, il obtient celui de médecin stipendié de la ville de Nancy et il occupe la fonction de médecin consultant de l'Hôtel de Ville de Nancy.

Lors de la fondation du Collège royal, Marquet est le doyen des médecins de Nancy. Dès le début, des devoirs de l'Académie vont lui être attribués : il est nommé professeur de botanique conjointement à Sirejean en 1753 (les premiers cours de botanique commencent en 1756, Marquet finalement n'en donna jamais). Marquet est désigné pour assister à plusieurs examens d'aspirants en chirurgie ou apothicaire, accompagné du président du Collège comme le veut l'article 52 des règlements et statuts de l'académie, notamment l'examen de Jean-Baptiste Virion, aspirant apothicaire, le 25 juin 1753, mais aussi celui de Christophe aspirant en chirurgie sur lequel nous reviendrons. Il est chargé, en binôme avec François, de faire un rapport à la compagnie sur diverses observations de médecine que M. Nicolas Romani Doron adresse au Collège en vue d'y être reçu associé correspondant. En 1755, Marquet est un des cinq médecins consultants des pauvres pour les consultations du Collège royal le samedi matin.

Toutes ces nombreuses tâches qui lui sont données montrent à quel point ce médecin est jugé capable et reconnu par ses confrères.

Il s'intéresse beaucoup à la botanique ; on lui doit notamment un ouvrage en trois volumes décrivant les plantes de la Lorraine et leur intérêt thérapeutique, ouvrage imprimé par les soins de son gendre Buchoz.

Marquet se fait connaître également par ses procès, ses mots injurieux envers ses confrères. Citons l'affaire Christophe en 1755 et son conflit avec Rönnow que nous détaillerons. Ses frasques l'amènent à être exclu du Collège royal. Il meurt le 28 mai 1759, âgé de 73 ans.(35)

À présent, nous allons décrire le différend opposant Marquet à Rönnow. D'après l'étude de la correspondance entre Rönnow et Marquet, il semble que Marquet se sente persécuté par Rönnow et Bagard. Marquet estime que sa position de doyen des médecins n'est pas assez reconnue. Il s'oppose régulièrement au Collège royal, sans doute jaloux du pouvoir qu'a Bagard sur les autres médecins, sur la médecine en général, ainsi que l'entente chaleureuse que Bagard entretient avec le Roi Stanislas et son archiatre. Marquet est probablement envieux vis-à-vis de la situation de Rönnow, Rönnow qui a l'estime du souverain et le pouvoir de le conseiller dans toutes les décisions à prendre regardant la santé et l'administration médicale des duchés.

Rönnow, las d'entendre Marquet diffamer sur son compte, lui adresse une lettre en date du 3 février 1753 : « *Il me revient depuis bien du temps, que vous vous plaignés de moy, et que vous tenés des discours sur mon compte peu mesurés ; je vous prie de me faire savoir en quoy j'ai manqué à vôtre egard, afin que je puisse vous faire voir, qu'il n'y a que des miserables qui peuvent m'imputer de vous avoir desservi en aucune façon.* » ^[10]

Restant très poli et courtois, Rönnow décrit les faits -Marquet se plaint de lui- et réclame des explications à Marquet. Il souhaite éclaircir calmement la situation avec Marquet pour ne plus avoir à entendre des critiques sur son propre compte. « *Vous pouvés me dire tout franchement vos griefs sans detour ; je vous promets de vous répondre avec la même franchise. C'est bien plus court de me*

dire tout naturellement ce que vous pouvés avoir sur le coeur contre moy, que de parler mal sans savoir si je suis coupable.

J'espere que vous voudriés bien me faire au plutôt reponse sur ma demande.

Sinon, vous m'obligerés d'en chercher les eclaircissemens par d'autres ; ce que je voudrois bien eviter, pour ne pas vous faire de la peine. »

Marquet se sent attaqué par cette lettre, qu'il qualifie de « *lettre menaceante* ». Le ton entre les deux hommes monte au fur et à mesure de leur échange épistolaire.

Marquet répond promptement à celui qu'il nomme « *Monsieur Renaud, medecin du Roy* ». Est-ce par pure provocation que Marquet francise le nom de Rönnow ? Ce « *medecin suédois* », comme il le désigne avec un certain mépris. Marquet prétend ne jamais avoir dit du mal de Rönnow et qu'il s'agit du contraire. Selon lui, Rönnow par sa fonction de conseiller et medecin du Roi abuse de son influence pour dénigrer Marquet aux yeux de Stanislas.

Marquet se place en victime d'une « *injustice* » ; « *j'en ai été le duppe et la victime* ». Il se dit « *persecuter* » : « *vous m'avez fait un crime* », « *vos démarches à mon égard* », « *vous avez mis tout en œuvre pour me destituer de mon etat de doyen* », dans le but sans doute de lui « *faire de la peine* » ; d'« *avilir ma réputation* » ; Rönnow l'aurait d'ailleurs « *dépouillé de tous mes droits et privilèges* ».

Selon Marquet, il n'est coupable de rien : « *Je n'ay jamais parlé de vous qu'en bien et en honneur* ». Il a toujours eu de saintes intentions et a mené une vie bien rangée, consacrée à soigner et à aider son prochain. Il ne mérite pas le sort qu'on lui réserve : « *Serait il juste monsieur, qu'un medecin, apres avoir travaille pendant plus de quarante années consecutives au retablissement de la sante des sujets lorrains, et surtout des pauvres auxquels il avait ete particulierement devoué par les ducs predecesseurs, son medecin qui a risqué cent fois sa vie et sa santé dans les tems de contagion ; son medecin qui peut avancer veritablement qu'il a traité plus de vingt cinq mille malades dont les noms la demeure et l'estat de la maladie sont annotés sur les liasses journalieres, son medecin enfin qui est parvenu a son quatorzieme lustre auroit pour sa recompense une destitution aussi deshonorante pour la fin de sa carriere.* ». Le syntagme « *son medecin* » placé en anaphore vise à mettre en exergue le fait que Marquet était le medecin du Duc et à le valoriser en insistant point par point sur toutes les actions médicales qu'il a de tout temps exercées. Enfin, la longue énumération des faits placée entre la proposition principale et la proposition subordonnée redouble l'indignation de Marquet. Tout cela est inconcevable comme l'indique la question rhétorique à laquelle la réponse ne peut être que négative.

À cette époque, Marquet a du ressentiment pour Rönnow, il a encore de l'estime pour ses confrères et se sent soutenu par eux : « *si vous n'avez reussi qu'en partie, c'est parce que les medecins nos confreres plus equitables ont pressenti l'injustice qu'une telle destitution ne manqueroit pas de faire a leur ancien et a leur doyen.* » ; et par le roi qu'il glorifie : « *Si le Roy qui est la source de la justice meme et de l'équité, qui comme un Second David a le coeur droit et la conscience sauve et nette, est si informé de vos demarches à mon égard, je suis persuadé monsieur qu'il me rendroit justice, et qu'il vous renvoyeroit à la fable.* »

Rönnow est source de tous ses maux : « *C'est pour satisfaire votre ressentiment monsieur et non pour le bien public, que vous avez mis tout en œuvre pour me destituer de mon etat de doyen des medecins de Nancy* »

Et bien plus encore ! Rönnow est responsable de la querelle entre les medecins et les chirurgiens, querelle qui fera l'objet d'un autre chapitre. La haine de Marquet pour Rönnow transparaît dans ce dernier paragraphe ; l'anaphore rajoute une proportion dramatique à cette histoire de procès, visant à dénigrer et blesser davantage le destinataire de cet écrit. « *Le proces des medecins contre les chirurgiens dont vous avez esté le principal moteur est la seule cause de la zizanie et de la haine irreconciliable qui se trouve actuellement entre les deux etats, proces qui*

n'était ny juste ny nécessaire, et qui auroit pu se terminer tres facilement a l'instant de son origine, de la maniere dont j'en ay agi, lorsque j'ay ete invité d'assister comme doyen aux examens des aspirans en chirurgie ; proces qui n'a point fait d'honneur ny aux uns ny aux autres ; proces qui a avili la faculte de medecine de pont-a mousson par les differents reproches qui ont ete faits a ses professeurs ; proces enfin qui m'en attire sur le propos le ressentiment et l'indignation de son principale moteur, sans y avoir eu aucune part.

Tout le monde sait qu'avant ce malheureux proces les medecins et les chirurgiens etaient d'un bon accord et d'une union sincere entre eux, aujourd'hui la discorde est si grande, qu'il faudroit un miracle pour les reunir, et ce qu'il y a de pis, c'est que j'en ai ete le duppe et la victime. »

En 1751, lorsque se profilait la fondation du Collège royal, la tension entre les médecins et chirurgiens commence à se faire sentir. Desfarges, premier chirurgien du roi, fervent défenseur de ses propres droits et privilèges liés à ses fonctions, mais également à ceux de sa corporation, tente de faire échouer le projet d'établissement du Collège royal. Lors d'un séjour à la Malgrange, Rönnow surprend Marquet qui échange un billet avec Desfarges. Le contenu exact de ce billet demeure à ce jour inconnu. Marquet propose sa version, mais quel crédit pouvons-nous donner à ses paroles ? C'est pourquoi, dès novembre 1752, dans une lettre à Bagard, Rönnow exprime sa méfiance envers Marquet : *« ainsi il n'est pas nécessaire qu'il[Marquet] sache rien de la seconde non plus : cela mettera une barre contre les discours. »*^[5]

En 1752, la fondation du Collège royal puis la proposition de son association à la communauté des chirurgiens et à celle des apothicaires alimentent le conflit entre la corporation des médecins et celle des chirurgiens. Voilà où en sont les choses en date de cet échange épistolaire musclé entre Rönnow et Marquet.

« Vous m'avez fait un crime monsieur pour avoir refusé d'intervenir dans le proces qui a été intenté mal à propos entre les medecins et les chirurgiens, et pour avoir fait un billet par lequel je declarois ny avoir aucune part, pour cette seule raison vous avez juré ma perte, apres m'avoir depouillé de tous mes droits et privileges annexés au decanat »

Marquet termine cette lettre en demandant à Rönnow de devenir raisonnable : *« Soyez donc certain monsieur que si vous continuez plus long pour me persecuter je seray obligé par honneur d'en porter mes plaintes et de manifester vos demarches, non seulement au Roy, mais a toute la cour.*

Finissez donc une fois pour tous si vous voulez que je continue d'etre avec un profond respect monsieur

votre humble et très obeissant Serviteur

M. Marquet Doyen des medecins de Nancy »

Pour Rönnow, c'en est trop. Marquet l'accuse d'une part de vouloir le destituer de son grade de doyen en répandant des calomnies sur son compte et d'autre part d'être le principal moteur du conflit entre les médecins et les chirurgiens. Le menacer de le discréditer auprès de Sa Majesté, l'insulter comme il le fait ! Tout doyen qu'est Marquet, ce comportement injurieux n'est pas acceptable.

D'agacement envers Marquet, Rönnow prend le parti de *« responde stulto juxta stultitiam suam, ne sibi sapiens esse videatur ; »* (répondez au fou selon sa folie de peur qu'il ne s' imagine qu'il est sage). D'ailleurs, Marquet n'apprécie pas cette familiarité : *« [Marquet] se contente de se plaindre de la grossierté de ma lettre, il a raison : mais a un grossier comme lui, il a fallu repondre à son langage, pour le faire entendre. »*^[12]

Rönnow, c'est vrai, dans cette dernière lettre qu'il adresse à Marquet est vif et piquant. Dès les premières lignes, Rönnow lui exprime son profond mépris et sa lassitude de débattre sur des reproches infondés qui lui sont faits. *« C'est bien imprudent de votre part de me faire de pareils*

reproches qui sont faux et resteront a jamais faux, vous appelés cela vos discours en bien et en honneur, ayez la bonté de les employer envers ceux dont tout les actions ne sont pas aussi nettes que les miennes et sachez que je meprise et vos menaces et votre personne mesme. Je ne daigne pas repondre aux autres sottises et betises que vous allegués dans votre impertinente lettre. Je la renvoye au college ou vous n'avez que de prouver ce que vous y avancez contre moy, et j'espere bien qu'au deffaut de preuves qu'on vous obligera a changer de ton. »

Sur le ton de l'accusation, Rönnow résume l'affaire : *« Vous avez eu la hardiesse l'année passé déjà d'ecrire au roy et lui dire que Mr Bagard vous persecutoit et vous vouloit du mal, soutenu de l'autorité d'un medecin suedois, tandis que je ne savois pas seulement de quoy il etoit question, j'ay supposé vos accusations fausses, et je n'en ai fais que vive, comme bien d'autres, les regardant comme folies : mais vous continuez toujours de parler du medecin suedois, selon toute apparence , parce qu'il n' a pas daigné vous repondre. »*

Il défend ensuite ses origines et les principes de sa patrie : *« apprenez donc Mr le Doyen du 14 lustre que tout medecin suedois doit etre un homme respectable a tout egard, vis a vis de vous tant pour le savoir que pour la conduite »,* tout en se moquant ironiquement de son grade.

Il utilise la répétition de *« vous qui »* précédant l'énumération des reproches qu'il lui fait, assortie de recommandations de bonne conduite.

« Il vous siera bien de vouloir faire le mauvais plaisant et de badiner les medecins d'autres nations, vous qui ne connaissez pas seulement ceux de la votre province, puisque vous ignorez leurs doctrine. » Rönnow dénonce ici la dénomination *« médecin suédois »* dont Marquet fait souvent usage pour dénigrer Rönnow.

« Vous qui estes et qui serez a jamais siffle et persiflé des medecins de toutes les nations du monde, qui verront vos savantes productions dont vous avez bien voulu regaler le public ; ils vous renverrons a l'ecole pour apprendre de nouveau vos principes que vous avez oublié ou peut etre jamais appris, et ceux qui connaiteront votre conduite comme moy vous mepriseront. » Ces savantes productions font référence aux libelles diffamatoires que Marquet fait circuler dans la cour, dans les Chambres, en ville, etc.

« Vous qui voulez raisonner sur les autres, vous estes vous mesme un medecin arabe, [...]a qui la cupidité a fait faire toutes sortes de bassesse qui vous ont aussi valu la destitution de vostre charge de medecin stipendie de la ville que vous qualifiez vous meme d'infamante et j'en envoie l'aveu de votre propre main au college » Marquet a en effet été destitué de sa stipende en 1748.

« Vous qui a l'appetit d'un écu ou deux qu'on vous avoit peut etre promis, aviez voulu il y a pres de deux ans degrader la Medecine et deshonnorer vos confreres ». Rönnow suppose que Marquet aurait monnayé son soutien aux chirurgiens. Il parle ici du *« billet »* ou courrier que Marquet a remis à Desfarges à la Malgrange.

« Vous qui avez osé envoyer une protestation indecente par escrit en pleine assemblé de vos confreres pour vous opposer a la volonté et aux bonnes intentions de votre souverain pour les etablisement du college : vous voulez parler des demarches les plus pures d'autrui ; vous devriez rougir de honte et vous contenter de l'estat dans lequel on vous a remis et rester bien tranquille et le plus humble a crainte qu'ils[vos confreres] ne parlent et qu'ils n'agissent contre vous. »

Pour finir, Rönnow rajoute une conclusion cinglante, pleine d'insultes et d'ironie, reprenant les termes de Marquet en réponse à la phrase de conclusion qu'il lui avait écrite : *« ainsy croyez moy Mr le medecin arabe, soyez plus sage que vous ne l'este pour un doyen du 14e lustre et finissez vous mesme une fois pour toutes ».*

Marquet ne suit pas les conseils de Rönnow et se plaint de Rönnow au roi. Stanislas n'en fera rien. À la réception du placet de Marquet, le roi s'entretient aussitôt avec Rönnow à ce propos : *« Sa Majesté eut la bonté de m'en parler â son retour en riant. »* Rönnow lui conte les accusations non fondées de Marquet : *« J'eus l'honneur de lui dire, que cet homme m'acculoit d'avoir avili sa réputation auprès de sa personne, et qu'elle savoit bien si cela etoit vray. Il m'accusoit encore d'etre*

le moteur de la querelle entre les medecins et les chirurgiens : et je lui fis voir les deliberations de la faculté de medecine à ce sujet. » Stanislas, qui a toute confiance en Rönnow, qui reconnaît ses qualités de médecin et d'administrateur de la santé des duchés, ne doute pas de sa bonne foi. Clairvoyant, le roi qualifie Marquet de fou et ne souhaite plus entendre parler de Marquet : « Il me demanda de même en riant, si je ne voyois pas que c'etoit un fou, et quel satisfaction on pourroit exiger d'un homme comme lui, et que je lui debarasse de tout cela. »

Ainsi, Rönnow dénonce l'odieux comportement de Marquet au Collège royal par le biais de Gormand dans sa lettre du 11 mars 1753^[13] et demande que la corporation exige de Marquet des excuses en bonne et due forme pour l'avoir personnellement outragé. Il joint également sa réponse à Marquet : « *elle n'est pas bien honête, mais je lui dis la verité tout nuement* » avouant son emportement et ces propos un peu durs et grossiers envers Marquet.

Il est question de ce billet, où Marquet écrivit qu'il ne prenait pas part au conflit. « *Mr Marquet, en sa qualité de Doyen se joignit au 1^{er} Chirurgien, et lui donna un ecrit par lequel, il doit avoir dit, qu'il ne prennoit aucune part dans la dispute &cie, c'est à dire, qu'il consentoit que la Medecine se mit derrière la Chirurgie* ».

À l'époque pour Rönnow, ce comportement est inadmissible. Ne pas soutenir la médecine, ne pas la reconnaître supérieure à la chirurgie. Rönnow s'emporte contre Marquet : « *Je lui en fis des reproches très vifs sur le champs, en lui disant, qu'on lui avoit apparemment promis, pour sa complaisance, de lui faire jouer le rôle de Doyen dans certaines assablées, pour mieux deshonorer le corps des Medecins. Un des Messieurs, les avocats de la Chambre des Consultations survint à la dispute, et lui dit, qu'on le rayeroit sur le Tableau ; Et qu'il le conseilla de tacher de ravoir son ecrit* ». Ceci, il le reproche de nouveau à Marquet dans une autre vive lettre.^[12]

Rönnow a été affecté d'être accusé par Marquet d'être le moteur du conflit. Même s'il considère Marquet « *comme un vieux imbecile, qui ne sait pas ce qu'il fait* »^[13], il préfère se justifier vis-à-vis du Collège à propos de ces accusations : « *Vous voyés par la Monsieur, qu'il est entièrement faux que j'aye eté le principal moteur de la querelle* », et en motivant ses actions : « *C'est l'honneur et l'interet du corps, que nous avons toujours pris, sans aucun avantage particulier, qui nous a fait mêler dans cet affaire. Qui de nous voudroit encore se mêler des interets du College, s'il falloit essuyer impunement des pareilles impertinences, des membres mêmes du Corps ?* ».

Rönnow a eu du respect pour Marquet par un temps, l'a même soutenu : « *Et moy qui a sollicité en sa faveur dans cet affaire, n'en sachant pas pour lors le fond de la chose ; je fus tout honteux, après avoir vû les raisons de sa destitution, d'avoir tant plaidé pour lui : J'ai bien eû garde de m'en vanter ensuite auprès du Roy, crainte d'en recevoir des reproches.* » Il s'agirait d'une histoire de stipende d'après la copie de la lettre de Rönnow^[12], accompagnant le placet au roi « *La cupidité a fait faire toutes sortes de bassesse qui vous ont aussi valu la destitution de vostre charge de medecin stipendie de la ville⁴⁷ que vous qualifiez vous meme d'infamante et j'en envoie l'aveu de votre propre main au college : vous m'aviez chargé comme vous savez de solliciter conjointement avec mon confrere en votre faveur dans cette affaire, [...], mais j'eu le desagrement apres bien des sollicitations de me voir produire des certificats authentiques contre vous qui me fermerent la bouche.* »

Rönnow assure lui n'avoir jamais dit de mal de Marquet, ni même avoir tenté de faire du mal à Marquet, mais, qu'en réalité, c'est tout le contraire : « *il faut donc tourner la medaille et dire que c'est bien moy[Rönnow] qui vous [Marquet] ay fait depuis quatorze a quinze ans, tout le bien qui a pu dependre de moy, et vous pour remerciement, vous voulez me rendre tout le mal qui peut dependre de votre mechante langue . Avec cela vous dites que vous n'avez jamais parlé de moy qu'en bien et en honneur.* »^[12]

47 Marquet dans une lettre du 1^{er} février 1748 fait référence à sa destitution de son emploi de médecin des pauvres demandée par Monsieur Hanus, prévôt de la ville de Nancy. (arch 147-8426)

Bien des marques de respect ont été données à Marquet depuis les prémices de la fondation du Collège et déjà le comportement de Marquet semblait inapproprié^[13] : *« Vous savés aussi Monsieur [Gormand] que S.M. m'avoit envoyé Elle-même, pour vous assamblar, et pour lui apporter le même jour, vôtre Election d'un Président. Quel indecente protestation n'envoya-t-il [Marquet] à l'assemblée ? Si j'avois voulu rendre compte de sa conduite, à mon retour, j'aurois bien fait sa cour, il ne seroit jamais entré dans le College : mais vous savés, que nous fîmes rien tous que d'en rire. »*

Pour clore cette discorde, Alliot se charge de faire parvenir cette correspondance provenant de Marquet aux médecins du Collège à la demande du roi *« pour que vous les examinés à l'assemblée du College royal ou il sera pris une deliberation pour l'empêcher [Marquet] à l'avenir de porter à Sa Majesté de pareilles plaintes contre Son premier medecin à qui le tout a été communiqué. »*^[15]

Rönnow joint aux lettres et au placet adressés au Roy qu'Alliot lui a confiés, une lettre au président en date du 31 mars 1753^[14]. Il a pris soin d'annoter la tumultueuse correspondance pour clarifier ses propos et marquer ses oppositions aux déclarations de Marquet. *« Comme Mr Alliot m'avoit remis le paquet pour y faire mes notes, j'en ai fait quelques unes sur son placet et sur la lettre [...]; vous verrés que je me mocque de lui, c'est le parti le plus court, car il ne merite pas autre chose : je lui en ai aussi dit pour ses impertinences ; il n'a que de s'en vanter en ville. »*

Marquet est devenu à ses yeux un cas désespéré : *« il est aisé de voir, que cet homme n'a plus d'obligation qu'à personne d'être ce qu'il est aujourd'hui », « un vieux imbecile, qui ne sait pas ce qu'il fait, et qui ne sent pas les conséquences, si j'étois obligé d'en porter mes plaintes ailleurs qu'à ses confreres. »*

D'ailleurs, tout le monde s'accorde à dire que Marquet est fou. Rönnow, en plus d'avoir le soutien de Stanislas, a celui de Bagard. Nous le voyons dans cette lettre de Rönnow à Bagard : *« vous avés raison, vôtre Medecin arabe ne merite qu'un profond mepris : car il ne sait pas ce qu'il fait »*^[14].

Rönnow ne veut plus avoir à faire directement avec Marquet, il passe la main au Collège Royal : *« Je vous prie aussi de lui dire de ne jamais s'aviser de m'écrire à moins de faire cachetter sa lettre avec vôtre petit Scel du College, c'est à dire de vous en faire part, sans quoy je lui renverrai les lettres, sans les ouvrir, car un ingrat comme lui est meprisable. »*^[13]

Rönnow charge cette institution de la suite à donner à cette affaire, notamment de décider des sanctions que mérite Marquet. *« On laisse tout le college, qui connaît l'affaire, pour juge, et on ne craint point qu'il y est un des membres qui pense comme lui ». « Vous voila Monsieur[Gormand] suffisamment instruit sur chaque article de ma lettre, pour en pouvoir rendre compte au College[...] et prendre ensuite telles mesures que vous jugerés convenables, pour le faire marcher son chemin droit, sans insulter personne. »*^[13]
« Ainsi quand vous aurés le paquet : vous serés les maitres d'en faire ce que vous jugerés à propos ».^[14]

Cela dit, Rönnow conseille une sanction modérée pour ne pas ternir l'image du Collège royal en radiant un de ses membres et que cette institution soit l'objet de raillerie : *« mais je ne serais pas d'avis de le faire rayer, pour ne pas faire rire le public »*. L'idéal serait que Marquet, craignant une sanction plus préjudiciable, se comporte correctement vis-à-vis de ses confrères : *« il vaut mieux lui en faire peur pour l'avenir, s'il ne se tient en repos »*. Il recommande également de garder les pièces du dossier dans les archives : *« mes lettres doivent rester au College pour servir de contre poison à la sienne qui y est également »*

Rönnow, blessé dans son amour propre, mais aussi très fier, souhaite que Marquet soit confronté à ses erreurs, qu'on lui démontre que ces accusations envers sa personne ne sont pas

fondées « *lui faire sentir le tort qu'il a eû de s'adresser au Roy pour lui dire que j'aye avili sa reputation aupres de luy ; puisqu'il sait le contraire : De même faire lecture des deliberations de la faculté, aux sujet des pretentions du 1^{er} Chirurgien sur les medecins, pour lui faire sentir la fausseté de ses occupations, que je sois le moteur de la querelle des Chirurgiens. S'il a l'ombre du bon sens ; Il doit sentir son tort. Si non, il faut le regarder comme un fou et un sot, qu'on doit mepriser.* »^[14]. Les faits que Marquet avance sont faux, d'après Rönnow qui en détient des preuves : « *les deliberations de la faculté ci jointes prouvent la fausseté. Une plaisante preuve que sa lettre ; la reponse prouve bien qu'elle ne contient que des faussetés et calomnies* »^[14] ; « *On defie de prouver qu'on aye dit ny à la cour ny dans le public autres choses que la pure verité, qu'on est prête à lui soutenir en face, lorsqu'il le souhaitera.* »^[12]

Il exige également des excuses de Marquet : « *c'est bien imprudent de votre part de me faire de pareils reproches qui sont faux et resteront a jamais faux* »^[12] « *Je renvoye [la lettre du 6 février] au college ou vous n'avez que de prouver ce que vous y avancez contre moy, et j'espere bien qu'au deffaut de preuves qu'on vous obligera a changer de ton* »^[12], « *il[Marquet] n'a que de me faire des excuses de toutes les impertinences qu'il m'a fait, et les pretendues vexations cesseront sur le champ* »^[12].

Quelle a été la décision du Collège Royal après analyse des échanges épistolaires ? Nous n'en avons trouvé aucune trace dans les registres du Collège. Quelques jours après l'envoi du dossier Marquet par Alliot, l'affaire est délibérée au Collège. « *La compagnie désapprouve* »^[16] l'attitude de Marquet envers Rönnow. Puisque Marquet promet en pleine assemblée « *de ne plus parler ni écrire sur cette affaire, et qu'il fera tout ce qui dependra de lui pour recuperer* » l'amitié de Rönnow, le Collège demande à Rönnow d'oublier cette histoire. Rönnow « *accepte avec plaisir* » ce dénouement à l'amiable, pour les raisons qu'il cite dans cette lettre adressée à Salmon et Gormand en date du 16 avril 1753 : « *par le désir que j'ai de voir régner la paix parmi des confrères, et je sacrifierai toujours mes prétentions particulières à la tranquillité commune, car tel a toujours été mon principe.* » Marquet avait demandé à ce que ses lettres injurieuses soient détruites. Est-ce la compagnie qui a préféré les conserver au cas où Marquet recommencerait à diffamer le Collège ou est-ce une habitude de Gormand de tout archiver, même si les auteurs demandent la destruction de leurs écrits ?

Si Marquet respecte sa parole de ne plus importuner Rönnow, il cause encore bien des tourments au Collège. Citons l'affaire Christophe débutant début juin 1755, affaire qui alimente et ravive le conflit entre les médecins et les chirurgiens. Marquet a une conduite que désapprouvent ses pairs lors de l'examen de l'aspirant en chirurgie, Christophe. Nous développerons dans un prochain chapitre cette affaire.

En juin 1755, « *Mr Marquet a encors envoyé une plainte par lettres à Mr Alliot, contre Mr Bagard.[...] C'est un faux frere, il faut lui tout cacher.* »^[19] Ce n'est pas la première fois qu'il s'en prend à Bagard. En 1751, il accusait Bagard d'avoir assemblé les médecins de la ville pour se choisir un nouveau doyen. La présidence du Collège royal devient une place plus prestigieuse et plus influente que celle de doyen. Marquet est probablement jaloux de l'ascension rapide de Bagard qui lui fait de l'ombrage.

« *Le chef* » est le sobriquet que Rönnow attribue à Marquet dans ses lettres à partir de 1755. Rönnow n'est pas ironique sans raison, nous supposons que l'attitude de Marquet à l'encontre de Bagard et peut-être même envers lui-même lasse Rönnow.

En 1756, Rönnow, dans une lettre à Gormand du 29 mars, lui recommande la discrétion sur une affaire, car il semblerait que Marquet, s'il venait à en prendre connaissance dénigrerait volontiers Rönnow. Rönnow n'est pas le seul à penser que Marquet agirait de cette façon comme le prouve le « *sic* » dans sa lettre, sans que nous sachions de qui il s'agit : « *Le Chef ne manqueroit pas de faire dire, que c'est moy qui mene la querelle, comme il avoit déjà fait, l'affaire precedente etait ici et tout cela par malice et faussement, comme vous savés (sic)* »^[22]

Peu de temps après, nous retrouvons dans les registres du Collège une délibération du 8 juin 1756 à l'encontre de Marquet. Ce dernier avait distribué de nombreuses copies de son mémoire intitulé *mémoire intéressant pour la conservation de la santé des hommes et des femmes et autres animaux et la guérison des maladies notables*, au Président de la cour souveraine, à la chambre des comptes, à plusieurs tribunaux, à l'Académie des sciences. Ce titre accrocheur, selon le Collège, est destiné à attiser la curiosité des lecteurs. En réalité, ce mémoire est une attaque indécente du Collège royal sur ses statuts, ses droits et sa conduite.

Le Roi fait écrire au Collège par M. Alliot que les agrégés étaient maîtres de rayer du tableau « *les fols et les extravagans* », et qu'il ne veut plus entendre parler de Marquet.

Marquet est interdit des assemblées et des fonctions du Collège pendant six mois, si dans cet espace de temps il ne rétracte pas cet écrit, il sera rayé du catalogue des docteurs agrégés du Collège.

Marquet répond dans une lettre du 5 juillet 1756, que c'est avec plaisir qu'il quitte cette académie « *car je me suis repenti plus d'une fois de m'être engagé dans une assemblée de gens envieux, ou il n'y a que des querelles et des débats à essayer. Ainsy messieurs je vous declare franchement que je quitte avec plaisir la partie pour toujours, et cela d'autant plus volontiers que je suis trop vieux pour aller au college.* » (36)

En conclusion, Marquet, cet illustre homme, dans le début de sa vie exerça son devoir de médecin du mieux qu'il pouvait, se passionnant également pour la botanique. Avec l'avènement de Charles Bagard à la présidence du Collège Royal, le prestige du doyen des médecins de Nancy, en occurrence Marquet, n'a plus le même éclat. Marquet se sent spolié des honneurs dus à son grade. Dès lors, les relations avec ses confrères, principalement les deux ayant le plus de pouvoir Bagard et Rönnow, vont s'altérer. Son comportement n'y est nullement étranger. Après plusieurs rappels à l'ordre du Collège, Marquet est définitivement rayé des listes de cette Académie.

Rönnow, objet de nombreuses accusations de Marquet, est toujours soutenu par ses confrères du Collège et par son souverain, tout le temps que dure cette affaire, démontrant s'il est besoin l'estime et le respect que ces personnes ont pour lui. Après plusieurs attaques de Marquet, Rönnow se montre sévère envers ce dernier et quelque peu grossier, ce qui est bien inhabituel de sa part. Cependant, pour ne pas ternir la réputation du Collège, il se montre très humble, très complaisant acceptant une conciliation à l'amiable avec Marquet dans un premier temps. Marquet insistant dans ses provocations au Collège et à ses membres est condamné à la sanction qu'il mérite.

3.4. Rönnow et les dossiers épineux du Collège royal

3.4.1. Le Collège royal et la Communauté des maîtres chirurgiens

3.4.1.1. Les prémices du conflit

Dès les premières lettres de Rönnow, en août 1752, les prémices des conflits entre la Communauté des maîtres chirurgiens et le Collège royal se font sentir. Bagard, président du Collège, est régulièrement mis en cause par les chirurgiens.

Desfarges, premier chirurgien du Roi, exige que l'on ne puisse donner des grades de chirurgie dans les duchés sans sa signature.

Rönnow, dans sa lettre à Bagard du 11 mars 1753^[13] nous résume la situation : « *Vous savés aussi Monsieur, que le fond de la dispute des medecins ne regardoit que le 1^{er} Chirurgien, qui commença par exiger la première Signature sur les medecins de Luneville, pour ensuite étendre ses pretentions sur tous les autres : Ces premiers en firent leur plaintes à la faculté de Pont-à-Mousson ; les membres de ladite faculté firent en consequence une deliberation par laquelle ils demanderent les reglemens dont il a été question ; Ils accompagnerent cette deliberation d'une lettre à Mr Kast et à moy, (:j'ai ces pièces entre mes mains, l'une et l'autre signée de toute la*

faculté:) pour vous prier de faire ce qui dependroit de nous, pour faire approuver lesdits reglemens. Nous parlames d'abord ensemble au 1^{er} Chirurgien, pour l'engager de se desister de ses pretentions amicalement : Il n'a pas voulu nous ecouter : on consulta la dessus la Chambre des consultations qui comdamna, comme vous savés, les pretentions du 1^{er} Chirurgien ; Sur quoy on fit la requête au Conseil du Roy, sur laquelle a suivi le libelle du 1^{er} Chirurgien au nom de tout le corps. »

L'autorisation de la fondation du Collège royal ne va pas arranger les choses entre Desfarges et les médecins. Comme nous l'avons vu, Desfarges va tenter de s'opposer à la création de cette institution.

Le lustre du Collège va attiser la jalousie des chirurgiens. De nombreux conflits et procès vont éclater entre les médecins du Collège Royal et les chirurgiens. Bagard trouve toujours un soutien indéfectible en la personne de Rönnow.

De tous les conflits, Rönnow prend part dans l'ombre, engageant son souverain à résoudre les problèmes du Collège. Il conseille le président Bagard dans les démarches à suivre, dans les attitudes à adopter pour ne pas déplaire au monarque. Ainsi il se fait l'intermédiaire entre le Collège et Bagard d'une part, Stanislas d'autre part. Mais Rönnow n'est pas seul dans cette mission, il peut compter sur le soutien du docteur Kast et l'aide d'Alliot.

À Lunéville, Rönnow s'entretient régulièrement avec son confrère Kast. Ensemble, ils réfléchissent aux différentes problématiques que rencontre le Collège, tentent d'influencer les décisions de Stanislas pour maintenir la gloire, la dignité de cette institution. « *Si vous voulés nous écrire à Mr Kast et moy une lettre ostensive sur ce sujet, nous irons essayer le succès, car nôtre maitre ne nous dit rien.* »^[3] À peine a-t-il reçu des confidences du Souverain, qu'il s'empresse d'en faire le rapport à Bagard qu'il agrémente de multiples conseils et de stratégies, de modes d'action. Il lui parle comme à un ami et lui conseil « *patience* » et « *douceur* ».

Le second allié de Rönnow à Lunéville est Alliot, l'intendant de la maison de Stanislas. Il semble être en faveur des médecins et assure son soutien à l'entreprise de Rönnow, Kast et Bagard. Issu d'une famille noble nancéienne dont deux membres sont des médecins célèbres ayant soigné la Reine Anne d'Autriche, cette ascendance l'a sans doute sensibilisé à l'art de la médecine. C'est pourquoi Alliot favorise les projets de son ami Bagard, projets qui mettent en lumière la Médecine.

Qui plus est, il bénéficie d'une certaine proximité avec le roi Stanislas, il reçoit aussi les confidences du souverain. Alliot est également les yeux de tout ce qui se passe dans le château, c'est ainsi d'autant plus facile pour lui de recueillir discrètement des informations pouvant être utiles au Collège. Sa fonction l'amène à fréquenter et correspondre régulièrement avec Rönnow, Kast, Bagard, Gormand, de la Galaizière et bien sûr Stanislas ; ce qui fait de lui un allié de poids.

Alliot et Bagard sont amis, c'est un fait qu'on devine de leur correspondance ; par exemple quand Alliot propose à Bagard un lit chez lui lors de ses déplacements à Lunéville. Alliot connaît bien la situation avec les chirurgiens, il connaît bien ces gens qui viennent régulièrement demander audience au roi ainsi que leur mode de fonctionnement. Il sait aussi que le roi est fort attaché au Collège royal, son œuvre de bienfaisance pour le soin des pauvres, pour garantir une médecine de qualité dans ses duchés, en réprimant les abus. Ainsi donc, Alliot donne des conseils avisés à son ami Bagard : « *Le Roy a cette affaire tres a coeur, ayés la plus grande moderation et les emportemens des chirurgiens feront pour vous des prodiges. Adieu je vous embrasse de tout mon coeur, vous aurés un lit chez moy.* »

Quelquefois, il fait voir les courriers qu'il reçoit de Bagard au Roi Stanislas pour orienter la pensée du souverain vers celle de Bagard, en choisissant le moment opportun. « *Il [Alliot] n'a fait voir que la première au Roy, et il m'a dit qu'il n'a pas osé faire voir la seconde crainte de le facher* », rapporte Rönnow dans une lettre à Bagard.^[3]

Cette lettre du 30 octobre 1752 de Bagard à Alliot, qui n'a pas été divulguée au roi, résume la situation entre les médecins et les chirurgiens, la volonté de Bagard de poursuivre l'œuvre du Collège royal, mais aussi cette suprématie qu'il veut garder sur les chirurgiens. Rönnow a les mêmes buts : valoriser le travail du Collège et maintenir la subordination des chirurgiens aux

médecins.

L'existence du Collège et son influence sur le domaine médical et la chirurgie suscitent des jalousies. Les chirurgiens désirent avoir une aussi prestigieuse académie. Stanislas s'y refuse.

Guillaume Desfarges, premier chirurgien du Roi Stanislas depuis le 13 juillet 1737, nommé lithotomiste en chef à l'hôpital de Lunéville (succédant à Denis Rivard), harcèle le roi. Il défend férocelement sa profession et ne recule devant aucune manœuvre pour faire infléchir le Roi en sa faveur et donc en celle de la Communauté des chirurgiens.

Après ce refus de créer un Collège de chirurgie, Desfarges fait germer dans l'esprit du souverain, l'idée d'une association possible entre médecins et chirurgiens. Stanislas soumet un projet dans ce sens à Bagard.

3.4.1.2. L'union du Collège royal et de la Communauté des maîtres chirurgiens et de celle des apothicaires

Stanislas propose au Collège Royal dans une lettre le 21 octobre 1752, adressée à Bagard par l'intermédiaire d'Alliot, une association avec les chirurgiens.

« Comme je ne trouve rien de si bien établi que le collège des médecins de Nancy, j'ay réfléchi sur ce qui peut concourir à rendre cet objet aussy efficace qu'il est salutaire au bien public.

Si on doit convenir qu'il n'y ait point de maladies ou du moins la plus part qui n'ait besoin du secours du médecin et du chirurgien il est étonnant que l'usage ait séparé ces deux sciences, comme si elles étoient incompatibles, quoyqu'il est probablement visible que ces deux sciences réunies dans un même sujet, le rendroient bien plus habil dans l'une et l'autre, par la connoissance de toutes les deux : on avoit pas besoin d'écoles séparées, le principe de ces deux écoles n'étant pas différent.

Pour suppléer à ce qui ne se pratique point, il est du moins à souhaiter que les deux Corps qui exercent séparément ces deux sciences puissent être le plus étroitement unis, ce qui ne pourroit se faire que par les fréquentes occasions de conférer ensemble et se communiquer leurs mutuels avis.

Une longue pratique de ces sortes de conférences produiroit infailliblement qu'un bon médecin donneroit de bonnes lumières à un chirurgien, autant que celui-ci à un médecin.

Le Collège des médecins établi à Nancy en fournit les moyens les plus aisés, pourquoy il faudra fixer deux jours de la semaine pour tenir séance des médecins conjointement avec les chirurgiens. Dans l'un les chirurgiens conféreront sur la chirurgie avec liberté aux médecins d'y faire des observations sur ce qu'ils entendent dire, et à les discuter en toute amitié et sans aigreur. De même le second jour pourroit être destiné aux conférences des médecins avec la même liberté aux chirurgiens à faire des objections qu'ils jugeront à propos, il est sur que dans la suite les uns profitant des lumières des autres se rendraient très habiles dans les deux sciences.

Ce qui doit surtout conduire à cette union c'est le même principe qui est l'anatomie qui se devoit faire en présence de ces deux compagnies, laquelle leur donneroit occasion à traiter de toutes les matières concernant la science de l'une autant que de l'autre.

Si on se prête volontairement à ce que je désire suivant ce projet, les médecins conjointement avec les chirurgiens me pourront donner un mémoire sur les statuts à former pour le maintien de cette consommation que je confirmerois avec plaisir. » signé Stanislas Roy

Telles étaient la réflexion et la philosophie du bienfaisant Roi Stanislas. Son avis n'était pas partagé par les médecins de l'époque qui dénigraient les chirurgiens.

À bien y réfléchir, de nos jours, la pensée de Stanislas est tout à fait honorable et acceptable. De notre point de vue, nous, médecins et chirurgiens contemporains, avons six années d'études communes, les mêmes sciences fondamentales nous sont inculquées. Mais au temps de Rönnow, les

choses sont bien différentes : le chirurgien ne suit pas le même cursus que le médecin avant de se spécialiser comme cela se fait actuellement ; le chirurgien n'est pas un médecin.

Pour plusieurs raisons, les chirurgiens sont jugés inférieurs aux médecins. Rappelons que les actes de chirurgie, délaissés par les médecins au XII^e siècle, sont considérés par la religion comme des actes de barbarie. Depuis la séparation de la médecine et de la chirurgie, conséquence du Concile de Tours, la chirurgie est pratiquée initialement par des charlatans, des illettrés, des hommes de peu de savoir. Cette réputation va ternir l'image des chirurgiens pendant des siècles. Les ducs de Lorraine tentent de réglementer la pratique de la chirurgie dans le duché, pour limiter la prolifération des charlatans et pour punir les contrevenants pratiquant la chirurgie sans autorisation. Leurs actions ne changent rien à la réputation de la chirurgie.

En outre, les études des chirurgiens plus courtes que celles des médecins consistent en un apprentissage pratique de la chirurgie auprès d'un maître chirurgien, sanctionné par un examen. Ils n'ont donc pas fréquenté l'université et n'ont pas appris le latin, langue dans laquelle sont notamment écrits les traités afin de leur donner une diffusion plus large.

Rares sont les chirurgiens lettrés. Rönnow n'est pas un esprit obtus : il concède que tout chirurgien « *qui aura les qualités requises par ses études suivant vos réglemens, sera toujours reçu membre du College avec plaisir, mais jamais autrement .* »

Il existe une autre différence entre les deux professions, l'approche du patient. Les médecins faisaient des diagnostics sans même avoir besoin de toucher les patients. Pour exemple, les consultations des pauvres de la campagne : un proche venait en ville décrivait les symptômes et repartait avec un diagnostic et le remède. Une fois le diagnostic posé, les remèdes prescrits ou les soins prescrits, ce sont les chirurgiens qui exécutent les ordres de prescriptions des médecins (une saignée, un pansement, une mise à plat d'un abcès, etc.). Les chirurgiens pour pratiquer leur art sont contraints de toucher le patient et de porter atteinte à l'intégrité du corps des patients.

Pour toutes ces raisons, les médecins estiment que la Chirurgie doit être subordonnée à la Médecine. Les médecins ne peuvent accepter l'association, car « *le College est établi pour abolir l'ignorance ce n'est donc pas pour la cacher* »^[3]. Or, c'est « *l'ignorance qui cherche de s'y mêler, par des protections sourdes et basses* » que Desfarges le premier chirurgien a soin de trouver, en suppliant les gens de pouvoir et en attisant la hargne des chirurgiens de Lunéville et de Nancy. Ce n'est pas un combat contre les chirurgiens qui est mené par les médecins. C'est un combat contre l'ignorance, dont Desfarges en est la personnification : « *son premier ch-n qui soufflent a ses confreres ou la vagnité qui lui sied si mal, luy qui n'a pas même les premiers rudimens d'etudeil ne cherche qu'à cacher son ignorance et celle de ses confreres, par le manteau du College* ».

À une association, Rönnow préfère une subordination, car telle est sa pensée : de tout temps, la médecine subordonne la chirurgie : « *les principes sont établis depuis des siècles infinis.* » Il utilise ensuite une métaphore filée pour expliquer le rapport entre les médecins et les chirurgiens, qui doit être hiérarchiser selon lui. « *Un tout (axiome de géométrie) comprend ses parties, mais la partie ne saura jamais faire le tout. La Medecine comprend la Chirurgie et la pharmacie, ainsi la Chirurgie ne fait que sa portion dans la Medecine. (..?)Un procureur ne sera jamais reçu membre parmi les avocats, c'est precisement dans la faculté de droit la même chose ; on lui dira d'etudier les loix, avant de vouloir vous mesurer avec nous avocats, qui savons vôtre metier, mais vous ne savés pas le nôtre. Un savetier ne sera jamais reçu cordonnier : on lui dira : apprenez à faire des souliers, vous ne savez que de mettre de semelles : et nous savons vôtre métier, mais vous ne savez pas le nôtre. Total, la chose est ridicule.* »

Rönnow s'excuse de son emportement « *Pardonnés mon cher Président mon griffonage, car je suis outré de tout cela* » ; ce projet d'association le scandalise. D'autant plus que Desfarges, en plus de l'association, « *a osé demander qu'un chirurgien assiste â nos examens qui se font en latin.* »

Les médecins refusent de partager leurs privilèges : réunis en Collège détiennent à eux seuls le pouvoir de régir tous les professionnels de santé dans le duché, de contrôler les qualifications des différents intervenants, de s'assurer que leur formation est correcte et de participer à leur examen. Ils ne comptent en aucun cas accorder ce pouvoir aux chirurgiens, ni être jugés comme leurs égaux.

Pour le corps médical, mettre au même rang les chirurgiens qui ne savent pas le latin et dont la science est seulement une partie de l'art de la médecine : c'est impensable ! Rönnow a d'ailleurs des propos très durs envers les chirurgiens. Pourtant ce fut son premier métier, il en a côtoyés beaucoup durant sa formation à Paris. S'il n'est pas le moteur de la querelle entre les chirurgiens et les médecins comme l'en accuse Marquet, ses propos et ses conseils n'ont pu qu'attiser chez ses confrères la rancœur et le désir de discréditer les chirurgiens devant Stanislas.

Avant même que l'association ne soit proposée aux médecins par un mémoire du Roy, les chirurgiens œuvraient déjà pour obtenir des droits s'approchant de ceux des médecins, n'hésitant pas à dénigrer le chef de file du Collège royal.

Bagard n'est pas épargné dans ce conflit : « *À l'égard des bêtises ou sottises qu'on aura pû écrire a votre sujet ; moqués vous de ces bassesses.* »^[1] ; « *degrader vôtre etat, comme il paroît par les discours publics que les Chirurgiens ont soin de repandre dans le monde.* »^[3]

Rönnow recommande la prudence pour ne pas attiser davantage le mécontentement des chirurgiens : « *P.S. je vous recommande aussi le secret, afin qu'on ne puisse tendre de pieges, comme on avoit fait la dernière fois, lorsqu'on alloit juger l'affaire au conseil.* »^[2]

En date du 23 août 1752^[2], le roi parle de son projet d'association du corps des médecins à celui des chirurgiens à Rönnow et Kast qui lui disent « *precisement le contenu de vos propositions, en lui faisant entendre que ce n'étoit pas cela que le Sieur Defarges souhaitait, il nous fit le detail de sa decision sans préférence de l'un ou de l'autre, en nous disant qu'il etablirait bien la subordination, si vous acceptiés ses propositions* ». Quelles étaient les propositions de Bagard à ce stade ? Nous l'ignorons. Rönnow conseille Bagard sur la démarche à suivre : « *s'il y avoit quelque chose de nouveau.au reste vous n'aurés que de vous arreter en general de ce que vous proposés, il vous fera surement mander ses intentions ultérieures sur quoy vous vous reglerés ensuite.* »

Les prédictions de Rönnow sont justes, Bagard reçoit le 21 octobre 1752 un mémoire de projet d'association fait de la main de Stanislas. Il convoque sur le champ le conseil du Collège royal. Le lendemain, lors d'une assemblée extraordinaire, l'ensemble des médecins décide d'envoyer une députation au souverain pour le remercier de sa Protection et lui proposer leur version des règlements. Les médecins proposent que la Communauté des Maîtres chirurgiens de Nancy ne soit pas associée, mais attachée au Collège royal de médecine, pour bien insister sur la subordination des chirurgiens envers les médecins.

Le mémoire des médecins plaît à Stanislas, confie Alliot à Bagard dans une missive du 23 octobre 1752. Cependant, deux jours après, le Collège royal reçoit, le 24 octobre 1752, du chancelier de la Galaizière une autre version des règlements portant réunion des chirurgiens et apothicaires de Nancy au Collège royal de médecine. Quelques détails du rapport diffèrent du projet de l'Académie de Bagard, qui paraissent d'une grande importance, concernant les examens des aspirants en chirurgie et les consultations communes avec les chirurgiens.

Les deux camps n'étant d'accord sur aucun des règlements déjà édifiés, médecins et chirurgiens sont convoqués à Lunéville. Bagard, pour préparer cette réunion, s'entretient avec les chirurgiens de Nancy. Il se montre assez persuasif afin qu'ils acceptent le règlement tel que le veut le corps médical. C'était sans compter l'intervention de Desfarges, qui en peu de temps retourne les chirurgiens de Nancy et les rallie à sa cause. Devant le roi, Bagard garde son calme comme lui préconisait Rönnow, alors que cette réunion est plus animée que « *les diètes de Pologne* » (sic les

registres du Collège).

Quelques jours plus tard, Stanislas fait des reproches à Bagard, qui de ce fait lui propose sa démission en demandant au roi de reprendre les lettres patentes établissant le Collège, par l'intermédiaire d'une lettre écrite à Alliot datée du 14 novembre 1752.

Stanislas se radoucit et édicte un nouveau projet qui se veut définitif et promulgue l'union des maîtres chirurgiens et des maîtres apothicaires au Collège Royal, mis à la connaissance des agrégés par une lettre du marquis de la Galaizière en date du 20 novembre 1752 accompagnée des règlements.

Deux jours plus tôt, Bagard avait reçu une lettre de Rönnow, probablement au courant de l'intrigue. Arrêtons-nous sur cette lettre du 18 novembre 1752^[3], regorgeant de ruses et de stratagèmes, révélant la capacité d'emportement et d'impulsivité de Rönnow et sa façon de penser, de fonctionner. Cette lettre est passionnée. Rönnow qui voue sa vie à la médecine montre ici l'importance qu'il lui porte.

Après un éloge de la médecine : « *la médecine un art si salutaire au genre humain et d'institution divine, comme on le voit par les livres sacrés, ou il est dit , honora medicum...etenim illum creavit altissimus, &tc. Et que vos études sont établis plus de 800ans avant la naissance de notre Seigneur ; aucune Science a tel date* », Rönnow vante les qualités de son maître et la bienveillance qu'il a envers le Collège royal : « *il n'est pas croyable que S.M. qui est le protecteur des Sciences et des belles lettres, et connoissant comme il le fait voir par ses propres ouvrages surtout touchant Mr Rousseau de Geneve, la valeur des Etudes, voulussent aujourd'hui les abolir dans la Médecine [...]et si S.M. étoit informé de tout cela, il ne le souffriroit jamais. Il est trop éclairé pour cela.* »

Rönnow propose une stratégie à Bagard : accepter l'idée de ce règlement de Stanislas mais en changement adroitement la lettre : « *quitte à effacer l'article d'attache et d'anexe* », tout en insistant sur le fait qu'il est impossible de « *recevoir des associés au College que conformément aux reglemens* » ; ces mêmes règlements établis et approuvés de la propre main du roi par ses lettres patentes du 15 mai 1752. Rönnow incite Bagard au chantage : « *que ce n'est que sous ces conditions que vous vous êtes chargé de servir les pauvres gratis et de faire les cours cy enoncés de même, charges bien onereuses pour chaque membre du College* » sinon « *tous les membres du College se separeront, et personne fera des consultations gratuitement que ceux qui sont payé pour cela [...] adieu toutes les emulations, et le digne projet que S.M. a voulu etablir en faveur des pauvres et du public* ». Rönnow sait que Stanislas a à cœur le soin de son peuple et qu'en aucune façon il n'agira en sa défaveur.

Cette manigance n'est pas un cas isolé : Rönnow a l'art et la manière de discuter les « ordres » de Stanislas (bien qu'il ait eu « *une conference assez ample a ce sujet avec luy* »^[41]) le tout sans s'y opposer ostensiblement. Dans ses lettres, Rönnow démontre sa capacité de faire une critique très précise de décrets ou d'arrêt en préparation qui peuvent intéresser des sujets médicaux, comme ces articles de règlement d'union des corporations, mais également des sujets peu médicaux comme le recrutement des milices. Cependant, il est clair qu'il aborde le problème sous l'angle des exemptions pour les fils des hommes de la santé. Rönnow s'offusque que dans les projets d'articles, « *les fils des conseillers des hotels de ville sont compris dans cette exemption, dans le cas ou leurs peres ont des provisions du Roy.* » Comment peut-on traiter sur un pied d'égalité des fils de médecins et des fils d'agents de l'Hotel de Ville? Ainsi, voici ce qu'il réplique à Stanislas sur ce sujet : « *Je luy ai repondu qu'il n'y avoit aucun conseiller de ville qu'il pouvait mettre en parallele avec un medecin, a moins que ce fut un homme d'ailleurs lettré et gradué, il m'a dit que cela étoit vray, mais que c'étoit l'usage en france aussi bien qu'icy.* » Peu à peu, les lois lorraines se rapprochent de celles françaises. N'oublions pas que c'est un territoire en viager de Louis XV.

Revenons à notre intrigue : le projet d'association des corporations de médecins et de

chirurgiens. Rönnow conseille un peu de patience à son confrère Bagard : « *Attendons la fin* ». Mais dans le but de savoir où en est le roi dans sa réflexion, il propose à Bagard de mettre tout cela par écrit. La lettre de Bagard serait une excuse pour faire parler le Souverain sur ses projets : « *Si vous voulés nous écrire à Mr Kast et moy une lettre ostensive sur ce sujet, nous irons essayer le succès, car nôtre maître ne nous dit rien* »

Alliot qui reçoit beaucoup de courrier de Bagard, montre ses lettres à Stanislas quand il pense que cela est bénéfique au Collège royal. S'il ne les soumet pas au roi, il en informe tout du moins Rönnow. C'est le cas d'une lettre, qu'Alliot n'a pas osé lire au roi : « *je crois qu'il a bien fait, quoiqu'elle soye bien nette. Mais on gagnera plus par la douceur.* »

Dans les registres du Collège, une lettre de Rönnow y est recopiée. Est-ce cette même lettre du 18 novembre 1752 qui y est résumée, par seulement quelques phrases, ou est-ce une seconde lettre d'un Rönnow bien plus calme et posé, destinée à rester dans les archives, qu'il ne demande pas de brûler ? Cette hypothétique seconde lettre, nous ne l'avons pas retrouvée. S'il en existe une seule, le fait de l'évoquer dans les registres l'expose à être divulguée aux membres agrégés de la compagnie. Cela dit, Gormand a le contrôle des archives, l'aurait-il laissée à la lecture à d'autres membres qu'au président ? Nous ne pouvons répondre à cette question.

Voici comment le courrier de Rönnow apparaît dans les registres : « *J'ai vu vos deux lettres à Mr Alliot qu'il m'a communiqué, il n'a fait voir que la première au Roy, et il m'a dit qu'il n'a pas osé faire voir la seconde crainte de le facher &* » ; « *je vous renvoye mon cher president vos papiers, j'en ay tiré copie, nous vous enverrons Samedi nos nottes, M. kast et moy. Le maitre est bien plus doux, il nous a fait la grace de nous dire qu'il veut traiter avec les medecins comme avec des amis. &* »

Reprenons le cours de l'histoire de cette association du Collège royal avec les Communautés de Maîtres chirurgiens et Maîtres apothicaires, souhaitée par le roi de Pologne. Le 20 novembre 1752, Stanislas édifie un nouveau règlement concernant la réunion des chirurgiens et apothicaires au Collège de médecine -le terme association n'est plus utilisé à la demande du corps médical-. Dans ces règlements, Stanislas propose des réunions scientifiques communes tous les samedis matin : lors des consultations du Collège, chirurgiens et médecins donnent leur avis sur un pied d'égalité, dans le cas de maladies dites médicales ou de maladies dites chirurgicales. En outre, deux agrégés du Collège royal sont présents lors des examens des apothicaires et chirurgiens, donnent leurs avis et signent les actes d'examens.

Bagard en fait part à Rönnow sur le champ dans une lettre « *avec copie du dernier reglement qui a encore été fait par les mains du Roy* ». Rönnow, ne semble pas avoir vu le nouveau règlement de Stanislas. Il fait l'analyse de ce règlement dans sa réponse du 23 novembre 1752.^[4]

« *Le 3e article n'est pas trop clair. ⁴⁸Il faut voir dans la pratique comme ces messieurs veulent entendre que les medecins opineront les premiers dans les maladies medicinales ; ils voudroit peut etre opiner en dernier pour juger les medecins. Heureusement que cet article est si obscur qu'on fait ce qu'on juge le mieux pour le malade.* » Ainsi, lors des réunions scientifiques, tout le monde donne son avis sur le cas, le soignant en charge du malade prend la décision qui lui semble la plus appropriée pour le bien du patient.

« *Tous les autres articles sont bons, et le dernier⁴⁹ contredit le 3e. Ainsi il faut tout laisser,*

48 Article 3 : « *Dans les maladies soit médicinales soit chirurgicales, les uns et les autres opineront selon leurs tours, les médecins les premiers dans les maladies médicinales, les chirurgiens dans les chirurgicales, sans que leurs opinions soient regardés comme décision, le médecin ou chirurgien qui traite son malade ayant la liberté de faire sa pratique en suivant sa conscience et sa raison, en profitant des lumières des consultants, quand il les pourra juger meilleures que les siennes.* »

49 Article 8° : « *Chacun se contiendra dans les bornes de son état, dans l'exercice de sa profession, comme les reglemens et les ordonnances le prescrivent, sous les peines y portées.* »

jusqu'à ce que les batimens soyent en etat».

Il est à penser que Stanislas a voulu laisser de l'incertitude dans ses articles pour qu'aucune des parties ne se sente lésée. Le flou laissé par l'article trois, associé aux règlements du Collège royal, et le fait que la Communauté des chirurgiens y soit seulement « attachée » font que la subordination va de soi. Rönnow conseille à Bagard d'en rester là, de ne pas demander de modifier les articles. Toutes ces querelles occupent Stanislas, limitant le temps qu'il pourrait consacrer aux démarches nécessaires à l'exécution de son chef-d'œuvre architectural où siège le bâtiment destiné au Collège.

Si l'union des différentes corporations est effective, cela n'apaise en rien les tensions entre médecins et chirurgiens. Rönnow propose une stratégie pour récolter des éléments à charge contre les chirurgiens, notamment lors des réunions scientifiques imposées par Stanislas : observer avant d'agir ; rester naturel et récolter des preuves de l'ignorance des chirurgiens ; leur poser des questions sur les remèdes qu'ils proposent pour voir s'ils savent de quoi ils parlent.

« J'ai pensé qu'il faudroit dans les premières assemblées voir ce qu'ils veulent faire, pour en conséquence demander une explication dans la suite. Pour confondre leur ignorance, les médecins, dès qu'ils ont examiné un malade en quatre mots, ils n'ont qu'à décider entre eux des remèdes sans raisonner sur la maladie ni ses causes, apres cela demander ce qu'ils ont à dire, on verra des belles bêtises qui proviendront, et dont on aura sujet à rire ; cela fera qu'ils ne se mêleront pas si aisément à proposer d'autres remèdes que ceux que les medecins auront proposés les premiers, et comme ils proposeront surement des ridicules bien souvent faute de connaître les maladies ; il faudroit tenir protocole ou note de leur avis de toutes ces occasions, pour dans quelque temps, pouvoir faire voir leur ineptitude de donner des avis dans les maladies internes. Et lorsqu'ils proposeront des remedes chymiques ou des remedes composés, leur en demander raison et la composition, et marquer dans les nôtes qu'ils ont proposé tel remede sans le connaître. Mais il faudroit faire tout cela sans bruit, ni leur faire appercevoir l'usage qu'on en pourra faire, sans quoy ils ne diront rien. Au commencement surtout, il faut les laisser venir pour les connaître et gagner du temps. »

Prochainement, *« Le Roy compte d'aller à la Malgrange vers le 4 du mois. Il fera sûrement venir les chirurgiens qui ont promis de lui donner un plat de leur metier. Il nous a dit qu'il fera aussi venir les medecins, pour entendre lui-même vos conferences »*. Ce serait une occasion idéale pour démontrer au souverain l'ignorance des chirurgiens en suivant cette mise en scène: *« comme il n'y aura point de malade à consulter, un des médecins s'il veut, peut faire le malade en narrant une maladie avec beaucoup d'accidents comme dans les vapeurs. Et demander avis à ces Messieurs. S.M. verra à quoy ils sont capables et s'ils peuvent seulement définir la maladie avant d'indiquer les remèdes. Les médecins pourroient opiner après eux, pour faire voir l'erreur et la différence des remèdes. »* Il faut cependant rester sur ses gardes car les chirurgiens riposteront certainement. *« Ils proposeront si on les laisse faire quelques maladies chirurgicales. Par exemple la fièvre avec le vomissement et la colique qui accompagne les étranglemens fait dans les anneaux du bas ventre vers le scrotum, soit dans l'ombilic, soit au trou ovalaire, soit à coté du rectum où l'on a vu des hernies de la vessie. C'est leur grand cheval de bataille qu'ils prétendent savoir mener seuls, et que les médecins se trompent fort souvent. Les coliques et les douleurs qui accompagnent les calculeux sont aussi de leur connaissance unique ; selon eux. »*

Rönnow, habile stratégie redouble de conseils pour éviter que son ami Bagard ne se mette en danger : *« Total, il ne faudra pas se mêler beaucoup avec eux à cet occasion pour ne pas se compromettre. Et comme vous avés des malades tous dans la ville, vous avés un pretexte honette de retourner à la ville aussitôt après vôtre visite à la Cour »*. Rönnow lui recommande de mettre en garde ses collègues sur les risques : *« mais vous ne ferés pas mal d'en prévenir vos confrères »* en restant discret sur ses sources : *« Sans me nommer sur tout cela »*, et en faisant disparaître la présente lettre : *« la bruler tout de suite. »*

Rönnow, dans sa lettre du 25 novembre 1752, explique à Bagard que le roi le « *chassa de sa chambre à 9 heures et demi pour vous aller écrire & vous marquer combien il étoit content de vous* », car Bagard a suivi les conseils de Rönnow et a accepté ce règlement en réclamant seulement quelques explications sur l'article trois.

« *Les Chirurgiens, à ce qu'on nous dit, ne sont pas encore content* », cela se comprend. Par ces règlements d'union, les chirurgiens sont subordonnés aux médecins, leur corporation est « *unie* » au Collège royal, mais non associée. « *Ils font courir un bruit que les Medecins ont inventé le College pour maitriser sur eux. Crainte que ces mauvais discours ne parviennent au Roy avec des assaisonnements à leur goût* ». Stanislas se rend dans peu de temps à la Malgrange, les chirurgiens viendront certainement s'y entretenir avec Stanislas. Rönnow envisage de remontrer au roi les pièces d'élection de Bagard à la présidence ainsi que les statuts et règlements du Collège pour « *lui faire resouvenir, en tout cas, que c'est son propre ouvrage, qu'il aura la bonté de soutenir[...] afin qu'il en ait la memoire rafraichie avant ledit depart.* »

Lors de leur venue à la Malgrange, les chirurgiens, à qui le règlement ne convient pas dans son ensemble, se refusent à aller aux consultations.

Stanislas, sous les conseils de Bagard demande au lieutenant général de police de Nancy, Hanus, d'intimer l'ordre aux cinq maîtres chirurgiens stipendiés de la ville de Nancy d'y assister sous peine d'être privés de leur stipende. En conséquence, aucun denier de ladite pension ne leur est délivré sans un certificat du Collège par lequel il conte de leur exactitude à remplir cette partie de leurs devoirs sous la direction des médecins consultants du Collège. Ayant reçu ces ordres le 5 décembre 1752, les chirurgiens stipendiés de Nancy s'inclinent de mauvaise grâce et sont tous présents aux consultations du 9 décembre.

3.4.1.3. Le Démonstrateur

Le Collège royal s'engage par ses règlements à donner des cours d'anatomie. L'usage veut que les démonstrations anatomiques soient réalisées par un maître chirurgien. Bagard est désigné pour faire la partie théorique des cours d'anatomie par les agrégés du Collège royal. La communauté des maîtres chirurgiens doit choisir un de ses membres pour le poste de démonstrateur, comme le veulent les règlements de réunion du Collège royal et des communautés de chirurgiens et apothicaires.⁵⁰ Bagard aimerait que le poste soit attribué à monsieur Pierrot, maître chirurgien réputé de Nancy.

Le Collège royal voudrait pouvoir nommer le démonstrateur ; c'était d'ailleurs inscrit dans leur version du règlement d'union des corporations. De manière détournée, le Collège va s'octroyer le choix du démonstrateur, en suivant les conseils de Rönnow.

Dans sa lettre du 28 décembre 1752^[8] à Bagard, Rönnow exprime son souhait que le Collège choisisse le démonstrateur chargé « *de faire les dissections anatomiques que le College se dispose de faire* ». Il propose de promettre une stipende de chirurgie au démonstrateur d'anatomie. Les chirurgiens stipendiés, tout comme les médecins stipendiés, sont des salariés de la ville, nommés par les officiers de l'hôtel de ville. Bagard, par ses contacts, a plus de facilité d'imposer son choix aux officiers de la ville, qu'aux maîtres chirurgiens avec qui il y a des tensions. Il espère, en faisant promettre une stipende de chirurgie au démonstrateur, réussir à mettre à ce poste le chirurgien qu'il a choisi.

Le roi semble las d'arbitrer les débats entre chirurgiens et médecins, il montre un peu de faiblesse et Rönnow en profite pour redonner l'avantage au président Bagard, usant d'astucieux

50 Article 4° : « *Le collège fera tous les ans un cours d'anatomie public, auquel assisteront tous les medecins et chirurgiens de Nancy et autre qui voudront. Le medecin choisi par le Collège commencera chaque jour par un discours anatomique ensuite le chirurgien choisi par la communauté fera la démonstration et dissection en expliquant les parties suivant ses connoissances et son opinion.* »

conseils en proposant de multiplier les interlocuteurs pour imposer son choix et mettre tout le monde d'accord.

L'objectif est à nouveau d'avoir la suprématie sur les chirurgiens et d'appauvrir leur pouvoir, en leur ôtant la nomination du démonstrateur « *pour les tenir dans leur sphère* ». ⁵¹

Rönnow a parlé au roi du souhait de Bagard d'avoir pour démonstrateur Pierrot. Il prévient Bagard -dans une lettre du 6 janvier 1753^[9] destinée à Gormand- de la venue prochaine de Stanislas à la Malgrange et donne encore quelques stratagèmes pour imposer avec tact son choix de démonstrateur au roi : « *Et il fera bien seulement demander au Roy, de faire promettre la première stipende qui vaquera à celui des chirurgiens qui fera les cours publics ; par ce moyen, il n'y a que faire de nommer personne : le Collège choisira celui qu'il jugera le plus capable, et le Roy ne se compromettra en rien : il en dira seulement un mot à Mgr le chancelier qui en pourra donner ses ordres à Mr Hanus la dessus.* »

Les lettres ne nous en apprennent pas plus sur le choix du démonstrateur. L'épilogue de cette histoire se trouve dans les registres : finalement, Pierrot est nommé démonstrateur le 27 janvier 1753 par délibération du Collège⁵². Aucune stipende de chirurgie à Nancy n'est libre à cette date. C'est à la mort de monsieur Petitdidier que le chancelier, à la demande du Collège, mandate les officiers de l'hôtel de ville de faire jouir monsieur Pierrot, Démonstrateur d'anatomie au Collège de médecine, de la pension du feu monsieur Petitdidier, chirurgien stipendié de la ville de Nancy. Pierrot obtient le poste le 3 décembre 1753.

3.4.1.4. L'affaire Christophe

Article 52 des statuts et règlements du Collège royal : « *Le conseil du Collège nommera deux agrégés qui devront assister aux examens et chefs d'œuvre, qui se feront en la ville de Nancy, des aspirants en chirurgie et en pharmacie, pour le tout y être fait en conformité des Ordonnances et Règlements* ». La présence des deux agrégés est confirmée par l'article 8 de l'union des Communautés de chirurgiens et d'apothicaires au Collège royal.

Les chirurgiens sont tenus d'informer le Collège des dates d'examen des aspirants afin que deux des agrégés puissent se rendre à l'examen. Malicieusement, les chirurgiens envoient les convocations tardivement, quelquefois même ils fixent les dates d'examen aux jours des assemblées du Collège afin que les médecins ne puissent pas se rendre à l'examen et avoir ainsi le loisir d'être les seuls juges des aspirants à leur profession. À travers ces anecdotes, nous percevons bien que les différents partis se livrent une guerre d'usure et c'est à l'occasion de l'examen de l'aspirant en chirurgie Pierre Christophe en 1755 que le conflit entre les corporations va se raviver. Marquet n'est pas étranger à cette affaire.

Le premier juin 1755, dans un climat tendu entre les corporations, l'aspirant Christophe invite, conformément à l'article 8, le président Bagard et un de ses confrères à assister à son

51 Dans le projet d'union, produit par le Collège royal, délibéré en assemblée le 22 octobre 1752, la nomination du démonstrateur émanait du Collège Royal.

52 Délibération du 27 janvier 1753 : « *les docteurs aggrégés assemblés en College connoissant le merite personnel du sieur Richard Stanislas Pierot maitre chirurgien de la communauté de Nancy et chirurgien de la maison royale de Mareville, sa dexterité dans la dissection, sa modestie et sa capacité dans sa profession, ont choisi et nommé le dit Sr Richard Stanislas Pierot pour demonstrateur royal anatomique audit college, a charge qu'il se conformera à la police et aux deliberations du College, et sous le bon plaisir de Sa Majesté et de Monseigneur le chancelier auxquels tres humbles remontrances seront faites pour les supplier d'annoncer a la dite charge de demonstrateur royal la premiere pension et fonction vacante de chirurgien stipendié de la ville pour les pauvres et de faire jouir cependant le dit demonstrateur des franchises exemptions, immunités dont jouissent les chirurgiens stipendiés de la ville de Nancy .* »

examen, prévu le lendemain au moment même où doit se tenir l'assemblée ordinaire du Collège. Bagard, pour la simple raison qu'il ne peut se soustraire de sa fonction de président lors de l'assemblée, demande dans une lettre à Petitdidier, lieutenant du premier chirurgien représentant la Communauté des maîtres chirurgiens de Nancy, de bien vouloir décaler l'examen de l'aspirant Christophe. Devant le refus de Petitdidier, le Collège menace de nullité l'examen.

Marquet, doyen des médecins du Collège de Nancy, était souvent choisi pour être le second médecin agrégé invité à se rendre aux examens.⁵³ Il décide d'assister à l'examen de Christophe plutôt qu'à l'assemblée générale de sa corporation, comme le souhaitait Bagard.

Pour le second examen, Bagard est à nouveau invité, mais cette fois-ci un autre agrégé est choisi pour l'accompagner : Platel. Cela n'empêche pas Marquet, bien que non invité, d'assister au second examen. La séance d'examen commence sous de bons augures : Bagard fait un discours sur l'utilité de ces deux sciences à servir le bien public et la nécessité de maintenir une bonne entente entre les praticiens des deux arts. Ensuite, il commence à interroger l'aspirant. Les chirurgiens ne le laissent pas faire, contestant au président le droit d'interroger l'étudiant, de donner son avis et de signer l'acte d'examen. De ce fait, Bagard et Platel se retirent. Mais Marquet reste jusqu'à la fin de l'examen. Marquet, défiant les règles du Collège royal, en restant présent à l'examen de Christophe alors que les chirurgiens refusent au président Bagard des droits inscrits dans le règlement d'union des corporations médicale et chirurgicale, envenime davantage le conflit entre médecins et chirurgiens. Par ce comportement, Marquet ne soutient pas le Collège de médecine.

Le 30 juillet 1755, le Collège dépose une requête à la Cour souveraine de Lorraine contre la Communauté des chirurgiens. Les médecins souhaitent que soient déclarés nuls les examens de l'aspirant Christophe ; que les deux agrégés députés par le Collège, dont la présence est requise par les règlements, aient le droit d'interroger l'aspirant, de voter et de signer en premier l'acte d'examen. En outre, ils veulent imposer un délai minimum de trois jours avant l'examen pour prévenir le président du Collège et, dernière demande, ils souhaitent condamner les maîtres chirurgiens à verser 500 francs de dommages et intérêts.

Après bien des difficultés de procédures, plusieurs arrêts rendus, la cour Souveraine le 6 septembre 1756 condamne le corps de chirurgiens et accède point par point aux demandes du Collège royal.

3.4.1.5. Un conflit sans fin

D'autres écrits de Rönnow concernent également le conflit avec les chirurgiens. Le contenu de cette lettre du 27 juin 1755^[20] reste obscur. Elle concerne la plainte d'un médecin, pour un motif inconnu. Il semblerait que Marquet, « *le chef* » soit encore mêlé à cette affaire. Concerne-t-elle le conflit des médecins et chirurgiens ? M. Houillier, dont il est question dans la lettre, est un sbire du roi Louis XV. À plusieurs reprises, son nom est associé à des ordres donnés de Louis XV par son intermédiaire au chancelier de la Galaizière. Nous retrouvons sa signature précédée de Monseigneur dans un règlement contresigné par de la Galaizière.

Les registres du Collège et les écrits de Rönnow ne nous éclairent pas plus sur cette plainte d'un médecin. Le post-scriptum évoque toujours la méfiance qu'il faut garder envers les chirurgiens : « *PS. il suffit de communiquer le placet au conseil ou à Mr Bagard sans que les chirurgiens n'en soyent instruits.* »

53 Marquet, avant la création du collège était invité à assister aux examens, mais il ne s'y rendait pas toujours selon Rönnow : « *Avant l'établissement du College, il[Marquet] n'assista pas aux examens, puisque j'y ai vu Mr Bagard seul ; Presentement le Président lui accorde cette assistance . Que veut-il de plus ?* »^[13]

Le 1^{er} mars 1756^[22], Rönnow envoie des documents concernant le procès à Gormand : *« Vous trouverez la requête et la decision de la chambre des consultations, de même les brevets de Mr le Voyer et Desfarges, par lesquels on voit que la charge n'a pas été établie mais seulement donnée à eux. »*

Dans la lettre de Rönnow, du 29 mars 1756^[22], à la veille d'un arrêt de la Cour Souveraine, Rönnow a eu des informations sur le procès : *« en dinant avec lui [Mr Ferriet] et Mrs Perrin et Charvet, il m'apprit qu'il avoit été nommé rapporteur et que cela me donnera la peine de le venir voir pour solliciter le proces en faveur de mes confreres, le tout en badinant »*. Rönnow semble proche de cet homme, n'étant pas que tous les deux à dîner, il alla le trouver le lendemain pour se renseigner davantage : *« Ce matin je fus voir Mr Ferriet qui me lût la requête[...]voilà Mr en gros tout le contenu de la requête autant que j'ai pû en retenir par la lecture. Je sollicite Mr Ferriet au nom du College de faire en sorte que l'affaire resta au parlement. Comme juge, il ne promit rien, que seulement si l'affaire venait au Conseil que nous n'aurions pas moins bonne justice et reglemens. »*

Rönnow va glaner des informations de toutes parts et réclame le soutien des hommes de pouvoir qu'il connaît et qui pourraient intervenir en faveur du Collège, dans cet énième procès contre les chirurgiens. *« J'ai été cet après midi aussi voir Mr le Chancelier au nom du College, le prier de vouloir bien proteger ses droits, et ne pas permettre que l'affaire fût évoqué au Conseil d'État par plusieurs raisons ; il me reçut fort gracieusement, et me promit qu'on ferait en sorte que nous eussions une decision, sans s'expliquer ou. »*

La lettre de Rönnow à Gormand du 11 décembre 1756, ne nous renseigne que très peu sur l'avancée du conflit, mais elle nous apporte la certitude que Rönnow s'entretient régulièrement avec Alliot et obtient ainsi moult informations : *« Je n'ai pas encore pû parler à Mr Alliot sur tout cela aujourd'hui, puisque c'est un jour de poste et qu'il n'est arrivé que tard hier au soir ici. C'est pourquoy je ne suis pas encore instruit de rien, il m'a seulement dit en dinant avec lui, que Desfarges avoit tout gaté, par ses façons vis à vis Mr Bagard et qu'il me comptera tout cela demain. »*

La faculté de Pont-à-Mousson, associée au Collège royal depuis 1753, fait front avec le Collège dans ce conflit contre les chirurgiens. Ainsi, Jadelot⁵⁴ le doyen de la faculté de médecine écrit à Gormand le 1^{er} septembre 1760^[33] : *« je vous envoie l'acte que la faculté a fait signifier au Mr Humelot pour que le Sr Desfarges ne puisse tirer avantages de ses entreprises, vous en ferez l'usage qu'il convient dans le procès. »*⁵⁵

En mars 1761, *« Il n'est pas question de notre procès pour le present »*. Rönnow, comme à son habitude, parle des problèmes rencontrés par le Collège avec le roi, Alliot donne également son avis sur la question : *« le Roy m'a dit il y a quelque temps, qu'il voulait que cette affaire fut jugé ; Mr Alliot était present qui étoit du même avis. Que ceci soit entre nous. Car les adversaires s'ils le savoient, viendroient bien, comme la dernière fois, pour l'empêcher. »* À nouveau, Rönnow propose une stratégie pour obtenir les faveurs des conseillers lors de la prochaine audience : *« Il faudroit seulement avoir un petit extrait de l'affaire pour le donner aux autres conseillers quelque temps auparavant moyennant quoi le Rapporteur n'auroit que sa voix. »*

54 Joseph Jadelot (1700-1769) étudie la médecine à l'université de Pont-à-Mousson et obtient le grade de docteur en médecine en 1724. La même année, il est professeur d'anatomie à la faculté de Pont-à-Mousson. Il en devient le doyen à la mort de Grandclas en 1757.

55 Une autre lettre de la faculté de Pont-à-Mousson adressée au Collège royal^[42] évoque les soucis avec Desfarges : *« Ce que vous avés pu écrire est enfin arrivé, le M. Guillaume Desfarges, a eu l'insolence de lacher des lettres de maitrise au M. Mafran et l'a fait tout à la fois son lieutenant et juré au mepris des loix et ordonnances. »*

Il est également question d'un procès dans la lettre du 31 mars 1764^[37], de Rönnow à Gormand : « *J'ai fait , comme vous voyés, votre commission auprès Mgr le Chancelier; qui est d'avis comme vous voyés aussi par son decret de sa propre main, que le College doit vous tenir compte de fraix du procès contre Mr Engel, comme d'une affaire qui regarde le Corps des Médecins. Il m'a dit qu'il fait exprès le decret de sa propre main afin que vous puissiez voir ses intentions.* »

Entre nous à dire, sur le compte que je lui ai rendu du contenu des lettres, de Mr Van Swieten, je lui les communiquerai, et soyés sur quelles ne sortiront point de mes mains : il verra par la le jugement de cette affaire. »

Nous ne trouvons aucune trace de ce procès dans les registres du Collège. Les messieurs Engel et Van Swieten sont des médecins hongrois. Le docteur Van Swieten est le premier médecin de la reine de Hongrie. Nous ne pouvons en dire plus sur ce procès qui ne regarde peut-être pas le conflit entre médecins et chirurgiens.

Le 8 avril 1765, Rönnow se plaint à Gormand sur un sujet qu'ils ont déjà évoqué, mais que nous ignorons : « *Tout ce que vous m'avés dit dans votre dernière lettre est la pure verité mais que faire ? Ce n'est purement pas ma faute bien loin de cela. Il faut esperer que ceux qui font faire les sottises les payeront un jour. Adieu je vous embrasse de tout mon Coeur. car il y aura trop à écrire sur ce sujet. »*

Rönnow est mis en cause sans que nous sachions par qui. Dans ce contexte extrêmement tendu, nous imaginons que ce doit être les chirurgiens qui lui posent problème. Rönnow semble être apprécié de ses confrères qui l'ont d'ailleurs soutenu par le passé face aux injustes attaques de Marquet. Il est peu probable que ce soit l'un des agrégés qui le tourmente. Les registres sont muets à ce sujet.

En conclusion, le désir de subordonner la chirurgie à la médecine anime les membres agrégés du Collège, particulièrement Rönnow et Bagard comme cela transparaît dans les lettres de Rönnow. Après de longs débats et de nombreuses ruses des deux corporations, le roi accepte la subordination des chirurgiens et apothicaires aux médecins. Le roi l'acte par les règlements d'union du Collège royal et des communautés des maîtres chirurgiens et des maîtres apothicaires.

Les conflits et les procès entre les deux clans s'expliquent par cette relation de dominant dominé : les médecins veulent la suprématie alors que les chirurgiens désireraient au minimum être traités sur un pied d'égalité.

Rönnow soutient le Collège Royal dans toutes les difficultés, se renseignant sur l'évolution juridique des affaires, usant de stratégie pour protéger le Collège et ses membres.

3.4.2. La Faculté de Pont-à-Mousson et les lettres

Dans la lettre de Rönnow du 28 décembre 1752^[8] adressée à Bagard, il est déjà question de l'association de la faculté de médecine de Pont-à-Mousson avec le Collège royal de Nancy. « *J'ay reçu les articles avec Pont-à-Mousson, cela nous paroît fort equitable : et nous esperons bien qu'ils ne feront point de difficulté la dessus. A moins qu'il y eut quelqu'un d'entre eux qui souhaite faire des receptions irregulières. Vous verrés bien tot cela.* » Rönnow a l'habitude de parler de lui avec le « je ». Ce « nous » inclut sans doute son confrère Kast.⁵⁶

En date du 31 mars 1753^[14], les règlements d'association de la faculté au Collège est en projet, Rönnow propose d'en faire une modification : « *J'auroi l'honneur de parler à Mgr le*

⁵⁶ Dans sa lettre de la semaine précédente^[7], il n'avait pas encore reçu les articles : « *Mr Gormand ne nous a pas communiqué les articles touchant les professeurs.* »

Chancelier touchant l'arrêt d'association avec la faculté pour y faire inserer l'article touchant l'examen des medecins qui veulent s'etablir dans la province. »

L'association entre le Collège royal et la faculté est établie le 4 mai 1753 par un arrêt du Conseil d'État. Les lettres patentes promulguées le 7 mai 1753 agrègent la faculté de médecine de l'université de Pont-à-Mousson à ce Collège, et associent pareillement ce Collège à cette faculté. Les médecins de la faculté et du Collège ont rang, séances et voix délibératives dans les assemblées : le doyen de la faculté dans celles du Collège après le président et le président du Collège dans celles de la faculté après le doyen, et les médecins après les professeurs.⁽³⁷⁾

Dans les conflits avec les chirurgiens, la faculté de médecine de Pont-à-Mousson sous le décanat de Maurice Grandclas puis en 1757 de Joseph Jadelot et le Collège royal font front ensemble, avant leur association^[13], mais également après, comme nous l'avons vu dans la correspondance entre Jadelot et Gormand.^[33]

Ces deux institutions tendent vers les mêmes buts : l'honneur de la médecine, l'assurance d'une bonne formation des médecins, le contrôle de la délivrance des grades remis aux futurs professionnels de santé, garantissant une meilleure offre de soins à la population. En voici un exemple retrouvé dans les archives du Collège royal en date de juillet 1753 : Jadelot informe le Collège royal de la demande d'un charlatan de recevoir des grades de chirurgien par la faculté de Pont-à-Mousson. Ce dernier a présenté à l'université de Pont-à-Mousson de faux documents et une recommandation faite par un médecin de la faculté de Paris. Le Collège royal prévenu par le doyen de la faculté fait le nécessaire auprès de la faculté de médecine de Paris pour que de tels regrettables événements ne se reproduisent plus.

Dans cette lettre^[42] de Pont-à-Mousson adressée au Collège Royal dont la date est illisible, les liens entre les deux institutions se font sentir dans le conflit avec Desfarges : « *Je vous prie de nous aider dans tout ce tracass sans quoy le courage pourrait bien se ralentir. Je vous prie surtout de tenir ferme du côté de la chancellerie.* »

Cette association, qui semble honorable, n'est pas sans créer des conflits entre la faculté de médecine et le Collège royal, chaque corps voulant garder le maximum d'indépendance et avoir la suprématie sur l'autre. Pour exemple, lors de la préparation du concours organisé pour la chaire de professeur de médecine à la faculté de médecine de l'université de Pont-à-Mousson vacante en raison du décès de Le Lorrain, les deux institutions ne vont pas s'accorder sur le lieu du concours. Le roi tranche en faveur de la salle de conseil du Collège royal et ordonne aux membres de l'université de se rendre au concours le 4 mai 1756 à Nancy.

Ainsi associées, lors des examens des aspirants de chirurgie ou de pharmacie, ces entités sont représentées par un agrégé et un professeur. Dans la lettre du 29 mars 1756^[22], il est question de ces examens « *La faculté de Medecine de Pont-à-Mousson, ensemble les medecins de Nancy et les autres de l'État, ayant demandé il y a quelques années de presider et avoir voix ponderative dans les examens de chirurgiens & ».*

3.4.3. Les médecins stipendiés (30,36,38,39)

Les officiers municipaux nomment les médecins qui soignent gratuitement les pauvres de leur ville et leur versent en contrepartie une pension ou stipende, d'où le terme de médecin stipendié. Cette nomination « arbitraire » ne mettait pas forcément en place le plus compétent des médecins.

Le Collège royal désirait s'attribuer cette nomination, pour la bonne raison que les membres

agrégés du Collège étaient plus aptes que les officiers de l'hôtel de ville à juger des compétences et capacités des médecins postulants aux stipendes.

3.4.3.1. L'affaire Gérard

À la mort du docteur Claude-Michel Chailly, survenue le 16 octobre 1756 -membre agrégé du Collège royal dès sa fondation, stipendié à Nancy de la paroisse Saint-Epvre depuis juin 1743-, la stipende de la paroisse Saint-Epvre est vacante. Bagard, par une lettre au chancelier, le supplie de suspendre la nomination d'un nouveau médecin à ce poste. Dans une lettre du 25 octobre 1756, le chancelier annonce que le roi laisse le Collège royal nommer les médecins aux postes de stipende qui vaqueront. *« L'intention du Roy, Monsieur, est que la place vacante de médecin stipendié, et celles qui vaqueront à l'avenir ne soient conférées qu'aux membres du college royal de medecine les plus capables, et nommés par le corps ; apres quoy il faudra les presenter aux officiers de l'Hotel de ville. »*

Le conseil se réunit le lendemain le 26 octobre, puis le Collège assemblé extraordinairement le 27 du même mois nomme par scrutin M. Gérard, médecin agrégé du Collège. Ce dernier est présenté au lieutenant général de police (M. Thibault) et aux officiers de l'hôtel de ville par le président Bagard et Platel, avec une copie de la délibération du Collège nommant Gérard. Ces derniers rechignent à officialiser Gérard au poste de stipendié. D'ordinaire, trois médecins leur sont présentés et c'est à eux de choisir celui qui obtient le poste.

Devant ce refus d'obtempérer, Bagard réunit le conseil le lendemain pour écrire et remercier le chancelier de l'honneur qu'il a fait au Collège en lui laissant nommer les médecins aux postes des stipendes et demander d'éclaircir la situation auprès des officiers. Une seconde lettre de Mgr de la Galaizière est envoyée au président confirmant la nomination et la présentation d'un seul médecin choisi par les membres agrégés de l'Académie pour obtenir le poste. De la Galaizière est favorable au Collège royal : *« Je seray toujours fort empressé a favoriser un etablisement dont il y a lieu de se promettre de grands avantages pour le public. »*

Fort de cet encouragement, l'ambitieux Bagard ne s'arrête pas là. Il sollicite le roi et de le chancelier pour étendre ce droit de nomination des médecins stipendiés de Nancy à la nomination de tous les médecins pour les stipendes qui vaqueront ou qui seront créés dans les duchés, allant jusqu'à composer un mémoire octroyant ce droit au Collège ; droit qui lui est accordé par l'ordonnance du 27 avril 1757.

Dans l'assemblée extraordinaire du 9 mai 1757, les modalités de nomination à une stipende sont redéfinies. Chaque stipende est attribuée à un médecin après un concours annoncé par affiches dans toutes les villes. Les concurrents, après avoir présenté leurs grades, répondent à des questions posées par les agrégés. Ensuite, ils élisent par scrutin le plus méritant des postulants. Le médecin stipendié, ainsi nommé, est également reçu associé correspondant du Collège avec les droits et les devoirs incombant à ce titre, notamment réaliser des observations sur les maladies épidémiques et endémiques de sa contrée. Après l'élection, le nouveau médecin stipendié est présenté aux officiers de la ville où il va exercer.

À cette règle, deux villes font exception. À Nancy, le médecin stipendié est élu parmi les agrégés du Collège royal et à Pont-à-Mousson, parmi les professeurs de la faculté de médecine.

Par la suite pour chaque nomination, ces deux textes sont toujours cités : l'ordonnance du Roi Stanislas datée du 27 avril 1757 et l'acte de délibération du Collège royal du 9 mai 1757.

3.4.3.2. La nomination des médecins stipendiés

Dès l'assemblée suivante réunie extraordinairement le 21 mai 1757, trois concours sont prévus et annoncés par affiches dans les villes des duchés : celui du 6 juin pour la stipende de la ville de Pont-à-Mousson, celui du 13 juin pour celle de Ligny et celui du 20 juin pour celle de Bourmont. Nous donnons ce détail puisque Rönnow dans sa lettre du 4 juin évoque un des médecins qui obtient une de ces stipendes.

Rene Mathusin St-Mihiel, docteur de la faculté d'Aix-en-Provence, postule pour la stipende de la ville de Ligny. L'année précédente, il avait postulé pour la chaire de professeur de médecine vacante à la mort de Le Lorrain, mais ne l'avait pas obtenu. Cependant, il semblerait que le chancelier de la Galaizière ait promis les prochaines stipendes vacantes aux médecins ayant concouru à la chaire de professeur.

St-Mihiel sollicite Rönnow, à plusieurs reprises, pour qu'il plaide en sa faveur et qu'ainsi il puisse obtenir cette stipende sans passer le concours. Voici un extrait de la lettre du 4 juin 1757^[28] de Rönnow à Gormand : « *Mr St-Mihiel qui est icy, et qui lui [Monseigneur le chancelier] avoit parlé de la Stipende de Ligny m'avoit aussi chargé de luy faire resouvenir, que l'année passée après le concours, il avoit promis les premières Stipendes vacantes à ceux qui ont concourrû pour la chaire de professeurs et que presentement le Colege royal vouloit de nouveau le faire concourrir pour la Stipende de Ligny, quoiqu'il avoit sa nomination de la ville faite avant l'ordonnance &C. : surquoy Mgr le Chancelier me repondit, qu'il n'avoit jamais exigé que le College fit concourrir de nouveau ceux pour les Stipendes, qu'il suffisoit les approuver uniquement sans cette ceremonie.* » Ainsi, St Mihiel, obtient la stipende sans passer le concours. Il réclame cependant que Rönnow écrive noir sur blanc la décision du chancelier pour qu'on ne lui conteste pas ce privilège d'être nommé sans passer de concours : « *pour que vous n'en doutiés point, il m'a prié de vous marquer la reponse de Mgr le Chancelier faites à moy sur la même question.* »

De la Galaizière, qui a toute confiance dans les choix du Collège pour la nomination des stipendiés ajoute même : « *que tout autre qui lui viendrait, avec l'approbation du College tout uniment, sera bien reçu.* »

Rönnow, dans cette même missive, évoque une autre affaire de stipende : « *Ce soir j'auroi l'honneur de vous écrire touchant Mr Maillard, dont les obstacles sont aussi levés.* » Quels obstacles que ce furent, Nicolas Maillard, licencié de la faculté de médecine de Montpellier, médecin de l'hôtel du Roi, est nommé le 6 juin 1757 médecin stipendié de la ville de Lunéville.⁵⁷

À l'assemblée du 20 juin 1757, Rönnow est présent (de même que Jadelot et Parizot qui signent cet acte de délibération) : M. Jean Mammet Mongin, médecin de la faculté de Besançon, est reçu et nommé par délibération médecin stipendié de la ville de Bourmont et par la même, associé correspondant au Collège royal. Une autre délibération bien plus importante est prise lors de cette assemblée, expliquant la présence des professeurs de la faculté et de l'archiatre du roi. Monsieur Parizot est nommé et reçu médecin stipendié de l'hôpital de la ville Pont-à-Mousson suite à la mort du doyen Grandclas.⁵⁸

57 « *Le college royal a reçu et nommé M. Nicolas Maillard pour etre présenté a Monseigneur le chancelier et ensuite a MM les officiers municipaux, pour jouir de l'employ du troisieme medecin stipendié de la ville de Lunéville, avec tous les honneurs droits et privileges, pensions, et exemptions y appartenant et en dependans , aux conditions qu'il en remplira tous les devoirs avec exactitude et zele envers les pauvres malades, de meme que ceux d'associé correspondant au college Royal, conformément a la dite deliberation du neuf may dernier et a tous arrêté en plein college. En vertu de l'article 17° et suivants de nos statuts fait les jour et an susdits.* »

58 « *aux conditions qu'il en remplira tous les devoirs avec exactitude, et zele envers les malades, qu'il admettra, et conduira les etudians, Bacheliers et licenciés de la faculté de medecine dans les visittes, les instruira dans la pratique et exercice de la medecine a cet effet qu'il fera ouvrir en leur presence tous les corps qui seront morts de mort inopinée et extraordinaire (-) ou dont la cause est inconnue aux termes de l'article XXXV de l'ordonnance du 28° mars 1708 et ensuite de la requisition indiquée par l'article XVII° de la meme ordonnance*

Rönnow est présent la semaine suivante à l'assemblée où est nommé et reçu à la stipende de la ville de Briey M. Jean François Claudin médecin de la faculté de Pont-à-Mousson.

3.4.3.3. L'affaire des dames d'Épinal

Les dames d'Épinal font sans doute référence aux chanoinesses de cette même ville.

Un poste de stipende est vacant à Épinal. La ville et particulièrement les dames d'Épinal désirent que soit nommé monsieur Pierrot, qui exerce la profession de médecin dans cette ville depuis de nombreuses années et dont les soins sont appréciés. Cependant, les statuts et règlements du Collège royal imposent un concours pour obtenir une stipende. Compte tenu de l'engouement de la population pour leur médecin, quelle est la meilleure démarche à suivre pour que le Collège royal ressorte grandi de cette affaire ? Rönnow en a déjà discuté avec Gormand, Bagard, le chancelier. Voilà sa description des faits et son avis sur la question :

« Comme Sr Pierrot se trouve établi à Epinal ou il a fait les fonctions pendant dix ans, et joui d'une partie des emolumens, et qu'il a gagné les suffrages depuis longtemps de tous les principaux de la ville et du Chapitre qui le demandent. Il convient que le College le nomme d'autorité, comme connaissant sa capacité, sans autres formalités, pour les raisons sus dits [...] Il me semble aussi entre nous à dire, que c'est juste, vû les circonstances. Car si le College voulait opinatement avoir ce concours, il pourrait arriver qu'un autre l'emporta sur celui que la ville demande, et cela parce qu'il repondroit mieux sur une question de maladie. Et la ville crierait contre celui que le College voudroit la forcer à prendre, et lui feroit mal passer son temps. Ainsi le parti le plus honorable pour le College est d'accorder à une ville celui qu'elle demande avec tant d'empressement, quand même il ne vaudroit pas un autre. Sans cela le College se rendroit odieux, et on diroit que le College leur envoie des gens pour les empoisonner. Il vaut donc mieux que le College se fasse un honneur et plaisir de ceder et accorder à une ville celui qu'elle demande, bien entendû qu'il payera les droits ordinaires au College pour ses expéditions ; moyennant quoy c'est egal et tout le monde est content. Puisque la decision de Mgr le Chancelier est telle que je viens de la dire, je ne puis pas en ecrire autrement à Mr Bagard ; je vous charge Monsieur, si vous le jugés à propos de le lui dire et à Messieurs vos confreres, qui seront d'un autre avis. »

À cette date, il existe une seule place de stipende de la ville d'Épinal, détenue par Ignace Antoine Pierrot, docteur de la faculté de Besançon, médecin ordinaire du Roi, élu médecin stipendié de la ville d'Épinal par les officiers municipaux de la ville le 18 juin 1751. Pourquoi lui discuter la place de médecin stipendié d'Épinal ? Tout simplement parce qu'il n'a pas été nommé par le Collège royal, comme le veut l'ordonnance du roi. En lisant les registres, nous ne sommes pas parvenus à savoir qui remet en cause l'attribution de la stipende à M. Pierrot. Ça ne semble pas être une demande émanant du Collège. Cependant, c'est après plusieurs délibérations que le poste de médecin stipendié d'Épinal est reconduit à M. Pierrot le 5 janvier 1761. La lettre de Rönnow est un des éléments constitutifs du dossier cité dans les registres du Collège royal.

La nomination de Pierrot est faite, Rönnow a reçu des lettres de remerciements : *« Je viens de recevoir tout plein de complimens des Dames d'Epinal au sujet de Mr Pierrot leur medecin, qui m'a aussi ecrit une lettre de complimens de m'avoir interessé pour lui, et qu'il l'avoit appris par le*

de 1708, qu'il fera transporter aux ecoles de la faculté les cadavres necessaires aux demonstrations anatomiques annuelles indispensablement exigées des professeurs suivant les edits, ordonnances et reglemens, qu'il fera part au college de ses observations sur les dites ouvertures de cadavres et sur les maladies epidemiques, qu'il donnera gratuitement les soins de son ministere aux soldats, cavaliers et dragons des troupes de sa majesté tres chretienne qui seront admis audit hopital. »15j6

College. Je vous assure pourtant que je n'en ai ni parlé ni écrit à personne qu'à vous. Je serai curieux de savoir comment cela s'est passé chez vous : car je ne m'attendois pas à ces compliments , auxquels je n'ai sù répondre, que de dire que c'est le College qui s'est fait un plaisir de les obliger sachant qu'elles le desiroit pour medecin. »

Ainsi donc, Rönnow ne savait pas que c'est en partie par le concours de sa lettre, associée à d'autres délibérations et à l'avis du chancelier que Pierrot a obtenu ce titre de médecin stipendié d'Épinal.

Cette histoire semble donc terminée. Pourtant dans la lettre du 12 mars 1761^[35], Rönnow évoque cette affaire compliquée qui n'est pas clôturée : *« le Rapporteur a eû assez d'occupations avec l'affaire des Dames d'Epinal, qui n'est pas encore achevé, au point qu'il m'a dit d'en avoir été malade par echauffement. »*

3.4.3.4. Autres affaires regardant les stipendes.

« Je lui ai aussi parlé de la Stipende de votre ville, il m'a promis qu'il engagera son fils, comme Intendant, de finir cette affaire en votre faveur.mais ne parlés pas de cela à personne, afin qu'on ne puisse pas venir vous traverser. »^[37]

Gormand habite Nancy, il y a quatre stipendes pour cette ville. À la mort de Gérard, la stipende de la paroisse Saint-Epvre est vacante. Charles Joseph Devillers renonce à la stipende Notre-Dame pour prendre la stipende de Saint-Epvre. Par délibération du 16 juin 1763, Gormand est alors nommé à la stipende de Notre-Dame, conformément aux ordonnances et règlements généralement cités en pareil cas ; qui plus est, les médecins du Collège royal ont pris soin de noter la nomination de Gormand dans les archives d'une autre main que de celle de Gormand, pour que l'acte de délibération ne soit pas contesté. Dans les registres du Collège royal, en 1764, il n'y a eu aucun mouvement dans l'attribution des postes de stipende de Nancy et il n'est nullement mentionné de problème fait à Gormand vis-à-vis de son poste.

Encore une fois, grâce au concours de Rönnow, de ces judicieux conseils, de ses démarches auprès de Stanislas et de la Galaizière, le Collège royal bénéficie d'un nouveau pouvoir : la nomination des médecins stipendiés des duchés. Cela s'inscrit dans la politique du Collège de réglementer la pratique de la médecine et de proposer des soins de qualité à tous les sujets de Lorraine, même aux pauvres.

3.4.4. Le Collège royal et la communauté des apothicaires

Le Collège royal en édifiant les articles 50 à 53 de son règlement assure sa suprématie sur la Communauté des apothicaires. Deux agrégés sont présents aux examens des aspirants avec voix délibérative, afin de s'assurer que les nouveaux apothicaires sont aptes à exercer. Le Collège est consulté par le magistrat avant d'autoriser les charlatans ou des empiriques de vendre, de débiter ou d'exercer (article 51).

Le Collège réglemente la discipline en imposant aux apothicaires d'avoir un exemplaire du dispensaire approuvé par la ville de Paris et de se conformer aux tarifs (article 53). Ceci est ensuite contrôlé lors des visites des agrégés dans les officines et pharmacies hospitalières.

Les visites des officines dans les villes des duchés se font par un médecin agrégé ordinaire avec le ou les médecins stipendiés de la ville et un officier de l'hôtel de ville. Plus qu'un contrôle des officines de la ville, ces visites sont l'occasion de rendre compte des pratiques de la médecine, de la chirurgie et de la distribution de remèdes dans les villes. Les registres du Collège regorgent de

procès-verbaux où sont dénoncées des pratiques abusives de ces différents arts.

Rönnow n'évoque pas cette mission du Collège dans ces lettres. Nous n'en parlerons donc pas davantage.

L'unique lettre parlant des apothicaires est celle du 13 décembre 1752^[6]. Cela concerne l'examen d'un aspirant, Jean-Baptiste Virion.

Pour prétendre passer les examens de la maîtrise des apothicaires, plusieurs conditions sont requises : l'aspirant doit être élevé dans la foi catholique, savoir le latin et avoir fait trois années d'apprentissage consécutives chez un même maître apothicaire et une année en pays étranger. L'aspirant est ensuite présenté par son maître d'apprentissage aux jurés du corps des apothicaires pour définir une date d'examen et doit en avertir le Collège royal pour qu'il députe deux agrégés pour l'examen (conformément à l'article 52 du Collège royal et l'article 8 de l'union des corporations). (40)

Il semblerait que l'aspirant Virion, soutenu par les apothicaires, n'ait pas invité les médecins à assister et juger ses examens. S'en suivent des échanges virulents entre le Collège royal et la Communauté des apothicaires, portant l'affaire en justice. Finalement, les apothicaires demandent un accord à l'amiable, comme nous le décrit Rönnow. « *Sur ce que Monseigneur le Chancelier est informé que, sur les difficultés du corps des apoticaire avec le Sr Virion renvoyées à la justice ordinaire, ledit corps souhaiteroit par bien des raisons n'y pas plaider ; il conviendrait pour y parvenir que ces Messieurs donnassent un placet par lequel ils demandassent simplement (: abstraction faite des injures respectives:) que le Chef d'oeuvre commencé fut parachevé au College Royal en presence des membres dudit College, ou tel nombre que le College jugeroit necessaire, et de deux apoticaire impartiaux que le corps choisiroit, et qui en feroient rapport à la manière accoutumée.* » Le but d'une conciliation à l'amiable est comme toujours, de ne pas ternir l'image du Collège royal. « *Par ce temperament le calme se retablirait, et l'on previerdroit un procès disgracieux aux deux parties.* »

L'affaire se résout loin des cours de justice. Jean-Baptiste Virion, aspirant à la maîtrise de la Communauté des apothicaires de Nancy, se présente le 18 juin 1753 avec son conducteur devant le conseil du Collège. Les conseillers délivrent des dates d'examen et nomment les agrégés qui assisteront aux différentes épreuves. Virion est convoqué le 25 juin à 14h pour l'examen de la pharmacie et la préparation des médicaments en présence de Bagard et Marquet ; Marquet et Sirejean pour examen des plantes et herborisation, Salmon et Platel pour présentation et confection du chef d'œuvre et acte de réception.

Le Collège royal rencontre d'autres problèmes avec la communauté des apothicaires, notamment l'affaire Beaulieu en 1764, dont nous ne parlerons pas, Rönnow restant muet sur ce sujet.

3.4.5. Les bâtiments

Intéressons-nous maintenant au bâtiment destiné au Collège, promis par le Roi Stanislas dans les lettres patentes portant établissement du Collège Royal des médecins de Nancy le 15 mai 1752.

Rönnow souligne dans sa lettre du 25 novembre 1752^[5], le contrat implicite fait entre Stanislas et Bagard : « *Vous promettés de soulager les pauvres, et lui [le Roi] de faire batir en consequence le College pour la reception desdites pauvres* »

Ce bâtiment, servant également de logement au secrétaire perpétuel, lors de la fondation du Collège n'est pas encore édifié : « *le second étage servira de logement au secretaire perpetuel avec*

la cave, grenier. »^[30].

3.4.5.1. La place Stanislas, le bâtiment du Collège Royal

Stanislas promet un bâtiment de la place royale pour héberger le Collège de manière tacite. Or, la première pierre de la place fut posée le 18 mars 1752 par le duc Ossolinski, grand maître de la cour de Lunéville, pour être inaugurée seulement le 25 novembre 1755. En attendant, les frères de la Charité mettent à disposition des médecins, à la demande du roi, le premier étage d'un immeuble de la rue Sainte-Catherine, pour les assemblées et pour les consultations des pauvres. Ce bâtiment existe encore aujourd'hui et porte une plaque mentionnant qu'il hébergeait l'hôpital des frères de la Charité (5-7 rue Sainte-Catherine).

Dans les correspondances de Rönnow, il est question de la progression des travaux de cette place avec ses bâtiments, de l'aménagement intérieur du pavillon consacré au Collège où réside le secrétaire perpétuel du Collège, le docteur Gormand. Laissons-nous guider au fil de ses lettres.



Illustration 4: Pavillon du Collège Royal

Au moment de celle du 18 août 1752^[1], les travaux de la place royale ne sont commencés que depuis cinq mois. Ce gigantesque projet accapare entièrement l'attention de Stanislas : il rêve d'une place grandiose à la gloire de son gendre : la première place royale ouverte. Plus de quatre cents ouvriers s'affairent sur ce gigantesque chantier, entre la démolition des hôtels pour laisser l'espace nécessaire à l'édification des bâtiments de la place Royale, la construction des hôtels des places Royale et Saint-Stanislas, du palais de la Nouvelle-Intendance (actuel palais du Gouverneur) et la réfection des façades des maisons de la place Carrière.

Dans cette missive, Rönnow s'adresse à un médecin du Collège Royal, avec qui il correspond régulièrement, qui est l'objet « *des bêtises ou sottises qu'on aura pû écrire a votre sujet* ». Nous supposons qu'il s'agit de Bagard, récemment nommé président, plutôt que Gormand, le secrétaire perpétuel : « *vous pouvés etre persuadé que je ne négligerai rien dans les occasions auprès de notre auguste maître pour l'engager de continuer sa protection à cet établissement, mais il faut un peu de patience, car les batimens immenses qu'il fait à Nancy l'occupent trop, et il faut le laisser faire en même temps le nôtre, si une fois cela est fait, je suis persuadé qu'il aura soin du reste.* »

Dans une lettre du 23 novembre 1752^[4] sur un tout autre sujet, Rönnow glisse à Bagard : « *Ainsi il faut tout laisser, jusqu'à ce que les batimens soyent en etat.* »

Nous n'avons pas plus d'informations dans les lettres de Rönnow sur l'évolution des travaux extérieurs de la place. Un témoignage d'un voyageur de Dijon en 1753 nous rapporte : « *Dans cette même place qui est toute batie en pierres de taille sera construite la salle de Comédie. Cet Immense batiment est déjà bien avancé... ; une partie des façades des portiques et galeries en terrasse est preque déjà finie.* » (41)

Durival dit dans son journal du 17 juin 1755 : « *On commence à poser les bois de la Nouvelle-Intendance. Joly acheve la salle de Comédie. Girardet peint celle de l'hôtel de ville ; la magnifique grille de Lamour qui tient à la comédie est entièrement posée. On commence à paver la place.* » (27)

L'histoire de cette place royale, la voici : Stanislas a eu un soir l'idée de construire la place royale pour réunir la vieille ville et la nouvelle ville. Le projet est remis entre les mains du célèbre Emmanuel Héré, architecte ayant déjà réalisé de nombreuses œuvres commandées par le Duc-Roi.

Emmanuel Héré est un élève de Germain Boffrand, l'architecte du duc Léopold. Au service de Stanislas dès 1737, il est nommé premier architecte de Sa Majesté. En 1740, il poursuit les travaux de Boffrand à Lunéville : la chapelle du château, l'église Saint-Jacques, l'église des Carmes, les aménagements du château selon les volontés de roi ; le château de la Malgrange, l'église Notre-Dame de Bon Secours, l'hôtel des missions et surtout les trois grandes places de Nancy : la place d'Alliance, la place de la Carrière et la place royale -aujourd'hui connue sous le nom de place Stanislas-. Son travail admirable est reconnu par les souverains : le 15 septembre 1761, Stanislas l'anoblit, lui et sa postérité, et lui donne des armoiries. Le Roi Louis XV le fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

Maintes fois, Stanislas et Héré se sont entretenus pour rediscuter des dessins et améliorer ce projet, quelquefois en présence de Rönnow. Peut-être y a-t-il apporté sa contribution ? Nous voyons dans sa correspondance avec Gormand qu'il s'intéresse à l'architecture et qu'il ne peut refréner son envie de dessiner les plans du logement du secrétaire perpétuel.

Cette place Royale est constituée de sept somptueux bâtiments. Celui de l'aile ouest, entre la rue Stanislas et la fontaine de Neptune, bâtiment qui aujourd'hui abrite le musée des Beaux-arts, est destiné d'une part au Collège Royal avec une entrée séparée donnant sur la place et d'autre part à la Comédie en arrière. (42)

La place royale est inaugurée le 25 novembre 1755. Des discours ont lieu dans le salon carré de l'hôtel de ville, puis Stanislas et les autorités se rendent à la Comédie pour l'inauguration officielle de cette salle de spectacle, avec discours et représentation au programme. Il semblerait que ce ne soit pas la première pièce jouée à la Comédie. Nous avons donc la certitude que l'aménagement de la comédie est complet à cette date. Mais qu'en est-il de la partie destinée au Collège royal ? À priori, les travaux ne sont pas finis, le Collège ne s'y installe qu'en 1756. Les registres du Collège royal restent muets sur le déménagement du Collège royal.

Voici la description à l'intérieur du bâtiment que nous devons à l'auteur Pfister : le rez-de-chaussée sert de vestibule, coupé dans le sens de la longueur par un péristyle formé de colonnes ioniques. À gauche, l'escalier orné d'une rampe de Jean Lamour conduit au premier étage où siègent les salles du Collège Royal : la première est la salle d'examen, meublée d'une chaire et de bancs en forme d'amphithéâtre, décorée des tableaux des principaux illustres médecins de la Lorraine. Notons que le tableau de Rönnow, réalisé après 1766, y sera accroché. La seconde salle était celle des assemblées où avaient lieu les délibérations, lambrissée, meublée d'une table recouverte d'un tapis, des flambeaux d'argent haché et des chaises autour. Stanislas y était présent, représenté dans

un tableau de Girardet assis revêtu de ses habits royaux avec en arrière-plan un vaste temple dédié à la médecine. Deux autres petites salles servaient aux cours. Au second étage était logé le secrétaire perpétuel. Une salle servait à conserver des pièces anatomiques, des pièces d'Ostéologie et d'Histoire naturelle.

Voilà ce que nous apprenons concernant l'intérieur du bâtiment à partir des envois de Rönnow : en juillet 1754^[17], les plans du Collège ne sont pas encore définitifs. Rönnow, sans faire de concurrence directe à l'architecte Héré, avec lequel il s'est entretenu à propos des plans, réfléchit de son côté à l'aménagement du second étage du pavillon où doit être logé le secrétaire perpétuel. Il suggère ses modifications à Gormand et, pour ménager la susceptibilité de l'architecte, l'engage à faire voir ses plans à Héré sans divulguer qu'ils sont de lui.

Les discussions vont bon train sur la disposition des appartements. Rönnow, en août 1754^[18], incite Gormand à rendre visite de temps à autre à Héré pour faire évoluer le projet de ses appartements à sa convenance, sans jamais nommer Rönnow et son implication dans les modifications des plans. Rönnow émet pour une fois un doute dans les plans : bien qu'il s'essaie à l'architecture, il ne sait pas si on peut « *prendre le jour sur la comédie* ».

Même si Sa Majesté a promis le second étage pour le logement du secrétaire perpétuel, il semble que certaines personnes cherchent à y loger des gens de la comédie : « *Je repondis à Mr Alliot en badinant qu'il falloit loger Mr Thibault⁵⁹ avec les Comédiens puisqu'il les aime tant* », en date du 11 décembre 1756^[24].

Les registres du Collège royal confirment que le lieutenant général de Police de Nancy, M. Thibault, « *in illa tempore* » travaille de tout son crédit auprès du roi pour « *enlever au college royal le batimens et les apartemens du second etage, destinés des la creation du college a etre occupé par le secretaire perpetuel de la compagnie* ». Bagard en informe sa Majesté et ajoute que : « *comme VM a bien voulue decider que les comédiens n'occuperont aucune des chambres qui sont au dessus de l'appartement du college, nous la supliions de declarer par un bon sur cet article qu'elle veut et entend que le secretaire perpetuel y soit logé avec la reserve d'une salle pour y contenir et conserver des morceaux d'anatomie, des pieces d'ostéologie, d'histoire naturelle que nous esperons y rassembler.* »

L'article 46 des statuts et règlements du Collège stipule : « *Aussitôt que le Collège aura un Bâtiment convenable pour tenir ses assemblées, le Secrétaire y aura une Chambre particulière, où les Registres, Collections, et tous autres Actes seront mis en dépôt dans une Armoire dont il aura la clef* ».

Dans un placet au roi, le 6 novembre 1756, Bagard demande la confirmation officielle de la donation des bâtiments au Collège royal, en précisant que le premier étage est réservé à son administration, le second pour loger le secrétaire perpétuel. Bagard souhaite également qu'on installe une grille au rez-de-chaussée pour séparer les espaces du Collège d'avec le salon de la comédie et que les salles du premier étage soient meublées.

Dans une lettre, où l'objet principal est la demande d'ameublement des salles, Bagard réclame au roi en plus du bois de chauffage payé par les officiers de la ville, ainsi qu'une rente pour chaque docteur agrégé ordinaire : « *L'emulation eleve l'esprit , mais la recompense et la consideration entretiennent l'emulation : deux jettons d'argent par mois a chaque agregé*

59 François-Timothée Thibault, né le 23 janvier 1701 à Nancy. Il reçoit une formation de juriste, devient un avocat disert. Membre fondateur de la Société royale des sciences et des belles-lettres et arts de Nancy, il en fut par un temps sous-directeur et directeur ; écrivain à ses heures, il a laissé un gros in-folio sur l'histoire des lois et usages de la Lorraine et du Barrois dans les matières bénéficiales.

En 1753, il remplace Hanus dans ses fonctions et devient lieutenant général de police. En 1757, en conséquence de réformes, il est également lieutenant-colonel de la milice. Il vend sa charge en 1760 pour devenir procureur général de la chambre des comptes de Lorraine jusqu'à sa mort à 73 ans, le 13 juillet 1774 à Bains-les-bains. (cf Pfister p 492/584)

soutiendroient l'emulation et le travail.» Bagard fait parvenir cette lettre et le placet à Rönnow pour qu'il les communique au Roy. Rönnow l'a même lue cette missive à Sa Majesté, nous confirme les registres : « En consequence de cette lettre que le Roy s'est fait lire par M. Rönnow, elle ordona la table pour le conseil et le tapis, six flambeaux d'argent haché, la chaire, la table anatomique, l'amphitheatre, le reste pour l'avenir. »

Rönnow, dans une lettre du 29 novembre 1756 (lettre abîmée), assure Bagard que la commission est faite et que les ordres de sa Majesté ont été donnés directement à l'architecte. Par ailleurs, il l'informe que le roi désire s'entretenir avec lui pour mieux connaître ses demandes, à compter du 8 décembre à la Malgrange.

Bagard répond à la convocation du roi. Ensemble, ils règlent notamment le problème que fait le lieutenant général de police, M. Thibault, au Collège concernant le bâtiment de place Royale. Sa Majesté déclare que le deuxième étage appartient au Collège royal et est destiné au logement du secrétaire perpétuel et mande à Alliot de le faire dire à M. Thibault. Mais officiellement, aucune confirmation de donation n'est actée à cette date.

En date du 11 décembre 1756^[24], il y a déjà des réparations à faire. Rönnow, comme toujours essaie d'être le plus au courant possible de la situation en prenant les informations ça et là pour en faire un résumé des plus précis à son très cher ami Gormand, mais aussi pour tenter d'influencer les décisions dans le sens qu'il désire.

L'intérieur de l'appartement de Gormand, le 9 avril 1757^[26], n'est pas encore à son goût. Rönnow, a fait part des modifications souhaitées par Gormand plusieurs fois à M. Héré : *«J'ai parlé plusieurs fois à Mr Heré de vôte demande touchant la boissure de vos appartemens »*. La réponse du souverain à l'architecte est sans détour : *« le Roy n'en veut pas faire pour l'intendence encore moins pour d'autres »*. Cependant, Rönnow conseille à Gormand de la patience. *« Nous verrons pourtant cela, dans la suite, quand on aura fait les ouvrages les plus pressés.»*

Nous ne savons pas quand Gormand habite le pavillon. À priori, en avril 1757^[27], il reste encore des travaux à faire qui semblent plus importants que la boiserie dans l'appartement du secrétaire perpétuel. Gormand réclame des travaux : est-ce parce qu'ils n'ont pas encore été réalisés ou bien est-ce lié à une malfaçon ?

En février 1758, Gormand habite avec certitude dans le pavillon de la place royale. Il est contraint de quitter son appartement à la suite de problèmes de toiture. Gormand réside alors temporairement chez Platel (rue Notre-Dame, la maison à coté de celle de Jean-Lamour). Il demande probablement à Rönnow les démarches à suivre pour résoudre ce problème de fuite et à qui s'adresser. Rönnow conseille dans sa lettre du 20 février 1758^[29], M. Caignon pour la réfection de la toiture. *«Vous n'avés qu'à vous adresser à Mr Caignon pour faire faire reparer la toiture du College. C'est Mr Heré qui m'a chargé de vous le marquer et lui dire que c'est de sa part. Il m'a même dit que Mr Caignon avoit déjà ses ordres pour cela, et qu'il doit faire promptement reparer les gouttières, afin que l'eau ne gâte point les plafonds.*

Je n'ai pas encore pû joindre Mr Chenin pour les pieces en questions, mais je tacherai de le trouver demain, et j'auroi l'honneur de vous en rendre compte.»

M. Chenin est l'avocat du Collège Royal. De quelles pièces s'agit-il ? Peut-être est-ce lié à l'affaire Desfarges, gros dossier dont s'occupe Chenin ou alors Gormand cherche à le contacter pour que les travaux de réparation de toiture soient pris en charge par le propriétaire du bâtiment et non à ses frais à lui.

La confirmation de la donation du bâtiment n'est seulement faite officiellement qu'en 1759, lorsque Stanislas fait don à l'hôtel de ville du *« sol et du bâtiment de la comédie situé sur la Place Royale [...] à la charge néanmoins de laisser au collège Royal de médecine l'usage tant du premier*

étage, au-dessus du péristyle de la Comédie, que du second étage étage avec la moitié des caves à la charge d'entretenir le tout en bon et suffisant état. » (arrêt du conseil des finances du 9 février 1759) Par cet arrêt du 9 février 1759, l'usage du premier et second étage est réservé au Collège royal sans précision sur le fait que le second étage est la propriété du secrétaire perpétuel en exercice.

3.4.5.2. Rönnow et le logement du secrétaire perpétuel

Rönnow, en tant que conseiller intime du roi et en tant qu'homme éclairé reconnu, possède une influence sur l'architecte le plus sollicité sous Stanislas. Il s'est entretenu plusieurs fois avec ce dernier au sujet de l'aménagement des bâtiments, et principalement en ce qui concerne celui du deuxième étage destiné à son ami Gormand.

Il semblerait qu'Héré avait déjà un beau projet pour les appartements de Gormand : *«Vous aurés encore une grande cuisine, sur le derrière qui prendra du jour sur l'escalier, à ce qui m'a dit Mr Heré* ». Cela dit, Rönnow a des idées nouvelles à apporter au plan. Il propose de faire des entresols : *« pour rendre cette chambre à coucher plus chaude pour l'hiver »* et également pour avoir plus de pièces ; il cherche le meilleur agencement pour ne pas perdre d'espace et au contraire l'optimiser en créant des entresols. Pour la fonctionnalité, un corridor avec ouvertures sur toutes les pièces permet aux domestiques de faire leur travail sans déranger par leur passage d'une pièce à l'autre les maîtres de la maison. Rönnow laisse le soin à Gormand de montrer son plan à Héré sans avouer qu'il est de sa main, de peur de heurter l'ego de l'architecte. De cela transparaît le profond respect qu'a Rönnow pour Héré et pour son travail. Rönnow, avec son bon sens et son talent de dessinateur, s'essaie à l'architecture. Mais l'art de l'architecture est complexe, il y a des choses qu'il ne maîtrise pas : *« il [Héré] pourra aussi vous expliquer si l'on peut prendre jour sur la comedie, ce que je ne sais pas. »*

L'amitié sincère qui existe entre Gormand et Rönnow, pousse Rönnow à faire ce qu'il y a de mieux pour son confrère : il sollicite à plusieurs reprises Héré pour parler des plans du second étage du Collège royal, il redessine les plans et propose de nouvelles solutions, dans *« une distribution d'appartemens, comme je voudrois la faire, si c'étoit pour moy »*. Il suggère à Gormand de flatter Héré en lui rendant des visites et d'y aller de sa part, en bavardant avec lui de sa santé et de tout autre sujet, afin d'obtenir de l'artisan le meilleur et le plus rapide service. La venue de l'architecte à Nancy est attendue pour faire les mesures du logement et pouvoir décider de l'emplacement des cloisons et des cheminées.

Chaque fois que Gormand a une demande à faire concernant son logement, il semble demander à Rönnow de solliciter l'exécution des travaux ou de lui dire à qui s'adresser, comme pour le problème de toiture.^[29]

Volontiers, Rönnow se veut quelquefois insistant auprès de Héré concernant le logement du secrétaire perpétuel.^[17,26]

L'arrêt de février 1759 confirme que l'usage du premier et second étage du pavillon est réservé au Collège royal, mais, nous l'avons vu, sans préciser que le second étage sert de logement au secrétaire perpétuel de l'institution. Rönnow conseille en avril 1759^[30] à Gormand de passer par les voies officielles pour qu'aucun en aucun temps ne lui conteste la jouissance de son logement de fonction. Il était convenu tacitement avec le Duc-Roi en effet que serait mis à disposition dans le bâtiment du Collège royal un appartement hébergeant le secrétaire perpétuel de cette administration, mais aucun document n'a officialisé cet accord. *« Il sera par consequent essentiel, pour éviter dans la suite les contestations, de les prevenir par une addition à cette conception, en specifiant que le second étage servira de logement au secretaire perpetuel avec la cave, grenier &c. en un mot ce que vous desirés dans votre lettre[...] Car verbalement vous savés qu'on ne decide jamais rien en justice. »*^[30]

Pour résumer leur amitié, on pourrait utiliser cette phrase qui en dit long : « *Soyés persuadé que je n'oublierai rien touchant vôtre logement, vous devés bien en estre sûr par l'estime et l'amitié que je vous ai toujours voué, et que je conserverai â tout epreuve. Mais il faut un peu biaiser dans ce monde dans les occasions.* »^[24]

3.4.6. Le Jardin botanique (22,43–45)

Le Collège souhaite un emplacement pour établir un jardin botanique, d'autant plus que, d'après ses règlements, il est censé en posséder un pour y donner des cours notamment de botanique. Le terrain est cédé par Stanislas en 1758. Les cours de botanique sont donnés successivement par Sirejean, Buchoz, Guillemain dans ce jardin.

3.4.6.1. L'histoire des jardins botaniques en Lorraine

Au XVI^e siècle, les facultés de médecine possédaient souvent un jardin botanique. Cette science d'ailleurs leur était enseignée. En ce qui concerne la Lorraine, la faculté de Pont-à-Mousson, rappelons-le édifée en 1572, possédait 20 ans après sa fondation un Jardin botanique.

Le premier Jardin botanique de Pont-à-Mousson est créé en 1606 par l'apothicaire Samuel Phulpin, situé sur la rive gauche de la Moselle entre le couvent des Antonistes et la Collégiale Sainte-Croix (actuelle place Saint-Antoine). À la mort de Phulpin en 1660, Loisy prend la charge de jardinier, seulement quelques années, car les guerres, les invasions, les épidémies décimant professeurs et élèves, l'université est peu fréquentée, désorganisée, la ville s'empare du Jardin botanique et le détourne de son usage. En 1699, le duc Leopold par un édit du 6 janvier ordonne aux magistrats de la ville de fournir à la faculté de médecine "un lieu propre à établir un jardin de simples comme il y en avait eu autrefois."

Plus tard, par lettres patentes du 1^{er} juillet 1719, ce même duc cède à la ville de Pont-à-Mousson un terrain atenant au vieux château d'environ un arpent et demi, dédié uniquement à en faire un jardin des plantes entretenu aux frais de la commune. Le jardin est mis sous la direction du doyen de la faculté de Pont-à-Mousson, initialement de monsieur Pacquotte (conseiller-médecin ordinaire, doyen de la faculté de médecine, professeur en médecine et en chirurgie et démonstrateur desdites plantes) et de ses successeurs après lui. Le jardinier choisi est en fait un botaniste : Christophe Chevreuse, dit Duvergé, qui se voue corps et âme à ce jardin. C'est à lui que l'on doit cette belle réputation. Il entreprend des voyages à ses frais dans les Vosges et les Alpes pour rapporter de nouvelles plantes. De nombreux visiteurs passent la porte de ce jardin : les médecins de Louis XIII ; le chirurgien La Peyronie, qui lorsqu'il vient à Lunéville en 1722 pour soigner la fistule de Son Altesse Royale le duc Léopold, y fait halte à cette occasion. « *Frapé de l'instruction, du zèle et de l'intelligence de Christophe Chevreuse* », il envoie dès son retour à Paris des plantes pour compléter l'œuvre de Duvergé. Nous savons d'après les registres que Duvergé s'occupe du jardin jusqu'au minimum 1767. Ce jardin rassemble, à son apogée, 1500 végétaux.

Marquet, médecin ordinaire du duc Léopold, obtient la charge d'inspecteur du Jardin botanique de la faculté de médecine de Pont-à-Mousson en 1723. En 1727, il effectue un inventaire des plantes dans un registre in-folio de soixante-deux pages intitulé *index plantarum horti regii Botanices Pontimussani : mense mayo 1727*, plantes classées par ordre alphabétique et suivant classification de Tournefort.⁶⁰ Comme Duvergé, en botaniste passionné, Marquet parcourt la

60 Son gendre Buchoz (1731-1807) en donne une description précise : « *le jardin comportait 2 carreaux de 8 planches, ces 16 planches correspondant aux 16 premières classes de la nomenclature de Joseph Pitton de Tournefort (1656). Une 17e planche est située contre les murs, enfin les 5 dernières classes correspondent à des arbres qui sont situés à l'entrée du jardin.* »

Lorraine pour étudier les plantes qui poussent dans les duchés.

En 1768, lorsque l'université est transférée à Nancy, les capucins, dont le couvent avoisine les bâtiments de l'ancienne faculté, récupèrent le Jardin botanique. Une partie des plantes vient enrichir le Jardin botanique du Collège royal, rue Sainte-Catherine.

Bien que la faculté de médecine de Pont-à-Mousson possède un jardin botanique de belle envergure, elle n'a plus la renommée et le prestige d'antan. C'est ce qui amène Bagard à fonder le Collège royal des médecins de Nancy. Dans les règlements et statuts du Collège, il est question d'un jardin botanique. Ainsi, Bagard devait se procurer un terrain pour mener ce projet à bien.

Article 25 : « *le collège se chargera de faire des cours d'anatomie, de botanique et de chimie : et pour cet effet, il fera construire un bâtiment convenable à ces usages et fera planter et cultiver un jardin de toutes les plantes usuelles étrangères, de même que de toutes celles du Pays, usuelles ou non.* »

Ce n'est qu'en 1758 que cet ouvrage voit le jour, date à laquelle le roi de Pologne cède par lettres patentes un bout de terrain domanial au Collège royal pour en faire un jardin botanique : « *voulant donner au dit collège de nouvelles marques de notre attention et lui faciliter les moiens de se procurer plus facilement les choses nécessaires au soulagement de nos sujets* ». Le président du Collège assure la fonction de directeur du jardin : Bagard, qui en est l'intendant et le directeur jusqu'à sa mort, ne ménage pas ses efforts ni son argent pour aménager ce terrain en partie marécageux qui servait de dépôt aux décombres des bâtiments voisins. Situé à l'extrémité de la rue neuve des casernes (actuelle rue Sainte-Catherine), près de la porte Sainte-Catherine et vis-à-vis du beau Corps-Royal des Casernes, d'une superficie d'environ six arpens et un quart, on y accède par une grille ornée et fixée à deux pilastres portant chacun à leur sommet un génie sculpté en pierre.⁶¹

En entrant, on avait à droite et à gauche l'école de botanique formée de quatre carreaux entourés chacun de plates-bandes d'ornement. Cette disposition de l'école de botanique et sa circonscription ont persisté jusqu'à 1833.

Les murs de clôture sont, quant à eux, construits avec l'argent de Sa Majesté : les lettres patentes affirmaient qu'aucuns frais ne devaient être à la charge de la municipalité.

À maintes reprises, Stanislas voulut donner en propriété ce jardin à Bagard qui toujours refusa.

Le Collège envisage de donner des cours de botanique, il lui faut alors le plus complet jardin. Pour ce faire, chaque agrégé participe activement selon l'article 26, en choisissant « *un certain nombre de plantes qui viennent naturellement dans la Province et dont l'usage n'est pas bien connu, ou ne l'est pas du tout, pour chercher à en découvrir la nature, les bons et les mauvais effets et les avantages que l'on peut en retirer pour enrichir la matière médicale.* »

Bagard ne néglige ni soins ni dépenses pour enrichir le Jardin des plantes les plus rares, recherchant des contacts dans d'autres pays pour se procurer de nouveaux végétaux. Ainsi il se met en relation avec de célèbres botanistes tels que messieurs Haller et Hill (suisse et anglais) ; Bagard est d'ailleurs reçu membre de la société Botanique d'Angleterre et de la société Économique de Berne.

Sur le tableau de Bagard, accroché dans la salle des actes publics du Collège, nous distinguons en arrière-plan ce jardin botanique, son œuvre qui lui est si chère.⁶²

61 Description du terrain dans les lettres patentes : « en dehors de la porte Sainte-Catherine, aboutissant par le bas sur icelle et la chaussée qui conduit à Essey, régnant le long du mur de la ville d'une part et au canal qui sort d'icelle d'autre et aboutit par le haut par la palissade d'une vigne appartenant à la Maison des Orphelines ; le dit terrain contenant six arpents et un quart. »

62 Ce tableau est dans les collections du musée de la faculté de médecine de Nancy.

Concernant l'enseignement de botanique du Collège royal, si Marquet se proclame professeur de botanique et propose de faire des cours de botanique au nom du Collège royal et de ses statuts et règlements (article 25) dès 1752, aucun cours n'est donné avant la création du Jardin botanique du Collège royal. L'apprentissage de la botanique repose sur l'observation des plantes ; sans plantes, aucun cours ne peut être dispensé.

Les enseignants de botanique vont être successivement Sirejean, Buchoz puis Guillemain.

Après 1767, une serre est installée dans le jardin pour protéger les plantes qui craignent le froid. Elle sert également de salle de cours lorsque la faculté de médecine est transférée à Nancy en 1768.

Après la mort de Bagard, les présidents successifs du Collège royal, élus désormais pour 3 ans, en sont les directeurs. À plusieurs reprises, le Jardin botanique fut mis en danger par des arrêtés municipaux. Il fut aussi enrichi par les collections du Jardin botanique de la faculté de Pont-à-Mousson, mais aussi par des plantes exotiques envoyées par l'Impératrice Eugénie en 1805, qui lors de son voyage à Plombières, s'arrête au Jardin botanique de Nancy.

L'étude de l'évolution du Jardin botanique de Bagard est possible à travers les plans.(annexe) Le premier de Buchoz, gravé aux frais de Bagard, antérieur à 1767 indique l'entrée principale initiale ouverte sur la rue neuve des Casernes, pourvue d'une grille ornementale fixée à deux pilastres portant à leur sommet un génie sculpté en pied, donnant accès aux quatre carrés dits de « l'école botanique », entourés de plates-bandes d'ornement.

Le deuxième plan, daté d'entre 1767 et la mort de Bagard survenue en 1772, provient d'une collection privée ; publié par Godron, réalisé pour le duc de Choiseuil. L'entrée principale, ornée de la grille suscitée, se fait maintenant par la rue des champs (aujourd'hui rue Godron). Il persiste les quatre carrés de « l'école Botanique », deux autres carreaux consacrés à la plantation d'arbres, à la même partie occidentale du jardin, un compartiment central, composé de plates-bandes interrompues par un massif circulaire, appelé « jardin d'Adonis ». Et un jardin potager destiné au jardinier du Jardin botanique. Il y avait aussi sa maison acquise par la ville le 3 juin 1767, structure qui permet de dater les plans.

Dominique-Alexandre Godron⁶³, dans son article de 1870 « Notice historique sur les jardins botaniques de Pont-à-Mousson et de Nancy », nous fait la description de ces deux plans et nous en donne les dates approximatives. Cet éminent médecin, scientifique et botaniste de renom fait de ce jardin botanique un établissement réputé dans la France entière ; il y construit une serre spectaculaire abritant de nombreuses espèces. Il y donne des cours de botanique, jusqu'à sa nomination de professeur d'histoire naturelle et doyen de la faculté des sciences dès sa création en 1854.

Ce jardin tant désiré et tant chéri de Bagard, créé en 1758, existe toujours et porte le nom de Jardin Dominique-Alexandre Godron en hommage à cet homme. Sa vocation botanique subsiste jusqu'en 1993, année durant laquelle les collections sont déplacées sur un site autrement plus vaste, appartenant à la faculté des sciences : le Jardin botanique du Montet, en périphérie de

63 Dominique-Alexandre Godron est né en 1807, docteur en médecine de la faculté de Strasbourg en 1833, docteur en science en 1844, nommé directeur en 1847 de l'École préparatoire de Médecine, de 1850 à 1854. Il devient recteur de l'Académie de Vesoul, puis de Montpellier et de celle de Besançon. Doyen et professeur d'histoire naturelle de la faculté des sciences de Nancy à sa création en 1854, membre ou correspondant de nombreuses sociétés savantes régionales, nationales et internationales (31 en tout). Il meurt en 1880 âgé de 73ans. Professeur adjoint de botanique au jardin 1835, il devient directeur du Jardin botanique en 1854.

Il écrivit de nombreuses publications concernant la botanique, la phytogéographie, et les prémices de la théorie de l'évolution.

l'agglomération nancéienne, dont des travaux débutèrent en 1964. Maintenant, le jardin Godron a l'ambition de dévoiler au public des collections horticoles de plantes destinées à l'ornement floral des jardins. En 2010, il a été labellisé jardin remarquable. Un des génies ornant l'ancienne porte du jardin de Bagard est encore visible aujourd'hui.

Le jardin dans les lettres :

Dans la lettre de juin 1755 de Rönnow à Gormand, il est question d'un terrain près de la place Royale (archives 147, 8550) « *A l'égard du terrain, je ne sais pas si c'est celui du côté du College, ou si c'est un du côté de la maison de la ferme generale, mais je say bien que Mr Duchêsne a demandé un emplacement pour y batir des ecuries et autres batimens de decharge pour le nouvel hôtel de la ferme. Et le Roy lui l'a promis, attendû la depense qu'ils font. Si c'est du côté du College, je crains bien que la ferme l'aura par preference. Comme le Roy arrivera demain â la Malgrange ou il restera mardi. Mr Bagard fera bien de lui en parler, et lui dire de la conserver pour le College : je lui en parlerai en son retour ici mercredi, pour savoir ses intentions.* »

Effectivement, le Collège n'obtint pas le terrain du côté du Collège, comme nous l'avons vu précédemment.

Le 31 mai 1764, en post-scriptum à Gormand, Rönnow évoque le Jardin botanique de Bagard : « *assurés Mr Bagard que je mettrai tout le monde dans les interets de ce qui concerne le jardin, et que j'espere bien d'y reussir, quoique cela traine un peu, mais qu'il ne perde pas esperance pour cela.* »

Rönnow doit posséder un pouvoir de persuasion tel qu'il ne doute point d'arriver à rallier tout le monde à sa cause, au projet concernant le jardin.

Quelles sont les problématiques du jardin à cette époque ? Dans les registres, nous apprenons qu'une charge de démonstrateur de botanique est créée. Buchoz est nommé démonstrateur du Jardin botanique le 2 juillet 1764. Autre élément évoqué en 1764 par Durival dans son journal du 18 août 1764 « *Sa Majesté m'avait chargé aussi de lui faire un mémoire sur les moyens d'augmenter et d'entretenir le jardin de botanique, en transportant à Nancy le botaniste gagé à Pont-à-Mousson, et même la faculté de médecine.* » Cette transposition n'eut pas lieu.

4. La mort du roi Stanislas

4.1. L' Accident, les derniers jours de Stanislas

4.1.1. L'accident du Roi

L'histoire de cet accident du 5 février 1766 est contée par P. Boye, historien, qui s'est appuyé sur les nombreux textes relatant ce tragique événement, pour nous en donner la version s'approchant le plus de la vérité.⁽¹⁸⁾

Cet accident a fait couler beaucoup d'encre. Stanislas, lui-même principal acteur de ce drame, ne sut en faire la description exacte. D'ailleurs, Rönnow, dans son *rapport concernant l'accident, la maladie et la mort de S.M.*⁶⁴ ne s'étend pas sur les circonstances de l'incident. « *Le 5 février à 7 heures du matin, le Roy en se levant seul, approcha de la cheminée pour se chauffer en robe de chambre d'un étoffe de soye des Indes fort mince et fortement doublée de voiles de cotton. Le feu prit au bas de sa robe du côté gauche et s'alluma si promptement, que la flamme surpassoit la tête, avant qu'on vint à son secours.* »

Les médecins, dont Rönnow, sont vite appelés pour constater l'état de santé du roi et la gravité de ses brûlures.

Dans un premier temps vont intervenir pour soigner le monarque, le premier médecin du roi, Rönnow, le premier chirurgien du roi, Perret et Nicolas Maillard, médecin ordinaire du roi, stipendié de la ville de Lunéville. Le 13 février, Bagard fut appelé au chevet de Stanislas puis Dezoteux docteur en médecine de Besançon, chirurgien major du régiment du Roi, alors en garnison à Lunéville.

Laissons le soin à Rönnow de nous décrire les brûlures de Stanislas⁶⁵ : « *Nous soussignés, Premier Médecin et Chirurgien du Roy de Pologne ; certifions avoir vû, quelques minutes après l'accident les brûlures de Sa Majesté, et avons trouvé toute la main gauche depuis le poignet jusqu'aux bouts des ongles en dedans et en dehors vivement brulée, au point que S.M. ne se plaignit que de sa main et de ses ongles. Nous avons en outre trouvé une brulure sur la partie antérieure de la cuisse gauche d'environ dix à douze pouces⁶⁶ de longueur, sur deux ou trois de largeur, dont S.M. ne se plaignit point ; une autre sur le bas ventre qui s'étendoit de la hanche gauche jusqu'à trois ou quatre pouces au delà du nombril côté droit qui avoit environ vingt à 23 pouces de largeur, sur huit, neuf à dix pouces d'hauteur ; comme la flamme avoit surpassé la tête et avoit mise le feu dans son bonnet de nuit du même coté ; elle avoit brulée la joue, la levre inferieure de la bouche la narine interieurement et exterieurement, les cils des paupieres et le sourcil de l'oeil gauche, de même l'oreille et les cheveux au-dessus.* »

Nous allons maintenant décrire l'évolution clinique de Stanislas. Beaucoup d'informations nous parviennent des lettres du comte de Lucé, ministre de Louis XV auprès de Stanislas, qui donnait quotidiennement des nouvelles du duc de Lorraine au ministre des affaires étrangères du roi de France.⁶⁷

Le 6 février : Stanislas a, semble-t-il, bien « *dormi tranquillement* »

64 Archives nationales K1189 pièce 53 : Lettre de M. Rönnow, premier médecin de Sa Majesté Polonaise, à Moreau de Beaumont, et Rapport concernant l'accident, la maladie, la mort de S.M. et procès-verbal d'ouverture du corps, in Le docteur Casten Rönnow, premier médecin du roi Stanislas

65 Idem

66 L'unité de mesure le pouce équivaut à 2,707cm

67 Lettres du comte de Lucé, ministre de Louis XV auprès de Stanislas Leszczynski, adressée au ministre des Affaires étrangères, M. Choiseul-Praslin in Les derniers moments du Roi Stanislas, P. Boyé.(18)

Le 8 février : M. de Lucé dans une missive à destination de Versailles : *« Sa Majesté Polonoise a toujours eu des nuits tranquilles depuis son accident. Elle n'a eu aucune apparente fièvre, quoique la suppuration, qui la donne ordinairement, soit bien établie dans toutes ses plaies. Celles de la main, de la bouche et du nez lui causent des élancements par intervalles, mais qui ne troublent point son sommeil. Ce Prince est de la plus grande gaieté et badine sans cesse sur son état. »*

Le 13 février : la situation empire comme le relate le Dr Perret : *« Le Roy continue à dormir assez tranquillement, ses brûlures sont en suppuration louable, celles du nez, des lèvres, des paupières, de l'oeil gauche et de l'oreille sont presque guéries. Celles du menton, de la partie gauche du col et de la joue du même côté seront guéries dans quelques jours ; celle de toute la partie antérieure de la cuisse gauche et du bas-ventre vont assez bien. À l'égard de la main gauche, la peau des doigts s'est détachée au pansement de ce matin, ce qui rend cette partie très sensible. »* L'inquiétude gagne M. de Luce qui confie au ministre des Affaires étrangères : *« J'ajouterai, Monseigneur, que ce Prince souffre considérablement depuis quelques jours et qu'il paroît fort accablé. M. Bagard, médecin de Nancy, qui l'a vu ce matin, lui a trouvé de la fièvre. »*

À ce stade, Rönnow est inquiet pour son Souverain, ce qu'il exprime dans une lettre à Bagard daté du 13 février 1766 : *« Je suis bien fache, mon cherissime Président de ne pas avoir trouvé occasion de vous parler, m'ayant fait l'honneur de venir deux fois chés moi. J'étais à 11 heures et demi chés le Roy ou j'assistai à son diner ; après quoi je fus diner chez Mr Alliot, partant de la et revenant chés moi ; mon Domestique me dit que vous ne faisiez que de sortir de chés moi pour partir. J'aurais voulu vous parler de l'accident du Roy et de son état. »* ^[40]

Dans son rapport, Rönnow décrit l'évolution des brûlures, celles qui ont guéri, celles qui ont moins bien évolué : *« Toutes ses brûlures du visage ont été guerries au bout de dix à douze jours. La main et les doigts après la première exfoliation de l'épiderme, parurent d'une bonne couleur ; mais de jours à autres il se formoit des nouvelles escarres gangreneuses, qui firent tomber toute la peau de la main et des doigts ; la même chose est arrivée à celles du bas ventre et de la cuisse, dont la plus part sont tombées par elle-mêmes, et d'autres qu'il a fallû separer par les instruments. Malgré tout cela, et l'usage du Kinkina interieurement et exterieurement dont on avoit fait usage de le commencement des premieres taches conjointement avec d'autres remedes antiseptiques tant interieurs qu'exterieurs, les playes n'ont pas voulu se nettoyer et ont toujours fournies une matiere ichoreuse et fetide. »*

Le 17 février : Lucé : *« La suppuration des ses plaies est toujours telle que les médecins et chirurgiens la désirent, mais il paroît plus abattu depuis quelques jours ; ses souffrances et l'ennui que lui cause l'inaction dans laquelle il est forcé d'être occasionnent sans doute cet affaissement auquel les années contribuent encore. Sa vue est presque entièrement éteinte, et sa surdité augmente tous les jours. Il passe une grande partie de ses nuits dans son fauteuil, ne pouvant supporter la chaleur de son lit. on commence à espérer qu'il ne faudra pas l'opérer sur sa main et qu'il en sera quitte pour deux ongles. »*

Le 20 février : Lucé : *« Monseigneur, Le Roy de Pologne est sorti de l'assoupissement inquiétant dans lequel nous l'avons vu pendant plusieurs jours, mais M. Rönnow son premier médecin, ne paroît pas plus tranquille sur son état actuel. Il craint que Sa Majesté Polonoise affaiblie par les souffrances et son grand âge, ne soutienne pas longtemps l'épuisement que lui cause l'abondante suppuration de ses plaies, qui sont énormes, surtout celle du bas-ventre, dont il tombe tous les jours des escarres gangrénées. Mais il subsiste encore trop de chairs mortifiées pour ne pas craindre enfin que cette putréfaction ne pénètre dans les entrailles. C'est pour prévenir ce*

mal qu'on donne du quinquina à ce Prince. Il a eu, la nuit dernière, la fièvre par frisson, ce qui n'étoit pas encore arrivé depuis son accident. Il étoit tellement abattu ce matin qu'il avoit à peine la force de parler. » Ce que confirme Rönnow (rapport accident, maladie, mort du roi) « *le Roy s'étant couché à 8 heures du soir eut un frisson dans son lit à 10 heures, au point qu'il fallut le réchauffer avec des serviettes chaudes : ce frisson fut suivi d'un peu plus de fièvre. »*

Solignac « *le vendredi 21 du mois, le roi tomba dans un assoupissement léthargique.* »

Le 22, dans la matinée, Lucé écrit : « *j'ai l'honneur de vous dépêcher un courrier pour vous annoncer l'extrémité où se trouve le Roy de Pologne. Monsieur le Cardinal de Choiseul vient dans le moment de lui administrer les sacrements. [...] Les médecins ne croient pas qu'il puisse passer la journée. M. Alliot dépêche aussi un courrier au confesseur de la Reine pour préparer Sa Majesté à cette accablante nouvelle. »*

M. de Lucé ajoute dans le billet de 19h pour Versailles : « *il est arrivé quelque changement depuis le matin à l'état de Sa Majesté Polonaise. Le liliun et d'autres liqueurs spiritueuses qu'on lui a données dans la journée ont un peu réanimé ses sens. La connaissance lui est revenue, mais faiblement, par intervalles. Le pansement vient de se faire, et les chirurgiens nous assurent que la suppuration, qui avait été totalement supprimée, est un peu rétablie, et que les chairs sont assez vives. Cependant ils n'osent espérer encore de rappeler ce Prince à la vie. »*

De son côté, le lieutenant de police de Nancy, Thibault, dépêche un express à l'intendant des finances à Paris, Moreau de Beaumont pour lui exprimer une issue fatale proche « *Quoy que nous ne soyons pas sans quelque espérance de la guérison de Sa Majesté polonaise, la profondeur de ses playes au bas ventre, la lenteur de leur dissication, les douleurs aiguës qu'il souffre, sa fièvre de suppuration, l'interruption de son sommeil, et peut-être plus que tout cela son grand âge rendent son état si critique, que je crois devoir vous en informer Monseigneur. »*

Le 23 : Lucé : « *A Lunéville, le 23 février 1766, à 4 heures du soir Monseigneur, Enfin le Roy de Pologne, ce Prince si respectable, si chéri et si digne de nos regrets, vient d'expirer ; rien ne peut exprimer la consternation dans laquelle cette cour est plongée. Elle ne sera pas moins accablante dans toute la Lorraine quand la nouvelle de ce triste événement y sera répandue. »* Stanislas avait 88 ans 4 mois et 3 jours.

4.1.2. Analyse du cas

Nous avons tenté d'après la description de Rönnow de quantifier les brûlures de Stanislas en appliquant la règle des 9 de Wallace.

« *Toutes ses brûlures du visage ont été guerries au bout de dix à douze jours. »* Puisque la cicatrisation s'est faite en peu de temps et que les brûlures n'ont pas été décrites comme douloureuses, elles doivent être du premier degré. Elles concernent seulement un coté du visage et du cuir chevelu et non en totalité, soit approximativement 3 % de la surface corporelle totale.

La main gauche est atteinte en totalité, ce qui correspond à 2 % de la surface corporelle totale. Des phlyctènes sont présentes, la peau est vite bourgeonnante et la brûlure est douloureuse : il s'agit d'un deuxième degré superficiel.

La plus importante des plaies s'étend donc de la hanche gauche jusqu'à une dizaine de centimètres au-dessus du nombril, sur 62 cm de largeur -Stanislas était ventripotent-. Nous considérons cette surface à 5 %. « *À l'ouverture du corps pour l'embaumement ; nous avons trouvé que les brûlures du bas-ventre avoient causé une impression jusqu'aux muscles, au travers de tout le pannicule graisseux, qui étoit moins de deux pouces et demi d'épaisseur. »* Sans conteste, cette

plaie est du troisième degré.

La brûlure de la cuisse gauche est d'environ 30cm sur 6 à 7 cm de largeur, soit environ 2 % de la surface corporelle totale. Elle ne cicatriza pas, elle n'était pas douloureuse et ressemblait dans son évolution à celle du ventre, ce qui correspondrait à un troisième degré.

Nous estimons à 12 % de la surface corporelle totale brûlée, dont 7 % au troisième degré.

Stanislas présente des facteurs de gravité, à savoir un âge avancé (supérieur à 65 ans) avec une comorbidité connue l'obésité ; une atteinte des muqueuses nasales ; une brûlure de la face, une brûlure circulaire de la main gauche (pouvant se compliquer d'une ischémie, d'un syndrome des loges lié à l'œdème de la région brûlée). La surface brûlée bien qu'elle soit importante ne rentre pas dans les facteurs de gravité (moins de 10 % d'atteinte profonde, moins de 20 % de brûlure superficielle).

Un tel patient de nos jours aurait été conduit dans un centre de grands brûlés au vu de ces critères de gravité. La prise en charge consiste en un premier temps à refroidir les brûlures, à appliquer des topiques locaux antiseptiques- antibiotique après une mise à plat des phlyctènes.

Nous le savons aujourd'hui, l'exsudation importante des plaies provoque une déshydratation et des troubles métaboliques qu'on prévient par une perfusion de cristalloïde 2ml*poids en kg* % surface brûlée, a passé dans les 8 premières heures et un suivi clinico-biologique rapproché.

Le traitement de la douleur est incontournable, avec usage d'analgésique, morphine en sous-cutanée si plus de 10 % de la surface totale est atteinte.

Lorsqu'il y a atteinte des voies aériennes, une intubation préventive est pratiquée pour anticiper le risque d'œdème de la glotte. Quelquefois, une incision de décharge est nécessaire si la brûlure est du troisième degré, ou si elle est étendue et circulaire à l'extrémité d'un membre.

4.1.3. Description des soins portés à Stanislas

4.1.3.1. La thérapeutique

Concernant les soins mis en œuvre et notamment les produits utilisés pour soigner et panser le Roi Stanislas, l'écrit le plus informatif est le mémoire sur la maladie et l'ouverture du corps de feu Sa Majesté le Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, envoyé à l'Académie Royale de Chirurgie de Paris le 8 mars 1766, signé Beaulieu, Montaut, Chedville, Saucerotte (pièce dans les archives de la famille Saucerotte, publiée dans la thèse de Rickin). Toute cette pharmacopée évoquée est analysée par le doyen Antoine Beau dans son article La Mort du roi Stanislas.

La principale thérapeutique des plaies de Stanislas fut locale : des pansements imbibés de produits ayant des propriétés desséchantes et cicatrisantes, mais également antiseptiques.

Rönnow insiste dans son rapport sur l'usage de remèdes antiseptiques, tant internes qu'externes, ce qui prouve que bien avant Lister, les médecins avaient déjà une notion de l'infection des plaies et tâchaient de l'éviter.

Première étape : « *Les brûlures furent pansées avec la pommade de Saturne de M.Goulard et avec son eau végéto-minérale : traitement qui fut continué au moins neuf jours.* » Composées d'acétate de plomb, cette pommade et cette eau végéto-minérale ont des propriétés astringentes.

Lorsque le roi eut un frisson, signe de fièvre, « *on mit le prince à l'usage d'un apozème avec le quinquina et le nitre* ». Le quinquina était utilisé comme apyrétique, analgésique. Contenant de la quinine, un alcaloïde, ce remède baissait considérablement les fièvres des accès palustres et guérissait les personnes atteintes de paludisme, maladie endémique des bords de la Vezouze. Le

quinquina fut proposé sous forme de décoction au roi.

« *On supprima les premiers topiques et on y substitua un mélange de baume d'arcaeus et de styrax, l'esprit de vin camphré et ammoniacé.* » Le baume d'arcaeus a des propriétés excitantes sur la cicatrisation des plaies atones, le baume de styrax est un énergique détersif.

« *Sur la fin on ajouta au mélange le basilicum, et on se servit d'une forte décoction de quinquina.* » L'onguent basilicum est un résolutif⁶⁸ dont l'objectif est de hâter la cicatrisation des ulcères indolents.

« *Le 22 on lui fit prendre du lilium, on lui passait sous le nez un flacon d'eau de Luce.* »

Le lilium a des propriétés antiseptiques. L'eau de Luce est, quant à elle, composée en partie de sel ammoniac. Selon Boerhaave, ce sel agit sur toutes les parties du corps ; il est apéritif, atténuant, résolutif, diaphorétique, sudorifique, antiseptique, & diurétique⁶⁹. Il est prescrit dans les fièvres intermittentes, dans les obstructions.

4.1.3.2. Les Intervenants

Une lettre de Rönnow sur les frais liés aux soins et pansements du roi nous suggère que lui sont venus en aide pour soigner son auguste maître Maillard, médecin ordinaire ; Perret, premier chirurgien du Roy ; Bagard, président du Collège royal de médecine de Nancy ; Dezoteux, chirurgien-major du régiment du Roy et deux médecins de la ville répondant au nom de Henry.⁷⁰

« Dans les derniers jours, le Roi était dans un assoupissement léthargique : preuve de l'engorgement du cerveau » rapporte Saucerote

4.1.3.3. Les conflits

Après la mort de Stanislas, la prise en charge médicale est remise en cause. Chacun y va de son rapport pour dégager toute responsabilité de l'issue fatale de la maladie du roi.

C'est dans le rapport de Rönnow qu'on apprend quels médecins sont venus au chevet de Stanislas : « *Outre les médecins et chirurgiens de la maison, nous avons eu Mr Bagard Premier médecin ordinaire du Roy dès le commencement ici en consultation, qui n'a fait qu'approuver conjointement avec les autres notre traitement jusqu'à la fin, de même que le dr Desoteux chirurgien major du régiment du Roy qu'on avoit aussi fait appeler.* »

Dans le mémoire des chirurgiens, les premières applications sont vivement critiquées « *peut-être aussi l'application du remède répercussif et dissicatif au lieu d'un adoucissant et relâchant, se sont opposés à cette opération de la nature que l'art peu aidé si favorablement.* » Est-ce parce qu'ils n'ont pas été appelés au chevet du Roi que leurs propos sont si acerbes « *Son premier chirurgien a été le seul traitant pour sa partie. Aucun des chirurgiens de Lunéville, de Nancy, ni d'ailleurs, n'a été appelé en consultation générale ou particulière pour la maladie du Roi excepté un ancien chirurgien de l'hôtel[...et]un chirurgien major de régiment.* » (46)

Quelques années plus tard, la lumière n'est toujours pas faite sur la fin de vie de Stanislas, ni sur les raisons de la non-intervention de tous les médecins et chirurgiens ayant le titre de médecin

68 Résolutif : terme de médecine, se dit des médicaments qui ont la propriété de faire disparaître les engorgements sur lesquels on les applique

69 Apéritif : qui ouvre les pores, qui rend les humeurs plus fluides et facilite le mouvement des liquides.

Diaphorétique : qui provoque une transpiration plus abondante que la transpiration naturelle et moins que la sueur.

70 Archives nationales K1189, états des gratifications accordées aux médecins, chirurgiens et apothicaires qui ont soigné et pansé le feu Roi pendant sa maladie et qui ont embaumé Sa Majesté.

ou chirurgien « ordinaire du Roy ».

Constant Saucerotte, un descendant de Nicolas Saucerotte, publie dans les *mémoires de l'Académie de Stanislas*, un article où il reporte en partie le rapport signé des chirurgiens ayant assisté à l'embaumement du feu Roi de Pologne. Les critiques sont encore vives, mais il conclut par « *ce qui nous semble incontestable, c'est que l'âge de Stanislas, la gravité de ses brûlures, les désordres considérables qui en furent le retentissement dans les viscères ne permettent pas de supposer qu'aucun traitement eut pu amener un dénouement heureux. Il est même peu probable que les lésions constatées dans les organes centraux de la circulation eussent laissé vivre plusieurs années encore l'illustre malade, comme on croyait pouvoir l'induire de sa robuste constitution.* »

4.2. Le rapport autopsie

Stanislas rend son dernier soupir le 23 février 1766 dans son fauteuil qu'il n'a pas quitté depuis 48h. Le corps inerte est déposé sur le lit de sa chambre, les mains et le visage découverts, entourés de cierges. Les portes de l'appartement du Roi restent ouvertes, permettant à tout le monde d'entrer.

Le 24, dès six heures du matin, le corps est transporté dans la chambre de la balustrade et exposé sur un lit de parade entouré de cierges, à visage découvert, veillé et béni par le cardinal de Choiseul et les aumôniers du roi.

À six heures du soir, la dépouille royale est déplacée dans la salle des gardes sous les ordres du marquis de Boufflers, commandant des gardes du corps, pour y pratiquer l'embaumement.

Cette opération est effectuée par Charles Hilaire Perret, premier chirurgien du Roi assisté notamment du Dr Rönnow (comme il apparaît sur les gratifications pour l'embaumement, liste des « participants »), en présence de bon nombre de chirurgiens et de médecins. « *le Mis de Boufflers, [...] y fit poser un garde à la porte avec défense de n'y laisser entrer personne que sur mes billets. J'en fis donner aux médecins et chirurgiens de la ville, qui furent tous présents hors deux ou trois qui étoient malades ou absents.* » procès-verbal d'embaumement signé Rönnow du 6 mars 1766.

« *M. Perret, premier Chirurgien, fit l'ouverture du corps. Après l'examen fait de tous les viscères du ventre, de la poitrine et du cerveau, ils furent enlevés et ensuite mis dans une caisse de plomb, qui fut soudée sur le champ. Ladite caisse fut conduite à 8 heures du soir dans un carosse, avec une pompe funèbre, à la paroisse. J'eus l'honneur de présenter le cœur, sur un plat d'argent, à Mr le baron d'hôpital, premier gentilhomme de la chambre de service, qui étoit présent pendant tout l'embaumement. Après que son cœur fut embaumé, je le mis dans une boîte de plomb que j'avois fait faire en forme de cœur et qui fut également soudée tout de suite.* »

Voici quelques informations interprétées à partir des rapports d'autopsie et d'embaumement du corps de Stanislas. Le roi était insuffisant cardiaque, à un stade avancé comme en témoignent la cardiomégalie, les œdèmes des membres inférieures et des lombes (peau infiltrée, facilement détachable, phlyctènes des cuisses).

Stanislas présentait des troubles métaboliques liés aux brûlures, soit une déshydratation extracellulaire et hyperhydratation intracellulaire, entraînant des troubles neurologiques, une léthargie.

De plus, le roi devait être dénutri, ce qui diminue les chances de survie.

« À cette époque, on ignorait totalement les troubles généraux infectieux et métaboliques entraînés par les brûlures. On n'avait aucun moyen clinique ou biologique de les détecter, à part la fièvre difficilement appréciée d'ailleurs. »

Le soir même à 9 heures, première cérémonie funèbre, pour porter les entrailles du feu Roi en l'église Saint-Jacques, la caisse de plomb contenant les reliques fut placée dans un caveau sous le

grand autel au milieu de cette église.

« On fit le soir même les scarifications nécessaires pour l'embaumement, et on laissa le corps pour l'écoulement des eaux pendant la nuit dans la Salle des Gardes. Le matin, on acheva l'embaumement, en couvrant tout le corps avec un sparadrap en bandelettes jusqu'aux bouts des doigts. Après quoi les Religieuses l'ensevelirent, et mirent une robe de chambre rouge fort riche par dessus, avec lequel le corps fut mis dans le cercueil couvert de velour cramoisi et galonné en or. »

Tout cela fait, vers 10 heures et demi du matin, j'eus l'honneur d'en avertir le Prince de Beauvau, le Mis de Boufflers et le susdit premier gentilhomme de la chambre pour en prendre connoissance et possession. Le Mis de Boufflers ferma le couvercle, et chacun de ces trois seigneurs en garda une clé.

On transporta sur le champ le cercueil dans la chapelle ardente, avec la boîte qui contenoit le cœur enveloppé dans un crepe noir et posée à côté du cercueil. »

La chapelle ardente était dressée dans la chambre de parade de Stanislas. Le cercueil fut disposé sur une estrade au milieu de vingt-quatre chandeliers et de six flambeaux, sur lequel étaient disposés la couronne, le sceptre et le cordon bleu de l'ordre du Saint-Esprit.

Ici, les officiers, les religieux, les délégations des grandes institutions du duché, etc. vinrent se recueillir devant la dépouille et le cœur du Roi Stanislas.

« Cette boîte fut conduite d'ici avec le cercueil à Bonsecours, où elle fut enfermée dans une autre vermeil ou d'argent doré lundy le 3 mars à 6 heures du soir, avec toute la pompe funèbre dont je ne sais pas tout le détail.

À Lunéville, le 6 mars 1766 » nous dit Rönnow.

Était-il à la cérémonie ? Nous ne pensons pas. D'après l'article d'Antoine Beau, le cortège de la pompe funèbre comportait *« douze carrosses réservés aux personnes de la cour et au service. »* (47)

Le cercueil arrive le 25 février après sept heures de trajet en l'église de Bon-Secours, où repose déjà l'épouse de Stanislas la reine Opalinska depuis le 21 mars 1747, sa cousine Ossolinski et son mari morts tous les deux en 1756. Les trois seigneurs détenteurs des clés ouvrirent le cercueil pour confirmer l'identité de l'occupant. Il fut refermé, placé avec ses clefs dans un autre cercueil de plomb et le caveau refermé.

Le procès-verbal officiel est dressé par Durival, ancien greffier en chef des conseils de Stanislas.

L'accident du roi était de bien mauvais pronostic comme le laissait supposer Rönnow.

La mort du roi Stanislas scellait le rattachement du duché de Lorraine au royaume de France, selon les clauses et modalités prévues par le traité de cession de 1737, négocié entre l'empereur Charles VI et le roi de France. Ainsi, lorsque s'éteint le dernier duc de Lorraine, la Lorraine devient une province française.

Rönnow se retrouve alors sans emploi, sans revenu, dans un état qui va devenir une province française, où seule la pratique de la religion catholique est tolérée.

5. La vie de Rönnow après Stanislas

5.1. En Lorraine

Dans le même temps qu'il envoie le rapport sur les suites funestes de l'accident de feu, Casten Rönnow informe Moreau de Beaumont, l'intendant des finances du royaume de France, de sa situation financière précaire suite à la mort de son maître et employeur (lettre datée du 19 avril 1766, accompagnée du rapport du 26 février 1766).

Louis XV l'avait devancé, il avait arrêté l'état général des pensions accordées aux officiers et domestiques de feu son beau-père.

Celui que Stanislas nommait « mon Rönnow » obtient 4000 livres de pension et un legs de Sa Majesté de 10 000 livres, somme considérable, reflet de l'estime que Stanislas avait pour son médecin.

Rönnow, dans une seconde missive à l'intendant des finances du royaume de France réclame une revalorisation de sa pension qui lui est refusée.

Que va alors devenir Rönnow, médecin luthérien dans une province française ? La Reine de France reconnaissait du dévouement de Rönnow pour son père, lui proposa de rester en Lorraine ou Paris, sous sa protection. Le contexte politique non favorable en France et en Lorraine désormais française, pour les jésuites et les protestants, incite Rönnow à rentrer dans sa patrie.

Sans la rente assurée par sa fonction auprès du roi, Rönnow suit les conseils de l'ambassadeur de Suède à Paris et de son protecteur le duc Scheffer : il retourne en Suède au cours de l'été 1767. Il passe par Cologne et la Hollande ; il s'embarque pour Göteborg où il retrouve le duc Scheffer. Courant de l'automne, il se arrive à Stockholm.

Nous ne savons pas ce qu'il fait entre le décès du roi et son départ pour la Suède. Dans les registres et dans les archives issues du Collège royal, Rönnow n'est plus mentionné. Il n'a postulé à aucune stipende, n'a assisté à aucune des délibérations du Collège royal.

Il appartenait toujours au Collège royal de médecine de Nancy, mais n'avait plus la même influence. Lui qui était le confident du monarque des duchés, ce qui lui conférait un certain poids politique, n'est plus consulté pour les affaires regardant la Lorraine. La mort de Stanislas signe le passage d'une Lorraine indépendante à une province officielle de France. Les particularités de la régence de la Lorraine, les tolérances admises par Stanislas ne vont plus être de rigueur.

Bien que la reine de France lui ait proposé de venir à son service à Paris, il ne s'y est pas rendu. Pourquoi ? Est-ce parce qu'il est luthérien ? Avait-il envie d'autres choses ? De s'investir dans d'autres projets scientifiques ? Avait-il le manque du pays ? Son ami Gormand était déjà décédé. Le rayonnement de la Lorraine et notamment ce petit Versailles lorrain s'est éteint peu à peu et définitivement avec la mort de Stanislas. Qu'est-ce qui pouvait le retenir à Nancy ? Il n'a ni femme ni enfant. Il est dans un pays étranger, qui ne tolère pas les protestants ; la chancellerie n'est plus la même. Ayant perdu beaucoup de repères, n'ayant plus la même influence et la même place sociopolitique, Rönnow repart dans un territoire connu : la Suède.

Le duc Scheffer l'a influencé dans sa décision. Carl Fredrick Scheffer, ambassadeur de Suède en France s'est initié à la franc-maçonnerie en 1737. Plus tard il devient le premier grand Maître de la Grande Loge de Franc-Maçonnerie de Suède.

Quand Rönnow et Scheffer se sont-ils connus ? Rönnow appartenait-il à la franc-maçonnerie ? La monarchie suédoise appartient-elle également à la franc-maçonnerie ? Il semblerait que tous les Grands Maîtres à partir de 1774 furent des membres de la Maison Royale de Suède.

Nous sommes en droit de penser que Rönnow était un franc-maçon : Rönnow et Kast sont

tous les deux dans le fichier bossu, fichier recensant les francs-maçons. Qui plus est, à sa mort, une partie de l'héritage de Rönnow sera donnée à la maison d'enfants des francs-maçons. Fait étonnant à noter, la franc-maçonnerie s'installe en Lorraine en 1737, année de prise de possession des duchés de Lorraine et de Bar. Simple coïncidence ? Beaucoup de personnalités fréquentant la cour de Lunéville étaient franc-maçons. Citons pour exemple le chevalier de Solignac, secrétaire du roi ; Saint-Lambert, l'amant de Mme de Châtelet, le comte de Tressan, et bien d'autres noms.(47,48). Verdier, médecin associé au Collège est également fiché franc-maçon.

5.2.De retour en suède

De retour en Suède en automne 1767, Rönnow, cet homme considéré, déjà anobli et chevalier de l'ordre polaire par le Roi Adolph-Frédéric, continue de fréquenter les académies. Il est nommé président de l'académie royale des sciences de 1768 à 1774, membre de l'Académie impériale des curieux de la nature en 1770 , membre de la société royale de médecine de Paris et il fait partie du Collège royal de médecine de Stockholm.

L'Académie nationale de médecine a eu la bonté de me communiquer les documents relatifs à Rönnow. Outre un pouvoir émanant de Rönnow daté de 1786 pour récupérer ses observations et productions envoyées à la Société Royale de médecine de France, sont conservées dans ses archives des lettres de Rönnow adressées au secrétaire de la Société royale de médecine de France, Vicq d'Azur (agréé honoraire au Collège Royal de médecine de Nancy en 1776) et au président Lassone.⁷¹

Joseph-Marie François Lassone (1717-1788) dès 1742 obtient une chaire à la faculté de Paris. Il a été le médecin de la Reine Marie Leszczyska.En 1751, il devient le médecin du couple royal Louis XVI et Marie-Antoinette. Il crée en 1776 avec Vicq d'azur la Société Royale de médecine de France qu'il préside dès sa fondation.

Les lettres sont signées Chrétien Rönnow ou C. Rönnow, alors que toutes celles en possession du musée de la faculté de médecine, soit initialement du Collège Royal sont signées seulement Rönnow, inlassablement précédé de la formule « *vôtre très humble et très obeissant Serviteur* » .

Nous apprenons que Rönnow est un intime de la Famille royale suédoise, il a été invité à plusieurs reprises à la table du Roi. Il décrit l'histoire contemporaine de son pays : la mort du Roi, Adolphe-Frédéric (survenue en 1771), le retour de France de son fils Gustave III qui en est le successeur, son coup d'État puis la mort de la reine Douairière (en 1782). Bien qu'il y ait une longue digression sur la famille royale, Rönnow émet un vœu particulier à Lassone dans une longue lettre : le rétablissement des eaux de Waldsbrunn, « *situées dans le dernier village de la Lorraine, comté de Bitche.* » Lors de son service sous Stanislas, il a été amené à étudier le terrain : il avait fait des plans de la fontaine, décrit le lieu avec exactitude et émis des projets pour rétablir les eaux aux propriétés particulières connues depuis l'Antiquité. « *Cette source a été établie par les Romains, elle est négligée depuis plus de deux siècles, par une guerre sanglante entre les Ducs de Lorraine et l'Electeur Palatin .* » De nombreux auteurs ont déjà décrit ces eaux et leurs propriétés : « *ces eaux admirables qui guerrissent l'hydropisie, la gravelle et pierres et nombre des maladies rebelles à la medecine.* »

Il semblerait que Gormand et Rougemaitre aient fait un mémoire sur ces eaux, « *le mémoire*

71 Les lettres adressées à Lassone sont au nombre de quatre : la première du 19 juillet 1782, la seconde du 27 juillet, la troisième du 12 novembre 1782, la quatrième du 20 avril 1784. Une lettre est adressée en date du 7 avril 1784 au secrétaire Vicq d'Azur.

Lettres de l'académie : © Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine

qui a pour titre Recherches et observations sur l'ancienne fontaine de Pétrole du comté de Bitche qui a été donné à l'académie de Nancy, c'est par celui-là que le Roi de Pologne se determina de faire retablir la fontaine. » C'est pourquoi Stanislas envoya Rönnow pour les rétablir. Rönnow demanda dans sa lettre du 11 décembre 1756 à Gormand^[24] : « Je vous pris aussi de me renvoyer la petite liste de Mr Brock sur les malades de Waldsbrunn, car je n'en ai pas une copie. » (50,51)

Ainsi, en 1782 Rönnow fait un mémoire à l'intention uniquement de Lassone qu'il a appelé « Relation authentique », joint à une lettre dans laquelle il raconte l'anecdote d'une bague retrouvée dans les décombres du premier bassin de ces eaux. L'aspect de la bague qui était restée dans les eaux croupissantes permit, avant d'analyser les eaux, d'émettre quelques hypothèses sur leurs propriétés chimiques et médicinales. Cette bague était très ancienne et selon les recherches de Rönnow devait appartenir à un duc des Deux-Ponts nommé Christian.

Il demande à nouveau à son confrère de Paris, Lassone, dans une seconde lettre datant du 27 juillet 1782, d'œuvrer auprès de son Souverain comme lui l'avait fait auprès du sien Stanislas, bisaïeul du Roi actuel de France, Louis XVI. « *Vous verrés par la toutes les peines et soins que je me suis donnée pour retablir la fontaine de Waldsbrunn. Il s'agit à present, mon très cher confrere que vous fassiez auprès du Roi votre Auguste et bon maitre, ce que j'ai fait auprès le mien pour achever un ouvrage si digne de l'être tant pour le bien de ses sujets malades, que pour son propre interet.* »

Ce projet tient à cœur à Rönnow. Compte tenu de son âge avancé, il s'empresse de transmettre toutes les informations en sa possession. Il souhaiterait que ce rétablissement soit fait de son vivant. C'est pourquoi il indique même à son interlocuteur les personnes à qui il devrait s'adresser pour mener à bien cette entreprise et celles qu'il convient de ne pas informer pour faciliter cette mission.

Pour convaincre Lassone de rétablir ces eaux, tout son art de persuasion transparaît : il donne toutes les informations à sa disposition, ses relations et ses correspondants ; il n'hésite pas à flatter Lassone et à démontrer quels bénéfices et quelle gloire il tirerait de ce rétablissement fait avant tout pour le bien commun de la population de son souverain qui ne pourra que se féliciter de ce travail accompli.

Cependant, deux ans après, rien n'a été entrepris ce qui désole Rönnow. « *Vôtre reponse laconique, mon aimable confrere, sur les Eaux de Waldsbrunn, jointe à votre silence sur ces Eaux depuis ce temps, me fait craindre que vous n'y avés pas fait assés d'attantion.* » in lettre de Rönnow à Lassone du 9 avril 1784. Du vivant de Rönnow, les eaux n'ont pas été rétablies.

Nous apprenons également que Rönnow ne pratique quasiment plus la médecine : « *je n'ai pas pratiqué la medecine depuis que je suis arrivé en Suede, à moins par amitié pour quelqu'ami, ou pauvre.* » Cependant, il poursuit avec intérêt la lecture de différents ouvrages médicaux, notamment ceux de la Société Royale de Médecine de France. Il est d'ailleurs question dans les ouvrages de hernie et de lithotomie. Or, ce sont des sujets auxquels Rönnow est sensibilisé. Il avait fait en 1730 une observation sur *l'opération de la hernie de Naissance faite sans castration sur un petit garçon*. Dans la lettre à Lassone, il évoque l'époque où il était à Lunéville, ville où il y avait une clinique spécialisée dans la chirurgie de la taille, la plus réputée dans les royaumes avoisinants. Il promet de rédiger des observations sur ces sujets « *Je vais envoyer au premiers jours à Mr Vicq d'azur une observation curieuse sur l'opération sans castration dans les hernies sans étranglement.* » Dit-il à Lassone le 12 novembre 1782 et à Vicq d'azur le 3 avril 1784 « *je vous enverrai une longue lettre sur l'observation de la taille du grand appareil qu'on fait à Luneville sur tout.* » in lettre du 27 juillet 1782.

Dans une autre lettre du 12 novembre 1782, il recommande à Lassone monsieur Rosen qui est le fils d'un médecin connu également de Lassone. Rönnow lui demande d'avoir quelques bontés pour lui et de le mettre en relation avec leurs amis communs, d'autres médecins ayant probablement connu le père de ce dernier.

Rönnow assure son correspondant que les médecins en Suède sont bien traités par leur souverain. Il fait le détail des médecins qui vont dîner avec la Famille royale, notamment Linné, célèbre botaniste dont nous avons déjà parlé. « *Je vous fait tous ce detail pour faire voir que les medecins sont toujours estimés ici, et souvent annoblis, lors qu'ils ont de la reputation.* »

Par ailleurs, Rönnow, une fois établi à Stockholm, fait des relevés météorologiques journaliers. Ses carnets de relevés vont être envoyés à la Société Royale de médecine de France, il demande à les récupérer par une lettre de 1786.

Casten Rönnow a été médecin du roi de Suède de 1769 à 1783. (52)

6. Rönnow : qui est-il ?

6.1. Rönnow, homme de sciences

Rönnow, en grand curieux de la nature et de toutes les sciences en général, s'intéresse toujours beaucoup à tout ce qui paraît au Collège royal de médecine de Nancy, cherchant sans cesse à connaître les derniers progrès de la médecine, les dernières observations médicales et mettant dès qu'il le pouvait en contact différents médecins avec le Collège Royal. À cette occasion, de nombreux noms sont cités dans ses lettres.

6.1.1. Son intérêt pour les sciences

« Mr Helvetius nous a envoyé à chacun son livre. »^[7]

Jean Claude Adrien Helvetius (traduction latine de son nom Schweizer, 1685-1755) est docteur régent de la faculté de médecine de Paris, conseiller d'État du Roi Louis XV, premier médecin de la reine de France et membre de l'Académie Royale des Sciences.

Helvetius, dans une lettre du 13 juillet 1752 de remerciement d'être agrégé, reproduite dans les registres, promettait de faire profiter le Collège de ses connaissances.

Rönnow a eu l'honneur de recevoir en avant-première les écrits d'Helvetius. Il en informe Gormand dans sa lettre du 21 décembre 1752, alors que celle reçue au Collège royal avec les ouvrages date du 28 décembre. Cet ouvrage pourrait être *Principia Physico-medica in tironum medicinæ Gratiam*, paru en 1752.

Éminent personnage, un tableau représentant Helvetius était accroché dans la salle de concours, avec mention de la date de son décès en 1755, survenu à l'âge de 71 ans.

Le fils d'Helvetius, Claude Adrien Helvetius est plus connu que lui. Également introduit auprès de la Reine de France, ce philosophe fut l'auteur de l'« esprit » en 1758, ouvrage condamné par la Sorbonne, le parlement, le pape. Il était franc-maçon (retrouvé dans fichier Bossu, pas son père).

Rönnow s'intéresse au codex récemment instauré en Lorraine par le Collège.

« Je vous prie de me faire garder deux ou trois exemplaires de nos Statuts, de même de me faire acheter un exemplaire de votre taxe de drogues et me l'envoyer sous l'adresse de Mr Alliot, commissaire general de la maison du Roy. » in lettre de Rönnow à Bagard le 18 août 1752^[1].

Dans cet autre exemple, il s'intéresse à un travail exposé lors d'une assemblée. *« Je vous prie aussi de m'envoyer avec le premier courrier le memoire de Monsieur Rougemaitre qu'on a lu dans l'assamblée lorsque j'y etois »* in lettre du 28 juillet 1754^[17] à Gormand. Le mémoire de Rougemaitre est probablement celui lu en assemblée le 1^{er} juillet 1754, en présence de Rönnow, sur les fièvres quartes. Après présentation de ce mémoire, Rougemaitre, docteur en médecine de la faculté de Pont-à-Mousson, stipendié de la ville de Fenestrangé a été reçu correspondant du Collège.

Encore d'autres lettres donnent des exemples de son intérêt pour les productions du Collège : *« Le Roy fut fort content du memoire de Mr Sirejean, il auroit été à souhaiter que celui de la double matrice eut été fait de même ; vous auriez dû garder ce morceau vous même pour en faire la description, et je suis persuadé qu'elle vous auroit fait honneur. »*^[18]

[21] *« Je vous envoie aussi ci joint un memoire au Roy de la part de Mr Mallouin⁷² ; S.M. m'a*

72 Paul-Jacques Malouin, né le 27 janvier 1701 à Caen, mort le 3 janvier 1778 à Versailles, médecin et chimiste

chargé de l'envoyer au Collège pour tenir correspondance avec l'auteur à ce sujet et ce qu'il convient de faire en consequence ; j'en ai écrit à Mr Mallouin qui m'avait adressé ce mémoire pour le présenter au Roy, et je lui prie de nous envoyer le plan qu'il propose ; s'il me l'envoie, vous en aurés part sur le champ, et soyés persuadé que je manquerai jamais de procurer à la profession tous les avantages possibles. »

Le contenu du mémoire nous est malheureusement inconnu, pas de trace de ce mémoire dans les registres du Collège royal.

Dans sa lettre à Bagard, du 13 février 1766^[40], Rönnow regrette de n'avoir pas pu lui « *remettre les Theses ci jointes que Mr Mallouin m'a envoyé par un de nos courriers de versailles* »^[40]

La personne évoquée, le docteur Malouin s'est intéressé aux eaux de Plombières, mais il écrivait aussi beaucoup sur la chimie, sur les épidémies à Paris.

Dans cette lettre de Rönnow à Gormand, le 11 décembre 1756^[24], Rönnow a la surprise de recevoir une revue. Gormand l'a abonné. « *J'ai reçu Monsieur ce matin le Recueil periodique d'observation de Medecine en douze brochures pour tous les mois de cette année[...] je vous pris [...] de me faire savoir si celle cy sont les premières, car il me semble qu'on les avoit déjà commencé l'année passée.* »^[24]

« *Je vous pris aussi de me renvoyer la petite liste de Mr Brock sur les malades de Waldsbrunn, car je n'en ai pas une copie.* » 11 décembre 1756^[24]. Les eaux de Waldsbrunn sont un sujet qui a accaparé beaucoup de temps et d'énergie de Rönnow. Nous le verrons en étudiant les lettres de l'académie.

6.1.2. Quelques sujets importants

6.1.2.1. La variolisation

La variole ou « *petite vérole* » est une maladie virale très contagieuse qui fait des ravages en Europe au XVIII^e siècle. Bagard s'intéresse très tôt à la variole. Il publie en 1723 un *mémoire sur la petite vérole*. Il y explique la variolisation. C'est une technique d'inoculation de la variole, employée avant le XVII^e siècle par les peuples de Circassie, Géorgie, du Sénégal et ceux habitant autour de la mer Caspienne. Ancêtre du vaccin, la variolisation vise à diminuer le nombre et la gravité des cas lors d'une épidémie. Pour différentes raisons, dont des oppositions religieuses, cette technique n'est pas appliquée : le duc Léopold lui-même perd quatre enfants lors de l'épidémie.

Bagard fait de la variolisation son cheval de bataille. À la demande du Roi, il étudie avec deux agrégés associés au Collège royal, Maupertuis et La Condamine les techniques d'inoculation. Cette technique commence à se pratiquer en Angleterre. Bagard présente devant le Roi lors d'une assemblée du Collège royal les conclusions de cette étude : l'inoculation de la petite variole a un réel intérêt pour diminuer l'incidence de cette maladie lors des épidémies. Le Collège délibère en faveur de ce traitement préventif, mais des voix de magistrats et de religieux s'opposent à cette pratique. Le projet de Bagard et de Stanislas d'inoculer les enfants des hôpitaux ne peut se faire au grand jour. Il semblerait que Bagard avec l'autorisation du Roi ait pratiqué l'inoculation sur les enfants de l'hôpital Saint-Julien en toute discrétion. Marel, un médecin de Dijon en a eu connaissance et demande plus de détails à Rönnow^[25]. Rönnow n'est pas plus informé que Marel et il demande à Gormand l'état actuel des choses. « *Comme je ne sais pas si Mr Bagard ou quelque autre medecin a fait faire l'inoculation à Nancy dans vos hopitaux, je vous prie de vouloir bien vous en informer et me le dire [...]* Le Roy ne m'a jamais dit qu'il a fait etabli un hospital à Nancy ad

français, professeur de médecine au Collège de France, médecin ordinaire de la reine de France, chimiste à l'académie en 1742, professeur de chimie après Astruc en 1767. Il est issu d'une famille de médecins (oncle et grand-père) et de théologiens qui s'éteint avec lui.

hoc. »

Pour l'anecdote, le chancelier de la Galaizière, conquis par la variolisation, fait inoculer secrètement ses enfants.

6.1.2.2. La Cataracte

L'opération de la cataracte remonte à l'antiquité. Selon Plutarque, on doit ce procédé à une chèvre, qui s'introduit un jonc dans l'œil et recouvra la vue après cet incident. La première description de l'opération est de Celse, philosophe romain du II^e siècle. Galien (médecin grec, également du II^e siècle) opérait la cataracte par abaissement. Il existerait une autre méthode : par succion (après avoir fait un trou dans la cornée avec une aiguille canulée, la cataracte était tirée en suçant). Neuf siècles plus tard, on trouve dans les écrits d'un médecin arabe, Avicenne, qu'il existe une méthode par extraction du cristallin, pratiquée dans son pays. Dans le monde occidental, cette méthode viendra bien plus tard.

Ce n'est qu'au XVIII^e siècle qu'on comprit que la cataracte était une opacification du cristallin.

La méthode par abaissement consistait, à l'aide d'une aiguille à cataracte, à prendre le cristallin ensemble à sa capsule de le disséquer et de le laisser dans le globe oculaire. Au cours du XVIII^e siècle, Daviel⁷³, chirurgien de renom, mit au point la méthode par extraction du cristallin. Déjà observée et pratiquée occasionnellement par des contemporains tels que Saint-Yves, Petit, Mery dans des cas particuliers, Daviel opère de nombreuses cataractes avec de nouveaux instruments de son invention pour faciliter l'extraction du cristallin. Encouragé par ses bons résultats, il vulgarise cette méthode, qui s'exporta dans les pays étrangers, notamment en Lorraine.

Rönnow, dans une lettre à Gormand du 16 décembre 1762, informe Gormand de la venue prochaine à Nancy d'un praticien qui opère la cataracte par la méthode de Daviel :

« Vous verrés le Sr (Jardini) oculiste operer la cataracte à la façon de Mr Daviel, mais bien plus lestement. Je lui ai vû faire six opérations ici, bien légèrement, et il a oté le cristallin à six, hors une qui etoit purulente et qui a sorti en pûs, mais la malade a pourtant vû sur le champ avec cet œil, à reconnaître tout le monde. Mandés moi s'il reussira de même à Nancy. »

De nos jours, la méthode de référence est l'extraction extracapsulaire automatique par phacoémulsification, avec mise en place d'un implant cristallinien. Cette opération se fait en ambulatoire sous anesthésie par collyre. Le patient bénéficie ensuite de soins locaux par collyre antiseptique et antibiotique. Il peut reprendre une vie ordinaire en limitant pendant un temps les fortes luminosités et l'utilisation des écrans lumineux.

Bien plus tard, alors que Rönnow est rentré en Suède, il fait rapport d'un cas de cataracte pierreuse. Lors de son premier discours comme président de l'Académie des sciences de Stockholm, le 20 avril 1768, il conte l'histoire de cette jeune femme, dont le cristallin s'altérait depuis l'âge de ses 7 ans, qui fut traitée vers l'âge de 24 ans de la cataracte. Rönnow l'opéra en 1730 dans la région parisienne. Lors de l'opération, l'aiguille en touchant le cristallin fit le bruit qu'aurait fait ce même

73 Jacques Daviel (1696-1762) : il commença son apprentissage chirurgical à Rouen puis à l'hôtel Dieu de Paris. À 17 ans, il est aide-chirurgien dans l'armée. En 1720, lors de la peste de Marseille, il prodigue des soins aux plus malheureux, ce qui lui valut d'être agrégé au corps des maîtres-chirurgiens marseillais. En 1738, La Peyronnie, premier chirurgien du Roi, le choisit pour être démonstrateur royal d'anatomie et de chirurgie. Ses travaux de recherche se portèrent dès 1728 sur la chirurgie de l'œil, il fut le premier à écrire la méthode d'opération de la cataracte par extraction en 1749. Il imagina quantité d'instruments pour faire cette opération (des lances de diverses espèces, des ciseaux à double courbure, etc.). Sa méthode fut vite adoptée, puis simplifiée et améliorée.

En 1749, il est nommé chirurgien-oculiste du Roi Louis XV. (53)

instrument contre une pierre, selon les dires de l'opérateur.

La cataracte pierreuse est définie comme une variété de la cataracte, dans laquelle le cristallin opaque présente la dureté de la pierre.(54)

Ses propos furent vivement contestés dans un mémoire anonyme nommé *Doutes que la cataracte dont M Rönnow fait mention dans son discours prononcé à l'Académie Royale des sciences, ait été osseuse ou pierreuse*.

L'ossification « contre nature, qui est un changement insensible des parties membraneuses & cartilagineuses en os[...] n'a ordinairement lieu que chez les gens décrépits. »

L'auteur doute de la sincérité du propos de Rönnow : « *M. Rönnow n'etoit pas dans ce moment des plus recueillis, & surtout, étant pour lors dans cet âge bouillant, ou l'inquiétude éclipse la réflexion, je crois qu'il s'est cru entendre le bruit de l'aiguille comme contre une pierre[...] ce bruit qui fait la seule et unique preuve, que cette cataracte fut osseuse ou petreuse. [...] Son silence obstiné de 38 ans sur un cas si extraordinaire, affaiblit beaucoup la remarque & fait perdre à l'observateur la gloire, d'en parler le premier.* »

S'il n'avait été seul lors de l'opération, « *Il auroit par là gagné un témoin de la rareté du fait, & l'avantage de n'être pas aujourd'hui taxé de temerité.* »

« *L'amour du vrai est le seul motif qui m'ait pu relacher pour un moment sur les egards que j'ai d'ailleurs pour Mr Rönnow. J'ai touché avec regret cette première production de sa scavante plume. Son mérite connu de nos jours, & ses titres d'honneurs transmis à la Postérité à la tête de son discours, serviroient qu'à accrediter & rendre une fausse observation de sa part que plus dangereuse.* »

L'auteur semblerait être Johan Chrysostomus Martinau (1733-1792), alors étudiant en médecine, connu pour être assez virulent. Après la diffusion de ce mémoire, plusieurs publications en français sont parues. Les points de vue des auteurs s'opposaient, mais c'était également une manière de régler leurs comptes. L'un des auteurs fut le doyen de la faculté de médecine de Stockholm.(55)

À nouveau, Rönnow se trouve au centre d'une querelle, cette fois-ci entre les chirurgiens de la Société de chirurgie et le Collège Royal de médecine de Suède qui le soutient.

Sans vouloir donner raison à Rönnow, plusieurs médecins ont décrit une cataracte à caractère pierreuse.

Saint-Yves, un célèbre oculiste (oculiste du roi Louis XV) auteur du *Nouveau traité des maladies des yeux, avec de nouvelles découvertes sur la structure de l'oeil, qui prouvent l'organe immédiat de la vue*, décrit dans le détail l'opération de la cataracte. Il relate trois observations d'extraction d'un cristallin assez dur ou en partie dur, nommé cataracte pierreuse, deux qu'il a effectuées, une qu'il a vue faire par Petit.(56)

D'autres médecins que Rönnow ont observé l'augmentation de solidité du cristallin ayant une densité si grande qu'on peut le comparer à une pierre ou à un os, par exemple Acrell, Haller, Morand, Pellier, M le professeur Lallement.(57)

6.1.2.3. Verdier et la Jurisprudence

Dans la lettre supposée de Rönnow à Gormand du 8 avril 1765, Rönnow évoque des ouvrages de Jean Verdier (1735-1820), ancien instituteur, docteur en médecine en 1759, agrégé du Collège royal de médecine de Nancy en 1763, médecin ordinaire du Roy de Pologne, avocat à la cour du parlement de Paris. « *J'ai reçu les deux derniers volumes de Mr Verdier.* » ⁷⁴ On imagine

⁷⁴ Le 16 juin 1763, lors d'une assemblée extraordinaire, « *M.M. Bagard président, et Gormand secretaire perpetuel ayant fait leur rapport des trois premiers volumes de la jurisprudence de la médecine en france par*

que ce sont les derniers volumes de jurisprudence (dernière édition parue en 1764).

Dans celle du 6 juin 1765, Rönnow nous rapporte que Verdier lui demande une faveur : « *Il vient de m'ecrire pour prier le Roy de lui permettre de lui dedier une histoire de l'anatomie ; ce que S.M. vient de lui accorder* ».

Dans son ouvrage, Verdier relate l'histoire de la jurisprudence de la chirurgie, notamment en Lorraine. Les démêlés entre Desfarges et les médecins du Collège y sont évoqués.

« *La chirurgie et la barbarie faisaient une et meme profession. en 1661, l'une et l'autre sont soumises à des chefs : premier chirurgien et barbier ordinaire. Sur l'exemple de ce qui se produit à Paris, arrêt de 1708, faisant défense aux barbiers-perruquiers d'exercer la chirurgie.* »

6.1.3. Rönnow président de l'Académie

Nous l'avons évoqué, Rönnow à peine rentré en Suède est nommé président de l'Académie des sciences de Stockholm. Son premier discours controversé porte sur une observation d'une cataracte pierreuse.

Il fait un autre discours en 1774, dans la séance du 26 janvier, pour prouver combien les hôpitaux sont nécessaires.(58)

Il est dit dans certains ouvrages que Rönnow aurait fait des observations sur des anévrysmes. Nous n'en avons pas retrouvé la preuve. Dans sa lettre à Lassone du 19 juillet 1782, il évoque cette observation, qui ne semble pas émaner de lui : « *Je suis charmé de voir par la votre du 8 mars, que vous avés trouvé la dissertation sur les anevrismes bonne. Vous pouvés etre persuadé que Murrai les a fait designer ces planches apres nature, et qu'elles sont très exactes. Il vient encore de faire un dissertation sur les vaisseaux sanguins du ventre, dont vous en aurés un exemplaire dès qu'il me parviendra* ».

6.2. Rönnow médecin : à propos de quelques cas

Rönnow, à l'occasion, est envoyé par Stanislas pour soigner des hôtes de la cour ou des personnes au service du Roi.

Deux lettres signées de Rönnow se trouvent à la bibliothèque municipale de Nancy. Rönnow expose des problèmes cliniques avec la description complète des symptômes et sa prise en charge thérapeutique adaptée et réévaluée en fonction de l'évolution clinique du patient. Il demande conseil aux destinataires des lettres et propose de réfléchir ensemble à la meilleure solution thérapeutique à proposer au patient.

La première est datée du 17 janvier 1760, adressée à M. Platel, concerne M. Conigliano. La deuxième lettre, du 24 novembre 1764, concerne M. Boyard.

Nous avons également découvert deux lettres adressées à une Mademoiselle Doridant dans les archives de la bibliothèque et musée Condé de Chantilly. Rönnow lui prodigue comme nous le verrons des conseils pour sa santé.

Il soigne d'autres illustres patients comme le roi Louis XV de passage à Metz, Mme de Châtelet à Lunéville.

Quelquefois, nous savons qu'il a signé des actes de décès ou d'autopsie. Il signe également le rapport de décès de son maître le Roi Stanislas avec M. Perret le chirurgien ordinaire du roi.

M. Verdier docteur en médecine, et avocat au parlement de Paris, le college royal apres avoir deliberé, a conclud, que cet ouvrage necessaire, et tres bien executé meritoit a son auteur la place d'aggregé honoraire au college royal »

6.2.1. Madame de Châtelet

Madame de Châtelet, célèbre scientifique, fut un personnage illuminant la cour de Stanislas, surnommée la Divine Émilie. Plusieurs fois, elle se produit sur scène devant le roi Stanislas.

Gabrielle-Émilie Le Tonnelier de Breteuil, née à Paris en 1706, épouse à l'âge de 19 ans le marquis Florent Claude du Châtelet. Elle est également connue pour être officiellement la maîtresse de Voltaire. Lors de leurs séjours à Lunéville, elle est l'amante de Saint-Lambert. Enceinte de Saint-Lambert, elle demande à Stanislas si elle peut accoucher à Lunéville. C'est dire si la divine Émilie a confiance en la médecine de Lorraine. Le 4 septembre 1749, alors qu'elle travaille encore à la traduction et interprétation d'un ouvrage de Newton, elle « *s'est senti un petit besoin* » nous conte Voltaire. Elle accouche d'une petite fille, Stanislas-Adélaïde⁷⁵ dont le parrain est le roi Stanislas. Le 10 septembre, madame de Châtelet présente une fièvre intense. Rönnow est appelé à son chevet. Les soins ne donnant pas de résultat, la marquise de Boufflers fait venir de Nancy Bagard. Les médicaments qu'il prescrit semblent faire diminuer la fièvre. Cependant, la marquise de Châtelet fit une syncope. Les tentatives de réanimation n'y changent rien.

Nous n'avons pas retrouvé le diagnostic des médecins, mais une mort aussi brutale en post-partum pourrait vraisemblablement être liée à une embolie pulmonaire.

Elle meurt à 43 ans des suites de couches.

6.2.2. Monsieur Conigliano

La première lettre de Rönnow conservée dans les archives de la bibliothèque Stanislas est datée du 17 janvier 1760, adressée à M. Platel⁷⁶, docteur en médecine de Nancy, stipendié de la ville. Platel est agrégé du Collège, conseiller dès sa fondation. En 1765, à la mort de Gormand, il devient le secrétaire perpétuel de l'Académie. Le fonds du musée de la faculté possède une riche collection de lettres adressées à Platel.

Rönnow rend compte de la santé d'un patient que Platel a déjà visité, M. Conigliano : « *Vous avés vû sa situation étant ici. Vous vous resouvenés qu'il se plaignit déjà d'avoir quelque fois le ventre trop libre au point d'etre obligé de se lever deux à trois fois la nuit.* »

Rönnow et Platel avaient consulté ensemble le patient. Rönnow prudent aurait aimé commencer le traitement à plus faible dose puis juger de son efficacité sur les symptômes avant d'envisager une augmentation de la posologie.

« *Par cette même raison, vous savés que lorsque vous proposates 1 grain d'aquila alba avec les pil. de Morthon par prise, que je vous fis cette remarque, afin de mettre la prise à un demi grain seulement pour voir l'effet* ». Rönnow proposait ce que nous appelons aujourd'hui la technique du start low go slow, fortement recommandée par les gériatres de notre temps.

L'aquila alba est un sel blanc de proto-chlorure de mercure. Il est utilisé comme purgatif. Les pilules de Morthon sont d'une composition complexe contenant notamment de l'acide benzoïque. Elles sont employées pour « stimuler les bronches ». Ce sont des fluidifiants bronchiques.

Les effets secondaires de traitement se font rapidement sentir: « *il eût cinq à six fortes evacuations dans la journée ensuite, ce qu'on ne manque pas d'attribuer aux pilules, je les fis cesser un jour et le surlendemain, j'en fis prendre de la même façon, et le même effet s'en est ensuivie, pour lors se plaignant de trop de faiblesse, je fis supprimer l'aquila alba et fis donner les pilules seules* »

Rönnow relate point par point l'évolution des symptômes et de la prise en charge thérapeutique, décrivant tous les traitements avec exactitude : « *le malade ne prennoit rien que du*

⁷⁵ Selon l'inventaire de l'État civil de Lunéville du lieutenant Denis, Stanislas-Adélaïde meurt le 6 mai 1751.

⁷⁶ Personnage à décrire, objet d'une thèse

bouillon pour toute nourriture, hors la gelée de Saleb, et la boisson de la même racine ». Les produits confectionnés portent en réalité le nom de Salep (en gelée, en décoction) et sont utilisés pour les affections inflammatoires intestinales. Les plantes utilisées sont des orchis (orchis mascula, morio et bifolia).

Le patient a eu plusieurs épisodes de diarrhée, associés à de la fièvre non continue, puis s'est plaint d'odynophagie : « *il n'y avait que la gelée de Saleb qui le soulageoit pour un moment en l'avalant* ». Le « *cours du ventre* » persistait, Rönnow proposa des « *lavemens, du lait avec de l'huile et d'autres avec des bouillons de trippes ; ces remèdes ont bien soulagé les épreuves ou envies d'aller à un certain point* ». Mais le patient avait toujours des diarrhées, dont une bilieuse. Rönnow lui administra « *une once de manne avec demi once de catholion et quelques grains de nitre* ». Cela purgea le patient, mais le soir on observa une distension abdominale, un ventre « *tendu* » qui fut traité par une application d'un « *cataplasme de mie de pain* ».

L'évolution fut un temps favorable : l'abdomen était souple excepté en hypochondre droit, l'odynophagie était nettement diminuée. Cependant, le patient présentait des signes de bronchopneumopathie avec expectorations verdâtres, épaisses et purulentes associées à une fièvre plus marquée en milieu d'après-midi.

Le cas semble complexe : « *C'est pourquoi j'ai garde de chercher à la supprimer [la liberté du ventre]. l'usage de Saleb, et ce lait doivent suffir ; si le cours de ventre devenoit plus frequent, il faudroit pourtant bien avoir recours à quelques anodins pour le calmer, mais je craignis cette vilaine fièvre, qui est presentement continue* ». Rönnow émet des doutes, demande des conseils « *Si cette douleur de côté avec la fièvre et la tension à la region du foy subsiste, ne seriez vous pas d'avis de lui faire saigner malgré l'abondance de crachats ; si c'etoit un autre malade, je n'en ferois aucune difficulté, mais la maladie étant dangereuse, je ne veux pas la prendre de mon avis seul, par rapport aux suites. Je vous prie monsieur en me faisant réponse, de la faire ostensive, car on demandera de la voir. Si vous avés quelque chose à me dire en particulier, mettez cela sur un billet à part.* »

De nos jours, nous demandons régulièrement avis à des confrères. Pour la prise de décision finale dans un contexte complexe et plus particulièrement en soins palliatifs, le choix thérapeutique est évalué par plusieurs médecins. L'option thérapeutique prise est une décision collégiale. En outre, il est important que le dossier médical soit correctement complété. Tous les éléments contribuant au choix de la prise en charge doivent apparaître par écrit, comme le demande Rönnow à Platel. En 1760, les ouvrages de Verdier sur la jurisprudence médicale sont connus de ces deux médecins agrégés.

D'après cette lettre, le patient semble moribond avec des complications de décubitus : possible pneumopathie d'inhalation, infection urinaire sur déshydratation dans un contexte fébrile avec sueurs profuses. En date du 22 janvier 1760, soit trois jours après la lettre de Rönnow à Platel, nous retrouvons dans l'inventaire de l'état civil du lieutenant Denis, le décès de Bernard Conigliano, agent du Roi, âge de 37 ans. Il était père de onze enfants. Aucun d'entre eux n'est décédé dans cette période. Il est difficile d'établir un diagnostic avec les informations qui nous sont rapportées. Nous savons peu de choses sur l'aspect de diarrhées. Nous pouvons imaginer que le patient ne présentait pas tels qu'un ictère ou des selles glairo-sanglantes. Ce sont des éléments cliniques facilement recueillis par l'interrogatoire et par l'inspection (sans avoir besoin de toucher le patient).

Nous pouvons évoquer une typhoïde devant un épisode de diarrhée jus de melon, une odynophagie qui pourrait être liée à une angine de Duguet. La phase d'invasion dans cette pathologie est ainsi décrite: une fièvre à 40°C, céphalée frontale, insomnie, asthénie, anorexie, troubles digestifs, pouls dissocié, langue saburrale, fosse iliaque droite gargouillante, splénomégalie, avec une possible hépatalgie. Lors de la phase d'état, on retrouve des troubles neuropsychologiques, des diarrhées jus de melon, des signes cutanés (taches roses lenticulaires),

une angine de Duguet. Les complications possibles sont un abcès hépatique, un choc endotoxinique-septique pouvant conduire au décès) (taux de mortalité de 10% en l'absence d'antibiothérapie). Tous les symptômes ne sont pas présents chez M. C.

Ce pourrait être une cholécystite compliquée d'un abcès sous-phrénique, une pathologie tumorale, une parasitose.

6.2.3. Monsieur Boyard

La deuxième lettre, du 24 novembre 1764, concerne M. Boyard, « *malade d'un embarras aux viscères du ventre* ». Nous pressentons qu'il s'agit d'une personne importante, de l'entourage de Stanislas, puisqu'il était dernièrement à Commercy avec Rönnow. Ce dernier, à la demande de l'épouse du patient, écrit à son confrère (dont le nom ne nous est pas connu) de se rendre à Lunéville pour visiter le malade. « *Elle sera bien aise que vous le vissiés, afin de consulter avec Mr Pierre⁷⁷ et moy, sur les moyens de remedier â son etat, s'il est possible.* » Il existe un fort lien entre ces deux médecins, si bien que Rönnow propose « *Si vous voulés descendre chés moy, nous en parlerons ensemble, et je vous conduirai chés le malade* ».

Malgré le soin de ces trois médecins, le patient décède. Durival dans son journal fait mention de la mort de Charles-François Boyard, maître d'hôtel du Roy de Pologne, le 4 décembre 1764. « *Sa Majesté y a été sensible* », nous dit-il.

6.2.4. Mademoiselle Doridant

En cherchant sur le site Calames, j'ai découvert que la Bibliothèque du musée Condé de Chantilly conservait deux manuscrits de Rönnow adressés à une certaine Mademoiselle Doridant, la cadette, de Bruyères.(59) Dans ces deux lettres, Rönnow lui prodigue des conseils et règles à suivre pour le traitement de ses yeux et la défaillance de sa vision, ainsi que d'autres conseils concernant un syndrome prémenstruel : « *cinq â six jours avant le temps des regles, il convient, Mademoiselle, de vous baigner les jambes le soir en vous couchant, pendant un demi heure et faire bassiner le pied de votre lit, avant de vous y mettre* ». Avec tous ces indices et à l'aide des registres d'état civil de Bruyères, j'ai découvert que cette Demoiselle n'est autre que Marie-Anne Doridant née le 17 décembre 1736, baptisée le 18 de ce même mois ; sixième et dernier enfant de l'union de Jean-François Doridant -seigneur de Rambaville et de Ruxurieux, procureur et conseiller du roi en maîtrise de Saint-Dié, subdélégué au chancelier (mort en 1761)- et de Marie-Françoise Mathieu. Elle a deux frères et trois sœurs.

En 1766, date des deux lettres de Rönnow, ses parents sont morts ainsi qu'une de ses sœurs (en ce qui concerne les autres membres de la fratrie, on sait seulement que le frère aîné meurt en 1804 ; ce sont les deux seules dates de décès connues).(60) (61)

Rönnow avoue avoir un profond « *attachement* » à cette famille : « *En observant exactement tout cela, j'espère que vôtre vue se rétablira, en peu de temps. C'est ce que désire aussi très sincèrement, celui qui a l'honneur d'être avec un attachement respectueux, mademoiselle, vôtre très humble et très obeissant Serviteur* »(lettre du 27 janvier 1766).

« *Lunéville le 8 Sept_br*

Mademoiselle

vous avés tort de vous adresser avec peine â moy. Vous savés combien j'aime toute la famille et vous par consequent, pour ne pas me faire un plaisir, dans toutes les occasions, de vous etre utile â

77 M. Jean-Baptiste Pierre, docteur en médecine de la faculté de Pont-à-Mousson, médecin stipendié de la ville et de l'hôpital militaire et bourgeois de Lunéville, adressa un mémoire contenant l'*observation d'une hydropisie rare et singulière* au Collège Royal. Il fut reçu correspondant du Collège royal par délibération du 7 août 1752.

*quelque chose.[...] Par ces moyens, j'espere que vous trouverés le soulagement. C'est aussi ce que souhaite celui qui a l'honneur d'etre tres respectueusement, Mademoiselle
vôtre très humble et très obeïssant Serviteur Rönnow
Mes compliments très humbles à votre chere famille, de même qu'à Mademoiselle votre Soeur. »*

La famille Doridant est une famille noble⁷⁸, dont bon nombre de ses membres sont nommés à des postes de responsabilités administratives par les ducs successifs : Jean Doridant (arrière-grand-père de Marie-Anne), capitaine du château de Bruyères, fut anobli par lettres patentes du duc Charles IV en 1663, nommé « gruier » par lettres patentes en 1673 .

Jean-François Doridant (1651-1741), son grand-oncle, ainsi que son grand-père Toussaint Doridant (1655-1733) et son père Jean-François Doridant (1694-1761) occupent le poste de gruyer. Son grand-oncle sus-cité et son père sont successivement nommés lieutenant général civil et criminel au bailliage de Bruyères⁷⁹, ainsi que Toussaint Doridant, son frère, nommé par lettres patentes du 12 mars 1764 du Roi de Pologne.

"Outre le Bailliage roïal, il y a encore à Bruyères un tribunal appelé la Justice-commune, établi par la déclaration du Roi de Pologne du 22 novembre 1751. Il est composé de Lieutenant-général du Bailliage, & d'un officier du chapitre de Remiremont....les apels de la Justice-Commune se portent directement à la cour Souveraine de Lorraine." (62)

Ainsi donc, Stanislas devait souvent s'entretenir avec le lieutenant général de Bruyères, membre de la famille de cette demoiselle.

Blason de la famille Doridant : D'argent, au sautoir de gueules chargé en coeur d'une étoile d'or, et accompagné de 4 hures de sanglier de sable, armées d'argent et allumées de gueules. Cimier : un sanglier naissant de l'écu



Comment Rönnow a-t-il été amené à « consulter » ou donner conseil à cette demoiselle ? A-t-il soigné quelqu'un de sa famille précédemment ? Les a-t-il rencontrés lors d'un déplacement pour étudier par exemple une source d'eau minérale non loin de chez eux, dans le bailliage sous la responsabilité d'un de ses parents ? A-t-il eu à travailler avec le père de cette dernière ou son frère ?

Une lettre signée « Doridant » en 1759 permet d'émettre une autre hypothèse.(63) L'auteur est, à cette date, lieutenant du bailliage de Bruyères ; il s'agirait donc de Jean-François Doridant, le père de Marie-Anne, seigneur de Rambaville et de Ruxurieux, gruyer de Bruyères, procureur et conseiller du Roi en la maîtrise de Saint-Dié, subdélégué du chancelier et à compter du 3 janvier 1754, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Bruyères.

Il connaît le docteur Platel (médecin ordinaire du Roi, élu en 1752 conseiller du Collège

⁷⁸ Le blason figure dans le nobiliaire de Lorraine (Annexe 1)

⁷⁹ Agents de renseignements de l'intendant, les lieutenants-généraux des bailliages assuraient, d'une part la transmission des requêtes des administrés, et d'autre part, la communication des ordres et instructions aux maires, aux échevins, aux consuls et aux syndics. Ils apportaient encore leur aide à l'intendant pour percevoir les tailles et autres impositions. Bruyères fut un chef-lieu de bailliage en 1690.

royal de médecine et médecin des consultations des pauvres ; il succède à Gormand au poste de secrétaire perpétuel du Collège Royal en 1765). Jean-François Doridant avait peut-être pris conseil auprès du Dr Platel pour des problèmes de santé d'un de ses proches ou d'un des sujets de son bailliage. Il a possiblement rencontré, par l'intermédiaire de Platel, d'autres médecins agrégés du Collège royal, dont Rönnow.

Dans cette lettre adressée à M. Bagard du 13 août 1759, M. Doridant l'informe du départ prochain de la ville de Bruyères du docteur Cuisinier⁸⁰, stipendié de cette même ville, et lui suggère de nommer à la stipende un autre médecin de Bruyères apprécié de la population : *« sa sortie est certaine, il l'a signifié à nostre hostel de ville pour la St George prochaine et par conséquent la vacance de son poste, dont vous devez decider avec les membres du college roial de Médecine de Nancy ou vous presidé, nous vous demandons vostre suffrage, celui de ces messieurs vos collegues et en particulier de Monsieur Platel que j'ay l'honneur de connaître. Mes collegues du Bailliage, les officiers de l'hotel de ville s'interessent infiniment pour M. Lhot⁸¹, tout ce que nous avons de noblesse et nos bons Bourgeois m'exitent de vous ecrire en sa faveur pour vous prier de luy accorder un titre de poste de Bruyeres. Nous sommes tous bien disposés si vous nous accordé nostre demande de nous pourvoir au Roi pour augmenter sa pension, afin de nous l'attacher le plus étroitement que nous pourrons. »* Maintenir en bonne santé les habitants de son bailliage lui importe, préoccupation que Stanislas et ses médecins ont vis-à-vis du peuple des duchés.

Rönnow avait probablement tissé des liens d'amitié avec cette famille. Mais comment expliquer la présence des lettres de Rönnow dans les archives du château de Chantilly ?

Marie-Anne Doridant a épousé (les registres paroissiaux de Bruyères en font foi), le 19 octobre 1780, Laurent-Jacques Lambert⁸², écuyer, ancien officier au régiment de Loewendal, secrétaire des commandements et intendant de la maison de SAS prince de Condé. Mademoiselle Doridant devait conserver ses correspondances qui l'ont suivie à Chantilly après son mariage avec M. Lambert ; ce dernier les a glissées dans son registre consacré à la médecine et aux remèdes médicaux et culinaires.⁸³

6.2.5. Madame la marquise de la Galaizière(27,64)

Madame de la Galaizière, âgée de 52ans, meurt le 15 septembre 1761. Son autopsie est réalisée le 16 septembre par Rönnow. Durival dans son journal nous en donne une copie : *« on a retrouvé à l'ouverture du corps dans la capacité du ventre, environ deux pintes d'Eau. La superficie de la partie anterieure du grand lobe du foye etoit rabatue , par differentes nodosités remplies d'une matiere platreuse et bileuse, et toute la substance de cette partie etoit schileuse jusque derriere les rattaches de la vesicule du fiel. Les membranes de cette vésicule etoient devancié du*

80 **Joseph Cuisinier** démissionne de son poste de médecin stipendié de Bruyères en 1759. Par délibération du Collège royal du 1^{er} février 1762, il est nommé médecin stipendié de Charmes.

81 **Jean-Baptiste Loth** (docteur en médecine de la faculté de Reims, médecin ordinaire du Roi) est nommé à la stipende de Bruyères par la délibération du Collège Royal du 15 décembre 1759 à la suite de la démission du Dr Cuisinier.

82 À la Révolution, M. Lambert tenta de sauver des éléments importants de la maison des Condé (des pendules, du linge du prince de Condé, etc. des caisses d'archives et plus de 400 volumes, manuscrits et incunables) en les déposant chez un agent royaliste. Hélas, sous le régime de la Terreur, ce déménagement d'archives fut dénoncé.

83 Les archives de Chantilly conservent un registre formé à la fin du XVIII^e siècle pour M. Lambert, véritable recueil de remèdes donnés par des médecins, apothicaires, religieuses ou relevés dans des journaux de médecine de l'époque, mais également de recettes culinaires. À l'intérieur de ce registre ont été glissés des documents relatifs à la médecine dont ceux adressés à Melle Doridant (lettres de Rönnow et ordonnances, lettre de la veuve Hervé de Belfort au sujet d'hémorroïdes, etc.), montés par la suite sur onglet par les archivistes pour leur conservation. (Bibliothèque du Musée Condé, ms. 336)

vase et comme cartilagineuses du côté qui touchoit le foie et racornies au milieu comme par une ligature de la largeur d'un doigt qui partageoit cette vésicule en deux cavités. La supérieure qui (mene) au canal cystique contenoit une pierre qu'on a conservée, qui avoit plus de seize lignes de longueur sur onze lignes de largeur en diametre et au centre une quantité de matiere pierreuse jaunatre, à l'endroit de l'insertion du canal colidoque se trouvoit une tumeur squirreuse qui sembloit envelopper et se confondre avec le duodenum et le pylore.

Toute la substance du pancréas étoit squirreuse. Une autre tumeur squirreuse se trouvoit placée entre les membranes du mésentère, sur le corps des vertebres supérieures des lombes, qui avoit environ quatre pouces et demi de longueur sur deux pouces et demi de largeur en diametre : elle sembloit etre située précisément à l'endroit où le mésentère s'attache.

Voila en abrégé ce que nous avons trouvé de plus remarquables pour faire voir l'impossibilité de la guérison d'une pareille maladie.

À Lunéville ce 16 septembre 1761 signé Rönnow. »

Rönnow a raison : le pronostic d'un cancer de la vésicule étendu au pancréas, au pylore et au duodénum est mauvais.

6.2.6. Bébé

Nicolas Ferry de son vrai nom(1741-1764), est un nain harmonieux né dans les Vosges. Stanislas, entendant parler de ce petit être demande à le voir. Il intègre alors la cour de Lunéville à l'âge de 5ans où on le nomme Bébé.

Bébé est remarquablement proportionné, farceur, gracieux, mais aussi paresseux, jaloux et gourmand. Il n'apprend jamais la lecture et l'écriture. À 18 ans, il mesure 83cm.

Il vieillit prématurément et décède en 1764 dans les bras de sa mère biologique. Stanislas ordonne une autopsie de Bébé. Nous n'avons pas de compte-rendu.

Les ossements de Bébé ont ensuite été confiés au Comte de Saint-Florentin, ministre des affaires étrangères pour qu'il les confie au comte de Buffon. Dans son rapport, ce dernier nous dit que « Rönnow m'avoit averti qu'il en manquoit deux » en parlant des côtes.

6.3.Rönnow, illustre homme reconnu par ses contemporains

6.3.1. Les armes de Rönnow

Dans ses lettres à Gormand, à deux reprises Rönnow parle de ses armoiries.

« J'ai l'honneur de vous renvoyer ci joint mes armes, pour les remettre à Mr Colin le graveur; et le prier de sabler les millieu des feuillages aux lambrequins des deux cotés, comme je l'ai marqué, et s'il peut un peu aggrandir la feuille inferieure comme je l'ai marqué à peu près avec le crayon d'un côté, il me fera plaisir : si cela ne se peut pas, il les laissera tels qu'ils, en les sablant seulement ; car le millieu des lambrequins doit être doré, suivant les anciens. Dès qu'il l'aura fait, je vous prierai de m'en faire tirer deux ou trois epreuves pour me les envoyer. Quand je viendrai à Nancy à la fin du mois je serai bien aise de voir Mr Colin, pour m'en faire graver d'autres plus petites à mettre à mes livres, car celles cy sont trop grandes pour cela. »

Rönnow fait sculpter par les soins de M. Colin ses armes pour, semble-t-il, mettre des vignettes héraldiques sur ses livres. Il a pris soin de dessiner ses armoiries telles qu'il veut qu'elles apparaissent sur la sculpture. Il semblerait que ce dessin accompagne cette lettre du 3 janvier 1760. Hélas, l'illustration des armoiries a sûrement été transmise à M. Colin, elle ne figure pas dans l'inventaire des archives du musée de la faculté de médecine.

Sabler dans le langage héraldique veut dire appliquer la couleur « sable », c'est-à-dire mettre en noir. En monochrome, le sable est symbolisé par un quadrillage avec des lignes verticales et

horizontales. Ainsi lorsque Rönnow désire que le sculpteur sable les lambrequins, cela signifie qu'il veut que M. Colin représente la couleur « sable » en quadrillant l'intérieur des lambrequins. Les livres légués par Rönnow ont-ils encore les armes de Rönnow ?

Dans la seconde lettre, le 12 mars 1761 : Rönnow doit faire sculpter ses armes pour les faire apparaître sur la thèse qu'Olivier fils veut lui dédier. « *Je vous prie Monsieur de m'envoyer un imprimé de mes armes tel qu'ils sont, par le premier courrier j'en ai besoin pour un sculpteur, sans quoy il faudroit me donner la peine de les désigner, ce qui ne m'amuse point.* »

Une vignette héraldique aux armes de Rönnow gravée sur cuivre⁸⁴ orne la première page de la thèse d'Olivier, œuvre du sculpteur Nicole et datée de 1761. L'écu est de la forme la plus courante au XVIIIe siècle (à mi-chemin entre l'écu allemand et polonais) ; doté de deux émaux : un métal -l'or- et une couleur -le rouge dit « gueules ». Chaque émail occupe la moitié du blason. Dans le langage héraldique, on le décrirait ainsi : blason parti d'or et de gueules. Le blason est surmonté d'un heaume, c'est-à-dire un casque, puis d'un cimier en forme de corne de deux couleurs inversées (d'or et de gueules); sur les côtés les lambrequins plus ou moins volumineux.

La symbolique des émaux : l'or représente le soleil et la Topaze, l'intelligence, la grandeur, la vertu, le prestige ; le rouge ou gueules symbolise Mars et le rubis, l'amour, le désir de servir sa patrie.

La vignette comporte également des attributs spécifiques à Casten Rönnow : le caducée en bas à gauche, symbolisant sa profession de médecin, et des plantes, sous ses armoiries, signifiant son profond intérêt pour la botanique. Nous notons par ailleurs le nom du sculpteur en bas à gauche, Nicole (Claude François Nicole père, vers 1700-1783), ainsi que la date en bas à droite : 1761.

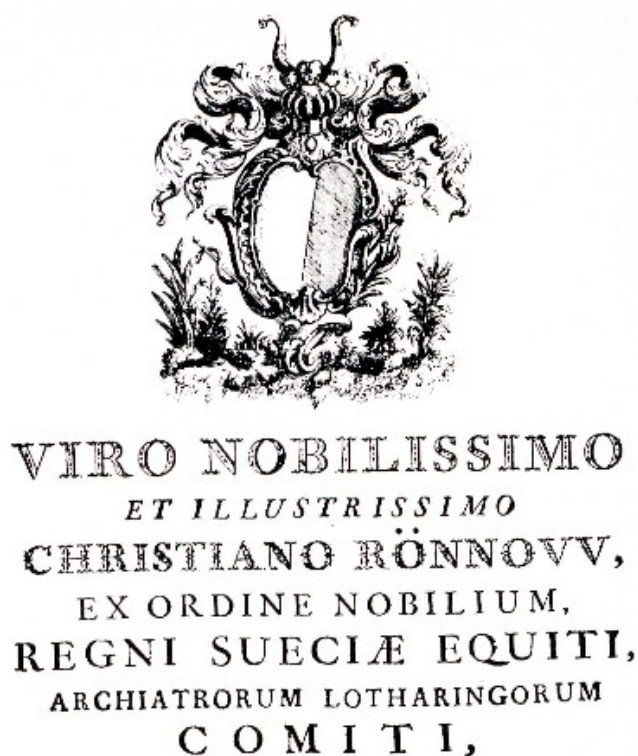


Illustration 5: Frontispice de la thèse de Claude Olivier.

⁸⁴ Une gravure sur cuivre peut être réutilisée plusieurs fois pour faire des vignettes.

Les armes de Rönnow ainsi décrites figurent également sur le sceau de Rönnow, apposé sur ses lettres. Le blason, contrairement à celui sur la vignette, a ici une forme « cintrée », plutôt typique des pays de l'Est.⁸⁵ L'encodage veut que l'or soit symbolisé par des points, les gueules par des traits verticaux.

Sceau de Rönnow, apposé sur la lettre adressée aux docteurs Salmon et Gormand, le 16 avril 1753 ^[16].



Son sceau évolue lorsqu'il est fait chevalier de l'ordre royal de l'Étoile du Nord par le roi de Suède Adolph-Frédéric en 1766. Le blason est identique, les lambrequins sont moins imposants et surtout en dessous apparaît l'étoile Polaire, rappelant que Rönnow est depuis 1766 chevalier de l'ordre de l'Étoile Polaire.

Sceau de Rönnow, apposé sur un document daté du 3 mars 1782.



6.3.2. La thèse dédicacée par Olivier

La présence d'une dédicace est assez fréquente dans les thèses de l'époque ; nous soumettons l'hypothèse qu'elle équivaut aux remerciements écrits dans les thèses actuelles. Cependant, très peu sont dotées d'une vignette héraldique aux armes de la personne à qui la thèse est dédiée. Les thèses sont écrites en latin et généralement se présentent sous la forme d'une affiche format A3, quelques fois un feuillet de plusieurs pages. La thèse d'Olivier comporte huit pages en latin.

Cette thèse, nous l'avons retrouvée à la bibliothèque municipale de Nancy, conservée dans un recueil factice de six thèses anciennes de médecine soutenue à la faculté de Pont-à-Mousson entre 1724 et 1768. Le musée de la faculté possède une autre copie de cette thèse. La dédicace faite à Rönnow issue de cette copie illustre plusieurs documents.

Claude-Joseph Olivier est le fils du doyen des médecins du Collège de Lyon. Le père et le frère aîné du doctorant sont tous deux associés correspondants du Collège royal de médecine de

⁸⁵ Sur le tableau de Rönnow conservé au musée de la faculté de médecine, on retrouve cet aspect cintré du blason ; enrichie de l'étoile Polaire du Nord, décoration obtenue en 1766 par le roi de Suède(Adolphe-Frédéric).

Nancy depuis 1752. Claude-Joseph Olivier désire obtenir ses grades de licencié et docteur à la faculté de Pont-à-Mousson et dédier sa thèse de doctorat à l'archiatre du Roi de Pologne, Rönnow.

Jadelot, doyen de la faculté en 1760, apprend qu'un certain M. Olivier souhaite dédier sa thèse à Rönnow et venir la soutenir dans sa faculté de Pont-à-Mousson.^[33]

« Je say par oui dire , que M. olivier de lion se dispoit a venir dedier une these a M. ronnnow et que vous travaillés a faire graver la planche de dedicaces. Je suis surpris que je n'aye reçu encore aucune nouvelle positive, car je n'en say que par oui dire, cependant si c'est une chose qui doit se faire, c'est a moy a en etre averti pour arranger toute chose en consequence. M.Olivier dont il est question est sans doute le fils de M. olivier Doyen du College des medecins de Lion. Il convient que je sois informé de quelques particularites qui sont personnelle a ce Mr pour me conduire relativement en ce qui le regarde. J'espere que si vous savés quelque chose vous voudrés bien m'en informer. »

Jadelot informe Gormand, dans une lettre du 10 septembre 1761, qu'il a rencontré « ces messieurs Olivier » dans les locaux de la faculté de Pont-à-Mousson. Jadelot est contrarié : le protocole n'a pas été respecté. Jadelot, doyen de la faculté, aurait dû recevoir la demande d'imprimatur pour la thèse de doctorat. *« Pour ce qui est de celle qui s'imprime a nancy et que je n'ay point vu, vous me conviendrés que quelque assuré que je puisse etre que l'ouvrage est bon, il n'est guere d'usage de l'approuver de cette façon »*. Cette thèse est en cours d'impression à Nancy, alors qu'habituellement cela se fait chez M. Thouvenin, imprimeur qui a le privilège d'éditer toutes les thèses de l'université de Pont ; fait que reproche Jadelot : *« dont l'impression auroit du se faire icy a cause du privilege exclusif de Thouvenin pour toutes les thèses qui se soutiennent dans l'université ; cet article ne me concerne en rien: il n'en est pas de même de l'imprimatur qui ne peut venir que de moy, mais je n'en fais pas de difficulté, ainsy puisque la these est commencé a etre imprimée il faut l'achever, mais monsieur ayés soin de la conversion »*. S'ensuit une série d'explications sur la mise en page à adopter pour que l'aspect de cette thèse soit conforme à l'usage.

Olivier père, semble-t-il, s'était adressé au Collège royal pour demander l'autorisation pour son fils de passer la licence et le doctorat de médecine en la faculté de médecine de Pont-à-Mousson, associé au prestigieux Collège royal de médecine de Nancy.

La lettre du 1^{er} août 1760 de Olivier père, probablement adressée à Gormand, fait suite à une correspondance déjà établie. La réponse épistolaire de son interlocuteur se faisant attendre, il a préféré présenter son fils *« en l'université de valence ou je luy avois fait prendre ses inscriptions. Il est maître es arts et bachelier en medecine de cette université ; dans trois mois, il pourra passer licencié et docteur. »*

Pourquoi Olivier père, doyen du Collège des médecins de Lyon, choisit-il l'université de Pont-à-Mousson pour l'obtention des diplômes de licence et doctorat plutôt que celle de Valence où son fils a fait toutes ses études ? Sans doute est-ce pour associer le nom de son fils à l'université lorraine rattachée au prestigieux Collège royal de Nancy auxquels Olivier père et son fils aîné sont déjà associés correspondants.

« Si [...]vous pensez que Messieurs les professeurs de pont a mousson puissent dans trois mois admettre mon fils a la Licence et au doctorat en medecine, il preparera une these pour chacun de ces grades et nous irons a pont a mousson ; et dans le cas ou votre celebre college nous permetterois de luy dedier la these de licence nous nous empresserons de laisser a la posterité l'expression de nos sentimens envers vos illustres collegues, en un mot un faible monument de nos respects. Nous dedierons la these du doctorat a Monsieur le premier medecin du roy Stanislas [...] ; j'auray l'honneur de luy ecrire a cet egard. »

Nous n'avons pas retrouvé cette correspondance avec Rönnow, cependant ce dernier accepta la dédicace.

La thèse de Claude-Joseph OLIVIER est soutenue le 12 septembre 1761 à la faculté de médecine de Pont-à-Mousson, dédiée à Casten Rönnow. Elle a pour titre : *dissertation sur l'origine, la circulation, la germination, l'accroissement et la nature des Polypes dans le corps humain*.

Par la suite, la thèse d'Olivier est publiée en français en 1762, le titre est en latin, les remerciements/ dédicace également, puis le titre et le corps de texte sont en français, au total, 16 pages de rédaction en français, s'ensuivent deux pages en latin.

Le titre pour les médecins contemporains est trompeur. La définition du polype et l'origine de ce nom, selon Olivier sont les suivantes : « *le Polype du corps humain a tiré son nom de la ressemblance qu'il a avec un poisson de mer qui s'appelle Polype. [...] le nom de polype fut uniquement appliqué aux excroissances de chair qui arrivent dans le nez de certains malades.* » Jusque là rien d'étonnant. « *Mais la dissection des cadavres fit bientôt apercevoir dans les oreillettes & dans les ventricules du coeur, des excroissances semblables à celles qu'on croyoit ne pouvoir se former que dans les conques nazales.* »

En parcourant la thèse, on comprend que ce qu'Olivier nomme des polypes dans les cavités cardiaques, les gros vaisseaux, etc. sont en fait des caillots sanguins. « *On sait que dans les commencemens de cette coagulation, les parties les plus grossieres du sang accrochées les unes avec les autres, perdent un peu de leur mouvement & de leur action ordinaire ; tandis que les plus légères, toujours fluides, conservent la faculté de se mouvoir & de circuler. De ce principe, dont tous les Physiciens sont unanimement convenus , ne doit-on pas insérer, que les rudimens des Polypes qui nagent encore dans le sang, sont transportés avec leur véhicule, dans les différentes régions du corps humain, & par consequent, que les petits Polypes circulent jusqu'à ce qu'arrêtés en quelque endroit, ils y germent & produisent ces gros Polypes, cause trop ordinaire des morts inopinées ?* »

Ces « polypes » en fonction des endroits où ils évoluent peuvent donner des « *péripneumonies, un asthme polypeux, des vertiges, l'apoplexie, des paralysies, ictère, hydropisie* ».

Le doctorant fait des expériences qu'il relate dans cette thèse. Fréquemment, nous retrouvons dans les ouvrages de ce siècle des Lumières une médecine plus scientifique qui se base sur des observations et sur des expérimentations.

Pour finir son propos, Olivier donne des conseils de vie pour éviter ces « polypes », ce que nous appellerions des conseils hygiénodététiques, prenant en compte l'individu, l'environnement. Il parle ensuite des remèdes connus notamment l'*élixir viscéral de M. Hoffmann*, vendu dans toutes les boutiques apothicaires de Lyon.

6.3.3. « Ronnowia Domingensis »

Dans son livre « *plantes nouvellement découvertes récemment dénommées et classées, représentées en gravures, avec leurs descriptions ; pour servir d'intelligence à l'histoire générale* » paru en 1779 ; Buchoz décrit une plante nommée Omphalea (triandra) foliis oblongis Sp.Plant.1337, déjà connue de Linnaeus ; vulgairement appelé Noisetier de Saint-Domingue. D'après Buchoz, bien que cette plante soit de la classe des monoeciques, elle ne peut être de la famille des Omphaliers pour deux raisons : premièrement, la fleur renferme trois étamines et non deux comme toutes les fleurs d'omphalier (appartenant à l'ordre driandrique) ; deuxièmement, l'omphalier est une plante grimpante qui nécessite un support pour s'élever tandis que l'arbre qu'il décrit pousse droit sans tuteur.

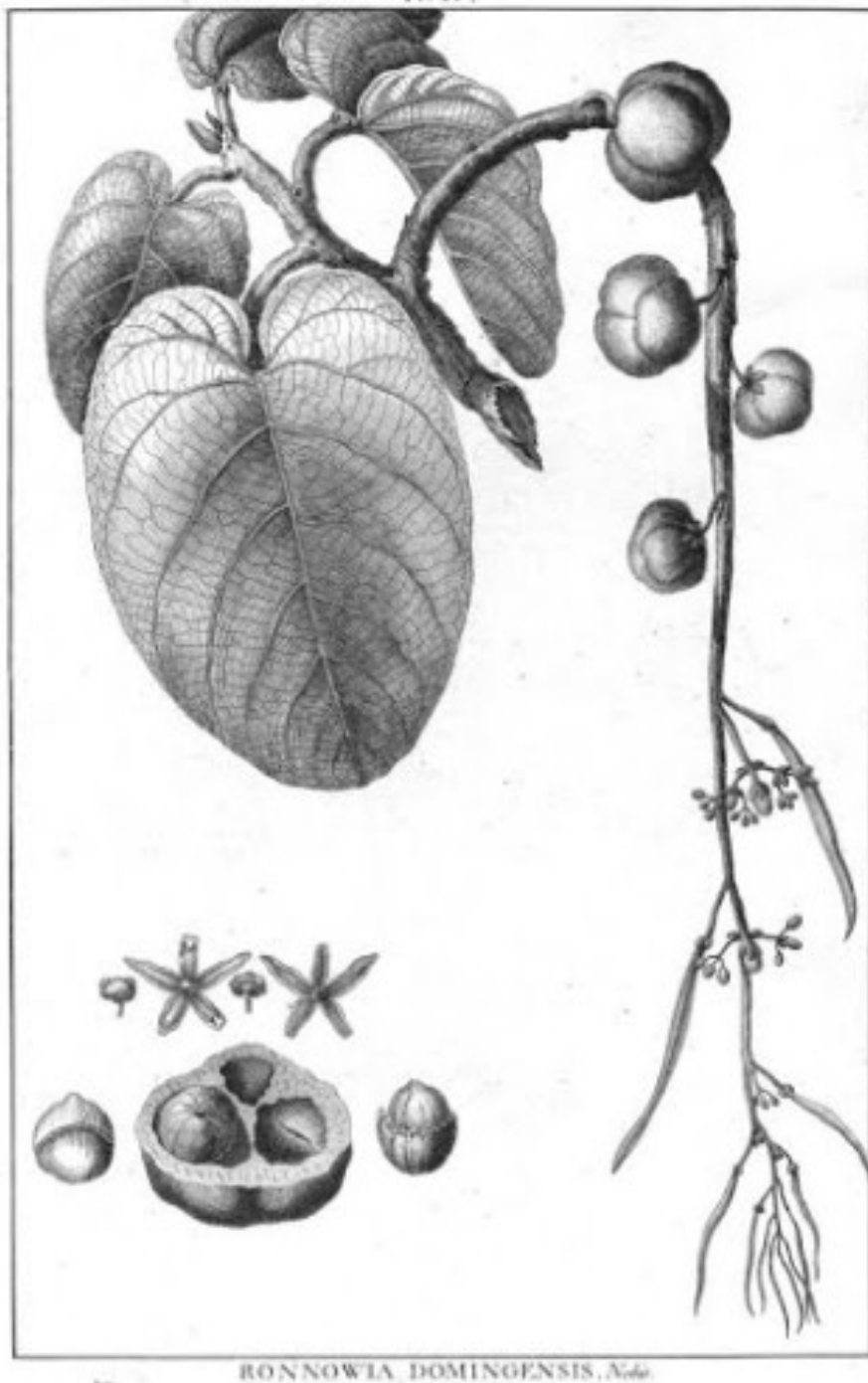


Illustration 6: *Ronnowia Domingensis*

Puisque cette plante appartient à un nouveau genre, il convient de lui donner un nouveau nom : « *Ronnowia Domingensis* ».

« Nous ferons donc de la plante décrite un nouveau genre, que nous nommerons *Ronnowia*, en l'honneur de M. Rönnow, célèbre Médecin de la Suède, chevalier de l'Étoile Polaire, premier Médecin de feu Sa Majesté le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, & Coopérateur à la formation du Collège Royal des Médecins de Nanci »

Quel grand honneur fait Buchoz à Rönnow en lui dédicaçant cette plante ! Buchoz est déjà depuis quelques années sur Paris tandis que Rönnow est retourné en Suède depuis déjà une

décennie.

Rönnow s'est toujours intéressé aux plantes ; déjà à l'âge de 19 ans, il réalise un herbier. Ses études à Uppsala se font auprès de Rudberg, professeur passionné de botanique dont un autre élève, plus jeune que Rönnow est Carl Linné mieux connu sous le nom de Linnaeus : c'est en effet à lui que l'on doit la première classification des espèces végétales.

Buchoz fut démonstrateur au Collège royal de Nancy, c'est là que les deux hommes se sont côtoyés.

6.3.4. Une pièce à l'effigie de Rönnow

En l'honneur de Rönnow (1700-1787 ; médecin suédois, botaniste et donateur), l'Académie Royale des Sciences de Suède frappa en 1788 une pièce à l'effigie de Rönnow : une en argent et une en bronze.

L'avvers : le buste de Rönnow de profil, représenté comme à son habitude coiffée d'une perruque, vêtu d'une chemise à jabot en dentelle et un costume. La légende entourant le personnage est : C.RÖNNOW REG·POL·CONS·INTIM·ET ARCHIAT·EQ·AUR· (Casten Rönnow, conseiller intime et archiatre du roi de Pologne, chevalier de l'Etoile du nord).

Le revers est une allégorie de la Médecine, représentée par une femme debout portant des fleurs, près d'un autel nourrissant un serpent.

Sous la ligne d'exergue, nous lisons l'inscription IN POSTEROS USQVE· I avskärningen, PIAE MEM·SOCII MUNIF·/R·ACAD·SC·HOLM· ; signifiant: jusqu'à la fin du monde, l'Académie royale des sciences de Stockholm en souvenir reconnaissant d'un généreux membre.

Réalisées en 1788 par John Gabriel Wikman (1753-1821), graveur.une en argent, une en bronze.



Illustration 7: Pièce à l'effigie de Rönnow

6.4.Rönnow, Artiste

Nous savons que Casten Rönnow était doué pour l'aquarelle, le pastel, les miniatures. À l'âge de 19 ans , il avait déjà composé un herbier ; puis des illustrations pour Le Dran lors de son séjour à Paris. Il avait été sollicité par plusieurs médecins célèbres pour illustrer à nouveau des ouvrages médicaux. Ensuite, sous Stanislas, il continue d'exprimer son art. Pour preuve, dans sa lettre à Beaumont, après la mort de son Maître, il affirme avoir réalisé pour le duc de Lorraine de nombreux tableaux.

Stanislas s'essaie aussi à l'art pictural : ses tableaux, dont certains figuraient l'hiver dernier à l'exposition du château de Lunéville « Stanislas Leszczyński (1677-1766) de l'homme à la légende », étaient régulièrement retouchés par le peintre Girardet, son peintre ordinaire. Nous

pouvons supposer que son fidèle confident, artiste confirmé, pouvait occasionnellement sublimer les œuvres de son maître.

6.4.1. L'herbier

Sa première œuvre connue est cet herbier réalisé en 1719, intitulé *Plantes autour de Gothenbourg*⁸⁶ 1719 (titre en français sur la couverture). Œuvre magnifique qui mérite notre attention. Son histoire est particulière et pleine de rebondissements. Rönnow a sans doute donné son herbier et ses livres au Collège des médecins de Stockholm avant de quitter la Suède en 1728. L'herbier se trouvait dans le musée des drogues de l'institut Karolinska. Quelque peu égaré il fut redécouvert en 1899 par Carl Gustaf Santesson. Il donna une conférence à ce sujet à l'Académie des sciences.(65)

Au cours de nos recherches sur les sites suédois, nous avons trouvé trois articles publiés en 2005 avec illustrations concernant l'étude de cet herbier qui devait être numérisé. (66–68)

Cet herbier est l'un des plus anciens herbiers suédois de la période prélinnéenne. Il regroupe 75 plantes, définies avec les noms en latin, suédois et allemand. Beaucoup de ces plantes ont une utilisation bien établie pour la production de remèdes. Rönnow, qui travaillait comme chirurgien militaire adjoint depuis l'âge de 16 ans, a sans aucun doute des connaissances sur les plantes des régions nordiques et sur leur usage.

L'herbier, confectionné avec soin, traversa les siècles. En 1819, une note affirme que « l'odeur et le goût » de plusieurs plantes sont bien conservés (Caulis d'Acorus Calamus et Laserpitium Latifol). Aujourd'hui, les plantes sont encore en bon état.

À la fin de l'herbier, l'article écrit en 1889 par Santesson a été joint. Ce dernier a listé les plantes, avec leur nom suédois moderne et leur nom latin selon la classification de Linné.

Cet herbier traduit l'intérêt de Rönnow pour les plantes à une époque où l'enseignement de la botanique avait une part importante. La réalisation d'un herbier nécessite beaucoup de temps et de soin. Tout commence par l'herborisation : Rönnow récolte dans la campagne avoisinant Göteborg, des plantes si possibles entières (tige, feuille, fleurs et racines). Puis à l'aide d'ouvrages spécialisés, probablement en plusieurs langues, Rönnow étudie les plantes puis les détermine. Alors vient la phase délicate du séchage. Pour que la plante se conserve longtemps, il faut que toute l'eau disparaisse. Ainsi les plantes sont étalées en position naturelle, entre des feuilles de papiers absorbants, puis pressées. Lorsque les plantes sont complètement déshydratées, elles sont fixées sur des feuilles de papier de différentes manières : épinglées, insérées dans de fines incisions du papier ou cousues.

Rönnow a réussi à monter les plantes dans son herbier avec une sorte de colle. D'autres sont librement intercalées entre les pages.

⁸⁶ La ville de Göteborg, en français se disait Gothembourg. Sur l'herbier l'orthographe diffère quelque peu « Gothenbourg ».



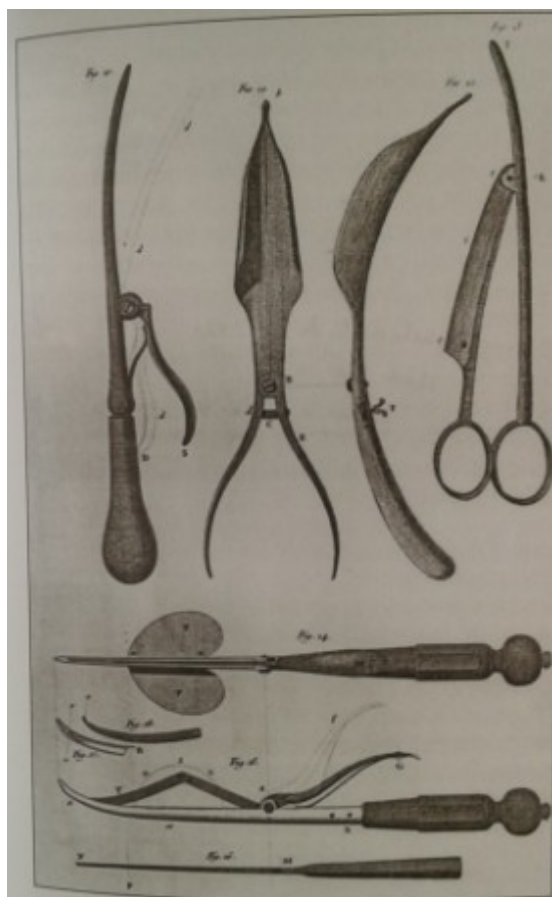
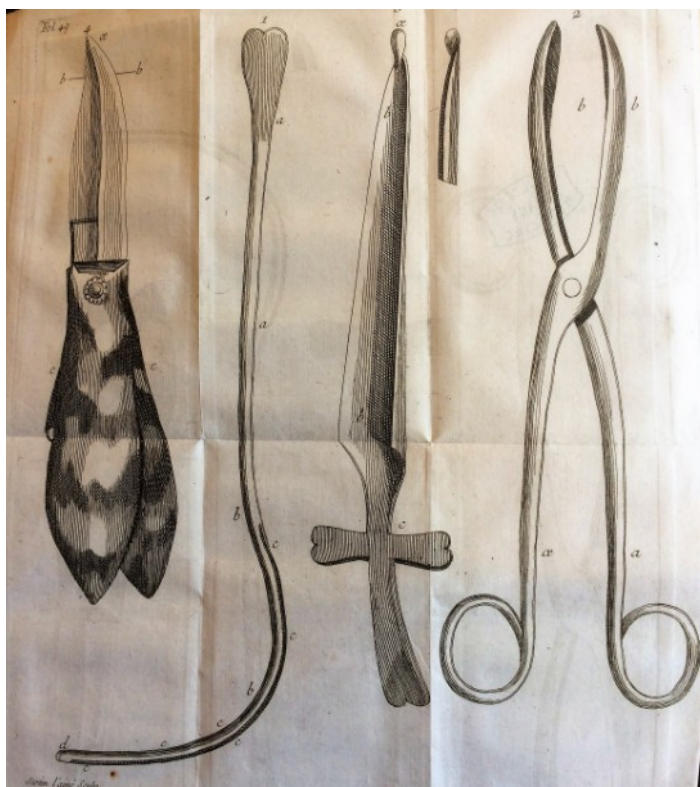
Photographies de l'herbier du Professeur Ernst Brodin, (Département de Physiologie et Pharmacologie, Karolinska Institutet, Stockholm, Suède)

Rönnow se passionne déjà pour les plantes et nous allons pouvoir constater qu'à 19 ans, il a déjà un don pour le dessin. Sur certaines pages de l'herbier, lorsque la plante montée sur l'herbier est incomplète, Rönnow n'hésite pas à dessiner la partie manquante réalisant de splendides illustrations en trompe-l'œil. Le professeur Brodin, a eu la gentillesse de nous faire parvenir des photographies de ce chef-d'œuvre.

6.4.2. Les planches anatomiques et les illustrations d'outils chirurgicaux

Dans le domaine médical, la seconde œuvre qui nous est parvenue est l'ensemble d'illustrations de l'ouvrage de Le Dran intitulé *Parallèle des différentes manières de tirer la pierre hors de la vessie*⁸⁷, première édition en 1730.

Ces planches lui valurent une certaine notoriété et plusieurs propositions de travail d'illustration de manuels médicaux.



6.4.3. Les pastels et miniatures

Rönnow est un artiste reconnu : un article dans le Dictionary of artists Benzit et un autre dans le dictionnaire anglophone des artistes peintres de pastel lui sont consacrés.

Rönnow avait rencontré à Paris le célèbre peintre Lundberg⁸⁸, qui lui enseigna les techniques

⁸⁷ Après une description détaillée des structures du bas appareil urinaire et appareil génital masculin, ainsi que sa vascularisation, Le Dran expose les différentes techniques chirurgicales, leurs avantages et leurs inconvénients. Ensuite, il fait des démonstrations sur des cadavres pour voir la nocivité de certaines techniques, principalement celles passant par le bas appareil, qui déchirent les structures à partir du col de la vessie. Il donne la préférence à une technique d'ablation des « pierres » par le « corps charnu » de la vessie, mais nuance son propos en fonction des cas rencontrés.(7)

⁸⁸ Gustaf Lundberg (1695-1786) , étudie la peinture, en 1717 il part à Paris et devient l'étudiant de Hyacinthe Rigaud, Nicolas Largillière, puis Rosalba Carriera peintre vénitienne qui lui apprend le pastel et la miniature. Il travailla pour Versailles (tableaux de Louis XV, Marie, Stanislas, Catherine et Anna Jablonowska. I a également

de pastel et miniature, plus tard Lundberg initia Stanislas. Quand Rönnow rentre en Suède en 1767, il fréquente la famille royale et y retrouve Lundberg, désormais portraitiste de la cour. Ce dernier réalise un pastel de Rönnow en 1777 (tableau conservé à Stockholm).

Les œuvres répertoriées au nom de Casten Rönnow sont les suivantes : son ancien professeur Lars Roberg. (Tableau)

Portrait de Lars Roberg en buste de profil, conservé au Musée d'histoire médicale d'Uppsala peint par un étudiant en médecine Casten Rönnow 1727. L'inscription notée « Flitig professor ger flitig student » signifie : Professeur diligent donne un étudiant diligent.(69)



Rönnow a aussi peint le portrait de Mme Hedvig Elisabet Sack, épouse de Niels Bielke et de son beau-père Thure Gabriel Bielke⁸⁹. Ces deux portraits, datés de 1730, réalisés à partir de copie de toiles de Gustav Lundberg sont cités dans le Svenskt Konstnar-Lexicon ; celui de Mme Sack appartient à un collectionneur privé, mais nous pouvons l'admirer dans l'ouvrage : Svensk Porträttkonst. (Les toiles de Lundberg sont visibles en ligne(dictionnaire of pastellist et sur le site nationalmuseum).

On attribue également à Rönnow la miniature de Maria Kohl, conservée au Nationalmuseum de Stockholm. Cette miniature n'est pas datée. Une copie a été effectuée par Nicolas Lafrensen, un artiste suédois (1698-1756) ; ce qui nous permet d'affirmer que la miniature effectuée par Rönnow est antérieure à 1756. (tableau)

donné des cours de pastel au roi Stanislas. Il retourne en Suède et est nommé portraitiste de la cour en 1750.

89 Thure Gabriel Bielke est né en 1684 issu d'une très illustre famille suédoise (dont certains membres sont devenus des reines de Suède). Dans sa jeunesse, il voyagea dans toute l'Europe, servi sous les ordres du Maréchal Villeroy en France puis dans les troupes de Charles XII (roi de Suède et fidèle ami de Stanislas). Il fit les campagnes de Norvège et dirigeait un régiment, jusqu'à la mort de son roi en 1718. Peut-être a-t-il rencontré Rönnow lors de cette guerre contre la Norvège ?

Maria Kohl

Miniature Gouache sur papier. Ovale.

Cadre en métal.

Dimensions 8 x 6,5 cm

Artiste : Casten Rönnow, suédois.

Offert par Christina Nilsson, comtesse de Cas Miranda au Nationalmuseum de Stockholm.



En Lorraine, Rönnow a fait de nombreux tableaux commandés par Stanislas. Pour preuve, la lettre de Moreau de Beaumont, intendant des finances du Royaume de France, envoyée à Rönnow après sa demande de gratification : *« les tableaux auxquels le feu Roy de Pologne l'a fait travailler ne lui ont occasionné aucune dépense. »* Ses créations font partie des biens du Duc de Lorraine, saisies à la mort de Stanislas sur ordres de Louis XV. Certaines ont rejoint les collections de Versailles, d'autres ont été vendues comme une grande partie du mobilier des différents châteaux de Stanislas. Hélas, en ce temps, les pastels et miniatures n'étaient que rarement signées. Où sont actuellement ses œuvres ? La Révolution ayant entraîné la destruction d'archives, l'absence de signature de Rönnow sur les pastels et miniatures font qu'à ce jour, il est impossible d'affirmer avec certitude que des tableaux exposés à Versailles ou au musée Lorrain de Nancy ont été produits par Rönnow.

6.5. Rönnow, sa maîtrise des langues et son style littéraire

Rönnow parle plusieurs langues : le suédois sa langue maternelle, le français, dont il écrivait déjà quelques mots en 1719, l'allemand comme nous le confirme sa lettre à Lassone en 1782, lorsqu'il envoie un extrait d'un auteur allemand concernant les Eaux de Waldsbrunn : *« Je vous les donne en allemand. Car vous avés surement quelqu'un dans la Société qui peut vous traduire ces maladies en français, sans cela je l'aurois fait. »*

Rönnow devait avoir une parfaite connaissance et maîtrise de l'art oratoire, indispensable dans sa fonction d'homme public. Nous pouvons d'ailleurs l'observer dans ses lettres : il sait utiliser les mots et convaincre. Ses propos sont des armes pour mener à bien ses projets et son ambition. Pour majorer l'impact de ses mots, il n'hésite pas à utiliser des figures de style.

L'anaphore est utilisée dans sa lettre à Marquet, pour amplifier le poids de culpabilité que Marquet devrait sentir au vu de la liste des faits qui lui sont reprochés, annoncés par ce *« vous qui »*.

L'hyperbole *« la montagne n'a enfanté qu'une souris »*^[14] souligne aussi l'ironie dont peut faire preuve Rönnow. Marquet avait menacé Rönnow d'exposer au Roi tous les griefs qu'il avait contre lui, finalement *« il a donné un placet au Roy avec copie de la lettre un peu tronquée, et de ma réponse, et il ne se plaint que de ma lettre. Il avoit tant menacé de faire connaître mes*

demarches au Roy et à toute la cour »^[14]. En écrivant ce proverbe hyperbolique, Rönnow témoigne de sa capacité à apprendre une langue étrangère dans toutes ses subtilités. Cet homme sait s'adapter et s'intégrer dans une société étrangère.

Rönnow utilise également la métaphore filée pour démontrer que son raisonnement est le bon : « *Qu'un tout (axiome de géométrie) comprend ses parties, mais la partie ne saura jamais faire le tout. La Medecine comprend la Chirurgie et la pharmacie, ainsi la Chirurgie ne fait que sa portion dans la Medecine. Un procureur ne sera jamais reçu membre parmi les avocats, c'est precisement dans la faculté de droit la même chose ; on lui dira d'etudier les loix, avant de vouloir vous mesurer avec nous avocats, qui savons vôtre metier, mais vous ne savés pas le nôtre. Un savetier ne sera jamais reçu cordonnier : on lui dira : apprenez à faire des souliers, vous ne savez que de mettre de semelles : et nous savons vôtre métier, mais vous ne savez pas le nôtre.* »^[3] En comparant la médecine à d'autres métiers, Rönnow en tire une conclusion logique qui appuie son opinion.

6.6. Rönnow, un homme

6.6.1. Son rapport particulier avec l'argent

Rönnow a un rapport particulier à l'argent. Nous savons qu'il touche 400 livres d'appointements par le Roi. Il est logé nourri, blanchi, éclairé aux frais du roi, mais il subvient possiblement en partie à son frère resté en Suède. Dans plusieurs de ses lettres, il réclame les frais d'envoi ou propose de faire parvenir le courrier par des personnes qui se rendent dans la ville du destinataire de ses écrits : « *Je comptois vous envoyer ce paquet par Mr Bagard, mais comme je viens d'apprendre qu'il est party, je prends le parti de vous l'envoyer par le courrier ; je vous tiendrai compte du port : craignant que cela ne vous arrivé trop tard en attendant.* »^[21] Peut-être préfère-t-il faire passer ses lettres de main en main entre gens de confiance pour éviter le risque de voir le contenu de certaines divulgué. L'hypothèse est plausible, cependant cela ne semble pas être le motif premier : Rönnow est quelque peu avare. L'argent semble être un sujet sensible. Ainsi, lorsque Verdier lui fait remarquer qu'il est très regardant sur les frais d'envoi, il semble être vexé : « *Il me dit aussi qu'il vous écrirait pour me retirer la souscription, et que vous et moi étions souscripteurs nés. Je lui ai répondu que c'était une affaire finie, et que je ne l'accepterois point.* »^[39]

Si Rönnow est attentif à ses dépenses, il ne veut pas se sentir redevable et préfère régler ses dettes à ses amis Gormand et Bagard.⁹⁰

Rönnow évoque aussi une somme de 150 à payer à Chenin : « *je lui ai demandé s'il était si pressé d'avoir les 150(??). il me repondit, que non, et qu'il attendra tant que je voudrois. Que c'était Mr Pierre qui était venu demander les comissions pour Nancy, à qui il avait par occupation donné cette comission, mais qu'il n'en était pas inquiet.*

Je lui ai promis de le payer à la fin du mois de Janvier, il en était très content : ainsi n'en ayés aucune inquiétude, si j'avais eu de l'argent je lui aurais payé sur le champ. Mais j'ai moi même 500 à payer ce mois, c'est pourquoi je suis court pour le present en esperer. »^[36]

Bien des années apres, en Suède, le port des lettres et les frais occasionnés sont à nouveau évoqués si bien que Rönnow tarde à écrire pour trouver une solution. Dans cet exemple, il connaît

90 « *Je vous abîme de port de Lettres [...] Mandés moy aussi Mon cherissime President ce que vous avés déboursé pour mon cachet afin de pouvoir m'acquitter.* »^[5] ; « *Mr Kast a aussi donné un Louis pour vôtre cachet ; ainsi je vous enverrai deux Louis par la première comodité.* »^[9] ; « *Je vois que vous avés souscrit pour moy. Je vous en suis bien obligé, et je vous pris de me dire ce qu'il faut payer pour les douze brochures recues, et comment il faut les payer dans la suite, si c'est par mois ou par an et combien.* »^[24] ; « *Je vous rendrai avec plaisir ce que vous débourserez, en vous bien remerciant pour vos peines.* »^[32]

une personne qui retourne en France qui peut lui servir de coursier : « *Je profite de l'occasion que me fournit le retour en France de Mr Lobegeois secrétaire de Mons. L'ambassadeur à la cour de Suède, pour vous envoyer ci joint l'observation que j'ai fait.* » Dans cette autre citation, Rönnow attend que soit nommé un nouveau secrétaire de l'Académie pour pouvoir envoyer son courrier à Lassone : « *Si je n'ai pas eu l'honneur de vous en écrire depuis, c'est que Mr Wargentini par qui je pouvois avoir le port de lettres libre, est devenu malade, et n'est mort qu'à la fin de l'année. Notre académie a choisi Mr Wilcke pour secrétaire perpétuel dans sa place, qui a aussi le port des lettres libre.* »

6.6.2. Rönnow malade

Nous apprenons de deux sources différentes que Rönnow fut malade : « *Mon médecin Renow a été fort malade ; il est mieux. J'attends son rétablissement pour le consulter sur le jour de ma médecine* », écrit Stanislas à sa fille le 15 octobre 1759. « *Je fais compliment à Mr Rönnow sur son heureux rétablissement sans cependant savoir quelle étoit sa maladie* » explique Jadelot à Gormand le 28 novembre 1759.^[31]

Nous n'en savons pas plus que Jadelot sur le problème de santé de Rönnow.

En Suède, au début de l'année 1771, Rönnow se casse une jambe et guérit vite.

Dans sa lettre à Lassone en juillet 1782, Rönnow parle de son état de santé : « *Je suis à présent dans ma 83^e année depuis le mois de février et je me porte assez bien pour mon âge, mais je commence à présent de sentir que je suis vieux. [...] vous devés aussi voir par mon écriture et par les fautes contre la langue française, que je suis vieux* ».

6.6.3. Ses legs

De son vivant, Rönnow lègue des livres et son herbier. Dans la bibliothèque médico-historique de Hagströmer au Karolinska Institutet à Stockholm, 38 livres issus de la bibliothèque de Casten Rönnow ont rejoint leurs collections. Les livres ne sont pas dotés des armoiries de Rönnow, mais seulement de sa signature, tout simplement parce qu'ils ont été cédés par Rönnow au "Collegium Medicum" de Stockholm avant que Casten Rönnow ne quitte la Suède en 1728. La plupart de ces livres sont imprimés à la fin du XVII^e siècle ou au début du XVIII^e siècle. Ils ont pour thèmes la médecine, l'anatomie, la chirurgie, l'obstétrique et la pharmacie.

Il meurt à Stockholm le 5 mai 1787. Il était célibataire. Il s'était constitué une fortune appréciable.

Rönnow n'a aucun héritier. Compte tenu de son profond intérêt pour les sciences, leur ayant consacré sa vie, il légua la plus grande partie de ses biens à des établissements scientifiques : faculté de médecine d'Uppsala, hôpitaux de Stockholm et de Göteborg, maison d'enfants des francs-maçons de Stockholm, créations de lit d'hôpital, de prix annuels dans les académies dont il faisait partie.

Une partie de ses biens revient à l'université d'Uppsala. Avec les fonds, la faculté de médecine propose une bourse de voyage pour les étudiants méritants. Encore aujourd'hui, cette bourse existe et porte le nom de bourse « Rönnow ». Cette dernière est octroyée aux meilleurs espoirs pour les futures activités de recherche, en particulier dans les disciplines théoriques du domaine. Elles sont décernées chaque printemps par le comité des programmes de troisième cycle des facultés de médecine et de pharmacie.

6.6.4. Une autre manière de lire ses lettres

L'analyse graphologique va nous permettre de confirmer l'idée que l'on se fait de Rönnow. Bien que la graphologie soit une « science en partie contestée, elle nous livre des informations qui abondent dans notre compréhension du personnage. En outre, si Rönnow adopte une graphie assez traditionnelle de cette époque, il n'en reste pas moins que certaines particularités méritent d'être soulignées et décryptées de manière objective.

Son écriture lancée dans un mouvement dynamique avec une propulsion vers la droite est une affirmation de soi. Chez Rönnow, elle est ferme (associée à une pression forte) et organisée révélant un homme fort actif qui va de l'avant et droit au but. Notons la pression plus importante dans la lettre du 18 novembre 1752 où Rönnow était fort contrarié et déterminé à ne pas laisser les chirurgiens sur le pied d'égalité des médecins. Rönnow fait preuve d'acharnement pour atteindre des objectifs, ne se décourage pas devant des difficultés qu'il s'emploie à résoudre en recherchant des solutions aussi simples que possible. L'élan dynamique est peu contenu, signifiant que c'est une personne assez sûre d'elle-même. L'écriture ne tombe pas en fin de ligne, signifiant l'absence de fléchissement dans la volonté d'aboutir ; une élaboration des idées ordonnées et logiques ; des décisions nettes et une capacité réalisatrice patiente.

La souplesse dans le mouvement des arrondis signifie des capacités d'adaptation pratique et une sociabilité « ouverte ». Les mouvements continus, liés, avec direction des lignes et inclinaisons des lettres homogènes, correspondent à une organisation consciemment orientée vers les buts à atteindre.

Le rythme de son écriture est le symbole de sa persévérance. L'effort et l'espoir s'inscrivent dans la durée des disciplines quotidiennes régulièrement accomplies avec soin.

Les lettres en mouvement fermé en arcade montrent le caractère autoritaire ("m, n") dans sa relation à l'autre. Remarquer les jambages des "p, q, j, s, f, y" ; enracinés sous la ligne de base, comme de forts arcs-boutants. Ils résultent d'un geste pénétrant et précis qui symbolise la façon d'aller « au fond » d'un problème et de tirer de cette exploration de solides appuis pour la poursuite d'un raisonnement et d'une action.

Les points des " i " sont haut placés au-dessus des lettres : les chocs reçus du dehors ne déséquilibrent pas la structure stable de cette personnalité, ils n'entraînent pas de réactions impulsives.

Les mouvements de juxtaposition sont autant d'arrêts dans la lancée du flux vital. Ces coupures correspondent aux arrêts inhérents à la réflexion analytique. La réflexion est d'autant plus lucide que l'écriture est plus tonique et organisée.

Pour résumer, c'est l'écriture d'un instinctif organisé doué d'une intelligence logique et analytique développée, on peut affirmer une bonne adaptation aux circonstances, son réalisme et le sens des responsabilités (courageux). Il a une solide capacité de redressement sous le choc de l'adversité.

Outre les actions de Rönnow et les mots de ses écrits, sa graphie nous confirme qu'il est un homme actif avec une vie sociale bien remplie, un brin autoritaire, sûr de lui avec une pensée bien structurée. Il n'agit pas sous le coup d'impulsion. C'est un homme courageux, qui a pour projet d'atteindre ses objectifs sans jamais se laisser décourager. Il agit posément et de façon réfléchie.

CONCLUSION

Nous espérons humblement par ce travail avoir fait honneur à la mémoire de Casten Rönnow, ce médecin connu pour avoir été l'archiatre de Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar. Par bien d'autres aspects, Rönnow était un homme d'exception.

Rönnow est un homme de bonne éducation issu d'une famille illustre, suédoise et luthérienne. Il possède des capacités d'apprentissage et un don pour l'art pictural qui lui valent le respect et l'admiration de ses maîtres et confrères. Son talent d'artiste à ce jour n'est nullement contesté, et Rönnow figure dans plusieurs livres dédiés aux peintres célèbres. Curieux des sciences, notamment de la botanique, il composa un magnifique herbier que nous avons l'honneur de présenter dans ce travail.

Dans ce siècle de révolution de la pensée, de développement de tous les arts, Rönnow a su s'entourer d'un roi Bienfaisant, homme des Lumières. Il lui a donné les moyens de s'épanouir dans les arts de la médecine et de la peinture en Lorraine. Dans sa patrie d'adoption Rönnow s'investit pleinement dans la mission médicale qui lui est confiée au sein des duchés de Stanislas, sacrifiant comme il aime à le rappeler ses « prétentions particulières » au profit de la Médecine.

L'analyse de toutes les lettres étudiées dans ce travail met en évidence le caractère de Rönnow. Homme politique, jouant régulièrement l'intermédiaire entre ses fréquentations de la sphère politique, son souverain le Roi Stanislas, le chancelier de la Galaizière, les messieurs de l'hôtel de ville et entre ses connaissances dans le monde médical, à savoir principalement ses amis du Collège royal, Bagard le président et Gormand le secrétaire perpétuel. Dans ce rôle d'intermédiaire, disons même de médiateur, il utilise ses fréquentations, son intelligence et sa malice pour conseiller avec autorité ses confrères et tenter de convaincre les détenteurs du pouvoir d'œuvrer en faveur de la médecine et du Collège royal dans tous les conflits.

Rönnow est obstiné, même devant un refus, il ne perd pas espoir d'arriver à ses objectifs avec pour mot d'ordre douceur et patience. Sa confiance en lui lui permet de vaincre tous les obstacles même s'il peut quelquefois être en proie au doute.

Animé par la passion de la médecine, il se tient informé de toutes les nouveautés dans le domaine médical. Particulièrement attaché aux eaux de Walsbrunn qu'il a rétabli sous Stanislas, alors qu'il est en Suède, il tente de mobiliser les médecins français pour que ces Eaux bénéfiques soient à nouveau exploitées.

Rönnow met à profit son intelligence pour de nobles buts. C'est un philanthrope et un homme reconnaissant, nous en avons la preuve par ses legs qui sont destinés aux villes de Suède où il a vécu et aux institutions qu'il a fréquentées.

Rönnow est injustement peu connu. Pourtant, dans ce siècle des Lumières où les sciences évoluent rapidement, il est un personnage clé de la réussite de l'illustre Institution médicale de Lorraine, le Collège Royal.

Bibliographie

Lettres du musée de la faculté de médecine en rapport avec Rönnow, cédées aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle.

[1]→ Arch 147-8539

Commercy, le 18 août 1752, Rönnow supposé à Bagard.

[2]→ Arch 147-8540

Lunéville le 23 août 1752, Rönnow à Bagard, lettre non signée.

[3]→ Arch 147-8541

ce 18 novembre 1752, Rönnow à Bagard, non signée.

[4]→ Arch 147-8542

Lunéville le 23 novembre 1752, Rönnow supposé à Bagard, non signée.

[5]→ Arch 147-8543

Lunéville le 25 novembre 1752, Rönnow à Bagard, non signée.

[6]→ Arch 147-8547

Lunéville le 13 décembre 1752, Rönnow à Bagard ou Gormand.

[7]→ Arch 147-8544

Lunéville le 21 décembre 1752, Rönnow à Bagard.

[8]→ Arch 147-8545-27

Lunéville le 28 décembre 1752, Rönnow à Bagard.

[9]→ Arch 147-8545-28

Lunéville, le 6 janvier 1753, Rönnow à Gormand.

[10]→ Arch 147-8435

N°1 copie de la prétendue lettre menaçante de la main de Rönnow

le 3 février 1753, Marquet à Rönnow.

[11]→ Arch 147-8436

le 6 février 1753, Marquet à Rönnow (« monsieur Renaud »)

[12]→ Arch 147-8440

- Marquet au Roi Stanislas, commentaire de Rönnow.

- Copie de la lettre de Rönnow à Marquet, écrite de la main de Marquet, commentée par Marquet de sa main, puis pas Rönnow de sa main (N°3)

[13]→ Arch 147-8438

Lunéville le 11 mars 1753, Rönnow à Gormand.

[14]→ Arch 147-8437

Lunéville le 31 mars 1753, Rönnow à Bagard.

[15]→ Arch 147-8439

Lunéville le 10 avril 1753, Alliot à Bagard ou Gormand.

[16]Arch 147-8546

le 16 avril 1753, Rönnow à Gormand et Salmon

[17]→ Arch 147-8548

Commercy le 28 juillet 1754, Rönnow à Gormand.

[18]→ Arch 147-8549

Commercy le 18 août 1754, Rönnow à Gormand.

[19]→ Arch 147-8550

Juin 1755, Rönnow supposé à Gormand.

[20]→ Arch 147-8551

Commercy le 27 juin 1755, Rönnow à Gormand.

[21]→ Arch 147-8552
 le 1er mars 1756, Rönnow à Gormand.
 [22]→ Arch 147-8553
 Ce 29 mars 1756, Rönnow à Gormand ??
 [23]→ Arch 147-8554
 Lunéville le 29 novembre 1756, Rönnow à Bagard.
 [24]→ Arch 147-8555
 le 11 décembre 1756, Rönnow à Gormand.
 [25]→ Arch 147-8557-85
 Dijon ce 10 mars 1757, Marel à Gormand.
 [26]→ Arch 147-8557-87
 Ce 9 avril 1757, Rönnow à Gormand.
 [27]→ Arch 147-8558
 Lunéville le 30 avril 1757, Rönnow à Bagard.
 [28]→ Arch 147-8556
 le 4 juin 1757, Rönnow à Bagard.
 [29]→ Arch 147-8561
 ce 20 février 1758, Rönnow à Gormand.
 [30]→ Arch 147-8562
 Lunéville le 21 avril 1759, Rönnow à Gormand.
 [31]→ Arch 144-8278
 Pont-à-Mousson ce 28 novembre 1759
 [32]→ Arch 144-8283
 Lunéville le 3 janvier 1760, Rönnow à Gormand.
 [33]→ Arch 144-8313
 Pont-à-Mousson ce 1^{er} septembre 1760, Jadelot à Gormand.
 [34]→ Arch 144-8284
 Lunéville le 22 janvier 1761, Rönnow supposé à Gormand.
 [35]→ Arch 144-8294
 Lunéville le 12 mars 1761, Rönnow à Gormand.
 [36]→ Arch 145-8332
 Lunéville le 16 décembre 1762, Rönnow à Gormand.
 [37]→ Arch 174-8348
 Lunéville le 31 mai 1764, Rönnow à Gormand.
 [38]→ Arch 145-8391
 Lunéville le 8 avril 1765, Rönnow à Gormand.
 [39]→ Arch 145-8390
 ce 6 juin 1765, Rönnow à Gormand.
 [40]→ Arch 170
 Ce 13 février 1766, Rönnow à Bagard
 [41]→ Arch 146 Collège Royal Pont-à-Mousson, propos de Rönnow, mais ce n'est pas son écriture.
 [42]→ Arch 144, 8272
 supposée de la Faculté à Gormand, date illisible

1. Beau A. Le docteur Casten Rönnow, premier médecin du roi Stanislas. Pays Lorrain. 1972; (3):p161-173.
2. Hildebrand BE. Minnespenningar öfver enskilda svenska män och qvinnor [Internet]. Stockholm: pa Kongl. Witterhets Historie och Antiquitets Akademiens förlag; 1860 [cité 19 sept 2016]. Disponible sur: <http://runeberg.org/minnesp/0262.html>
3. Sockenstämma R. Nordisk familjebok : Konversationslexikon och realencyclopædi [Internet]. Stockholm: Germandts boktryckeri-aktiebolag; 1890 [cité 19 sept 2016]. Disponible sur: <http://runeberg.org/nfan/0140.html>
4. Sjöberg N. Porträtt af Svenska Läkare och Apotekare. Stockholm; 1910.
5. Anrep G. Svenska adelns ättar-taflor [Internet]. Stockholm: PA Nordstedt & Söner, Kongl. Boktryckare; 1858 [cité 19 sept 2016]. Disponible sur: <http://runeberg.org/anrep/3/0587.html>
6. 427 porträtter af namnkunniga svenske män och fruntimmer [Internet]. bibliothèque universitaire d'Umea: P. G. BERG Stockholm; 1849 [cité 19 sept 2016]. Disponible sur: <http://runeberg.org/portr427/0078.html>
7. Le Dran H-F. Parallèle des différentes manières de tirer la pierre hors de la vessie, par Henry-François Le Dran,... [Suivi de :] Suite du parallèle... chez Charles Osmont; 1730.
8. Capefigue JBHR. Louis XV et la société du XVIIIe siècle. Meline, Cans et Compagnie; 1843. 486p ; p 99.
9. Eloy NFJ. Dictionnaire Historique de la Médecine Ancienne et Moderne. Vol. II. Hoyois; 1778. 662p ; p 87.
10. Levron J. Stanislas Leszcynski : roi de Pologne, duc de Lorraine : un roi philosophe au siècle des Lumières. Paris : Perrin. impr. 2009.; 2009.
11. Muratori-Philip A. Le roi Stanislas. Fayard; 2000. 215 p.
12. Lettres de Rönnow.1782-1784.© Bibliothèque de l'académie nationale de médecine.
13. Lettres de Casten Rönnow (1760-1764).Collection des autographes. Bibliothèques de Nancy.
14. Benoit A. Les protestants du duché de Lorraine sous le règne du Roi Stanislas, le Philosophe bienfaisant. Rev Alsace. 1885;p34-39.
15. Carolus-Curien J. Médecins & chirurgiens de la Lorraine ducale : au fil des siècles. Metz : Éd. Serpenoise. DL 2010, cop. 2010.; 2010.
16. Denis C. Inventaire des registres de l'état civil de Lunéville. (1562 - 1792). Nancy: Imprimerie Berger-Levrault & C.; 1899. 395 p.
17. Boyé P. Lettres inédites du roi Stanislas à Marie Leszczyska. Nancy: Académie de Stanislas; 1899.
18. Boyé P. Les derniers moments du Roi Stanislas. Mém Société Archéologie Lorraine. 1898;XLVIII:252-302.

19. Boyé P. La journée du roi Stanislas. Pays Lorrain. 1932;97-120.
20. Rönnow C. Waller Ms se-02748. Uppsala University Library; 1744.
21. Marquis de La Galaizière. lettre à M. Séchelle. ms. 863 tome 4. fol. 19r à 20r. bibliothèques de Nancy. 1756.
22. Tourdes G. Origines de l'enseignement médical en Lorraine ; la faculté de médecine de Pont-à-Mousson. Mém Académie Stanislas. 1874;
23. Grandjacquot R. La Faculté de médecine de Pont-à-Mousson, 1592-1769 : et la médecine en Lorraine à cette époque. Librairie Roger Poncelet; 1932.
24. Hyver abbé. La faculté de médecine de l'université de Pont-à-Mousson. 1876;
25. FAVIER J. Moeurs et usages des étudiants de l'université de Pont-à-Mousson 1572-1768. 1878;6:299-361.
26. GRIGNON G. CHARLES LE POIS (1563-1633) [Internet]. [cité 1 août 2017]. Disponible sur: <http://www.professeurs-medecine-nancy.fr/Grignon12.htm>
27. Durival NL. Journal de Durival l'aîné, de 1737 à 1795, Bibliothèques de Nancy. ms.863 t.1-14.
28. Verdier J. La jurisprudence particulière de la chirurgie en France, ou Traite historique et juridique des etablissemens, reglemens, police, devoirs, fonctions, honneurs, droits & privileges ... chez d'Houry, imp.-lib.; 1764. 690 p.
29. Société française d'histoire de la médecine, Labrude P. Histoire des sciences médicales ; L'intervention du Collège royal de médecine de Nancy dans la réglementation de l'exercice de la pharmacie en Lorraine ducal de 1752 à 1793. 2011. 285-294 p.
30. Fonds du Collège Royal de médecine. Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle, 15 J 7.
31. Benoit M. Un minéralogiste Vosgien au siècle dernier : le docteur Kast de Strasbourg. in Annales de la Société d'émulation du département des Vosges. 1882;p349-353.
32. Husson S. un Savant-Médecin de Stanislas, George-Christophe Kast. Nouv Rev Lorraine. janv 2016;(40):18-20.
33. Registre des sépultures de la paroisse de Sainte-Marie-aux-Mines. 1754. Archives municipales de Sainte-Marie-aux-Mines, fonds ancien, article GG 53.
34. Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace Auteur du. Les protestants du duché de Lorraine sous le règne de Stanislas , le philosophe bienfaisant (1737-1766). Rev Alsace. 1885;
35. COSTA N. François-Nicolas MARQUET : sa vie, ses œuvres et ses démêlés tardifs avec le Collège Royal de Médecine de Nancy [thèse de médecine générale]. [université de Lorraine]: UHP lorraine; 2008.
36. Fonds du Collège Royal de médecine. Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle, 15 J 5.

37. Lionnois JJ. Histoire des villes vieille et neuve de Nancy. Vol. 2. 1811. 628 p.
38. Brachet M, Floquet J. Les médecins stipendiés en Lorraine du XVIe au XVIIIe siècle [Texte imprimé]. [S.l.] : [s.n.]. 2007.; 2007.
39. Fonds du Collège Royal de médecine. Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle, 15 J 6.
40. Labrude P. L'intervention du college royal de médecine de Nancy dans la réglementation de l'exercice de la pharmacie : 1752 à 1793.
41. Pfister C (1857-1933) A du texte. Histoire de Nancy. Vol. tome 3. Paris: Berger-Levrault; 1902.
42. Pfister C (1857-1933) A du texte. Histoire de Nancy. Tome 3 / par Chr. Pfister,... [Internet]. 1902 [cité 26 sept 2016]. Disponible sur: <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k58499035>
43. Floquet J. Les jardins botaniques de Pont-à-Mousson [Internet]. [cité 23 mars 2017]. Disponible sur: <http://www.aamfmn.fr/Floquet6.htm>
44. Godron D-A (1807-1880) A du texte. Notice historique sur les jardins botaniques de Pont-à-Mousson et de Nancy / par D. A. Godron,... Nancy: Sordoillet et fils; 1870. (Mémoires de l'Académie de Stanislas; vol. série IV T IV).
45. Le Tacon F. Dominique-Alexandre Godron (1807-1880), botaniste lorrain : un grand savant méconnu. Pays Lorrain. 2008;
46. Saucerotte C. Dernière maladie et ouverture du corps du roi Stanislas. Mém Académie Stanislas. 1864;118-24.
47. Beau A. La pompe funèbre du roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar. Pays Lorrain. 1966; (3):73-92.
48. Andriot cédrick, Chollet J. La loge de Lunéville au temps de Stanislas. Pays Lorrain. sept 2016;265-8.
49. Wolff C. L'aristocratie suédoise et la France dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Hist Économie Société. 31 mars 2010;29e année(1):56-67.
50. Carrère JBF. Catalogue raisonné des ouvrages qui ont été publiés sur les eaux minérales en général et sur celles de la France en particulier, avec une notice de toutes les eaux minérales de ce royaume. chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande, no. 64; 1785. 598 p.
51. Buc'hoz P-J (1731-1807) A du texte. Vallerius Lotharingiae, ou Catalogue des mines, terres, fossiles, sables et cailloux qu'on trouve dans la Lorraine et les Trois Évêchés ,... par M. Pierre-Joseph Buc'hoz,... Nancy: C.-S. Lamort; 1768. p98 p.
52. Cotte L, Messier C. Mémoire sur la météorologie: pour servir de suite & de supplément au Traité de météorologie, publié en 1774. De l'Imprimerie royale; 1788. 728 p.
53. Truc H. Daviel et l'extraction de la cataracte [Internet]. BIU santé Paris Descartes. 1912 [cité 2 août 2017]. Disponible sur: <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/resultats/index.php?>

54. Bégin LJ. Dictionnaire des termes de médecine, chirurgie, art vétérinaire, pharmacie, histoire naturelle, botanique, physique, chimie, etc. Baillière; 1823. p 133.
55. Taube ET. En diplomatisk bastard? : Johan Chrysostomus Martinau (1733-1792). 2013 [cité 14 janv 2017]; Disponible sur: <https://www.duo.uio.no/handle/10852/36700>
56. Saint-Yves C de. Nouveau traité des maladies des yeux, les remèdes qui y conviennent, & les opérations de chirurgie que leurs guérisons exigent: avec de nouvelles découvertes sur la structure de l'œil, qui prouvent l'organe immédiat de la vue. Pierre-Augustin le Mercier; 1722. 239-328 p.
57. Coulomb. Dissertation sur la cataracte, etc. imprimerie de Didot Jeune, imprimeur de la Faculté de médecine rue des Maçons-Sorbonne; 1813. 42 p.
58. Rönnow C. Tal, om förmånen, som hela rikets invånare tilskyndas skulle, af et stort lazarets inrättande här i hufvud-staden, hållet för kongl. vetenskaps academien, vid præsidii nedläggande, den 26. januarii, 1774, af Casten Rönnow ... Stockholm, : tryckt i framl. direct. Lars Salvii tryckeri, 1774. Stockholm; 1774.
59. Rönnow C. ms.336 f.324. © bibliothèque et archives du musée Condé de Chantilly;
60. Jacques Mathieu. bulletin du cercle généalogique de Lorraine. 1972;(6).
61. Pelletier A. Nobiliaire ou armorial général de la Lorraine et du Barrois. Chez Thomas père et fils; 1758. 892 p.
62. Durival N. Mémoire sur la Lorraine et le Barrois, suivi de la table alphabétique et topographique des lieux. H. Thomas; 1753. 181 p.
63. Doridant. lettre de Doridant à Bagard, le 13 août 1759. 1759.Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle, supplément D Côte provisoire.
64. Boyé P. Le Chancelier Chaumont de La Galaizière. 1936;p 441-460.
65. Santesson. Ett herbariumfrån 1719, samladt of Casten Rönnow i trakten of Göteborg. Klong.Vetenskaps Akademiens Förhandlingar,Stockolm. 1899. p 800.
66. Radio S. Den bortglömda bloms-katten - om ett herbarium från 1700-talet - Vetandets värld [Internet]. [cité 8 mai 2017]. Disponible sur: <http://sverigesradio.se/sida/artikel.aspx?programid=412&artikel=589582>
67. Unika växter blir digitala [Internet]. SvD.se. [cité 8 août 2017]. Disponible sur: <https://www.svd.se/unika-vaxter-blir-digitala>
68. Unik växtskatt återfunnen [Internet]. SvD.se. [cité 8 août 2017]. Disponible sur: <https://www.svd.se/unik-vaxtskatt-aterfunnen-3u0g>
69. Uppsala medicinhistoriska förening [Internet]. 2013. Disponible sur: http://www.medicinhistoriskamuseet.uu.se/digitalAssets/57/c_57369-1_3-k_medicinhistorisk---rsskrift-2013.pdf

Table des annexes

Annexe 1 : La journée type du Roi Stanislas.....	127
Annexe 2 : L'ordre royal de l'Étoile Polaire.....	128
Annexe 3 : Plan du Jardin Botanique.....	129
Annexe 4 : Illustrations de Rönnow.....	130
Annexe 5 : Lettres de Rönnow.....	132

Annexe 1 : La journée type du roi Stanislas

Le duc-roi se lève à 5h du matin en été, 6h en hiver ; il fait ses dévotions, boit une tasse de thé ou de bouillon (blanc), puis fume sa pipe. « sa bonne grande pipe à l'allemande, reprise maintes fois dans la journée, que le visiteur lui voit en main, assis dans son fauteuil, et le paysan, dans sa voiture découverte, lorsqu'il parcourt les environs : aux délices de laquelle, à Versailles, il s'avise d'entraîner son petit-fils le Dauphin »

Il s'habille aidé de son premier valet de chambre de service, secondé par trois à cinq valets de chambre ordinaires, son perruquier qui lui est attitré ; il se rase lui-même, l'âge avançant il aura recours à un barbier (M. Joseph Mensiaux).

Il dépouille son courrier, tient à jour ses correspondances. Il écrit trois fois par semaine à sa fille, reine de France, ainsi qu'à ses petits-enfants ; à Hulin, le ministre en cour de France ; à son chancelier de la Galaizière pour se tenir informé des décisions prises pour la Lorraine par le royaume de France ; aux souverains, aux hommes d'État, à maints personnages qu'il a connus au cours de ses aventures, à des amis, à des familiers, à d'anciens partisans de Pologne.

Son intendant aulique, Alliot, l'informe sur les détails de la maison. Il reçoit en entretien le chancelier avant les conseils d'État et des finances.

Il accorde des audiences aux gens du peuple lorrain, aux visiteurs de passage, artistes, représentants d'États, chefs d'État.

À 10h30, il se rend à la chapelle pour assister à deux messes.

Venait ensuite l'heure du repas, quelques fois les messes étaient dites plus tôt pour avancer l'heure du dîner, ce qui a valu à Stanislas la boutade de son chancelier « Sire, si vous continuez, vous finirez par dîner la veille ! »

À sa table étaient conviés les grands officiers, les dames d'honneur, les hôtes de qualité (16 à 25 couverts) ; y étaient servis des mets polonais, beaucoup de volailles et du gibier, d'énormes pâtés (d'où pouvait sortir Bébé, son nain), des crudités, des melons, des sucreries.

Stanislas raffole des sucreries, si bien que pour confectionner entremets, crèmes, sirops, liqueurs, etc., il ne fallait pas moins d'un contrôleur, un chef (dit confiseur et distillateur du roi), six aides et deux garçons. Bien que gros mangeur, il ne s'attarde pas à table. Le repas est accompagné par l'orchestre royal sauf le vendredi.

L'après-midi, il chasse, puis il se rend à son cabinet : il joue de la flûte (comme Frédéric II), fait des pastels (élève de Lundberg), se penche sur des projets architecturaux, invente de nouveaux outils ou instruments : une charrue ; un véhicule à trois roues dont il fera une bien mauvaise expérience quand revenant d'une visite à sa fille, entre Saint-Dizier et Saurupt, sa voiture verse dans le fossé. Il a certainement été examiné par Rönnow sur place. À son retour, le mercredi à 7h (7 septembre 1757), il arrive à Commercy en bonne santé. Il lit où se fait faire la lecture, il écrit.

Sur le soir, dans une cour où officiellement, on ne soupe pas (comme s'en plaignait Voltaire), place aux divertissements : concerts et spectacles donnés sur la terrasse ou dans les appartements. Quand il n'y a aucune festivité d'organiser, Stanislas se montre au grand salon d'assemblée où on y joue, il s'entretient avec ses invités ou bien il se rend chez ses cousines et maîtresses.

À 21h30-22h, Stanislas est couché : il s'entoure de ses serviteurs préférés et discute. Il lui arrive ensuite de finir un livre.

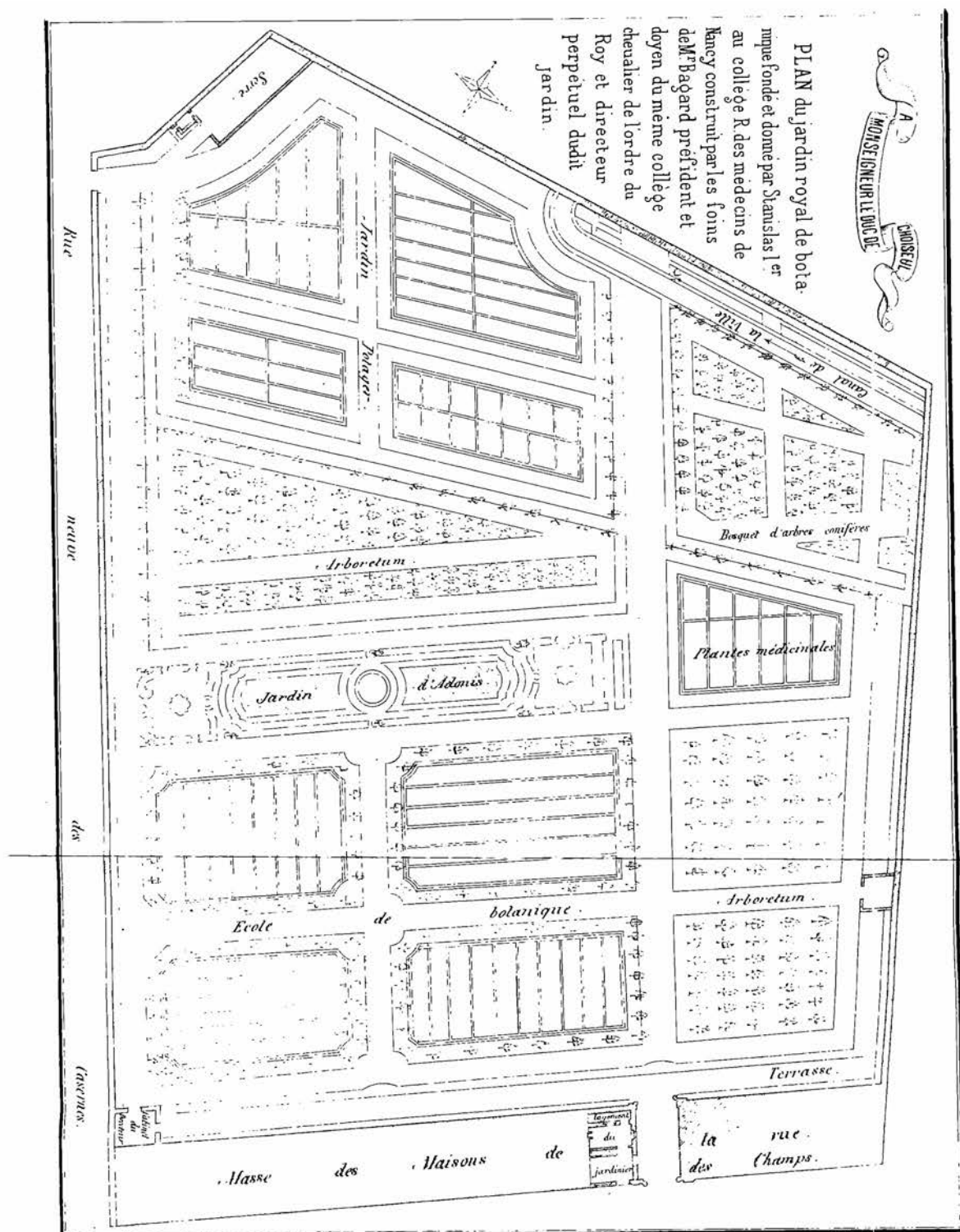
Voilà ce que fut le quotidien de Stanislas pendant sa première quinzaine d'années en Lorraine : un roi dynamique, qui, à 70 ans, était capable de distancer au galop de sa monture les jeunes gens de sa suite, et de danser sans ridicule un menuet.(19)

Annexe 2 : l'ordre royal de l'Étoile Polaire.

L'ordre fondé en 1748 par le Roi Frédéric I de Suède. L'**ordre royal de l'étoile Polaire** est un ordre suédois destiné aux ministres, aux ambassadeurs, aux magistrats, aux savants, aux littérateurs et aux artistes. Actuellement, l'ordre est maintenant distribué uniquement aux membres de la Maison royale suédoise, ainsi qu'à des citoyens étrangers ou des apatrides qui ont fait des efforts personnels pour la Suède ou pour des intérêts suédois.

L'insigne est une croix d'or à huit pointes, émaillée de blanc, ayant au centre un médaillon d'azur qui porte une étoile polaire et la devise : *Nescit occasum* (qui ne décline jamais ; qui ne se couche jamais - en parlant d'un astre). Cette croix est surmontée d'une couronne en or.





Plan du Jardin botanique, non daté non signé, estimé entre 1767 et 1772.

Annexe 4 : Illustration de Rönnow



Portrait en buste de Casten Rönnow, de face, la tête légèrement tournée vers la droite, coiffé d'une perruque sur un fond couleur ciel, d'une écharpe blanche, un gilet gris et un pardessus en velours violet-gris, l'étoile de l'ordre Polaire en boutonnière.

Pastel de forme ovale de 54x42cm, en couleur, d'après la description faite, Rönnow a les yeux bleus.

Sur le cadre est écrit : Cast RONNOW Arch hos K. Stanislaus Leckzinski R.N.

Une reproduction miniature a été faite par 1793 par le graveur Akrel Frédéric. L'estampe est conservée dans le musée du château de Versailles. (23cm*16,8cm).

Sous le portrait de Rönnow sont reproduites ses armes et l'inscription : « *Casten Rönnow Reg. Polon. Duc. Loth. Arch. & Equ. Aur. La stella Pol.* », comprenez : Casten Rönnow, archiatre du Roi de Pologne et duc de Lorraine, chevalier de l'ordre de l'Etoile Polaire.

ANNEXE

Casten Rönnow, archiatre (1700-1787)

Médailon de 12cm de diamètre, œuvre de G. Ljungberger, représentant Casten Rönnow en buste de profil, coiffé d'une perruque, vêtu d'une écharpe, d'une veste, décoré de l'Etoile Polaire.

Œuvre non datée, postérieure à 1766, date à laquelle Rönnow fut nommé chevalier de l'ordre Royal de l'Étoile Polaire.

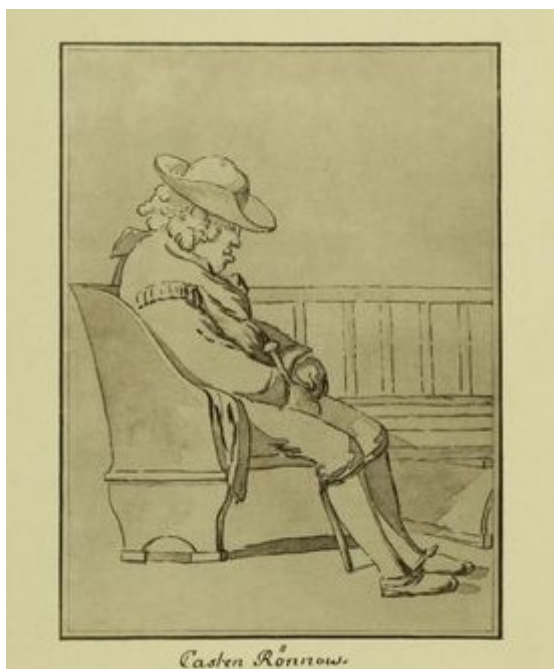
Conservé dans une collection privée de A. Durling, Stockholm.



Illustration 8: Casten Rönnow, archiatre (1700-1787)

Casten Rönnow par Johan Erik Rehn, conservé à la Bibliothèque Royal, Stockholm.

Portrait en entier de Rönnow âgé, assis, assoupi dans un fauteuil, vêtu d'un costume suédois, coiffé d'une perruque à boucle et d'un chapeau.



Ce 18 7^{me} 1752.

Monsieur

J'ai vu vos deux lettres à M^r Alliot qu'il m'a communiqué, il n'a fait voir que la première au Roy, et il m'a dit qu'il n'a pas osé faire voir la seconde crainte de le fâcher; je crois qu'il a bien fait, quoiqu'elle foye bien nette. mais on gagnera plus par la douceur. vous n'aurez qu'à vous tenir au reglemens que S. M. vous a fait donner par M^r le Chan^cl^r. et de dire que S. M. n'a que de soutenir par un arret les dits reglemens, quitte à effacer l'article d'Attache et d'Anexe comme vous dites. mais que vous ne pouvez pas recevoir des associés au College que conformément aux reglemens pour son établissement, et que ce n'est que sous ces conditions que vous vous êtes chargé de servir les pauvres gratis et de faire les cours y enonciés de même; charges bien onéreuses pour chaque membre du College. Et si avec tout ce zele, on voudroit encore — degrader votre état, comme il paroit par les discours publiés que les Chir^g ont soin de répandre dans le monde, tous les membres du College — se separeront, et personne fera des consultations.



Je suis bien fâché, Mon cherissime Président
 de n'avoir trouvé occasion de vous parler,
 n'ayant fait l'honneur de venir deux fois chez moi.
 j'étais à 11 heures et demi chez le Roy, ou j'assistai
 à son dîner; après quoi je fus dîner chez M^r
 Alliot, sortant de là et revenant chez moi; mon
 domestique me dit que vous ne faisiez que de
 sortir de chez moi pour partir. • j'aurais voulu
 vous parler de l'accident du Roy, et de son état,
 et en même temps vous remettre les Theses ci
 jointes, que M^r Mathonin m'a envoyé par un
 de nos courriers de Versailles; vous voyez leur
 destination; vous auriez donc la bonté de vous en
 charger, et d'être persuadé de toutes les sentiments
 d'amitié les plus sincères avec lesquels j'ai
 l'honneur d'être Mon cherissime Président

votre très humble et très

obéissant serviteur

Boisson.

ce 12 fevr 1766.

Pour Monsieur Bagard.

Stockholm Stockholm le 3 avril 1784.

Monsieur
Monsieur mon très cher Confesseur.

Je profite de l'occasion que me fournit le retour en France
de Mr. Laboërie Secrétaire de Monseigneur l'Ambassadeur à la
Cour de Suède, pour vous envoyer ci joint l'observation
que j'ai fait depuis 1769 et 1770, jusqu'à la fin de 1783,
par lesquelles vous pourrez voir le Climat de Stockholm
depuis ce temps là. Les lacunes que vous y apercevrez sont
causées par les absences que j'ai fait de la ville. au reste je
les ai faites très exactement trois fois par jour, pour ma
propre satisfaction, afin de pouvoir voir le temps qu'il
faisoit jour pour jour les années précédentes.

Au premier jour, je vous enverrai une longue lettre
sur l'opération de la taille du grand appareil qu'on fait
à Lunaville sur tout. En attendant sçavez persuadé que
personne est avec des sentimens de plus et de considération
plus distingués.

Monsieur mon très cher Confesseur



Mr. vray d'après.

Vôtre très humble et très
obéissant serviteur
Charles Rönnow.



Table des annexes

Introduction.....	17
1.Rönnow avant Stanislas	18
1.1.Ses origines, son enfance.....	18
1.2.Sa formation.....	19
2.Les débuts de la vie de Rönnow sous Stanislas.....	22
2.1.De Königsberg à Lunéville.....	22
2.2.Rönnow à Lunéville.....	24
2.2.1.Les occupations de Rönnow.....	24
2.2.2.Le logement de Rönnow.....	25
2.3.Rönnow et Stanislas.....	26
2.3.1.La santé de Stanislas : son souverain patient.....	26
2.3.2.La relation Rönnow-Stanislas.....	27
2.4.Rönnow et son pays d'origine.....	29
3.Rönnow au temps du Collège Royal.....	30
3.1.Le désir et la nécessité d'un Collège Royal.....	30
3.1.1.Une institution médicale en Lorraine : la faculté de médecine de Pont-à-Mousson	30
3.1.2.L'organisation de la médecine et de la chirurgie.....	32
3.2.Les débuts du Collège Royal.....	33
3.2.1.L'œuvre d'un homme : Charles Bagard.....	33
3.2.2.Les ambitions du Collège Royal.....	34
3.2.3.Les premiers temps du Collège royal.....	36
3.3.Rönnow et le Collège royal.....	38
3.3.1.Relation avec le président du Collège.....	40
3.3.2.La relation entre Rönnow et le secrétaire perpétuel.....	42
3.3.3.Deux autres médecins.....	44
3.3.3.1.Docteur Kast(31–34).....	44
3.3.3.2.Marquet.....	46
3.4.Rönnow et les dossiers épineux du Collège royal.....	54
3.4.1.Le Collège royal et la Communauté des maîtres chirurgiens.....	54
3.4.1.1.Les prémices du conflit.....	54
3.4.1.2.L'union du Collège royal et de la Communauté des maîtres chirurgiens et de celle des apothicaires.....	56
3.4.1.3.Le Démonstrateur.....	62
3.4.1.4.L'affaire Christophe.....	63
3.4.1.5.Un conflit sans fin.....	64
3.4.2.La Faculté de Pont-à-Mousson et les lettres.....	66
3.4.3.Les médecins stipendiés (30,36,38,39).....	67
3.4.3.1.L'affaire Gérard.....	68
3.4.3.2.La nomination des médecins stipendiés.....	69
3.4.3.3.L'affaire des dames d'Épinal.....	70
3.4.3.4.Autres affaires regardant les stipendes.....	71
3.4.4.Le Collège royal et la communauté des apothicaires.....	71
3.4.5.Les bâtiments.....	72
3.4.5.1.La place Stanislas, le bâtiment du Collège Royal.....	73
3.4.5.2.Rönnow et le logement du secrétaire perpétuel.....	77
3.4.6.Le Jardin botanique.....	78
3.4.6.1.L'histoire des jardins botaniques en Lorraine.....	78

4. La mort du roi Stanislas.....	82
4.1. L' Accident, les derniers jours de Stanislas.....	82
4.1.1. L'accident du Roi.....	82
4.1.2. Analyse du cas.....	84
4.1.3. Description des soins portés à Stanislas.....	85
4.1.3.1. La thérapeutique.....	85
4.1.3.2. Les Intervenants.....	86
4.1.3.3. Les conflits.....	86
4.2. Le rapport d'autopsie.....	87
5. La vie de Rönnow après Stanislas.....	89
5.1. En Lorraine	89
5.2. De retour en suède.....	90
6. Rönnow : qui est-il ?.....	93
6.1. Rönnow, homme de sciences.....	93
6.1.1. Son intérêt pour les sciences.....	93
6.1.2. Quelques sujets importants.....	94
6.1.2.1. La variolisation	94
6.1.2.2. La Cataracte.....	95
6.1.2.3. Verdier et la Jurisprudence.....	96
6.1.3. Rönnow président de l'Académie.....	97
6.2. Rönnow médecin : à propos de quelques cas.....	97
6.2.1. Madame de Châtelet.....	98
6.2.2. Monsieur Conigliano.....	98
6.2.3. Monsieur Boyard.....	100
6.2.4. Mademoiselle Doridant.....	100
6.2.5. Madame la marquise de la Galaizière(27,64).....	102
6.2.6. Bébé.....	103
6.3. Rönnow, illustre homme reconnu par ses contemporains.....	103
6.3.1. Les armes de Rönnow.....	103
6.3.2. La thèse dédiée par Olivier.....	105
6.3.3. « Ronnowia Domingensis ».....	107
6.3.4. Une pièce à l'effigie de Rönnow.....	109
6.4. Rönnow, Artiste	109
6.4.1. L'herbier.....	110
6.4.2. Les planches anatomiques et les illustrations d'outils chirurgicaux.....	113
6.4.3. Les pastels et miniatures.....	113
6.5. Rönnow, sa maîtrise des langues et son style littéraire.....	115
6.6. Rönnow, un homme.....	116
6.6.1. Son rapport particulier avec l'argent.....	116
6.6.2. Rönnow malade.....	117
6.6.3. Ses legs.....	117
6.6.4. Une autre manière de lire ses lettres.....	118
Conclusion.....	119
Bibliographie.....	120
Annexes.....	126
Annexe 1 : La journée type du Roi Stanislas.....	127
Annexe 2 : L'ordre royal de l'Étoile Polaire.....	128
Annexe 3 : Plan du Jardin Botanique.....	129
Annexe 4 : Illustrations de Rönnow.....	130
Annexe 5 : Lettres de Rönnow.....	132

RÉSUMÉ DE LA THÈSE

Casten Rönnow(1700-1787), médecin luthérien d'origine suédoise, est connu pour avoir été le premier médecin et confident du roi de Pologne Stanislas Duc de Lorraine et de Bar.

Rönnow débute jeune une carrière de chirurgien militaire. En 1719, il constitue un herbier remarquable. Puis il décide d'étudier la médecine, science qui l'amène à voyager dans différents pays pour s'établir finalement en France.

En 1734, Rönnow se met au service du Roi de Pologne et l'accompagne de Königsberg à Lunéville où Stanislas prend possession des duchés. Rönnow est aussitôt nommé confident intime du roi et est en charge de l'administration médicale des duchés. Évoluant discrètement dans la cour de Lunéville, la cour « des lumières », il est amené à soigner des *hôtes de conséquence* : Louis XV, Mme du Châtelet. Rönnow s'entoure du docteur Kast et du docteur Bagard, tous deux médecins ordinaires du roi pour accomplir sa fonction d'administrateur. Il soutient le projet de fondation d'un Collège Royal des médecins de Nancy souhaité par Bagard, qui voit le jour le 15 mai 1752. Cette institution est créée pour réglementer la médecine et les sciences qui en dépendent, mais aussi pour susciter l'émulation et la production d'observations et de mémoires médicaux.

Rönnow est un fervent défenseur de cette institution et de la Médecine en général. Il prend part dans tous les conflits et toutes les difficultés que rencontre le Collège royal, jouant le rôle d'intermédiaire entre le pouvoir représenté en les personnes de Stanislas et du chancelier de la Galaizière et le Collège royal présidé par son ami Bagard, dont le secrétaire perpétuel est son ami Gormand. En fin stratège, Rönnow conseille en tout temps ses deux confrères pour que le Collège sorte grandi de toutes ces tracasseries.

La principale source d'information, preuve de l'implication de Rönnow dans cette Académie, est dans ses écrits. Les lettres adressées au président et au secrétaire perpétuel du Collège Royal couvrent une période de quinze années : de 1752, année de la fondation du Collège royal, à 1766, année de la mort de Stanislas.

Ses lettres sont aussi le reflet de sa personnalité. C'est un homme intelligent, ambitieux, altruiste, loyal, fin stratège, passionné : il a voué sa vie à son travail, à élever la médecine à son plus haut point, à la défendre ardemment en toute circonstance. Il fait preuve d'acharnement pour atteindre ses objectifs et ne se décourage pas devant les difficultés. C'est un gentilhomme, toujours courtois même lorsque Marquet l'accuse de bien des maux ; un illustre homme de son temps, qui s'intéresse à tous les domaines des sciences dans ce siècle des Lumières ; un homme prestigieux reconnu par ses pairs comme le prouve cette thèse qui lui est dédiée en 1761.

Stanislas, Philosophe des lumières, homme de tolérance, fut fidèlement servi par Rönnow pendant trente-deux ans ; ce médecin discret pour qui il avait un profond respect, une chaleureuse amitié et tant d'estime. Ces deux hommes, tous deux passionnés par les sciences, par l'art pictural, avaient un objectif commun : la santé du peuple lorrain.

Après le décès de Stanislas, Rönnow reste peu de temps en Lorraine désormais française. Il retourne en Suède et fréquente la famille royale, qui l'a anobli et fait chevalier de l'ordre Polaire lorsqu'il était archiatre du roi Stanislas. Il est élu président de l'académie royale des sciences de Stockholm de 1768 à 1774, il est membre d'autres sociétés et académies. Il garde ce même intérêt pour les sciences et la médecine. Il meurt le 5 mai 1787, sans héritier. Il légua la plus grande partie de ses biens à des établissements scientifiques : la faculté de médecine d'Uppsala, les hôpitaux de Stockholm et de Göteborg, la maison d'enfants des francs-maçons de Stockholm ; ces legs qui ont permis la création de lits d'hôpitaux et de prix annuels dans les académies dont il faisait partie.

TITRE EN ANGLAIS :

Casten RÖNNOW, First Doctor and confidant of King Stanislas : his story from his letters.

MOTS CLÉS :

Casten Rönnow, Stanislas roi de Pologne, Collège Royal, Charles Bagard

INTITULÉ ET ADRESSE

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Faculté de médecine de Nancy

9 avenue de la Forêt de Haye

54505 VANDOEUVRE LES NANCY Cedex